

# TABLE DES MATIÈRES

## DESCRIPTIONS D'UNIFORMES

	Pagés.
La Garde nationale (1789-1871), par L. FALLOU. . . . .	11, 27, 43, 59, 75, 91, 107, 123, 139, 155, 171 187
La Garde impériale (1854-1870), par L. F... . . . .	13, 29, 45, 61, 77, 93, 109, 125, 141, 157, 173, 189
L'arme des cuirassiers (1815-1872), par J. MARGERAUD . . . . .	9, 25
Musicien des Gardes Suisses (1774), par G. COTTREAU . . . . .	22
L'infanterie française (1815-1830), par le <i>commandant</i> S. . . . .	24
Artistes vétérinaires (1812-1813), par L. F. . . . .	41
Trompette d'Artois-cavalerie (1787), par L. BERNARDIN. . . . .	55
Légion Corse (1769-1775), par L. BERNARDIN. . . . .	69, 187
Gendarmes de la Maison du roi (1814-1815), par G. M. . . . .	88
Régiment de Saintonge (1684-1792), par LA GIBERNE . . . . .	101
Infanterie de marine (1846), par G. M. . . . .	135
16 <sup>e</sup> dragons (1797), par G. M. . . . .	151
Trompette de dragons, 1 <sup>er</sup> Empire, par LA GIBERNE . . . . .	152
1 <sup>er</sup> étranger (1858), par M. . . . .	166
Ordonnance royale sur l'armement de l'infanterie (1758). . . . .	170, 182

## DIVERS

Souvenirs de 1812, par le <i>sergent</i> BÉNARD. . . . .	1, 17, 33, 49, 65, 81, 97, 113, 129, 145, 161, 177
Corps des chasseurs de Fischer (1743-1761), par L. BERNARDIN. . . . .	3, 19, 35 56
Légion de Paris (1792-1793), par L. BERNARDIN. . . . .	7
Corps francs et partisans (1814), par L. BERNARDIN. . . . .	37
Tambour-major de dragons (1774), par L. BERNARDIN. . . . .	53
L'insigne de l'ordre du Lis, par le <i>capitaine</i> M. BOTTET. . . . .	106, 117
Un insigne commémoratif de la guerre Franco-Allemande, par le <i>capitaine</i> M. BOTTET . . . . .	121
Sabre d'officier des cuirassiers de la garde royale, par le <i>capitaine</i> M. BOTTET. . . . .	133
Sabres décernés par Moreau, par le <i>capitaine</i> , M. BOTTET. . . . .	149
Sabre d'infanterie à coquille, par le <i>capitaine</i> M. BOTTET. . . . .	165
Annexe au chapitre des chapeaux, par le <i>capitaine</i> M. BOTTET. . . . .	167
Insigne des canonniers-bourgeois de Valenciennes, par le <i>capitaine</i> M. BOTTET. . . . .	181
Mort du maréchal Brune. . . . .	183
Règlement de police du Royal-carabiniers (1757). . . . .	185

## ILLUSTRATIONS EN COULEURS

Fischer (1748) . . . . .	<i>hors texte.</i>
Légion de Paris (1792-1793), par LUCIEN LAPEYRE . . . . .	id.
Musicien des Gardes Suisses (1774), par JACQUES HILPERT . . . . .	id.
Fusilier d'infanterie de ligne (1822), par EDMOND LAPEYRE . . . . .	id.

Vétérinaires (1812), par JACQUES HILPERT . . . . .	<i>hors texte.</i>
Légion Lyonnaise (1814), par JACQUES HILPERT . . . . .	id.
Tambour-major d'Orléans-dragons (1767), par CHARLES BRUN . . . . .	id.
Trompette d'Artois-cavalerie (1787), par CHARLES BRUN . . . . .	id.
Légion Corse ( <i>infanterie</i> ) (1769), par CHARLES BRUN . . . . .	id.
Légion Corse ( <i>dragons</i> ) (1769), par CHARLES BRUN . . . . .	id.
Officier du 14 <sup>e</sup> régiment d'infanterie légère (1805), par JACQUES HILPERT.	id.
Gendarmes de la Maison du Roi (1814-1815), par JACQUES HILPERT . . .	id.
Régiment d'infanterie de Saintonge (1757-1765), par JACQUES HILPERT .	id.
Régiment d'infanterie de Saintonge (1775-1791), par JACQUES HILPERT. .	id.
Grenadiers à pied de la Garde (1870), par JACQUES HILPERT . . . . .	id.
Voltigeur de la Garde (1854), par JACQUES HILPERT . . . . .	id.
Tambour-major et tambours d'infanterie de marine (1846), par RENÉ LOUIS . . . . .	id.
Ecole de trompettes (Saumur, 1847), par RENÉ LOUIS . . . . .	id.
16 <sup>e</sup> dragons (1797), par ROGER ROUX . . . . .	id.
Trompette du 25 <sup>e</sup> dragons (1813), par ROGER ROUX . . . . .	id.
Sergent de grenadiers du 1 <sup>er</sup> étranger (1858), par LUCIEN LAPEYRE . . .	id.
Tirailleur du 1 <sup>er</sup> étranger (1857), par LUCIEN LAPEYRE . . . . .	id.
Sapeurs et tambours des grenadiers de la Garde (1857), par JACQUES HILPERT . . . . .	id.
Grenadiers de la Garde (1857), par JACQUES HILPERT. . . . .	id.

### ILLUSTRATIONS EN NOIR

*Dessins de B., CH. BRUN, H. FEIST, E. GRAMMONT, et photographies.*

	Pages.
Plaques de coiffures . . . . . 1, 2, 3, 4, 6, 11, 12, 17, 18, 20, 24, 27, 28, 34, 36, 37, 38, 60, 65, 66, 76, 81, 82, 84, 91, 98, 113, 114, 129, 130, 145, 146, 161, 162, 177,	178
Plaques de ceinturons . . . . . 9, 19, 39, 59, 67, 75, 85, 101, 107, 116, 117, 132, 134, 153, 167, 169, 182,	185
Plaques de gibernes . . . . . 43, 44, 73, 100,	150
Sabretaches . . . . . 5, 8, 72,	88
Coiffures . . . . . 7, 10, 22, 25, 40, 41, 42, 69, 71, 90, 102, 118, 136, 148, 154, 164	168
Types militaires . . . . . 13, 15, 29, 31, 45, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 63, 77, 79, 93, 95, 109, 111, 120, 125, 127, 141, 143, 157, 159, 173, 175,	189
Insignes et décorations . . . . . 21, 121, 122,	181
Divers . . . . . 35, 104, 105, 124, 138, 139, 156, 166, 179,	186
Plaques diverses . . . . . 23, 33, 68, 86, 97,	180
Armes . . . . . 26, 70, 74, 87, 89, 103, 106, 119, 120, 137, 149, 151, 152, 165, 170, 183,	184
Épaulettes . . . . . 83, 99, 115, 131, 133, 135, 147,	163

*Le Directeur-gérant : L. FALLOU.*



SERGEANT BÉNARD

## SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).



PLAQUE DE SHAKO  
du 12<sup>e</sup> Hussards. 1802 (en cuivre argenté)

Collection Bottet.

La poussière se dissipe un peu, et nous sommes alors témoins du spectacle suivant : ceux des nôtres qui n'ont pas été sabrés avant de pouvoir sauter à cheval, fuyant dans un désordre inimaginable, tous les uniformes et toutes les nations qui servent dans les rangs de notre armée : chasseurs et cuirassiers, Wurtembergeois et Polonais, tous, pêle-mêle, courant à toute bride, ou plutôt sans bride, car la plupart n'ont eu que le temps d'enfourcher leur monture à poil et de la pousser sur la route, affolés, jetant des cris de détresse dans toutes les langues connues ; et derrière eux les

Russes de toute couleur, galopant sabre levé, pistolet au poing, avec des hurrahs de victoire.

Cette vue nous remplit de colère et nos fusils seraient partis tout seuls pour punir cette trahison, si nous n'eussions craint de tirer sur notre propre cavalerie. On nous fit ouvrir les rangs : les cavaliers y passèrent comme l'éclair pour aller se reformer à l'abri de nos colonnes.

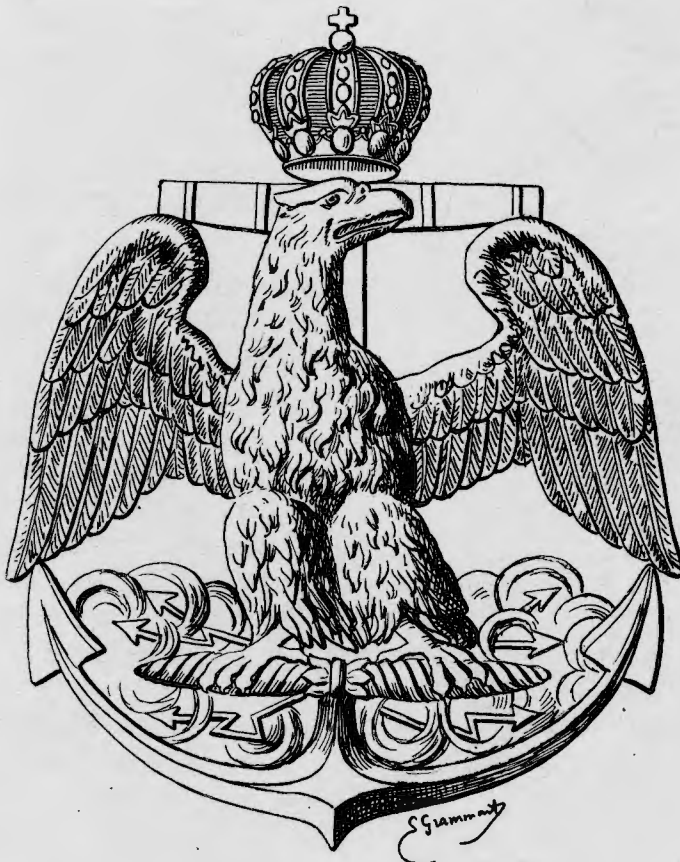
Dès que le gros de nos chevaux se fût ainsi mis à couvert, et qu'il n'y eut plus que quelques malheureux retardataires entre nous et les Russes, notre ligne se referma. Les officiers, voulant laisser venir les Russes à petite

portée, nous répétaient : « Ne tirez pas ! Ne tirez pas ! » et il ne fallait rien moins que leurs recommandations pour contenir notre impatience. On voyait briller au milieu de la poussière les sabres des cavaliers ennemis, leurs casques et leurs cuirasses envoyaient jusqu'à nous leurs reflets. Ils arrivaient sur notre front le pistolet haut, la bride aux dents. Leur succès semblait les avoir grisés au point de leur faire croire qu'ils allaient poursuivre la cavalerie française jusque par delà nos baïonnettes. A ce moment, et comme je sentais mes doigts se crispier sur mon arme, nos colonnes s'écartèrent une seconde fois pour livrer passage à une volée de mitraille ; l'ennemi s'arrêta surpris ; alors au grondement du canon, qui tonnait sans relâche, se joignirent les décharges successives et régulières de tous nos bataillons. Les Russes, décimés par cette avalanche de fer et de plomb, commencèrent à tourbillonner ; des ordres énergiques les ramenèrent par deux fois ; mais que pouvaient-ils faire ? Déjà entre eux et nous se dressait un infranchissable rempart d'hommes et de chevaux tués ; définitivement

ils tournèrent bride, et nous eumes la satisfaction de voir la queue de leurs montures sans avoir perdu un seul de nos camarades du régiment.

Ce fut notre dernier triomphe joyeux. Nous avons livré depuis plus d'un combat, remporté plus d'une victoire ; mais quand nous résistions aux Russes, quand nous les voyions disparaître à l'horizon, c'était avec le morne silence de la résignation ou du désespoir.

(A suivre).



PLAQUE DE SHAKO  
des Marins de la Garde, 1<sup>er</sup> Empire.  
En cuivre.



## Corps des Chasseurs de Fischer

(1743-1761)

I



PLAQUE DE BONNET A POIL  
de Grenadier du 71<sup>e</sup> d'infanterie.

En cuivre, 1<sup>er</sup> Empire.

Collection Cottin.

Il est bien difficile d'apprendre aux lecteurs de *La Giberne* quelque chose de nouveau sur Fischer et son corps, le peu de documents connus ayant été utilisé par les généraux Susane et Pajol dans leurs ouvrages.

Chacun sait que les débuts de Fischer datent de la fin de 1742; domestique du marquis d'Armentières (1), il avait pendant le blocus de Prague donné des preuves d'une grande hardiesse et d'une grande habileté dans les affaires d'avant-postes en menant paître dans les îles de la Moldau, à la tête des autres valets de l'armée qu'il avait pour ainsi dire militarisés, les chevaux des officiers et en les défendant contre les entreprises des coureurs ennemis.

Après la retraite de l'armée de Bohême, la nécessité fut enfin reconnue d'avoir de nombreuses

troupes légères à opposer à celles de Marie-Thérèse qui, composées de troupes sauvages à peine organisées militairement sous les noms de Pandours, Croates, Talpachs, ramassis de bandits de toutes nations et de toutes religions, étaient surtout redoutables par leur mobilité et les violences et cruautés inouïes auxquelles elles se livraient; plusieurs corps de partisans furent donc créés en France et Fischer, qui avait gardé

(1) Louis de Brienne de Conflans, marquis d'Armentières, vicomte d'Oulchy, né le 23 février 1711, Mestre de camp du régiment Anjou infanterie du 16 septembre 1727 jusqu'à sa nomination au grade de Maréchal de camp, Brigadier des armées 18 octobre 1734, Maréchal de camp ... février 1743, lieutenant-général 15 octobre 1746, Maréchal de France 1768, mort en 1774.

le commandement de sa troupe, la vit, grâce à l'appui du duc de Belle-Isle, reconnue, par ordonnance royale du 1<sup>er</sup> novembre 1743, sous le nom de Corps des Chasseurs de Fischer et portée à l'effectif de 400 hommes, dont 250 à pied et 150 à cheval.

Le 15 septembre 1747, le corps fut augmenté et reçut l'organisation suivante :

Un capitaine commandant le corps (Fischer) à 10 livres de solde par jour.

*Infanterie* : 4 compagnies, comprenant ensemble :

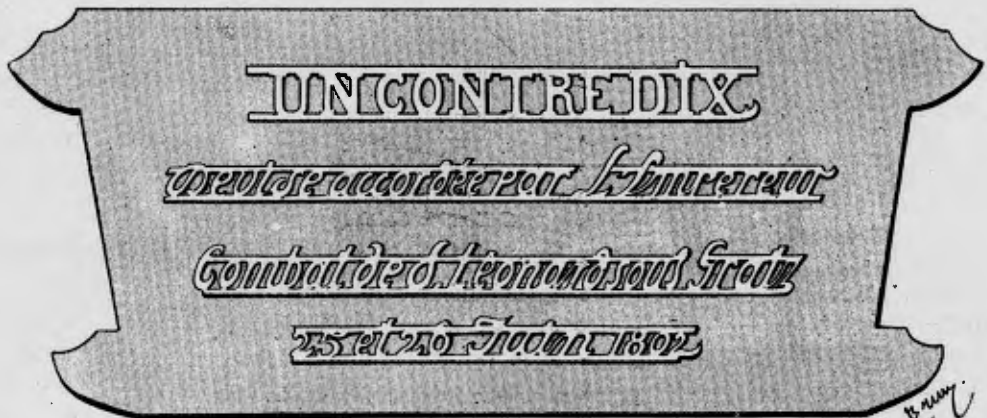
	Solde à chacun par jour	Solde ensemble pour l'année de 360 jours
4 premiers capitaines en second . . . . .	2 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>	3.600 livres.
4 deuxièmes — — — — . . . . .	2 5	3.240
4 lieutenans . . . . .	1 15	2.520
4 lieutenans en second . . . . .	1 10	2.160
12 sergents. . . . .	1 »	4.320
12 caporaux. . . . .	0 16	3.456
12 anspessades. . . . .	0 14	3.024
<u>364 chasseurs à pied. . . . .</u>	<u>0 10</u>	<u>65.520</u>

416 hommes. 87.840 livres.

*Chasseurs à cheval* : 4 compagnies, comprenant ensemble :

	Solde à chacun par jour	Solde ensemble pour l'année de 360 jours
4 capitaines en second . . . . .	3 <sup>l</sup> 10 <sup>s</sup>	5.040 livres.
4 lieutenans. . . . .	2 10	3.600
4 lieutenans en second . . . . .	1 15	2.520
4 sous-lieutenans. . . . .	1 10	2.160
4 maréchaux des logis . . . . .	1 5	1.800
12 brigadiers. . . . .	0 16	3.456
188 chasseurs à cheval. . . . .	0 10	33.840
1 aide-major . . . . .	3 »	1.080
1 chirurgien . . . . .	1 »	360

222 hommes. 53.856 livres.

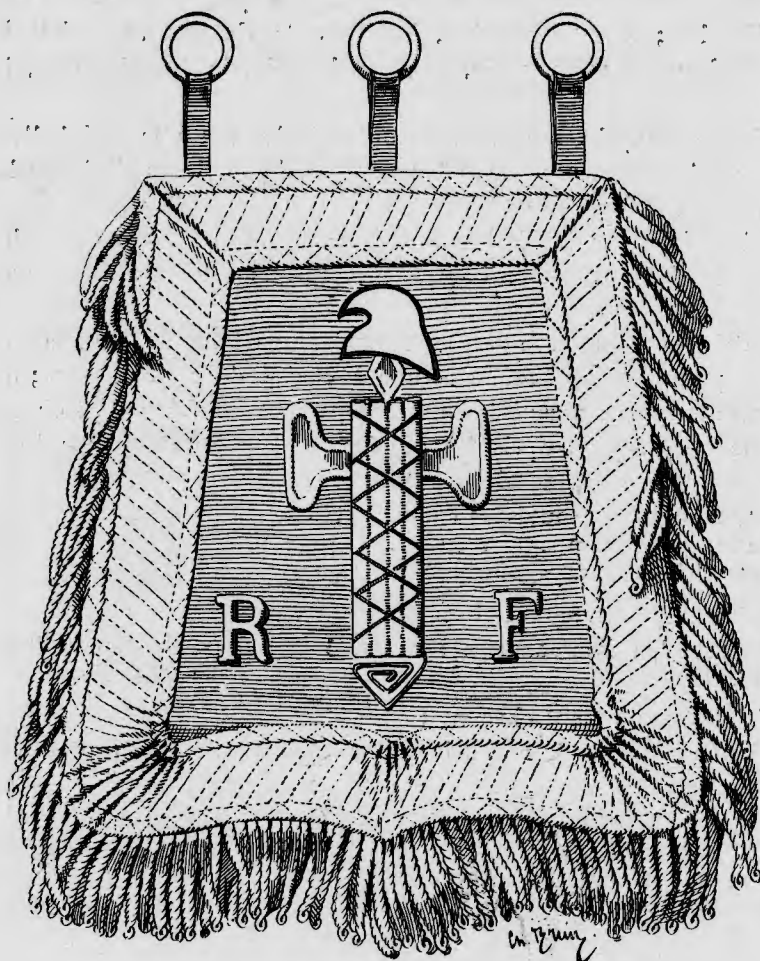


PLAQUE DE BONNET A POIL  
du 84<sup>e</sup> de ligne, 1809.

En cuivre doré, lettres en métal argenté, découpé et rapporté.

Arsenal de Berlin.





SABRETACHE d'officier de Hussards, 1792.

En cuir rouge, galon et franges d'or. Bonnet rouge bordé de bleu foncé, le fer des haches et celui de la lance en argent, le faisceau en soutaches d'or, par dessus soutaches rouges croisées, lanières de cuir rouge supportant des anneaux en cuivre.

Pendant les 6 mois que durait la campagne, le corps recevait 600 rations de pain par jour (pour les sergens, caporaux ; anspessades, chasseurs à pied, brigadiers, chasseurs à cheval) ; pendant toute l'année, les fourrages étaient au compte du roi (les officiers des compagnies à pied étaient montés) et comme le corps n'avait point place aux hôpitaux, ni d'ustensile, ni de remonte, ni de masse, ni de frais de recrues, Fischer recevait par an 24.000 livres pour y suppléer.

La force du corps était donc de 639 hommes, coûtant par an :

Solde :  
 du capitaine-commandant. 3.600<sup>l</sup>  
 de l'infanterie. . . . 87.840<sup>l</sup>  
 des chasseurs à cheval (1) 53.856<sup>l</sup>  
145.296<sup>l</sup>

Total de la solde . . . . .	145.296 <sup>l</sup>
Fourrages . . . . .	59.803 <sup>l</sup> 2 <sup>s</sup> 6 <sup>d</sup>
Rations de pain (110.400 à 5 sols) . . . . .	27.600 <sup>l</sup>
Pour frais divers . . . . .	24.000 <sup>l</sup>
	<hr/>
Ensemble . . . . .	256.699 <sup>l</sup> 2 <sup>s</sup> 6 <sup>d</sup>

Les Chasseurs de Fischer n'avaient pas de drapeaux ni de guidons ; ils n'avaient pas de tambours ni de trompettes, ils avaient probablement des cornets pour le ralliement.

(1) Les sergens, caporaux, brigadiers, anspessades, chasseurs à pied et à cheval des Chasseurs de Fischer avaient une solde plus élevée que celle correspondant à leur grade dans les troupes réglées et les autres troupes légères ; dans les troupes réglées un fusilier d'infanterie française touchait par jour 6 sols 6 deniers, un hussard 7 sols.

Par contre, à l'exception de celle de Fischer, la solde des officiers et maréchaux des logis était inférieure à celle des troupes réglées.

Lorsque les négociations s'ouvrirent pour la paix (juillet 1748), l'armée subit un commencement de réduction ; le 1<sup>er</sup> septembre, le corps de Fischer fut réduit à 360 hommes, puis à 180, le 10 du même mois, et après la paix, le 30 décembre, à 105 hommes.

Il fut même question de supprimer toutes les troupes légères, et à la vérité elles n'avaient pas leur raison d'être en temps de paix ; par égard pour leurs chefs, quelques-unes furent maintenues, mais réduites à presque rien.

Le 25 mars 1749, les Chasseurs de Fischer ne formèrent plus qu'une compagnie de 40 fantassins et de 20 cavaliers et restèrent sur ce pied jusqu'au début de la guerre de Sept ans.

A une date que je n'ai pu retrouver, le corps fut porté à 220 hommes, en 5 compagnies d'infanterie de 40 hommes chacune et une à cheval de 20 chasseurs ; le 25 octobre 1756, les cavaliers sont organisés en 4 compagnies de chacune 75 chasseurs, ce qui porta le corps, y compris les officiers, à 537 hommes organisés comme suit :

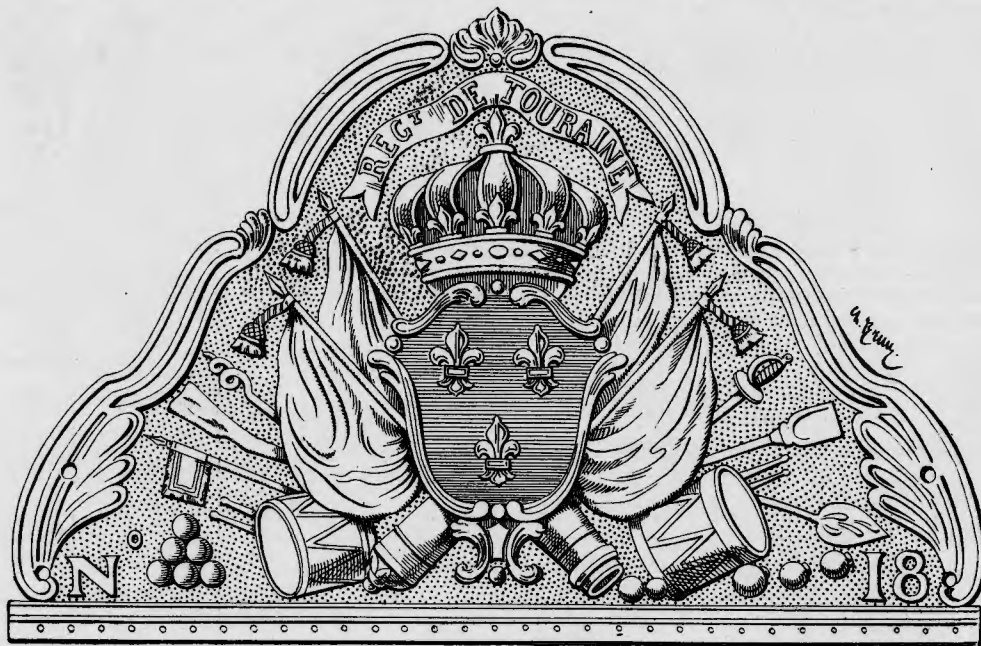
- 1 commandant, capitaine de toutes les compagnies.
- 1 aide-major attaché aux compagnies à pied.
- 1 aide-major attaché aux compagnies à cheval.

5 Compagnies d'infanterie, comprenant chacune :

- 1 capitaine en second, 1 lieutenant, 2 sergens, 3 caporaux, 3 anspessades, 32 chasseurs.

4 Compagnies à cheval, comprenant chacune :

- 1 premier capitaine en second, 1 deuxième capitaine en second, 1 premier



PLAQUE DE BONNET A POIL  
de Grenadier du régiment de Touraine-infanterie, 1762.

En cuivre.



lieutenant, 1 second lieutenant, 2 maréchaux des logis, 4 brigadiers, 71 chasseurs à cheval.

La solde est la même qu'en 1747, sauf les différences suivantes :

Commandant, 10 livres 13 sols 4 deniers par jour ; aide-major, 3 livres ; lieutenant d'infanterie, 1 livre 2 sols 6 deniers ; premier capitaine en second de cavalerie, 3 livres ; deuxième capitaine en second, 2 livres 10 sols ; premier lieutenant, 2 livres ; second lieutenant, 1 livre 15 sols ; maréchal des logis, 1 livre 6 sols 8 deniers.

Pour la levée, l'armement et le cheval de chacun des 280 hommes montés, d'augmentation, il fut alloué 60 livres à Fischer.

L. BERNARDIN.

(A suivre).



CASQUE D'INFANTERIE  
(Révolution).

Bombe et visière en cuir noir. Houpette et crinière crin noir. Cimier, plaque, porte-plumet, rosette et cor de chasse en cuivre. Plumet blanc.

## LÉGION DE PARIS (1792-1793)

Ce corps peu connu a eu pour noyau une compagnie franche de chasseurs volontaires formée à Paris le 4 août 1792 sous le nom de Première compagnie franche de Chasseurs de Paris, par Joseph Burg dit Dubourg.

Cette compagnie, dénommée aussi Chasseurs de Dubourg, comprenait 1 capitaine-commandant, 1 capitaine en second, 3 sous-lieutenants, 144 sous-officiers, caporaux et volontaires ; elle fut envoyée quelques jours après sa formation à l'armée de la Moselle, où son capitaine-commandant Dubourg, passé lieutenant de chasseurs à la Légion de Kellermann, fut remplacé par Jacques Dutruy (1).

(1) Jacques Dutruy, né à Genève le 20 novembre 1762, entré au régiment suisse de Sonnerberg le 3 novembre 1782, congédié le 31 mars 1788, engagé dans le régiment suisse de Vigier le 18 septembre 1788, capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie franche de chasseurs nationaux de Paris 1792, chef du 19<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère le 27 février 1793, général de brigade le 13 juin 1793, baron de l'Empire le 18 août 1809, retraité le 24 juillet 1816, mort à Choisy-le-Roi le 27 avril 1836.

Grossie de Suisses des régiments licenciés et de déserteurs étrangers, la compagnie reçut de son nouveau chef le nom pompeux de Légion de Paris, et continua d'être employée comme corps franc à l'armée de la Moselle.

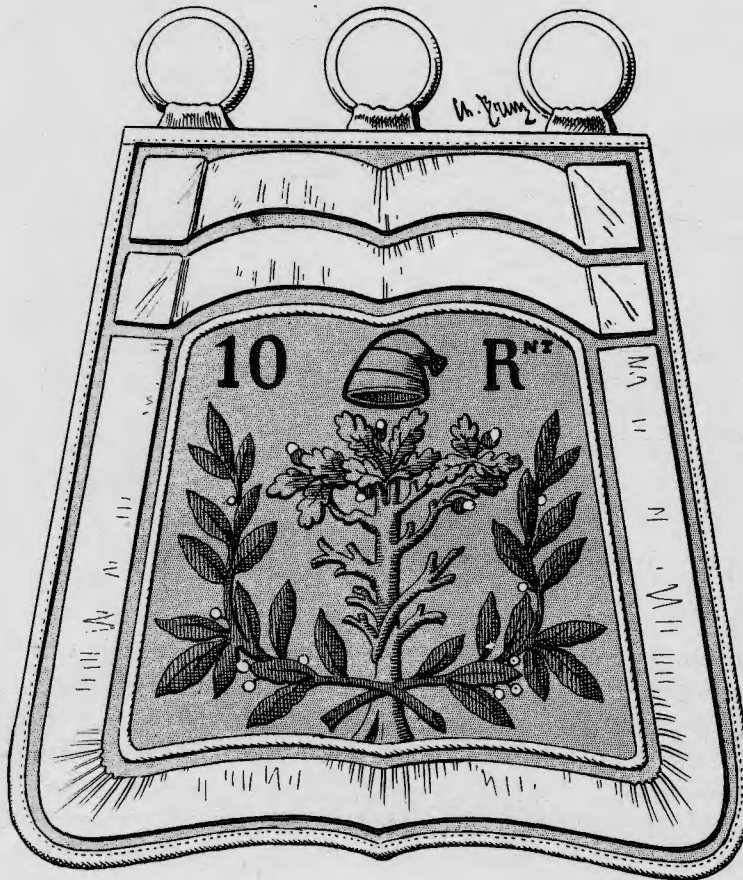
Le décret du 26 février 1793 décida que le corps franc commandé par Dutruy formerait un bataillon d'infanterie légère sous le numéro 15 ; il prit en réalité le numéro 19, les numéros 15 à 18 ayant été donnés à quatre bataillons levés en Corse.

Envoyé dans l'ouest à la fin de 1793, le 19<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère forma le 12 floréal an II (1<sup>er</sup> mai 1794), avec le 8<sup>e</sup> bataillon des Vosges et le 7<sup>e</sup> bataillon de la Manche, la 19<sup>e</sup> demi-brigade légère qui entra le 1<sup>er</sup> nivose an V (21 décembre 1796) dans la composition de la 6<sup>e</sup> légère de deuxième formation, devenue le 6<sup>e</sup> régiment léger de l'Empire.

Je n'ai trouvé aucun renseignement imprimé, officiel ou autre, sur la tenue des Chasseurs de Dubourg ou de la Légion de Paris ; le dessin de notre collaborateur L. Lapeyre a pour source un des dessins originaux de Victor qui se trouvent dans la

collection Dubois de l'Estang, et que feu le général Vanson prisait fort, disant que lorsqu'ils représentent un corps déterminé on pouvait leur accorder confiance.

A. de Marbot s'est servi de ces dessins de Victor pour établir divers corps représentés dans le 3<sup>e</sup> volume de son ouvrage en collaboration avec Dunoyer de Noirmont ; Je citerai entre autres : *Légion du Midi*, *Légion des Allobroges*, *Légion de Westermann*, *Volontaires de Paris*, *Volontaires de Santerre*, *Légion des Volontaires de Paris*, *Chasseurs de Biron*, *Légion noire*, etc., etc.



SABRETACHE  
du 10<sup>e</sup> hussards, Révolution,

En drap amarante, chiffre noir, bonnet rouge à gland rouge et noir, feuilles de chêne marron, feuilles de laurier vert foncé, galon blanc, souchette intérieure vert clair, anneaux en cuivre.

L. BERNARDIN.





*Dessin colorié d'après une peinture de l'époque, de la collection M. Letestu.*

FISCHER

Commandant les Chasseurs de Fischer.

(1748)





*Dessin colorié de L. Lapeyre.*

LÉGION DE PARIS  
(1792-1793)



## L'ARME DES CUIRASSIERS

de 1815 à 1872 (suite).<sup>(1)</sup>

PLAQUE DE CEINTURON  
des Dragons de la Garde, 1<sup>er</sup> Empire.  
En cuivre.

## CASQUES

La forme des casques fut changée en 1815 : la crinière fut remplacée par la bombe en crin noir. Le moindre reproche qu'on faisait à la crinière était d'aller dans les yeux des cavaliers par les temps de grand vent et de les aveugler. Le casque « à l'antique », qui avait de chauds partisans dans les généraux Espagne et Dejean, avait déjà prévalu en 1811 pour les carabiniers et les cheveu-légers. Il fut adopté pour les cuirassiers et mis aussitôt en service. Mais il ne donna pas satisfaction et, dès le commencement, les régiments s'en plaignaient vivement : la

chenille se dégarnit, les casques sont lourds, incommodes, dispendieux par l'entretien qu'ils nécessitent et ne tiennent pas sur la tête des cavaliers. En 1818, le général Bordesoulle présenta un nouveau modèle avec crinière et turban en cuivre au lieu du turban de peau d'ours noir. Après de longues discussions dans les Comités compétents, de nombreux rapports, plusieurs ajournements et diverses modifications, le modèle du général Bordesoulle fut enfin adopté par le ministre le 7 février 1823. Le 31 juillet 1825, le modèle définitif fut approuvé pour les cuirassiers et les casques distribués dans les régiments dans le courant de 1826 et 1827. Ces casques avaient une visière et un couvre-nuque en tôle d'acier sertis et fixés à la bombe. Le turban était remplacé par un bandeau de cuivre estampé sur le devant d'une grenade entourée de deux branches de laurier et de chêne. Le cimier supportait une brosse et la crinière. Sur le devant un porte-aigrette en cuivre avec une aigrette en crin rouge. Deux rosaces figurant des rayons entourés d'un filet supportaient les jugulaires faites de cuir noir verni recouvert d'un rang de 17 à 18 anneaux contournés en 8 couché. La face antérieure du cimier représentait une fleur de lys, qui fut, en 1830, remplacée par une grenade.

(1) Voir pages 136 et 183, 6<sup>e</sup> année.

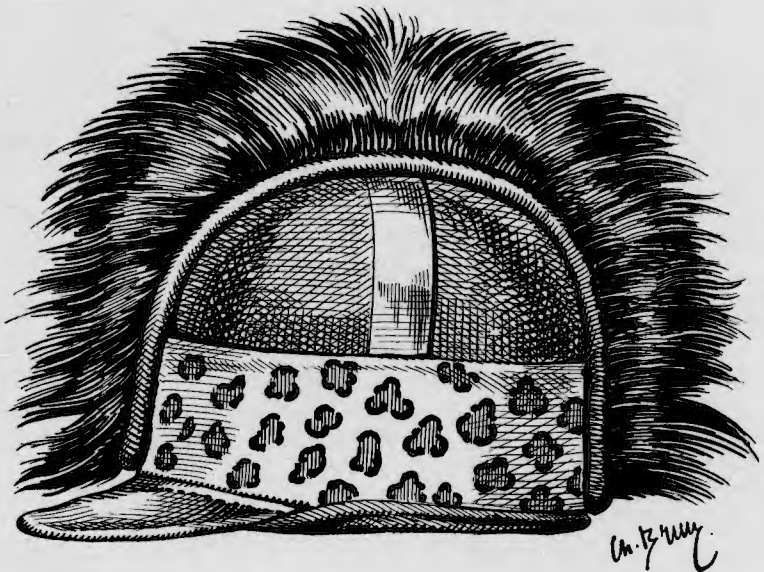
En 1836 on se préoccupa du renouvellement des casques distribués en 1826-1827, dont la durée allait bientôt expirer. De nombreuses plaintes s'étaient élevées contre le modèle en service. On désirait généralement revenir à l'ancienne forme du casque porté sous le 1<sup>er</sup> Empire, avec turban en peau et crinière attachée au bas du cimier. Après de nombreuses discussions sur les modèles présentés, on mit en essai, au mois de novembre 1839, dans chaque régiment, deux casques de nouveau modèle avec turban en peau de vache marine teinte en noir et crinière sans brosse. Ainsi qu'il arrive généralement en pareil cas, les rapports adressés par les régiments furent contradictoires, néanmoins la nouvelle forme prévalut, le roi l'approuva le 24 septembre 1840 et une décision du 29 octobre suivant prescrivit que le cimier du casque de cuirassier ne serait plus surmonté d'une brosse de crin, que la forme de la bombe serait modifiée et que le bandeau de cuivre serait remplacé par un turban de cuir recouvert d'un bandeau de peau de vache marine noire. Ces nouveaux casques furent distribués dans le courant de 1841 (1). Ce modèle, amélioré et légèrement modifié, devait subsister jusqu'en 1870.

### CUIRASSES

Les anciennes cuirasses, qui avaient fait les campagnes du 1<sup>er</sup> Empire, furent conservées. Elles étaient l'objet cependant de diverses critiques, notamment pour les épaulières dont le cuir qui les composait était usé, la doublure de drap en lambeaux et dont les écailles de cuivre se faussaient, se redressaient sans cesse et abimaient les manteaux. Dès 1818, le Comité d'artillerie fut chargé de présenter un nouveau modèle de cuirasse. On commença par remplacer les épaulières par de simples bandes de cuir recouvertes de deux gourmettes de cuivre et en 1825 fut mis en service un nouveau modèle de cuirasse.

J. MARGERAND.

(A suivre).



CASQUE D'INFANTERIE, 1791

Bombe et visière en cuir noir ; chenille en peau d'ours, turban en toile cirée jaune, mouchetures rouges, cernées de noir.

Musée de Douai.

(1) On en trouvera la description dans une circulaire lithographiée du 25 juin 1841, notifiant l'envoi aux conseils d'une collection de modèles types de casques et d'accessoires de casques.

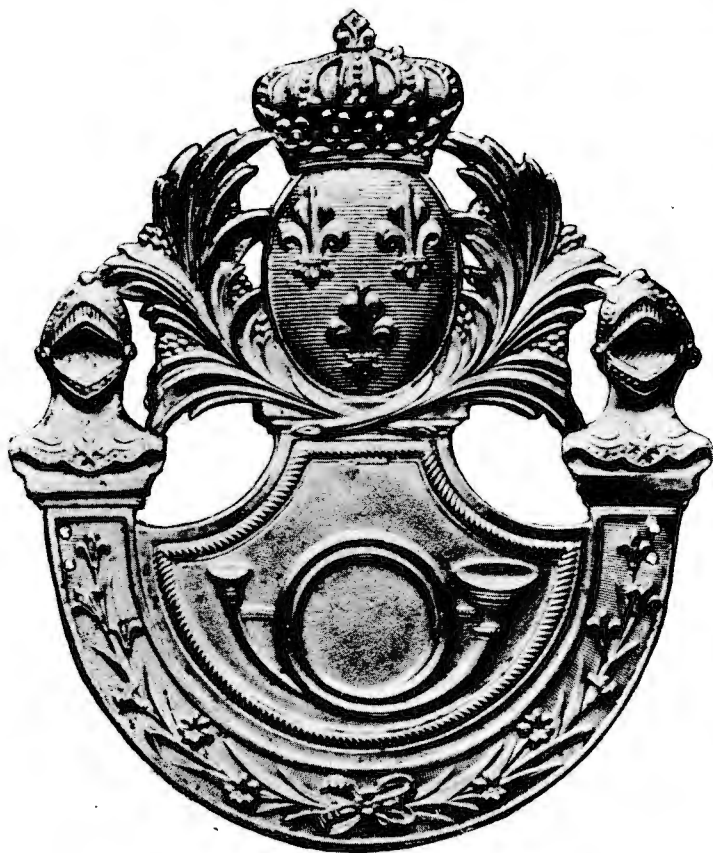


# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

DÉPARTEMENTS (*Suite*).



PLAQUE DE SHAKO  
de Chasseur de la Garde nationale, métal blanc, 1816.

lonel honoraire et de deux porte-drapeau. Quatre compagnies : la 1<sup>re</sup>, dite *de la Vieille-Ville*; la 2<sup>e</sup>, *de la Place*; la 3<sup>e</sup>, *de la Ville Close*; la 4<sup>e</sup>, *de la Rue Neuve*; commandées chacune par un capitaine et deux lieutenants pour les deux premières; d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant pour les deux dernières.

Uniforme : habit bleu, parements, revers et collet montant écarlates, passepoil blanc, boutons jaunes unis (en attendant les boutons aux armes de la ville, lesquelles se composaient d'un vaisseau surmonté d'une couronne ducale), doublure blanche, épaulettes d'or, veste et culotte blanches.

Sur les drapeaux aux trois couleurs nationales, la devise : *La liberté ou la mort*.

2<sup>o</sup> *Corps de volontaires nationaux*, formé d'un état-major, composé d'un commandant, d'un capitaine aide-major et d'un porte-drapeau, et de trois compagnies commandées chacune par deux capitaines et un lieutenant; la 3<sup>e</sup> avait un porte-drapeau en sus.

Uniforme : habit écarlate, revers et parements bleu de ciel, passepoil noir, dou-

HARFLEUR, en Normandie.

Un état-major, composé d'un commandant et d'un major; et deux compagnies, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un porte-drapeau et un adjudant.

Uniforme : habit bleu de roi avec doublure, revers et parements écarlates.

Deux drapeaux : le premier était blanc et parsemé de fleurs de lis en or, avec un vaisseau au milieu; le second était bleu avec une croix blanche, portant au centre un vaisseau, et une fleur de lis d'or à chaque coin du drapeau.

HAUNOIX.

Un commandant, un adjudant, un porte-drapeau; deux capitaines, deux lieutenants, trois sous-lieutenants.

HENNEBONT

1<sup>o</sup> Un état-major, composé d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un aide-major, d'un adjudant, d'un co-

LA GIBERNE

blure blanche avec fleurs de lis et hermines en or aux retroussis, boutons jaunes, épaulette en or.

Drapeau : deux coins bleu de ciel, un coin rose et l'autre noir ; comme devise : *La liberté ou la mort.*

HÉRISSON, en Bourbonnais.

A l'état-major : un commandant, un lieutenant-colonel, un major, un capitaine, deux lieutenants, un porte-étendard, un adjudant.

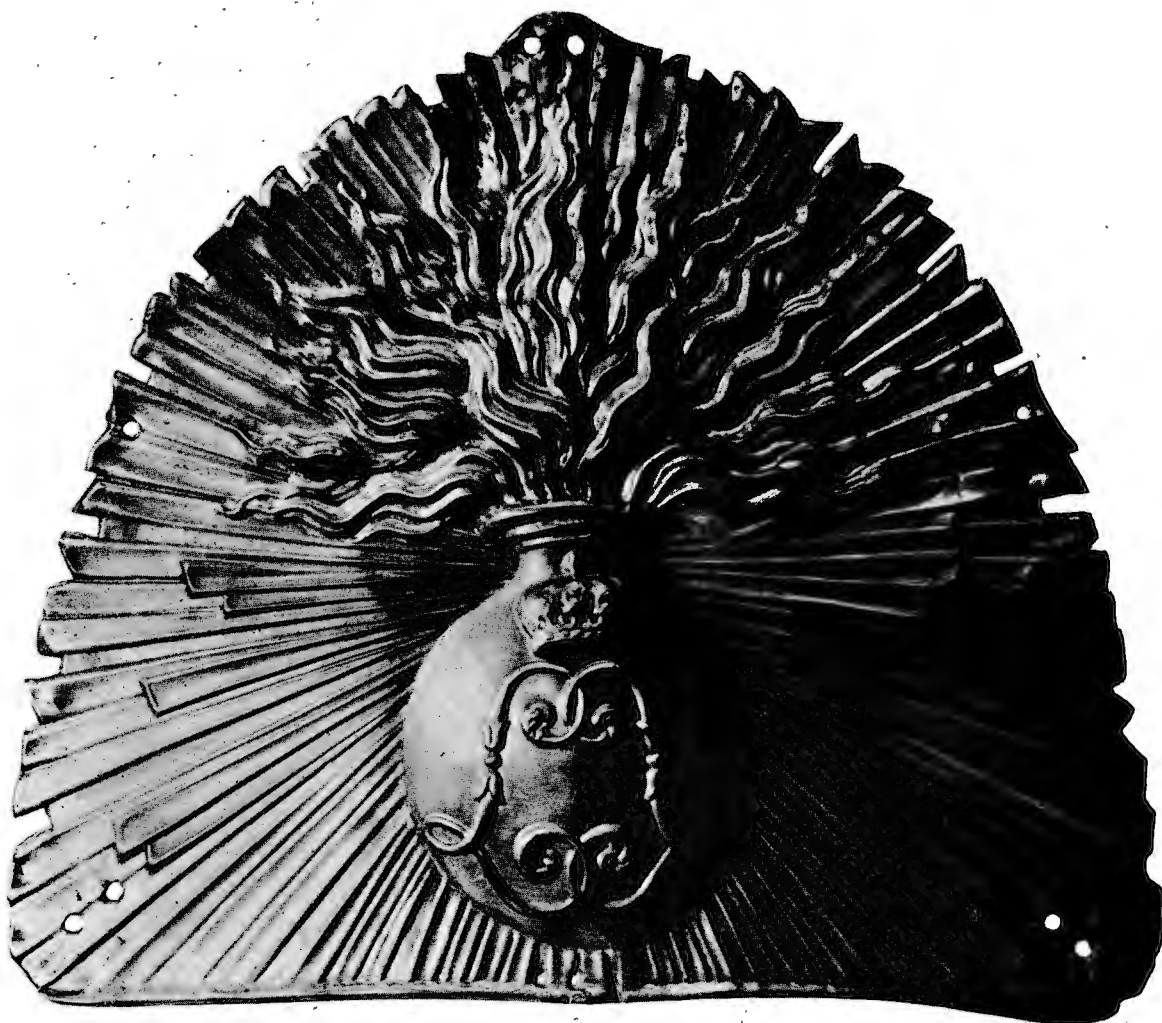
HONFLEUR.

Etat-major, composé d'un commandant, un major et un aide-major. Onze compagnies, commandées chacune par deux capitaines et deux lieutenants. Un porte-drapeau était attaché à la 3<sup>e</sup> et à la 9<sup>e</sup> compagnie.

Uniforme semblable à celui de Paris.

Deux drapeaux : un blanc, et le second blanc, bleu et rouge.

(A suivre.)



PLAQUE DE BONNET A POIL  
de sous-officier de la garde nationale.  
*Argentée, Restauration.*



# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON  
DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE.



MUSICIEN DU 2<sup>e</sup> VOLTIGEURS.

*Tenue de ville, 1854.*

### HABILLEMENT (Suite).

GENDARMES A PIED (Suite).

#### BONNET DE POLICE.

**168.** Le bonnet de police est en drap bleu de roi.

#### *Coupe du bonnet de police.*

**169.** La hauteur totale, prise au milieu, est de 190<sup>mm</sup>. La coupe de la demi-flammé est faite de manière à n'avoir que deux coutures perpendiculaires, l'une sur le devant, l'autre sur le derrière. Il n'en est point pratiqué à la partie supérieure ; mais on peut tolérer une pièce rapportée sous le turban, de la hauteur de 60<sup>mm</sup> au plus. La partie supérieure est plus étroite de 45<sup>mm</sup> que la partie inférieure.

#### *Turban.*

**170.** Le turban a, sur le devant, une échancrure de 30<sup>mm</sup>.

#### *Doublure du bonnet.*

**171.** Le bonnet est doublé d'une forte peau de mouton passée, de couleur fauve, qui règne dans toute la partie intérieure du bonnet.

#### *Ornements.*

**172.** Le turban est orné, à sa partie supérieure, pour les gendarmes, de deux galons en fil blanc, tissu à points de Hongrie. Celui du haut a 22<sup>mm</sup> de large, celui du bas, 13. Il y a entre les deux galons une distance de 3<sup>mm</sup>.

**173.** Une grenade est placée au milieu du turban, à 5<sup>mm</sup> du bord inférieur. Cette grenade est semblable à celle de l'habit.

**174.** Le gland est attaché sous le turban, au moyen d'un cordonnet pendant entre les deux pointes de l'échancrure du devant du turban; la longueur apparente de ce cordonnet est de 30<sup>mm</sup>. Des cordonnets en fil blanc figurent la flamme retroussée sur le côté droit, à la hauteur du turban; ils sont à une distance de 10<sup>mm</sup> de celui qui partage le milieu.

*Ornements pour le bonnet de police des sous-officiers et des brigadiers.*

**175.** Pour les maréchaux des logis et les brigadiers, les mêmes dimensions et proportions que les précédentes sont observées; mais les ornements sont ceux ci-après, savoir :

Un galon en argent, tissu à points de Hongrie, large de 22<sup>mm</sup>.

Un deuxième galon, tissu de même, large de 13<sup>mm</sup>.

Un cordonnet et un gland mélangés par moitié, en filet d'argent et laine bleu de roi.

Une grenade pareille à celle de l'habit des sous-officiers.

*Ornements pour le bonnet de police des officiers.*

**176.** Le bonnet de police pour les officiers a les mêmes formes et dimensions que celui de la troupe.

Le cordonnet est en filé d'argent; les franges du gland sont à petites torsades brillantes pour les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, et à grosses torsades pour les officiers supérieurs. La grenade est pareille à celle des retroussis de l'habit.

Les galons sont en argent, tissu à points de Hongrie : l'un a 30<sup>mm</sup> de large, et l'autre 13; ils sont placés à 3<sup>mm</sup> de distance l'un de l'autre.

*Manière de porter le bonnet de police.*

**177.** Le bonnet de police se porte légèrement incliné à droite et de manière que la grenade soit au milieu du front.

**178.** Dimensions du bonnet de police :

*Corps du bonnet.*

Hauteur sur le milieu . . . . .	190 millim.
Hauteur sur le côté . . . . .	190
Largeur aux angles supérieurs du haut. . . . .	250
Largeur au bas . . . . .	295

*Turban.*

Hauteur au milieu des courbes . . . . .	100 millim.
Hauteur aux pointes du devant . . . . .	170
Hauteur aux pointes du derrière . . . . .	160

**179.** . . . . .

ESCADRON A CHEVAL.

*Bonnet à poil* avec plaque sur le devant, du modèle adopté pour le régiment de gendarmerie à pied, mais sans calot ni cordon.

*Jugulaire* formée d'anneaux en cuivre estampé de 20<sup>mm</sup> de diamètre et 3<sup>mm</sup> de



largeur, cousus sur une patte en basane noire pliée en double. Dans la longueur de 365<sup>mm</sup> la patte comprend 27 anneaux ; deux anneaux à une extrémité et quatre à l'autre sont en outre indépendants et servent à attacher la jugulaire à une agrafe noire en métal de 24<sup>mm</sup> de longueur, posée, de chaque côté, à la base intérieure du bonnet.

*Plumet* du modèle adopté pour le régiment de gendarmerie à pied de la garde impériale.

*Chapeau* avec ganse, soutaches et pompon du modèle en usage dans le régiment à pied, avec macaron pour les officiers.

*Bonnet de police* en drap bleu de roi, du modèle décrit par les art. 168 et suivants cités ci-dessus, sauf les dimensions indiquées ci-après :

*Corps du bonnet.*

Hauteur sur le milieu . . . . .	160 millim.
Hauteur sur le côté. . . . .	150
Largeur en haut . . . . .	230
Largeur en bas . . . . .	290

*Turban.*

Hauteur au milieu des courbes. . . . .	375 millim.
<i>Id.</i> aux pointes du devant. . . . .	135
<i>Id.</i> aux pointes de derrière . . . . .	140
Échancrure sur le devant. . . . .	020

ÉQUIPEMENT.

*Col.*

**203.** Le col des sous-officiers, brigadiers et gendarmes est en étoffe de laine noire dite *satin turc*. Il est uni.

**204.** La carcasse est en toile noire forte, piquée à la main, ayant 70 à 80 raies dans lesquelles sera placé du sanglier ; elle sera bordée en bas de peau de mouton, en haut, d'une toile forte, afin de dissimuler le bord.

**205.** Le col aura deux pattes, la première en cuir aura 90<sup>mm</sup> ; la seconde en satin turc, comme le col, doublée en bougrané fort, pour faciliter son entrée dans le fourreau, aura 100 à 110<sup>mm</sup> de longueur. Du côté opposé, il y aura une boucle, à double barrette et à trois ardillons correspondant avec la patte en cuir.

**206.** Le col est doublé en toile bisonne d'un tissu serré. Il est bordé par le haut d'un liseré en forme de passepoil, en peau noire maroquinée, rabattu en dedans de 25<sup>mm</sup>.



M. PETIT  
Maréchal des logis des Guides,  
tenue de ville, 1860.

**207.** Au bas du col est cousue, au milieu, une bavette en satin turc, pareil à celui du col, doublée en percaline noire, de forme triangulaire. Sa largeur est de 75 à 80<sup>mm</sup>; sa hauteur de 70 à 75<sup>mm</sup>.

**208.** La longueur du col est proportionnée au cou de l'homme, ainsi que sa hauteur, qui doit être telle qu'il dépasse le collet de l'habit de 6 à 8<sup>mm</sup>.

**209.** Dimensions du col.

Longueur moyenne du col . . . . .		370 millim.	
Hauteur moyenne . . . . .	} à la couture verticale.. . . .	65	
		aux extrémités . . . . .	60
		intermédiaire. . . . .	70
Hauteur dans œuvre de la boucle . . . . .		38	
Largeur jusqu'à la barrette . . . . .		10	
Longueur de la patte en cuir . . . . .		90	
Largeur <i>idem.</i> . . . . .		38	
Longueur du recouvrement . . . . .		120	
Largeur du recouvrement. } . . . . .	à la naissance . . . . .	60	
	à la pointe. . . . .	40	

**210.** Le col des officiers est en soie noire, des mêmes formes et dimensions.

*Gants.*

**211.** Les gants des officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes sont en peau de daim, première qualité, sans parements.

**212.** Ils sont de la forme dite *amadis*, le bord du poignet, solidement ourlé et fendu en-dessous d'environ 45<sup>mm</sup>. Cette fente, qui remonte vers le creux de la main, est également ourlée et porte d'un côté un bouton de métal, et de l'autre une boutonnière passepoilée en peau.

**213.** Les gants sont entretenus en jaune.

Les *gants* des gendarmes à cheval étaient blancs à la Crispin.

Les *bélières* étaient piquées à jonc, entretenues en blanc.

La *plaque de ceinturon* en cuivre avec aigle couronnée; autour, la légende *Garde impériale*, et au bas, le mot *Gendarmerie*.

*Cordon de sabre des officiers.*

**214.** Le cordon de sabre des officiers est formé d'un cordonnet en soie, cablé à quatre brins, et recouvert d'une natte exécutée au moyen de l'enlacement de huit lanières de maroquin noir, de la même manière que le fouet de bride de cavalerie légère. Ce cordon a 7 à 8<sup>mm</sup> de diamètre et porte un coulant en fil d'or de 10<sup>mm</sup> de largeur; sa longueur est de 800<sup>mm</sup> au moins.

(A suivre).

Le Directeur gérant : L. FALLOU.



SERGEANT BÉNARD

# SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).

## CHAPITRE IV

La retraite est résolue. — Marche sur Smolensk. — Le 4<sup>e</sup> de ligne à l'arrière-garde. — Notre vie de chaque jour. — Héroïsme du maréchal Ney. — Les biftecks de cheval. — Neige, bois de sapins, Cosaques. — Les blessés. — “ Camarades à moi ! ” — Un désespéré. — Horreur de notre état. — Arrivée à Smolensk ; on nous en interdit l'entrée. — Dernier effort. — Trop de généraux. — Les lanciers Polonais. — Un mou de mouton de 80 francs.

On sait comment l'armée, au moment de se heurter aux troupes du général Kutusoff, réunies sous Kalouga dans une



PLAQUE DE SHAKO, en fer (1<sup>er</sup> empire).

Collection Rosset.

forte position, reçut l'ordre de rétrograder et de reprendre la route qu'elle avait suivie en marchant sur Moscou.

Certes, il eût été préférable de passer sur le corps des Russes, — au risque de nous affaiblir dans une lutte formidable, — car la route de Kalouga nous conduisait dans les provinces méridionales de l'Empire, laissées intactes par la guerre, et où l'armée eût pu, en réparant ses forces épuisées par un trajet de huit cents lieues, attendre tranquillement le retour de la belle saison. Mais le conseil de guerre, tenu par l'Empereur aux portes de Kalouga, en jugea autrement.

L'incendie de Moscou, que le peuple russe a longtemps considéré comme notre œuvre, avait excité dans l'armée ennemie une violente indignation ; on l'avait tenue avec intention pendant plusieurs jours en vue des flammes, et tandis que la Cour de Saint-Pétersbourg leurrait l'Empereur d'un espoir de négociations, on avait profité de l'armistice pour la renforcer et la refaire dans de riches provinces.

L'idée d'une bataille ayant été écartée, on décida donc de regagner Smolensk, où nous possédions des magasins considérables. C'était une distance de plus de quatre-vingts lieues à franchir par un froid déjà vif et sous une neige perpétuelle. Chaque pied de ce terrain glacé était à conquérir après avoir été arrosé de sang. Encore si nous avions pu trouver le repos dans Smolensk ; mais deux armées devaient nous devancer au delà de cette ville, tandis qu'une troisième nous suivrait pas à pas, laissant à peine à nos troupes le temps de l'évacuer.

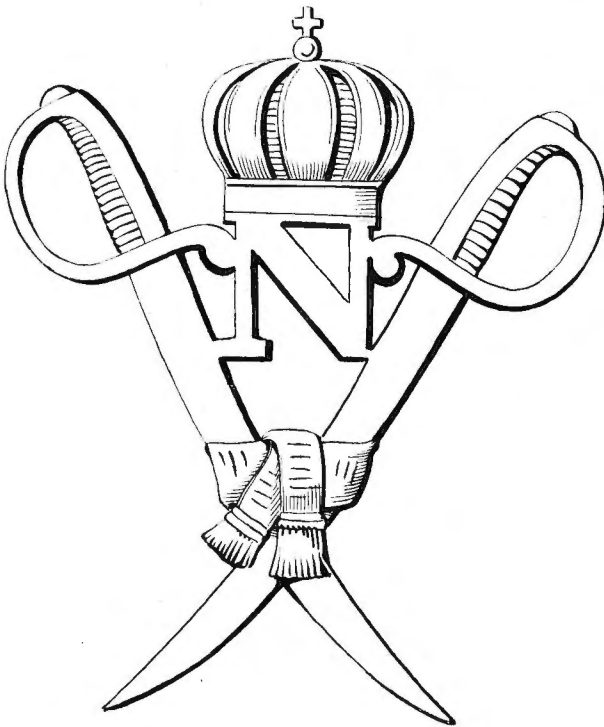
Après avoir dépassé le champ de bataille de la Moscowa, le corps du maréchal Ney fut chargé de l'arrière-garde. Presque chaque jour le 4<sup>e</sup> de ligne se trouva en contact avec l'ennemi.

Les malheurs de la campagne de Russie ont été cent fois décrits, et je n'ai pas la prétention de refaire un récit complet de ce désastre. Je me bornerai à suivre, à travers les traces sanglantes et glorieuses que l'armée française a laissées dans l'histoire à cette époque, l'imperceptible fil des événements qui me sont personnels. Du reste, l'épopée de 1812 n'est autre chose que la réunion de quatre cent mille infortunes semblables à la mienne. Obligé de me renfermer dans le cercle étroit des impressions et des souffrances qui me sont propres, je dois cependant cette justice à mes camarades de dire que leur héroïsme a été constamment à la hauteur de leur

misère : c'est le plus grand éloge qu'il soit possible de leur adresser.

Voici quelle était notre vie quotidienne. Chaque régiment à tour de rôle était affecté au service de l'extrême arrière-garde. Celui-là était sûr de combattre toute la journée. Des nuées de Cosaques voltigeant sur nos flancs enlevaient les hommes isolés et achevaient les blessés à coups de lance. Le régiment faisait face à l'ennemi pour l'arrêter et le soir il était remplacé par un autre.

(A suivre.)



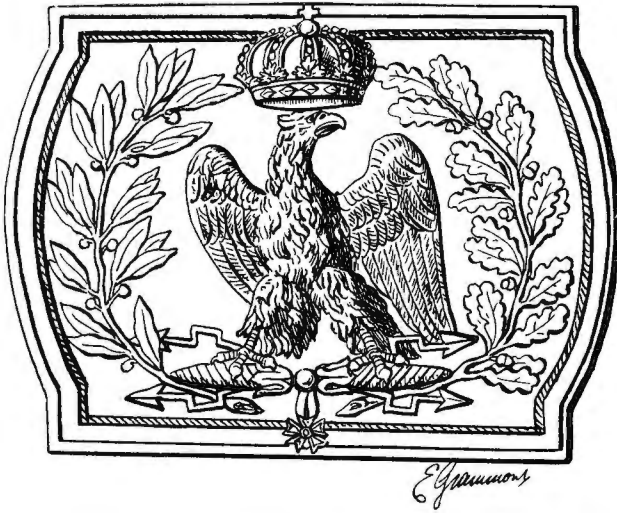
PLAQUE DE BAUDRIER DE GIBERNE DES PUPILLES DE LA GARDE.  
En cuivre, 1<sup>er</sup> Empire.



## Corps des Chasseurs de Fischer <sup>(1)</sup>

(1743-1761)

(Suite).



PLAQUE DE CEINTURON  
d'officier des grenadiers à pied de la Garde, dorée, 1<sup>er</sup> empire.  
Même modèle pour les officiers  
d'administration de la Garde, argentée, 1<sup>er</sup> empire.

Le 8 juillet 1757, nouvelle organisation ; je n'ai pu retrouver le texte de l'ordonnance, mais, d'après l'Etat militaire de France pour l'année 1758, par les sieurs de Montandre-Lonchamps et chevalier de Montandre, cette organisation fut la suivante :

Un commandant, capitaine en premier de toutes les compagnies à pied et à cheval ;  
Un lieutenant-colonel ;  
Un major ;  
Deux aides-majors ;  
Un aumônier ;  
Un chirurgien ;  
Un prévôt.

8 Compagnies d'infanterie, composées chacune de :

1 capitaine en second, 1 premier et 1 second lieutenant, 4 sergents, 6 caporaux, 6 anspessades, 6 grenadiers, 53 chasseurs.

8 compagnies de cavalerie, comprenant chacune :

1 premier et 1 second capitaine en second, 1 premier et un second lieutenant, 2 maréchaux des logis, 6 brigadiers, 69 chasseurs.

Force totale du corps : 1280 hommes.

Le 15 août 1757, Fischer fut autorisé à admettre dans son corps des surnuméraires jusqu'au nombre de 800, leur solde était de 10 sols par jour ; un emploi de sous-lieutenant fut créé le 22 novembre 1759 dans chaque compagnie à pied.

Le corps était entièrement composé d'étrangers, allemands du Rhin pour la plupart ; les français et régnicoles ne pouvaient y être admis.

A la fin de 1758, dans un mémoire présenté au Conseil du Roi, le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, proposa d'envoyer au Canada les 4,000 hommes (*sic*) du sieur Fischer.

..... « il a un corps distingué d'officiers, presque tous gentilshommes, dont la plus grande partie se propose de ne jamais revenir en Europe, non plus que les

(1) Voir page 3.

*soldats, ce qui fortifieroit beaucoup pour le présent et pour l'avenir les parties de ces colonies où ces troupes seroient destinées..... »*

L'état des finances, l'incurie qui régnait à la cour et surtout notre mauvaise politique étrangère firent reculer devant la dépense du transport de cette troupe ; ce fut un malheur, car l'arrivée au Canada d'un pareil corps de soldats aguerris et aventureux eut pu changer la face des choses, et au lieu de perdre Québec et Montréal, peut-être aurions-nous occupé Boston et New-York.

Fischer était alors à son apogée ; il avait toutes les qualités d'un bon chef de partisans, la vigueur, l'intelligence, la hardiesse, mais il en avait aussi tous les défauts, s'occupant autant de faire vivre son corps sur le pays que de la sureté de l'armée et faisant de sa situation de chef de troupe légère l'instrument de sa fortune. Haï par certains, peu estimé par d'autres, Fischer n'était pas aimé par le maréchal de Broglie, sous les ordres duquel il était en 1760 ; le départ du maréchal de Belle-Isle du ministère de la guerre (27 janvier 1761) lui fut préjudiciable et, à la suite de divers incidents restés obscurs, quelques exactions trop fortes probablement, il fut obligé de se

démètre de son corps

Par ordonnance du 27 avril 1761, le corps des Chasseurs de Fischer devint Régiment de Dragons-Chasseurs de Conflans ; le marquis de Conflans<sup>(1)</sup> fût fait colonel du régiment et Fischer premier lieutenant-colonel avec le même traitement qu'auparavant, titre et traitement n'étant accordés qu'à lui seul. La même ordonnance supprima les 800 surnuméraires qui servaient dans le corps, lequel subsista avec le même état-major augmenté d'un premier lieutenant-colonel (le lieutenant-colonel de



PLAQUE DE SHAKO  
Jeune Garde, 1<sup>er</sup> empire.

(1) Louis-Gabriel de Conflans d'Armentières, né à Paris le 28 décembre 1735, d'abord vicomte d'Oulchy, puis comte et ensuite marquis de Conflans, fils du marquis d'Armentières au service duquel était Fischer en 1742 ; mousquetaire en 1750 ; mestre-de-camp lieutenant du Régiment d'Orléans-Cavalerie du 10 avril 1752 au 27 avril 1761, conserve jusqu'à sa mort son corps de Dragons-Chasseurs, devenu Légion puis Hussards de Conflans ; brigadier le 20 février 1761 ; maréchal de camp le 25 juillet 1762 ; lieutenant-général le 5 décembre 1781 ; mort le 26 février 1789 ; un de nos meilleurs généraux de cavalerie de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, célèbre aussi par ses prouesses bacchiques et ses excentricités.

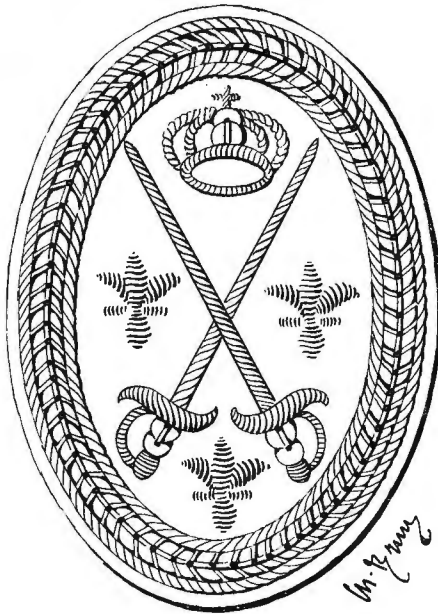


l'organisation de 1757 devenant second lieutenant-colonel), et 16 compagnies dont 8 d'infanterie et 8 de cavalerie de 75 chasseurs, officiers non compris.

Le titre de premier lieutenant-colonel donné à Fischer fut, sauf le traitement, honorifique car il ne resta pas au régiment, le maréchal de Broglie l'ayant attaché à son quartier-général et chargé du service de l'espionnage. Ce fut la perte de Fischer ; par suite de la trahison d'un des leurs, tous ses espions furent arrêtés le même jour par ordre du prince Ferdinand de Brunswick et par suite il ne put donner avis de la marche de l'armée ennemie qui franchit la Diemel à l'improviste (15 juin 1762) et vint surprendre l'armée française. Les Maréchaux de Soubise et d'Estrées firent à Fischer de violents reproches, l'accusant de les trahir, d'être vendu à l'ennemi ; il en tomba malade de chagrin, et épuisé par ses nombreuses campagnes mourut à Cassel quelques jours après.

(A suivre).

L. BERNARDIN.



PLAQUE DE VÉTÉRANCE  
Fond en drap rouge, broderies en paillettes  
et fil d'or, Louis XVI.

*Musée d'Étampes.*

## MUSICIEN DES GARDES SUISSES

EN GRAND UNIFORME, 1774

*Corps dit de Musique militaire*

Le hasard de nos recherches sur les détails concernant les anciennes armées françaises nous a mis en présence d'un manuscrit établi pour le comte d'Affry, colonel des Gardes Suisses, en 1774, et contenant l'état très complet des officiers du régiment à cette époque. A la suite de ce qui les concerne et de leur répartition dans les bataillons et compagnies, se trouvent de nombreux détails relatifs à l'habillement, l'équipement et l'armement de la troupe. Cette seconde partie du livret nous a paru curieuse parce qu'il s'y rencontre des renseignements que nous n'avons vus nulle part.

Nous en extrayons ce qui suit sur les musiques du régiment, car le corps en possédait deux, l'une appelée musique de la compagnie générale, composée de 16 exécutants, qui, chose assez singulière, disposent de 21 instruments, et l'autre dénommée musique militaire et composée de 24 musiciens dont un chef.

Ces deux orchestres avaient une tenue absolument différente.

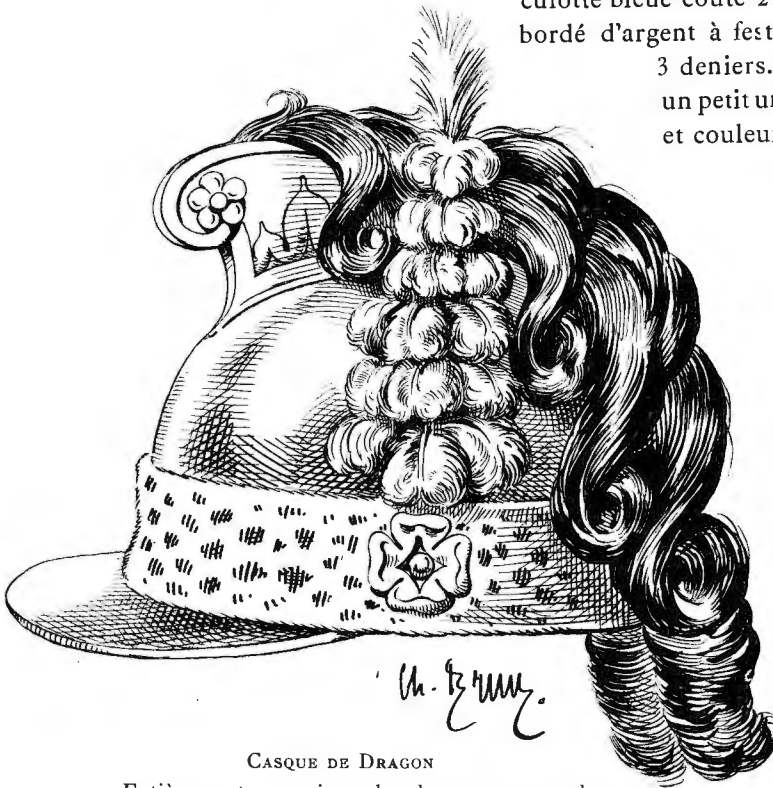
La musique de la compagnie générale avait l'habit écarlate avec collet, revers, parements, doublure bleus, galons, boutons d'argent; cet habit de grande tenue seul coûtait 116 livres, 3 sols, 9 deniers, la veste bleue à boutons d'argent

est du prix de 61 livres, 3 sols, 8 deniers; la culotte bleue coûte 23 livres; et le chapeau bordé d'argent à festons 22 livres, 10 sols.

3 deniers. Ces musiciens avaient un petit uniforme pareil de forme et couleurs, mais moins galonné, appelé surtout.

L'armement consistait en une épée dont ces musiciens étaient tenus de se pourvoir à leurs frais et qui leur appartenait.

Le corps de musique militaire, dont un des membres est représenté ici en grand uniforme, avait l'habit "bleu de roi naturel" avec collet, parements, revers écarlates; boutons d'étain bruni, galons à la petite livrée du roi et galons d'agrément,



CASQUE DE DRAGON

Entièrement en cuivre, bandeau en peau de panthère, crinière noire, visière en cuir noir, plumet blanc, 1784.



coûtant pour l'habit seulement 47 livres, 5 sols, 7 deniers, sans compter le prix de la veste et de la culotte. Les 64 tambours du régiment avaient également l'habit bleu à couleur distinctive écarlate avec galons à la livrée du roi, plus nombreux que ceux de la musique, car leur habit seul revenait à 67 livres. Ces tambours, ainsi que le corps de musique militaire, avaient également un petit uniforme dit surtout, beaucoup moins galonné que la grande tenue, qu'on ne portait d'ailleurs que dans les grandes occasions. Ce petit habit, pour les uns et pour les autres, coûtait 28 livres seulement.

Le chef de musique avait aussi son grand et son petit uniforme, le grand habit aussi richement galonné que celui des deux tambours-majors coûtait 109 livres, 17 sols, 6 deniers. Ce chef de musique portait une canne comme celle des sergents avec cordon et dragonne de soie bleue mélangée d'argent.

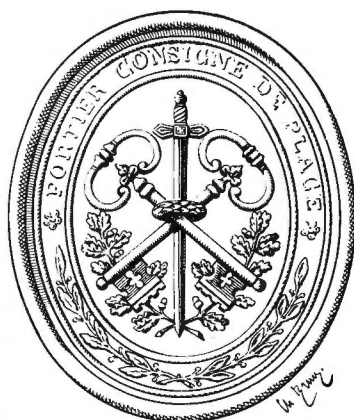
Alors que le matériel de la musique de la compagnie générale se composait de 4 cors, 4 bassons, 3 hautbois et 10 clarinettes entre les mains de 16 exécutants, celui du corps de la musique militaire consistait en 4 cors, 2 bassons, 2 trompettes, 12 clarinettes à deux becs, et 4 dessus de flûtes coûtant ensemble 920 livres.

Le musicien major ou chef de musique est armé d'un sabre fort riche, car il coûte 140 livres et son ceinturon est orné d'une plaque d'argent du prix de 24 livres. Les 23 musiciens ont le sabre à garde de cuivre, le ceinturon est de buffle et la plaque de cuivre. Cet armement fourni par le régiment est peu coûteux. Ce qui l'est plus, c'est la collection des étuis pour les 12 clarinettes et les 4 dessus de flûtes à 18 livres, 17 sols l'un, plus les banderoles de buffle avec grande plaque de cuivre appliquée dessus et crochet de cuivre porte-étui. Tous ces objets sont à la charge de la caisse du régiment.

La musique de la compagnie générale résidait à Versailles, où sa place est marquée dans la liste de la Maison Militaire du Roi, ainsi qu'on peut le voir dans l'Almanach de Versailles où, de 1775 à 1789, les musiciens figurent nominativement.

Cette musique jouait à la parade et faisait défiler la garde montante. Les Gardes Françaises avaient aussi deux musiques, dont une à Versailles, de 16 exécutants également. Les détails que nous avons donnés sur les musiques du régiment des Gardes Suisses s'appliquent avec une parfaite similitude sur ce point à celui des Gardes Françaises.

La musique militaire des Gardes Suisses marchait avec le régiment et était probablement casernée à Paris avec l'état-major et le 1<sup>er</sup> bataillon dont 1 compagnie résidait rue Grange-Batelière, une autre Faubourg Poissonnière, et les deux autres à Chaillot. Le régiment ayant 4 bataillons à 4 compagnies d'environ 160 hommes chacune, les autres bataillons étaient à Courbevoie, Saint-Denis et Rueil, où se trouvait l'artillerie régimentaire composée de 8 pièces à la suédoise, servies par 38 canonniers et 12 ouvriers. Le dépôt des recrues était à Belfort, en Alsace.



PLAQUE de portier-consigne.  
En cuivre doré, Restauration.

G. COTTREAU.

# L'INFANTERIE FRANÇAISE

*sous la Restauration*

1815-1830

A la seconde Restauration, le gouvernement licencia tous les régiments d'infanterie pour faire disparaître le vieil esprit de l'ancienne armée impériale ; il organisa quatre-vingt-six légions départementales (Ordonnance du 14 octobre 1815), augmentées de huit légions bis (17 février 1819) ; cette expérience fut peu heureuse, et l'on dut revenir, le 20 octobre 1820, à l'ancienne formation régimentaire.

L'Ordonnance du 8 mars 1822 rendit aux régiments d'infanterie de ligne les couleurs distinctives abandonnées depuis la disparition des légions départementales, mais elle en simplifia singulièrement la distribution.

Les régiments furent partagés en huit séries : les quatre premiers régiments de chaque série portèrent la couleur distinctive au collet, aux pattes des parements et au corps de la

contre-épaulette (pour les fusiliers) ; les quatre derniers l'eurent seulement aux parements et au liseré de la contre-épaulette. Tous la reçurent au galon de bordure du haut du shako, aux passepoils et aux retroussis.

La couleur du fond de l'habit reste bleu de roi ; le pantalon, bleu de roi, est passepoilé de la couleur distinctive. Plaque de shako en cuivre, comme les boutons. Les grenadiers gardent l'épaulette écarlate à franges ; les voltigeurs ont la même épaulette, couleur jonquille (et non plus aurore, comme par le passé) ; enfin, on rend à ces compagnies d'élite le galon du pourtour supérieur du shako, respectivement écarlate pour les grenadiers et jonquille pour les voltigeurs.

Le tableau suivant donne la répartition des



PLAQUE DE SHAKO.  
En cuivre, 1830.  
Collection Rosset.





*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

MUSICIEN (*Dessus de flûte*)  
des Gardes Suisses.

*Grande tenue, 1774.*



*Dessin colorié de Edmond Lapeyre.*

FUSILIER (*Compagnie du centre*)  
d'Infanterie de ligne, 1822.



régiments dans chacune des huit séries, avec l'indication des couleurs distinctives :

1 <sup>re</sup> série. . .	BLANC. . . .	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> —	33 <sup>e</sup> , 34 <sup>e</sup> , 35 <sup>e</sup> , 36 <sup>e</sup> régiments.
2 <sup>e</sup> — . . .	CRAMOISI. . .	5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> —	37 <sup>e</sup> , 38 <sup>e</sup> , 39 <sup>e</sup> , 40 <sup>e</sup> —
3 <sup>e</sup> — . . .	JONQUILLE . .	9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> —	41 <sup>e</sup> , 42 <sup>e</sup> , 43 <sup>e</sup> , 44 <sup>e</sup> —
4 <sup>e</sup> — . . .	ROSE FONCÉ. .	13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 16 <sup>e</sup> —	45 <sup>e</sup> , 46 <sup>e</sup> , 47 <sup>e</sup> , 48 <sup>e</sup> —
5 <sup>e</sup> — . . .	AURORE . . .	17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> —	49 <sup>e</sup> , 50 <sup>e</sup> , 51 <sup>e</sup> , 52 <sup>e</sup> —
6 <sup>e</sup> — . . .	BLEU DE CIEL .	21 <sup>e</sup> , 22 <sup>e</sup> , 23 <sup>e</sup> , 24 <sup>e</sup> —	53 <sup>e</sup> , 54 <sup>e</sup> , 55 <sup>e</sup> , 56 <sup>e</sup> —
7 <sup>e</sup> — . . .	CHAMOIS . . .	25 <sup>e</sup> , 26 <sup>e</sup> , 27 <sup>e</sup> , 28 <sup>e</sup> —	57 <sup>e</sup> , 58 <sup>e</sup> , 59 <sup>e</sup> , 60 <sup>e</sup> —
8 <sup>e</sup> — . . .	VERT CLAIR. .	29 <sup>e</sup> , 30 <sup>e</sup> , 31 <sup>e</sup> , 32 <sup>e</sup> —	61 <sup>e</sup> , 62 <sup>e</sup> , 63 <sup>e</sup> , 64 <sup>e</sup> —

En 1823, les quatre derniers régiments de chaque série prennent au collet une patte de la couleur distinctive ; ceux des 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séries échangent ensuite leur couleur contre la garance.

En 1828, l'uniforme de l'infanterie de ligne est une dernière fois unifié : tous les régiments prennent le collet, les parements et les retroussis garance, avec passepoils de cette même couleur.

Enfin, le 27 juillet 1829, le pantalon garance est adopté : les petits soldats de France l'ont promené victorieusement à Alger, à Anvers, à Rome, en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique, et ne l'ont plus quitté jusqu'à ce jour. Garderont-ils encore longtemps ce dernier héritage qu'ils tiennent du gouvernement de la Restauration?...

C<sup>t</sup> S.

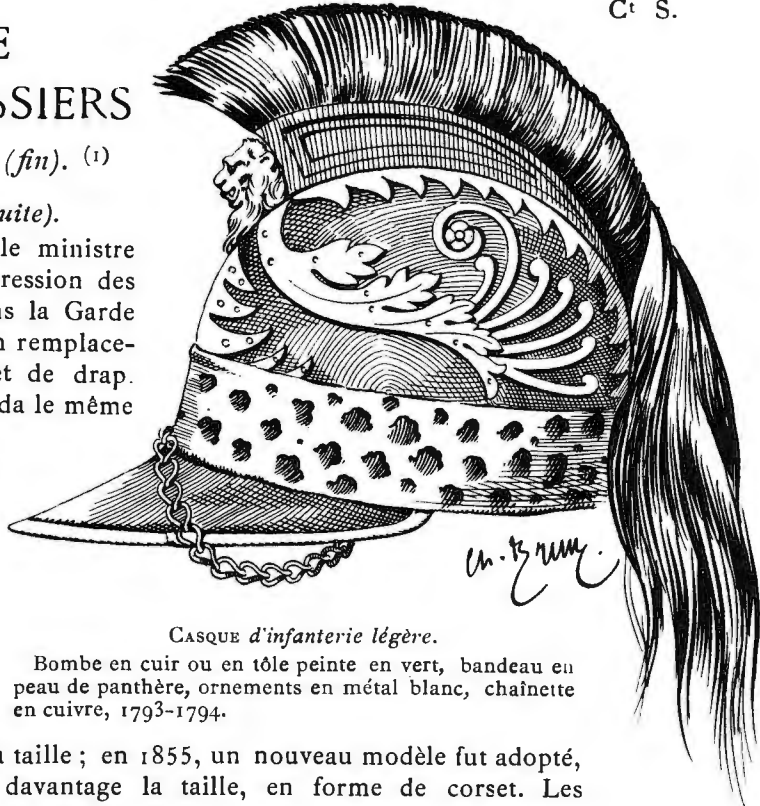
## L'ARME DES CUIRASSIERS

de 1815 à 1872 (*fin*). <sup>(1)</sup>

### CUIRASSES (*suite*).

Le 29 mars 1819, le ministre avait approuvé la suppression des fraises de cuirasse dans la Garde Royale et autorisé son remplacement par un bourrelet de drap. Aussitôt la ligne demanda le même changement qu'elle obtint en 1821. Le bourrelet était bleu de roi et resta ainsi malgré les demandes des régiments <sup>(2)</sup> jusqu'en 1863, époque à laquelle il devint garance.

La cuirasse de 1825 dessinait légèrement la taille ; en 1855, un nouveau modèle fut adopté, qui indiquait encore davantage la taille, en forme de corset. Les cuirasses de ce modèle étaient celles en service en 1870.

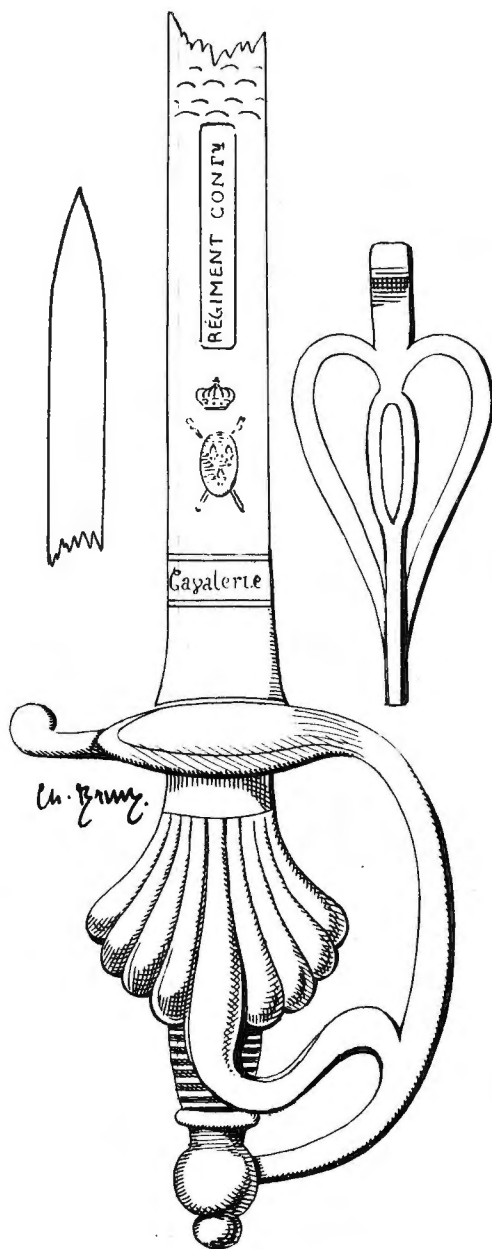


CASQUE d'infanterie légère.

Bombe en cuir ou en tôle peinte en vert, bandeau en peau de panthère, ornements en métal blanc, chaînette en cuivre, 1793-1794.

(1) Voir pages 136 et 183, 6<sup>e</sup> année et 9 de la 7<sup>e</sup> année.

(2) Note ministérielle du 25 juillet 1833. Un des régiments de cuirassiers a demandé que la matelassure en drap bleu des cuirasses fut désormais en drap garance ; ce changement apporterait évidemment une bigarrure choquante dans l'uniforme des cuirassiers, dont les collets sont en drap jonquille, aurore, rose, etc., il n'y a pas lieu d'adopter le changement proposé.



SABRE de cavalerie.

Garde et poignée en cuivre, XVIII<sup>e</sup> siècle.

ment dans les attributs de la schabraque et celle du 4 décembre 1868, en substituant le drap feutre au drap employé jusqu'alors à la confection de la schabraque, conserva la couleur bleue pour le fond et le blanc pour les ornements. Les officiers seuls, d'ailleurs, l'emportèrent en campagne. Les cuirassiers partirent avec la couverture, le manteau roulé sur le devant de la selle, les flancs du cheval recouverts par des musettes, qui pendaient lamentablement. Les cuirassiers de 1870 avaient perdu toutes les anciennes traditions, sauf celle de bien se battre.

## HARNACHEMENT.

En 1815, les cuirassiers continuèrent à porter le harnachement qu'ils avaient sous l'Empire : schabraque en peau de mouton blanc et housses bleu de roi galonnées en fil blanc. Le porte-manteau seul fut changé et devint arrondi à ses extrémités au lieu d'être carré comme auparavant.

Une décision ministérielle du 6 avril 1818 décida que cette schabraque serait garnie de drap bleu de roi découpé et que la housse, de la forme dite croupelin, porterait aux deux angles postérieurs le numéro du régiment brodé en fil blanc. Pour les officiers, schabraque en peau d'agneau noire et housse ornée, pour la petite tenue, d'un simple galon de soie sans numéro et, pour la grande tenue, d'un galon d'argent de 0,040<sup>mm</sup> et d'un second de 0,020<sup>mm</sup> pour les officiers supérieurs et du numéro du régiment.

Des décisions ministérielles des 5 et 11 juillet 1821 substituèrent aux housses en drap et aux schabraques de peau de mouton une nouvelle schabraque bleu de roi avec un siège en peau d'agneau blanc. La schabraque était ornée d'un galon en fil blanc et d'un passepoil de la couleur distinctive et aux deux angles postérieurs d'une grenade et portant un numéro, de la couleur distinctive. Les officiers faisaient usage d'une même schabraque, mais le siège était en agneau noir et le galon large de 0,04, accompagné d'un second galon de 0,02 pour les officiers supérieurs, était en poil de chèvre ainsi que les ornements.

Lorsque la schabraque en drap fut remplacée par la schabraque en peau blanche de mouton pour la cavalerie légère, les décisions ministérielles des 21 août et 29 septembre 1840 maintinrent la schabraque en drap bleu aux cuirassiers.

Le 20 mai 1868, une note ministérielle décida la suppression du numéro du régiment dans les attributs de la schabraque et celle du 4 décembre 1868, en substituant le drap feutre au drap employé jusqu'alors à la confection de la schabraque, conserva la couleur bleue pour le fond et le blanc pour les ornements. Les officiers seuls, d'ailleurs, l'emportèrent en campagne. Les cuirassiers partirent avec la couverture, le manteau roulé sur le devant de la selle, les flancs du cheval recouverts par des musettes, qui pendaient lamentablement. Les cuirassiers de 1870 avaient perdu toutes les anciennes traditions, sauf celle de bien se battre.

J. MARGERAND.



# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

DÉPARTEMENTS (*Suite*).



PLAQUE DE SHAKO  
d'officier de chasseurs de la Garde nationale.  
Dorée, Louis-Philippe.

## HOUDAN.

Etat-major : un commandant général (M. le marquis de La Fayette), un commandant en chef, un colonel, un lieutenant-colonel, un major et un aumônier. Quatre compagnies, commandées chacune par un capitaine, deux lieutenants et deux sous-lieutenants, dont un porte-drapeau. Chaque compagnie avait un drapeau, lequel était blanc pour la 1<sup>re</sup>, rouge et blanc pour la 2<sup>e</sup>, flambé pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

## HYÈRES, en Provence.

L'état-major comprenait : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un adjudant, deux porte-drapeaux et un quartier-maître. Il y avait huit capitaines commandants, huit capitaines en second et huit lieutenants.

Uniforme : Habit bleu de roi, à revers blancs, collet rouge et boutons jaunes ; veste et culotte blanches.

Drapeaux : le premier était blanc et aux armes de la ville ; le second, également blanc, portait deux palmes en sautoir, avec la devise : *Pro patriæ decore, pro libertate sepulta.*

## ILE D'ALBI.

Un commandant général, un major et un aide-major, à l'état-major. Huit capitaines, sept lieutenants et six enseignes.

Uniforme : Habit bleu, parements, collet et revers chamois, doublure blanche, boutons blancs ; veste et culotte blanches.

Drapeau rose et bleu par carrés opposés, séparés par une croix blanche, sur laquelle est la devise : *Patriæ, legi, regi, civitati*, et, au milieu, les armes de la ville (tierce d'azur, de gueules et d'argent, l'azur en chef chargé de trois fleurs de lis d'or, les gueules chargées d'une croix d'or cléchée et pommelée, et l'argent qui forme le fond de l'écu, ondé d'azur, le tout surmonté d'une couronne comtale).

ISIGNY, en Normandie.

Un état-major composé d'un écuyer-commandant en chef, un commandant en second, un major et un adjudant ; et cinq compagnies, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sergent-major. La 1<sup>re</sup> compagnie était désignée *du Vey* ; la 2<sup>e</sup>, *du Pont* ; la 3<sup>e</sup>, *de Rupallai* ; la 4<sup>e</sup>, *de la Magdeleine* ; et la 5<sup>e</sup>, *d'Osmanville*.

Uniforme : Habit et parements bleus, revers et doublure blancs, collet et passe-poil rouges, boutons jaunes unis, épaulettes en or.

Drapeau bleu, rouge et blanc, portant la légende : *Milice nationale d'Isigny*, et la devise : *L'union fait la force*.

ISLE-JOURDAIN, en Poitou.

Un commandant et huit capitaines.

Uniforme : Habit bleu, revers et parements rouges ; veste et culotte blanches.

Drapeaux rouges avec emblèmes : *Saint-Gervais*, *Saint-Prottais*.

ISSINGEAUX, en Velay.

Etat-major : un colonel-général, un commandant en second, un lieutenant-colonel, un major, un trésorier, un adjudant, deux porte-drapeau, un sergent-major et un fourrier. Cinq compagnies, commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : Habit bleu, doublure et revers blancs, collet et parements rouges, boutons blancs ; veste et culotte blanches.



PLAQUE DE SHAKO  
de chasseur de la Garde nationale.

En métal blanc, Louis-Philippe.

IS-SUR-TILLE,  
en Bourgogne.

Etat-major composé d'un colonel commandant-général, un colonel en second, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un sous-aide-major, un quartier-maître, un porte-drapeau et un adjudant. Quatre compagnies commandées chacune par deux capitaines et un lieutenant ; les compagnies portaient le nom de leur capitaine commandant.

Sur le drapeau, les armes de la ville et du colonel commandant-général et la devise : *Pro rege et patria*.

(A suivre).



# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON  
DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE.



SERGEANT DE GRENADIERS  
en tenue de ville, 1865.

GENDARMES A PIED (suite).

ÉQUIPEMENT (suite)

*Cordon de sabre des officiers (suite)*

**215.** Le gland est en or ; il a une hauteur de 60<sup>mm</sup> ; il est formé d'un corps, ou tête, à travers lequel passent les extrémités du cordon ; il est terminé par une frange en or, à petites torsades brillantes pour les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, et à grosses torsades pour les officiers supérieurs. Le corps et la frange ont leur réunion marquée par un contour composé d'une torsade. La hauteur apparente de la tête est de 20<sup>mm</sup> ; celle de la frange est de 55<sup>mm</sup>.

*Cordon de sabre des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied.*

**216.** Le cordon de sabre, le gland et le passe-coulant sont en fil blanc pour les sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied. Le cordon est plat, tissu à points de Hongrie et large de 22<sup>mm</sup> ; la longueur totale du gland est de 103<sup>mm</sup>. La hauteur de la tête du gland a 43<sup>mm</sup> y compris le passe-coulant, dont la hauteur est de 8<sup>mm</sup>. La longueur apparente de la frange a 60<sup>mm</sup>. Le cordon étant doublé, sa longueur apparente est de 375<sup>mm</sup>.

*Cordon de sabre des sous officiers, brigadiers et gendarmes à cheval.*

**217.** Le cordon de sabre des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à cheval est en buffle uni, entretenu en jaune ; sa longueur apparente, ployé en deux, est de 450<sup>mm</sup> et sa largeur de 25<sup>mm</sup>. Le gland, la frange et le passe-coulant sont en buffle. La frange est faite d'un seul morceau de buffle mince, roulé et tailladé en lanières, en laissant au bas une petite bande de buffle continue pour les réunir. La hauteur du gland est de 20<sup>mm</sup> ; la largeur de chaque brin de la frange est de 07<sup>mm</sup> ; la longueur apparente de la frange est de 70<sup>mm</sup> ; les passe-coulant ont 15<sup>mm</sup> de hauteur. L'épaisseur de la frange est de 25 sur 35<sup>mm</sup>.

*Bottes à l'écuyère, dites demi-fortes.*

**218.** Les bottes sont demi-fortes, en cuir retourné, adouci au coude-pied. Elles dépassent l'extrémité supérieure de la rotule de 35<sup>mm</sup>, et ont par derrière une échancrure de 100<sup>mm</sup> de largeur ; cette échancrure arrive au pli du jarret.

**219.** Le talon est large et d'à-plomb ; il a 35<sup>mm</sup> de hauteur ; le porte-éperon est double et placé à 15<sup>mm</sup> au-dessus du talon, qui est garni d'un fer de 5<sup>mm</sup> d'épaisseur attaché avec quatre vis ; la semelle est garnie de deux rangées de clous.

*Éperons de grosses bottes.*

**220.** Les éperons des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à cheval sont en fer poli ; la tige, mesurée en dedans, est d'une longueur de 50<sup>mm</sup> ; la molette a 23<sup>mm</sup> de diamètre, et porte douze pointes ; du défaut du talon au bouton, il y a 80<sup>mm</sup> ; la boucle est carrée et à charnière brisée ; elle a dans œuvre 20<sup>mm</sup>.

**221.** Les éperons des officiers sont des mêmes formes et dimensions, mais en fer bruni fin.

**222.** La garniture de l'éperon est en cuir de veau ciré ; elle a 65<sup>mm</sup> de largeur et 250<sup>mm</sup> de longueur. Le côté de la boucle est fendu pour lui laisser passage ; une lanière de cuir cousue en dessous sert à fixer l'éperon.

*Petites bottes.*

**223.** Les officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes à cheval font usage de petites bottes avec éperons sous le pantalon, mais seulement pour le service à pied, dans le lieu de la résidence.

**224.** La hauteur de la tige est au moins de 320<sup>mm</sup> à partir de la semelle ; la hauteur du talon, y compris le fer, est de 30<sup>mm</sup> ; la semelle est garnie d'une double rangée de clous.

**225.** Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied sont autorisés à porter la petite botte, lorsque le mauvais temps l'exige.

*Éperons de petites bottes.*

**226.** Les petits éperons sont fixés au talon par trois vis ; ils sont en fer verni noir, forgé en demi-baguettes ; les branches ont 65<sup>mm</sup> de pourtour sur 9<sup>mm</sup> de largeur ; la tige, mesurée en dedans du talon a 50<sup>mm</sup> de long sur environ 9<sup>mm</sup> de diamètre. La molette a huit pointes et 21<sup>mm</sup> de diamètre.

**227.** Les éperons des officiers sont forgés à plat et bronzés ; la molette est à soleil.

*Guêtres.*

**228.** Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied ont deux paires de guêtres courtes. L'une est en étamine noire ; l'autre en coutil blanc, pareil à celui du pantalon de tenue d'été.

**229.** Ces guêtres ne dépassent pas le dessous du mollet ; elles sont fermées par sept boutons noirs en os, à cinq trous. Le gousset est entièrement doublé en toile bisonne ; de chaque côté, sous les boutons et aux boutonnières, il règne une parementure en



toile large de 40<sup>mm</sup>, et par le bas, une autre parmenture de toute la hauteur du quartier du soulier.

230. La doublure des guêtres de coutil est en toile blanche de cretonne de coton, et les boutons sont en os blanc à cinq trous.

HAVRE-SAC POUR L'ARME A PIED

231. En peau de veau fauve avec son poil en dehors; bordé en veau corroyé et noirci, doublé en toile de lin écrue.

232. *Grande pattelette* recouvrant le dessus du sac dans toute sa largeur, et descendant jusqu'au bord inférieur du devant avec encoignures emboîtant le haut des flancs. Elle se ferme au moyen de 3 contre-sanglons dont les boucles, correspondantes avec leurs passants métalliques, sont enchapées à la face inférieure du sac, celles des extrémités le plus près possible de la bordure, la 3<sup>e</sup> au milieu. Les contre-sanglons des bords sont en outre retenus dans des passants en buffle, cousus au bas et sur le bord de la face postérieure. Un passant en buffle pour la grande courroie (longueur 80<sup>mm</sup>, largeur 25<sup>mm</sup>), est cousu en haut de la pattelette, touchant l'arête.

233. *Bretelles* en buffle jauni, se composent de deux bandes de 40<sup>mm</sup> de largeur égale partout, et chacune de 760<sup>mm</sup> de long, réunies entre elles par le côté fort du buffle, chair contre chair, se recouvrant de 20<sup>mm</sup> avec une double couture, de manière que

les deux bretelles étant assemblées à plat, l'une présente la fleur du buffle en dehors et l'autre la chair

A partir du milieu de la jonction et à 60<sup>mm</sup>, est percé dans chaque bretelle un trou à l'emporte-pièce pour recevoir un ardillon, et de 25 en 25<sup>mm</sup> six autres trous semblables.

A 40<sup>mm</sup> de l'autre extrémité de chaque bretelle est percé un trou rond de 10<sup>mm</sup> de diamètre, d'où part une boutonnière arrêtée à l'autre bout par un petit trou d'emporte-pièce (Longueur de la boutonnière, y compris les deux trous qui la terminent, 45<sup>mm</sup>.)

A la partie supérieure du sac, côté qui appuie au dos de l'homme, sont solidement enchapées en



SAPEURS DE VOLTIGEURS  
en tenue de ville, 1865.

buffle deux fortes boucles en fer étamé à barrette au milieu, avec un ardillon à la branche supérieure qui doit se trouver à la hauteur de l'arête supérieure du sac et lui être parallèle. Les deux boucles sont éloignées entre elles de 25<sup>mm</sup>, espace nécessaire pour le passage de la grande courroie de charge et le placement d'une *bride* en buffle (hauteur en double 100<sup>mm</sup>, largeur 18<sup>mm</sup>, pour accrocher le sac au besoin.

Largeur des boucles . . . . .	} dans œuvre . . . . .	55 millim.
		hors d'œuvre . . . . .
Hauteur des boucles hors d'œuvre . . . . .		40 —
Hauteur de l'enchapure cousue à trois coutures . . . . .		50 —
Largeur . . . . .	<i>idem.</i> . . . . .	55 —

Ces enchapures doivent être à cheval sur la couture de jonction de la pièce de veau à poil qui forme le dos du sac et qui continue la pattelette. En dedans du sac un morceau de buffle léger, de 160<sup>mm</sup> de long environ sur 60<sup>mm</sup> environ de large, reçoit les points de couture des enchapures des boucles.

Sur la face de dessus du sac, et à 20<sup>mm</sup> environ de l'arête du dos, est cousu à double couture, par chaque bout taillé en biseau, un passant en buffle (largeur 25<sup>mm</sup>, longueur du côté de l'arête du sac 120<sup>mm</sup>, *idem* du côté opposé 100<sup>mm</sup>).

Sous le sac, contre l'arête qui touche le dos de l'homme, est fixée à chaque extrémité une *olive*, en bois dur tourné (longueur 50<sup>mm</sup>, diamètre 12), enveloppée à son milieu par une bande de buffle de 10<sup>mm</sup> de large, logée dans un encastrement, et dont les bouts traversent un carré en fort buffle auquel ils sont très solidement cousus. Cette pièce de 50<sup>mm</sup> sur 65 de large, est elle-même assemblée par trois côtés avec le dessous du sac.

Distance du milieu de l'olive au flanc du sac . . . . . 80<sup>mm</sup>.

*Idem* de son attache à l'arête du sac . . . . . 20.

Les bretelles s'engagent, de dehors en dedans, chaque bout dans une boucle, de manière à présenter la fleur en dessus : on fixe les ardillons selon la longueur qu'on veut donner aux bretelles ; la portion qui déborde en dessus s'engage sous le passant, les boutonnières s'attachent aux olives.

**234.** Au dedans du sac, *cadre* en planchettes de bois blanc et deux *cases* à *cartouches*, chacune pour un paquet, situées au bas de chaque côté, formées par des planchettes et dont l'entrée, sous la grande pattelette, est recouverte d'une petite patte en veau bordé, avec contre-sanglon en veau et bouton en cuivre.

**235.** Sous la grande pattelette, *une poche* formée par sa doublure en toile et dont l'ouverture est verticale et bordée en veau ; elle se ferme par deux lanières.

**236.** Un contre-sanglon enchapé à la partie postérieure en dedans, passe par-dessus le cadre et vient se fixer à une boucle placée en haut et au milieu de la pièce de devant intérieure. Les oreilles rabattues des flancs sont également garnies d'un contre-sanglon et d'un boucleteau qui se croisent par-dessus le cadre.

**237.** Sur le sac, 4 *passants* en buffle pour les 2 petites courroies de capote, aussi en buffle avec boucles ; une grande courroie dite de *charge* enveloppe le sac et la capote.

(A suivre).

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.



SERGENT BÉNARD

## SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

*(Suite).*

PLAQUE DE POSTILLON  
de l'armée d'Italie.

En cuivre, 1800.

Collection Recorbet.

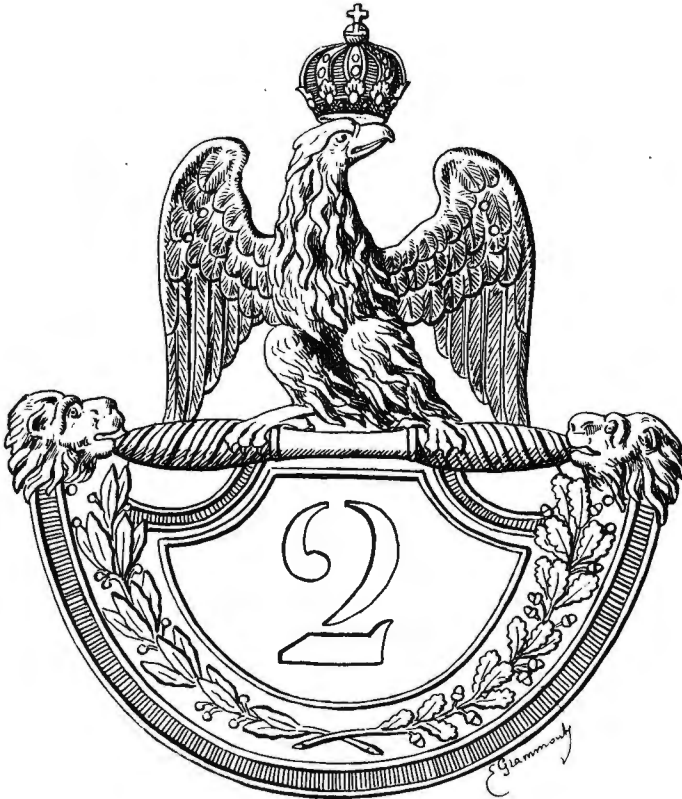
J'ai toujours vu le maréchal au milieu de nous; cet homme était l'intrépidité même; à l'occasion il prenait le fusil et faisait le coup de feu comme un simple soldat. Jamais plus magnifique exemple de sang-froid, d'abnégation et de bravoure n'a été donné de si haut à aucune armée du monde. De tels caractères sont pour une nation un éternel honneur.

Au bout de quelques jours de marche, nous avons perdu une partie de nos caissons. Les chevaux refusaient de traîner les pièces, et succombaient les uns après les autres à l'excès de la fatigue et de l'abstinence. Aussitôt à terre ils étaient achevés et dépecés à coups de sabre. Le soir venu, nous faisons cuire, au feu des bivouacs, cette viande enfilée dans les baïonnettes. On la mangeait à peine grillée, sans pain ni sel, car les distributions de vivres n'existaient plus que pour

mémoire. Une gorgée de neige fondue complétait le repas; puis, autour des feux, mal alimentés la plupart du temps avec du bois vert, on s'accroupissait et l'on dormait, la tête sur l'épaule du voisin.

La neige qui tombait toute la nuit s'amoncelait sur notre dos; mais grâce à la flamme que nous entretenions, elle ne pouvait se condenser dans le rayon du foyer, vers lequel étaient tournés nos visages. On se levait avant le jour, on se secouait, on reprenait sa marche dans la neige, encore dans la neige. Tantôt nous en avions jusqu'aux genoux, tantôt elle était moins épaisse, mais il y en avait partout et toujours.

La route que nous suivions traversaient fréquemment des bois de sapins noirs et touffus. Dans tous ces bois nous rencontrions des Cosaques; ils s'y tenaient cachés, guettant notre passage comme une bande de vautours guettent l'agonie d'un lion. Leur présence nous était révélée par leurs sentinelles, au devant desquelles nous détachions quelques tirailleurs. Ils échangeaient des coups de feu qui ne manquaient jamais de faire sortir tous les oiseaux



PLAQUE DE SHAKO  
du 2<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur de la Garde, 1<sup>er</sup> Empire.  
En argent.

de leur nid. Quand il y en avait trop, nous formions notre petit carré de deux cents hommes sur chaque face; le reste de notre batterie nous aidait à balayer le terrain. En moins d'une heure nous étions sûrs de voir accourir le maréchal avec du renfort. Aussitôt les Cosaques tournaient le dos, et nous reprenions notre chemin.

On abandonnait les blessés : c'était une alternative cruelle, mais le moyen de les emporter? Ils tombaient; on les débarrassait de leur sac, afin que les hommes valides

profitassent des provisions qui pouvaient s'y trouver, et l'on passait. Un grand nombre d'entre nous, échappés aux coups de l'ennemi, n'avaient pas la force de résister aux privations et aux fatigues excessives. Ils s'appuyaient sur leur fusil en disant : « Camarades, à moi ! » Puis ils tombaient sur les genoux. On prenait leur sac et l'on partait sans répondre. En de telles circonstances le soin de la préservation personnelle rend l'homme féroce et égoïste. Les souffrances qu'on endure et auxquelles on est chaque jour exposé endurent le cœur. Par cela même qu'on est résigné à subir tous les maux, on devient indifférent à ceux des autres.

Certains ne pouvaient supporter la rigueur du froid. Un jour je faisais queue près d'un cheval qui venait de tomber mort, et qu'on dépeçait pour faire des grillades. Quand mon tour fut venu, il ne restait plus de viande que du côté de la croupe. En me baissant pour en couper une tranche, je vis un jeune homme musicien du régiment étendu à terre les bras enfoncés jusqu'au-dessus du coude dans les entrailles encore chaudes de l'animal, et la tête appuyée sur la carcasse à demi-dépouillée.

(A suivre)



Corps des Chasseurs de Fischer<sup>(1)</sup>

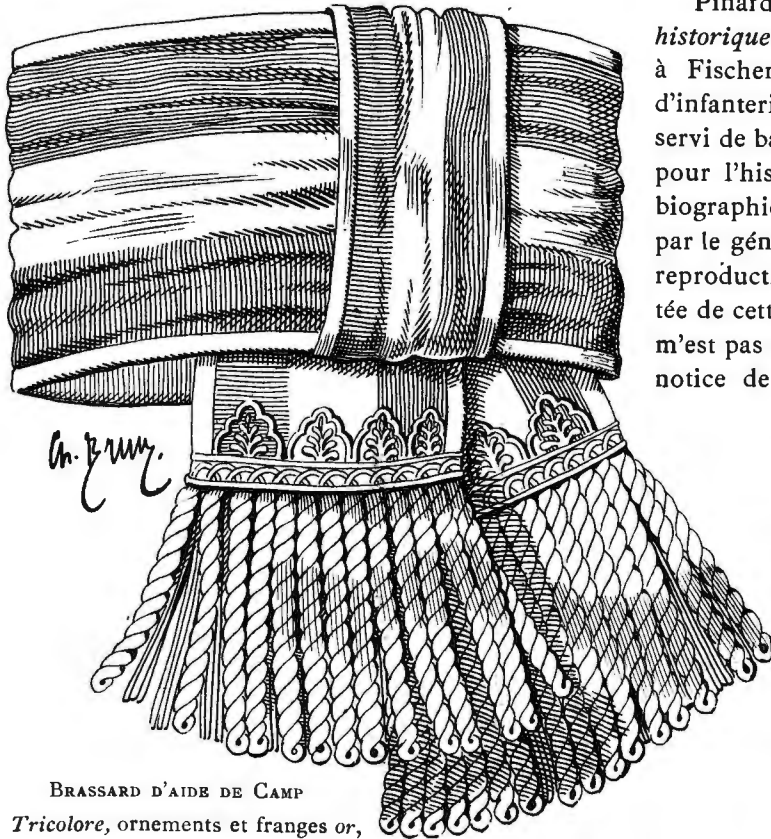
(1743-1761) (Suite).

## II

Pinard, dans sa *Chronologie historique militaire*, a consacré à Fischer, comme brigadier d'infanterie, une notice qui a servi de base au général Susane, pour l'historique du corps; la biographie de Fischer donnée par le général Pajol n'est que la reproduction légèrement écourtée de cette notice. Comme il ne m'est pas possible d'ajouter à la notice de Pinard autre chose que ce qui est relaté ci-dessus, je crois bien faire en la reproduisant *in-extenso*:

« Fischer (Jean-Crétien) mort le premier juillet 1762.

« S'est acquis la plus grande réputation à la petite guerre, les ennemis même la lui ont reconnue. Il avoit



BRASSARD D'AIDE DE CAMP

Tricolore, ornements et franges or,  
1798.

commencé à servir en 1743, et avoit levé le premier Novembre de cette année une Compagnie franche de chasseurs qu'on a augmentée, à mesure que les services que le sieur Fischer rendoit avec cette troupe se multiplioient. En 1744 il servit en Flandre, et passa de là en Alsace : pendant le siège de Fribourg, et pendant l'hiver il mit à contribution toute la Suabe Autrichienne, et presque tout le pays des environs. En 1745 il servit sur le bas Rhin, et eut l'adresse de surprendre le Gazetteur de Francfort, dont la témérité avoit donné lieu de se plaindre. Les campagnes suivantes il servit en Flandre, et reçut plusieurs blessures dans différentes actions, dont il se retiroit toujours avec honneur, quoiqu'obligé quelquefois de céder au nombre.

« Après le siège de Berg-op-zoom le Roi lui accorda une commission pour tenir rang de Lieutenant-Colonel d'infanterie et de cavalerie le 15 Septembre 1747. Au mois d'Août 1757 on porta son corps jusqu'à deux mille hommes, et il avoit tellement inspiré l'envie de servir sous ses ordres, que ce corps étoit toujours complet, tel échec qu'il eut essué. Il enleva Marbourg au mois de Juillet 1758. Ziegenhaim dans le même mois : il y prit quatre-vingts hommes, quatorze pièces de gros canon, et six mil sacs de farine. Le 29 du même mois il entra dans Gottingen, et le 30 à Embeck dans

(1) Voir pages 3 et 19.

*l'Electorat d'Hanovre, et fut tirer des contributions de tout le pays au delà de la Verra. Au mois de Septembre il eut une affaire vive avec les Chasseurs Hanovriens, il en tua cent deux, et en prit vingt-sept. Après la bataille de Bergen il ne cessa de harceler l'armée des ennemis, et de concert avec le Baron du Blaisel (1), il en défit un corps considérable au passage de la rivière d'Arloff près de Hungen. Peu de jours après ils taillèrent en pièces un Bataillon de Grenadiers, et deux Escadrons du Régiment de Dragons Prussiens de Finkenstein, obligèrent les trois autres Escadrons du même Régiment à mettre bas les armes, et enlevèrent deux étendards, et la caisse militaire. Le Roi en considération de cette action le nomma Brigadier par brevet du 21 avril 1759. Pendant le reste de la campagne il maintint toujours sa supériorité sur les troupes légères des ennemis; et après avoir défendu très long-temps Obervittter, il ne fut forcé de céder qu'à la grande supériorité du nombre. En 1760 il défendit et maintint tous les postes de la Roer qui lui avoient été confiés, et il força les ennemis de se retirer. Il se distingua particulièrement à l'affaire de Clostercamps, et on en dut en partie le succès à la manière vigoureuse dont il soutint les premiers efforts de l'ennemi à l'Abbaye de Clostercamps. Il se démit de son corps au mois d'Avril 1761 en faveur du Marquis de Conflans, et en demeura Lieutenant-Colonel. Il mourut l'année suivante à l'armée (2) ».*

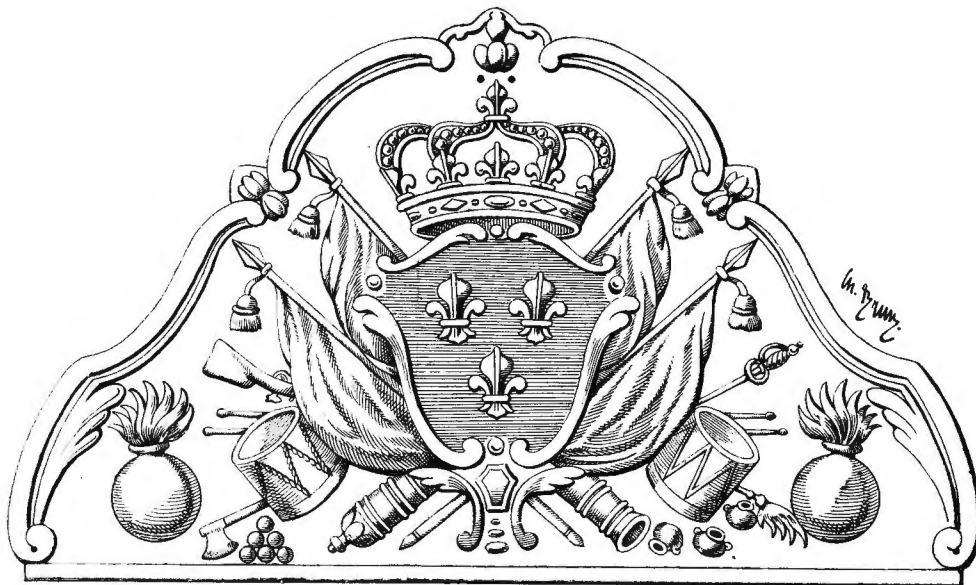
(1) Antoine-Joseph de La Neufville, baron du Blaisel, capitaine au régiment de Picardie en 1742, lieutenant-colonel des Volontaires de Clermont-Prince du 7 mai 1758 au 10 février 1759, maréchal de camp à cette dernière date; lieutenant-général 28 juillet 1762.

(2) Le général Thoumas dans son ouvrage *Les Transformations de l'Armée française*, tome 1<sup>er</sup>, page 398, prolonge à tort la vie de Fischer en disant que le général Labretèche, commandant de l'Ecole de Mars en 1794, était assisté d'un personnel dans lequel figurait le célèbre Fischer, le premier organisateur de nos troupes légères; l'instructeur général de la cavalerie de l'Ecole de Mars se nommait en effet Fischer (André), né à Vesoul, 12 mars 1759, mais j'ignore s'il était parent de Jean-Christien Fischer.

On lit dans le numéro du 19 janvier 1814 du *Journal de l'Empire* :

« Metz 13 janvier... M. le colonel Fischer de Dicourt, fils du célèbre partisan Fischer, a le commandement de la légion de Gardes Nationales de Thionville.... »

Je présume que, c'est le même personnage que Chrétien Fischer qui, d'après l'*Etat Militaire de 1793*, édition publiée par Léon Hennet, commandait une Compagnie franche à l'armée du Nord.



PLAQUE DE BONNET A POIL  
des Gardes Françaises. En cuivre, 1789.



## CORPS FRANCS ET PARTISANS (1814)



PLAQUE DE SHAKO  
d'officier du 64<sup>e</sup> d'infanterie.  
En cuivre doré, Restauration

L'année 1814 vit se créer sur tous les points de l'ancienne France exposés à l'invasion des *Corps francs* que la rapidité des événements empêcha de s'organiser d'une manière complète.

Ces corps étaient de deux sortes : les uns composés de gardes-chasse et forestiers de l'État et des particuliers, de gardes champêtres, de paysans, n'étaient que de petites bandes de gens armés pour la défense de leurs foyers qu'ils ne devaient pas quitter; les autres corps ayant une organisation militaire complète devaient seconder les armées d'opération et en faire partie, ils étaient composés de militaires retraités pouvant encore servir et requis à cet effet, de soldats égarés ou ayant quitté leur corps (en un

mot ayant déserté à l'intérieur), de volontaires n'étant pas susceptibles par leur âge d'être pris par la conscription ou de faire partie des gardes nationales mobilisées.

Tous ces corps furent organisés par les commissaires extraordinaires (1) envoyés par l'Empereur, avec les pouvoirs les plus étendus, dans les départements menacés, mais sur leur force et leur composition les renseignements font pour ainsi dire entièrement défaut; tout au plus pourrait-on donner un état signalétique et encore bien incomplet de ceux de la seconde catégorie. Je citerai seulement : les *deux Corps francs du département de la Seine*, le premier entièrement composé de cavaliers, colonel Simon; le second composé d'*Éclaireurs* à pied et à cheval, colonel de Bruyne; le

(1) Par décret du 26 décembre 1813, des Commissaires extraordinaires de l'Empereur furent envoyés dans les départements menacés; ils étaient chargés spécialement d'accélérer les levées de la conscription, l'équipement et l'armement des troupes, d'approvisionner les places de guerre, de lever et d'organiser les gardes nationales; s'ils le jugeaient nécessaire ils pouvaient en cas de danger ordonner une levée en masse ou toute autre mesure extraordinaire.

Ces commissaires, à l'exception de quelques-uns, comme le général Harispe dans les Basses-Pyrénées, n'usèrent que mollement des pouvoirs qui leur étaient conférés; il est vrai que sur des populations fatiguées de plus de vingt ans de guerre ils n'avaient pas l'immense force d'action dont les représentants du peuple avaient fait un si énergique usage en 1793 et 1794.



corps des *Éclaireurs de la Seine et de Seine-et-Marne*, colonel Bouchet; la compagnie des *Éclaireurs de Compiègne*; la *Légion lyonnaise*; le *Corps franc lyonnais*; le *Corps franc de Forbin-Janson*, chambellan de l'Empereur, levé dans la Nièvre et Saône-et-Loire, comprenant environ 400 hommes dont une compagnie d'élite formée de gardes forestiers; les *Chasseurs à cheval* de la 7<sup>e</sup> division militaire (Grenoble); les *Éclaireurs basques*; les *Flanqueurs des Landes*; l'*Escadron de cavalerie légère* des Basses-Pyrénées; les *Chasseurs à cheval* (deux escadrons) des Hautes-Pyrénées; le *Corps franc de cavalerie légère* ou *Partisans à cheval* de la Gironde (1); le *Corps franc* de Meurthe-et-Moselle, colonel Viriot, ce corps comprenait un colonel, un chef de bataillon, un adjudant-major, un chirurgien aide-major, trois capitaines, trois lieutenants, et comptait, lorsqu'il fut licencié, fin mai 1814, environ 400 hommes dont 339, sous-officiers et soldats, furent renvoyés dans les régiments qu'ils avaient quittés; les *Éclaireurs* de la Meurthe, 300 à 400 hommes, commandés par les frères Brice, lieutenants aux *Chasseurs à cheval* de la Garde Impériale, détachés spécialement de leur régiment pour organiser ce corps; les partisans réunis par Nicolas Wolff, de Rothau, sous le nom de *Chasseurs des montagnes* du Bas-Rhin, etc., etc.

Si les renseignements manquent sur la composition de ces corps, nous ne sommes pas mieux fixés sur leur tenue; les corps à cheval reçurent seuls, j'ai tout lieu de le croire, un uniforme, les combattants à pied conservèrent leur ancienne tenue militaire ou leurs vêtements civils.

Un dessin non gravé de l'époque, faisant partie du fonds Vanson et ayant tout l'air d'un Martinet préparé, représente un cavalier à pied, vu de dos, ayant la tenue suivante :



PLAQUE DE SHAKO  
d'officier d'infanterie de marine.

En cuivre doré, 1852.

Collection G. Dubus.

Casquette recouverte de toile cirée, blouse gris bleu, à collet droit, poignets, pattes d'épaule à bouton blanc, bleu clair, pantalon gris bleu basané, ceinturon et porte-giberne blancs, sabre fourreau fer, lance modèle 1812; la lé-

(1) On lit dans le journal *L'Indicateur* de Bordeaux, numéro 3363, lundi 31 janvier 1814 :

« Corps franc de cavalerie légère sous le nom de *Partisans de la Gironde*.

#### AVIS

Les militaires retirés du service et les particuliers non sujets à la conscription, qui désirent profiter des avantages résultant de l'organisation du corps franc dont la levée vient d'être organisée dans ce département, sont informés qu'ils peuvent se présenter tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée, au bureau de l'état-major du corps, rue Tourat, n° 17, aux Chartrons, où on leur donnera connaissance des clauses et conditions relatives à l'enrôlement.

gende est : *Cosaque français... Régiment*, il y a tout lieu de croire que ce dessin représente un cavalier des Corps francs de la Seine dont le premier fut organisé à Paris.

A. de Marbot représente sur la planche 150 du 3<sup>e</sup> volume de son ouvrage un " *Partisan à cheval* " ; il y a là une erreur de désignation, la tenue est fort exacte mais s'applique à un cavalier du régiment " *Cracus* " ou *Cosaques Polonais* en 1814, corps faisant partie de l'armée régulière.

Les " *Partisans à cheval de la Gironde* " avaient

une tenue rappelant celle des chasseurs à cheval, et devant probablement ressembler dans l'ensemble à celle portée par la *Légion lyonnaise* que représente le dessin de notre collaborateur J. Hilpert, ce dessin est établi d'après une aquarelle de l'époque que M. Recorbet a bien voulu communiquer à « *La Giberne* ».

Quant aux faits de guerre de ces corps il serait aussi bien difficile de les rappeler. Le 1<sup>er</sup> corps franc de la Seine prit part au combat de Claye, à la bataille sous Paris où il fut engagé à Belleville et à Ménilmontant, fut licencié à Laval le 20 mai suivant ; son colonel (1) avait avancé 54,000 fr. pour son habillement, armement, équipement.

Les Corps francs du colonel Wiriot, des frères Brice, de Nicolas Wolff, inquiétaient sérieusement les derrières et les communications des coalisés en Alsace et en Lorraine, et si la guerre avait continué aurait grandement secondé l'Empereur.

(1) Simon (Jean-Henri), né à Bruxelles en 1753, graveur sur pierres fines, s'établit à Paris en 1777, graveur du comte d'Artois en 1780, graveur du roi en 1784, capitaine dans la garde nationale parisienne, bataillon de la Butte-des-Moulins 1789. Lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de Paris 21 juillet 1791, capitaine 25 septembre, reçoit de Dumouriez, fin mars 1793, une commission de lieutenant-colonel avec liberté de lever une compagnie franche, donne sa démission peu après, rentre dans la garde nationale parisienne où il sert comme capitaine de 1795 à 1811.

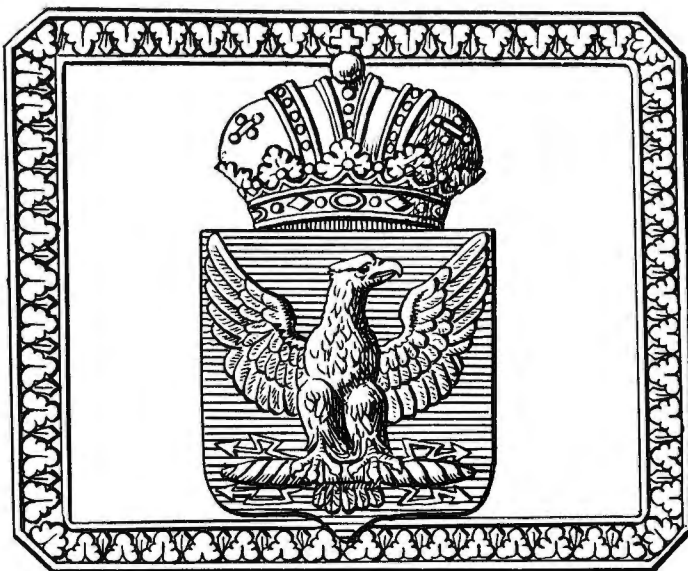
Graveur du cabinet de l'Empereur et professeur à l'École des Sourds-Muets, reçoit le 3 février 1814 une commission de colonel pour commander le 1<sup>er</sup> corps franc d'éclaireurs de la Seine, est mis en demi-solde à la Restauration. Rappelé à l'activité le 12 mars 1815 il est nommé à nouveau colonel d'un corps de partisans de la Seine le 16 mai suivant ; arrêté au retour des Bourbons, il put s'enfuir et se rendit auprès du roi de Hollande qui le nomma lieutenant-colonel et le choisit comme son graveur. A la nouvelle des journées de Juillet 1830, il revint en France, fut admis à la disponibilité du grade de colonel le 12 août et rentra définitivement dans la vie civile le 31 décembre.

Sur son corps franc en 1814, on lit dans le *Journal de l'Empire* (n° du 8 février)... « L'organisation du premier corps franc du département de la Seine se poursuit avec la plus grande activité et il ne tardera pas à être entièrement complété. Un certain nombre d'anciens militaires dont plusieurs sont décorés ont déjà été présentés à M. le général comte Hullin, qui a félicité le chef de ce corps sur le choix des hommes qui composent cette réunion.

» On invite les braves qui désirent faire partie de ce corps, et qui sont exempts de la conscription et du service de la garde nationale en activité, à se présenter chez M. Simon, colonel, au Palais-Royal, galerie du Café de Foi, n° 29. »

N° du 2 mars... « Un premier détachement du premier corps franc du département de la Seine s'est mis en route aujourd'hui, ayant à sa tête son colonel M. Simon ; il se rend au quartier général pour prendre les ordres de S. M. l'Empereur.

» La caserne et le bureau d'enrôlement sont toujours Place-Royale, n° 17. »



PLAQUE DE CEINTURON  
d'officier des grenadiers à cheval de la garde  
dorée, 1<sup>er</sup> Empire.

Collection Perdriel.

Grammouly



La *Légion lyonnaise* fut organisée par ordre du sénateur Chaptal, comte de Chanteloup, commissaire extraordinaire de l'Empereur, dans la 19<sup>e</sup> division militaire ; voici son arrêté à ce sujet :

*Lyon, 5 janvier 1814....* « ART. 1<sup>er</sup>. Un corps franc sera sur le champ levé et organisé à Lyon et dans le département du Rhône sous le nom de corps franc lyonnais.

» ART. 2. Il sera composé de propriétaires, de négociants, de cultivateurs, de fabricants, etc.

» ART. 3. Le service du corps franc lyonnais finira aussitôt que les ennemis auront été repoussés du territoire de l'Empire.

» ART. 4. Le corps franc lyonnais sera composé d'infanterie et de cavalerie.

» ART. 5. Les jeunes gens qui voudront entrer dans ce corps peuvent se faire inscrire dans le jour à la préfecture du Rhône ou dans leurs municipalités respectives.... »

Ce corps qui prit le nom de *Légion lyonnaise* ne réunit en réalité qu'une compagnie de 60 cavaliers sous le commandement d'un ancien capitaine de cavalerie, M. de Maisonneuve, compagnie dont l'organisation fut terminée le 20 février, et qui fit partie de la division de cavalerie du général Digeon à l'armée d'Augereau.

Le corps franc lyonnais fut formé à la suite de l'avis suivant du 22 janvier :

« Les habitants du département du Rhône sont prévenus que S. M. l'Empereur et Roi vient d'envoyer auprès d'eux M. Gustave de Damas, l'un de ses officiers, pour former un corps de partisans. Cette troupe destinée à inquiéter l'ennemi et à contribuer à le chasser du territoire recevra la paie comme les troupes de ligne et se partagera les dépouilles de l'ennemi. Les hommes qui le composeront seront libres de rentrer dans leurs foyers lorsque l'ennemi aura été chassé hors des frontières.

» MM. les anciens militaires et les braves habitants du Rhône qui voudront faire partie de ce corps sont invités à se présenter de suite chez M. de Damas, rue de l'Archevêque, n° 4, où ils seront enrôlés et recevront leur destination.

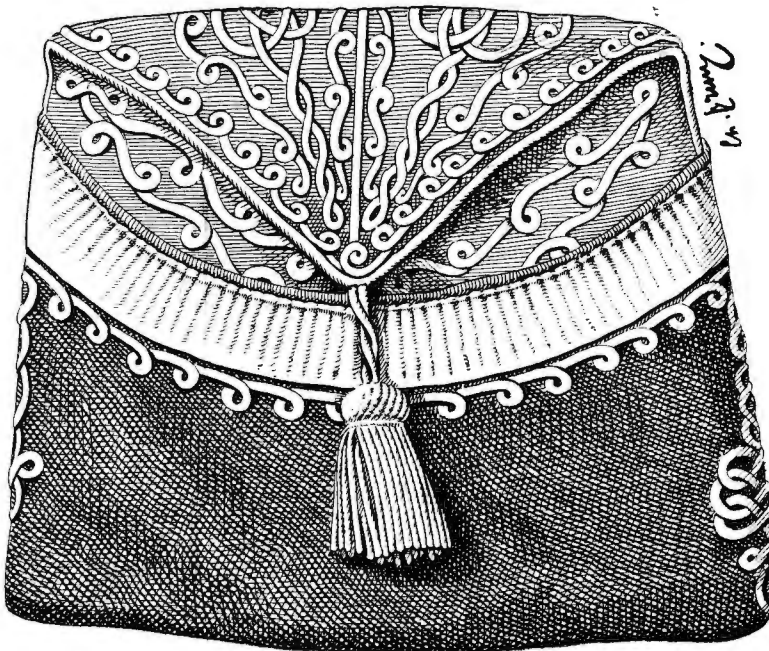
» Approuvé par moi, Maréchal de l'Empire, commandant l'armée de Lyon,

» AUGEREAU, DUC DE CASTIGLIONE. »

Gustave de Damas réunit environ deux cents partisans qui furent armés de fusils de chasse ; cette troupe fit partie de la 2<sup>e</sup> division de l'armée d'Augereau chargée de dégager le

Beaujolais, remonter la Saône, réoccuper Mâcon et se porter de là sur la Franche-Comté.

Tous les corps francs et partisans furent licenciés à la rentrée des Bourbons ; ils reparurent pendant les Cent Jours avec une organisation plus régulière, peut-être nous en occupons-nous un jour.



BONNET DE POLICE des hussards de la garde royale, Charles X.  
Turban *bleu de roi* ; passepoil et flamme *cramois* ; soutaches, galons et gland en poil de chèvre blanc.

Collection J. Rouffet.

L. BERNARDIN.





*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

VÉTÉRINAIRES

*du 3<sup>e</sup> Hussards.*

*du 4<sup>e</sup> Cuirassiers.*

1812.





*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

LÉGION LYONNAISE, 1814.

## ARTISTES VÉTÉRINAIRES

(Décrets du 7 février 1812 et du 15 janvier 1813).

Le décret du 15 janvier 1813 affecte à chacun des régiments de troupes à cheval et bataillons des trains un maréchal vétérinaire en premier et un maréchal vétérinaire en second. Dans les corps qui possédaient trois maréchaux vétérinaires au moment de l'application de ce décret, le plus jeune en grade prit la dénomination de maréchal vétérinaire surnuméraire.

En temps de guerre, le maréchal vétérinaire en premier devait partir avec les escadrons, celui en second restait au dépôt, et le surnuméraire était placé hors cadre et en plus : ce dernier comptait dans le cadre en temps de paix.

Selon le besoin des vétérinaires inspecteurs, sous les ordres du ministre de l'administration de la guerre, pris d'abord parmi les médecins vétérinaires, les professeurs des écoles vétérinaires et les vétérinaires en activité, ne furent plus recrutés que parmi les médecins vétérinaires. Leur uniforme devait être celui des professeurs des écoles vétérinaires.

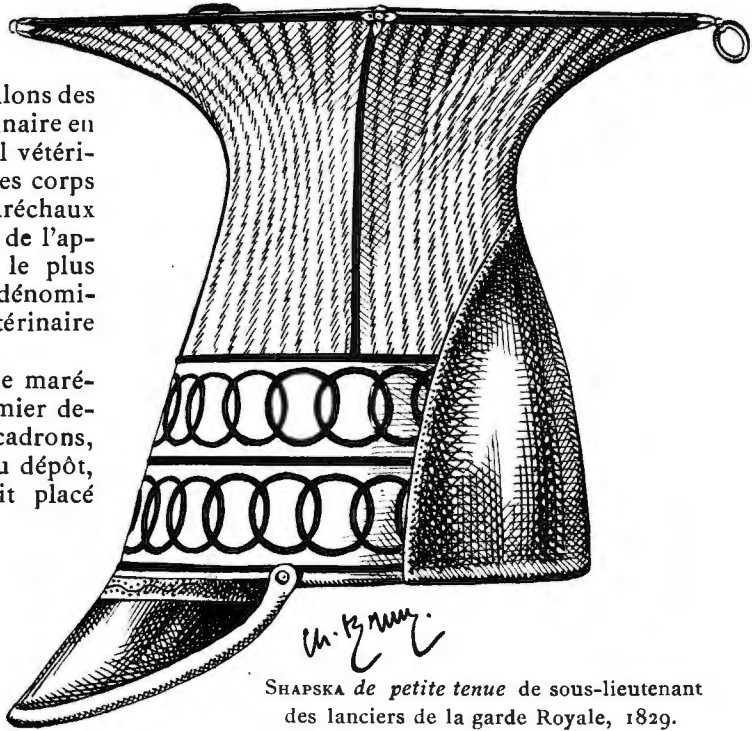
Pour devenir maréchal vétérinaire, le candidat devait passer par les écoles instituées à cet usage et contracter un engagement de servir dix ans dans un régiment de troupes à cheval ou un bataillon du train.

Les maréchaux vétérinaires prenaient rang à la suite des adjudants sous-officiers du régiment, sans néanmoins avoir d'assimilation avec un autre grade militaire.

### UNIFORME.

Le décret du 7 février 1812 donne aux artistes vétérinaires l'uniforme suivant :

*Habit*, le même pour toutes les armes, en drap bleu piqué d'un seizième de blanc, doublé de même étoffe à l'exception de la taille et des manches dont la doublure était de toile. Il se boutonnait droit par devant au moyen d'une rangée de neuf boutons semblables à ceux des officiers du corps auquel les artistes vétérinaires étaient attachés. Le collet, en drap du fond, droit et agrafé, était orné de chaque côté du devant de deux boutonniers en galon d'argent de 10 millimètres de large. Les épaulettes, en drap du fond, en forme d'écusson à trois pointes étaient maintenues chacune par un petit bouton d'uniforme placé près de la couture d'emmanchure. Les manches ouvertes par le bas à la couture extérieure : cette ouverture fermait par trois boutonniers et trois petits boutons d'uniforme, dont deux sur le parement l'autre en dessus ; les parements taillés en rond sans patte, en drap du fond, agrémentés



SHAPSKA de petite tenue de sous-lieutenant des lanciers de la garde Royale, 1829.

En drap cramoisi, tresses en soie noire, couvre-nuque et visière en cuir noir, la visière cerclée de métal argenté.



chacun de deux boutonnères en galon d'argent, de même largeur que celles du collet. Les retroussis, en drap du fond plaqué, étaient ornés de l'ornement du corps en or ou en argent :

- de *grenades* pour les carabiniers, cuirassiers, dragons, l'artillerie légère et le train d'artillerie;
- d'*aigles* pour les cheveu-légers ;
- de *cors de chasse* pour les chasseurs à cheval ;
- de *cuirasses* pour le train du génie ;
- d'un *N couronné* pour le train des équipages ;
- d'un *bouton* d'uniforme les reliant deux à deux pour les hussards.

Les poches n'étaient figurées extérieurement par aucune patte, leur ouverture était pratiquée dans les plis.

GALONS DE GRADE.

Le maréchal vétérinaire en premier portait les galons de maréchal des logis chef, le maréchal vétérinaire en second et le surnuméraire ceux de maréchaux des logis.

*Culotte de peau et bottes à l'écurière* pour les vétérinaires des carabiniers, cuirassiers, dragons et train.

*Pantalon de drap et bottes à la hongroise* pour les artistes vétérinaires des cheveu-légers, hussards, chasseurs et de l'artillerie légère. Ces bottes étaient bordées à leur partie supérieure d'un galon rouge pour le 3<sup>e</sup> hussards et l'artillerie à cheval, de la couleur du bouton pour les autres régiments, et ornées chacune d'un gland de la couleur du galon.

*Gants jaunes à crispins blancs* pour les vétérinaires des régiments de grosse cavalerie, *gants jaunes ordinaires* pour ceux de la cavalerie légère.

Quel que soit le corps, les vétérinaires avaient pour coiffure le *chapeau d'officier de cavalerie* en feutre noir, bordé d'un galon noir, agrémenté d'une cocarde aux couleurs nationales, d'une ganse en or ou en argent suivant le bouton, et d'un bouton d'uniforme. Ce chapeau était surmonté d'un pompon plat blanc.

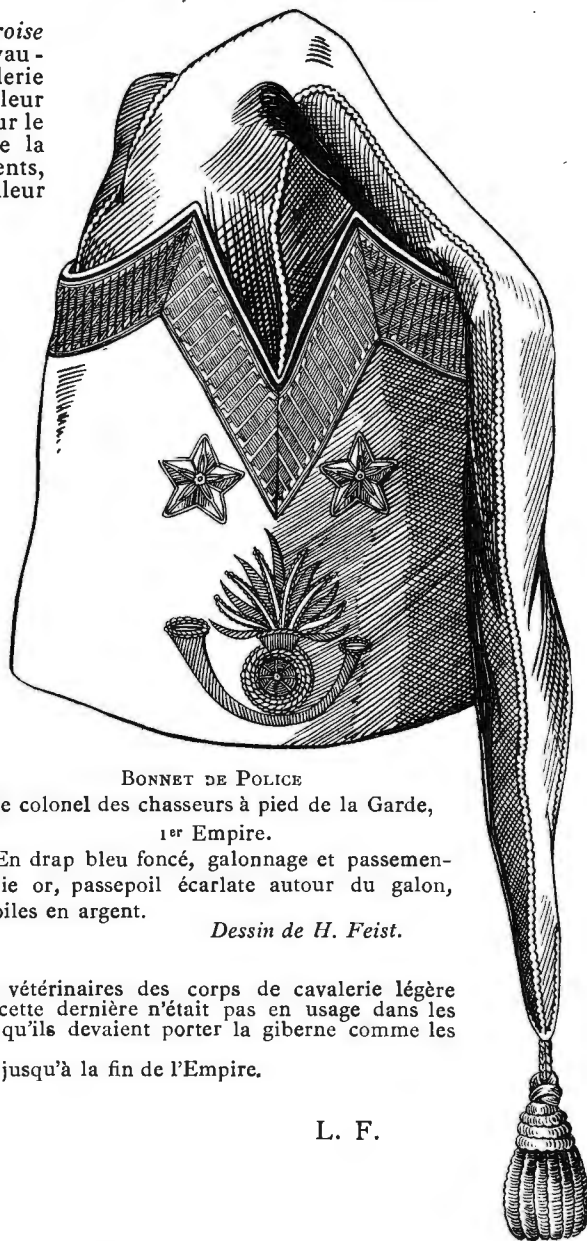
*Manteau du corps*; blanc piqué de bleu pour la grosse cavalerie, vert pour la cavalerie légère, gris pour le train, bleu pour l'artillerie à cheval.

*Porte-manteau carré*, le même que pour la troupe, orné en son centre du numéro du corps en blanc.

*Sabre du corps.*

*Harnachement* semblable à celui en usage pour la troupe.

L. FALLOU.



BONNET DE POLICE  
de colonel des chasseurs à pied de la Garde,  
1<sup>er</sup> Empire.

En drap bleu foncé, galonnage et passementerie or, passepoil écarlate autour du galon, étoiles en argent.

Dessin de H. Feist.

*Nota* : Nous croyons que les artistes vétérinaires des corps de cavalerie légère avaient la moustache, et que le port de cette dernière n'était pas en usage dans les autres corps de troupes de cavalerie ; et qu'ils devaient porter la giberne comme les sous-officiers.

L'uniforme ci-dessus décrit a été porté jusqu'à la fin de l'Empire.

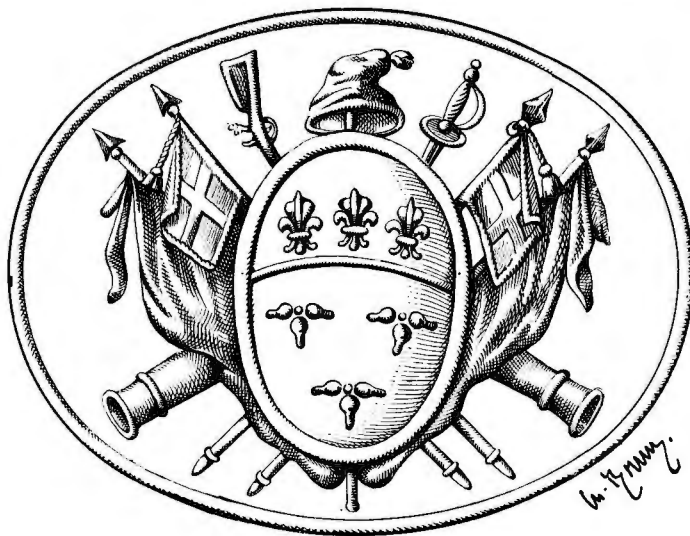
L. F.

# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

DÉPARTEMENTS (*Suite*).



PLAQUE DE GIBERNE  
de la garde nationale d'Orléans, 1701.  
En cuivre.

Collection Cottin.

JOSSELIN, en Bretagne.

Etat-major comprenant : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, deux adjutants, deux porte-drapeaux, un aumônier, un chirurgien-major et un trésorier. Deux divisions de quatre compagnies, chaque compagnie commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, était composée de quarante-quatre fusiliers, sans caporaux, et portait le nom de son capitaine. Les officiers étaient nommés par les hommes.

Uniforme : habit de drap bleu de roi, avec collet et doublure rouges, parements et revers blancs, boutons aux armes de la ville; veste et culotte de drap blanc.

Drapeaux blancs, aux armes de la ville (d'azur avec un coq chantant) et un trophée d'armes avec cette épigraphe : *nocte dieque vigilo pro patria et libertate*.

JONCHERY, en Champagne.

Un état-major composé d'un commandant, un major, un capitaine en chef, un capitaine en second, deux lieutenants, un porte-drapeau et deux sous-lieutenants. Le corps se composait de soixante-huit fusiliers et de deux tambours, divisés en deux compagnies.

Uniforme : habit bleu de roi, à doublure blanche, revers et parements écarlates, collet blanc, boutons aux armes de la ville de Reims; veste, culotte et guêtres blanches.

LA CHAISE-DIEU.

A l'état-major : un commandant général, un capitaine, un lieutenant, un porte-étendard, un aumônier, un quartier-maître et un major.

Uniforme : habit bleu; veste et culotte blanches.

Sur le drapeau, la devise : *pro rege, pro patria et pro libertate*.

LACHATRE, en Berry.

La garde nationale de cette ville était composée de trois cents volontaires, bourgeois, notables et artisans, tous propriétaires.

LA CLAYTTE.

L'état-major était composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un porte-drapeau et un adjudant. Chacune des six compagnies était composée d'un capitaine et un lieutenant, et portait la dénomination de : la 1<sup>re</sup>, *du Collège* ; la 2<sup>e</sup>, *du quartier des Minimes* ; la 3<sup>e</sup>, *de la rue du Pont* ; la 4<sup>e</sup>, *Dupuit* ; la 5<sup>e</sup>, *de Sainte-Avoie* ; la 6<sup>e</sup>, *de la rue des Halles*.

Uniforme: habit bleu-de-roi, doublure, parements et revers blancs, collet et passepoil rouges, poches en travers, boutons jaunes

Emblème des drapeaux : *La paix* ; devise : *Dieu et la Patrie*.

LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ, en Dauphiné.

1<sup>o</sup>. — Un état-major composé d'un commandant en chef, un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un porte-drapeau, un aide-major, un adjudant et un tambour-major. Huit compagnies, commandées chacune par deux capitaines, deux lieutenants, un sous-lieutenant, un sergent-major et un fourrier.

2<sup>o</sup>. — Une compagnie de *chasseurs* commandée par deux capitaines, deux lieutenants et un sous-lieutenant.

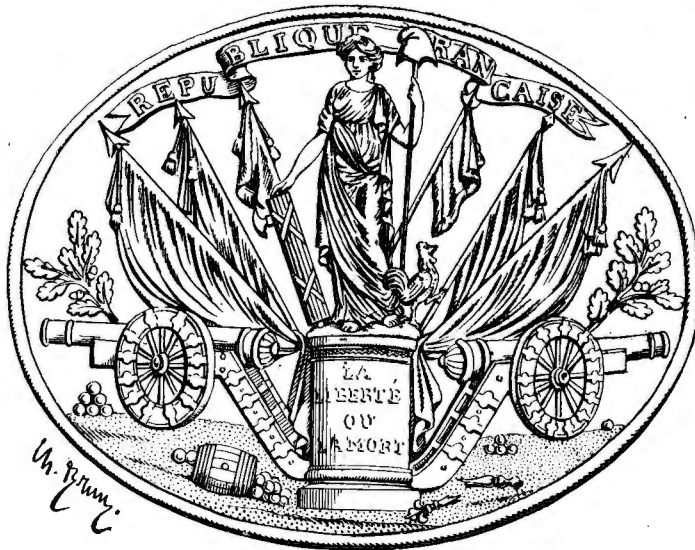
Uniforme : habit bleu-de-roi, collet bleu-de-ciel, revers et parements écarlates, avec un passepoil blanc sur le tout, boutons blancs estampés d'un dauphin couronné, épaulette en argent suivant le grade ; veste et culotte blanches.

Drapeau en satin blanc, parsemé de fleurs de lis brodées en or et en paillettes, au milieu les armes de la ville (Croix de Saint-André : au premier angle de cette croix est une fleur de lis, au second un dauphin, et dans les deux angles du dessous les mêmes emblèmes), avec la devise : *Tous les citoyens sont fiers*.

LA FERTÉ-ALAIS.

Un commandant seulement ; tous les autres citoyens faisaient le service sans grade, uniforme ni drapeau.

(A suivre.)



PLAQUE DE GIBERNE  
de la Garde nationale, Révolution, en cuivre doré.

Collection Rosset.





Largeur des petites boucles (dans œuvre) . . . . .	0 <sup>m</sup> 025 <sup>mm</sup>
Hauteur (boucle nue) . . . . .	0 020

ÉTUI DE CAPOTE.

**240.** L'étui de capote est en fil bleu et blanc, dit à *mille raies*, rendu imperméable au moyen d'un enduit placé entre le tissu et la doublure. Il est formé d'un seul morceau dont les deux bords sont réunis par une couture parallèle à la rayure de l'étoffe. Chaque ouverture est repliée en coulisse garnie d'un fort lacet de fil noir.

**241.** Deux ronds en planchette, recouverts de drap semblable à celui de la capote et sans aucun ornement, se placent aux deux bouts et en dedans de l'étui, lorsqu'il est fermé, de manière à laisser paraître ce drap à travers l'ouverture des fronces de chaque coulisse.

**242.** Le rouleau de la capote est toujours de la longueur exacte du havre-sac, et la partie apparente du rond entre les fronces de l'étui a 50 à 60<sup>mm</sup> de diamètre. A cet effet, la longueur de l'étui peut au besoin être modifiée en remployant l'une de ses coulisses, suivant le plus ou moins de grosseur de la capote.

**243.** Les courroies de capote et de sacs sont bouclées du côté du dos du sac et reployées en dessous du rouleau, de manière que les boucles et les extrémités des courroies ne soient point apparentes en dehors.

<b>244.</b> Longueur de l'étui vide et plié à plat, environ. . . . .	450 <sup>mm</sup>
Largeur <i>idem</i> <i>idem</i> . . . . .	250
Diamètre des ronds garnis de leur drap. . . . .	130

BUFFLETERIE ET GIBERNE.

**245.** Les officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes sont pourvus, savoir :  
Les officiers, d'un ceinturon à bélières en buffle, et d'un porte-épée.

Les maréchaux des logis à cheval, d'un ceinturon à bélières et d'un porte-giberne en buffle ; d'une giberne à martingale mobile.

Les brigadiers et gendarmes à cheval, d'un ceinturon à bélières et à porte-baïonnette en buffle, d'un porte-giberne, d'un sachet à capsules et d'une giberne avec martingale mobile, d'une bretelle de mousqueton en buffle, d'un fourreau à baïonnette et d'un couvre platine.

Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied, d'un baudrier de sabre, d'un porte-giberne, d'un sachet à capsules, d'une giberne à martingale fixe, d'une bretelle de mousqueton en buffle, d'un fourreau de baïonnette et d'une fonte de pistolet avec sa ceinture.

**246.** Le ceinturon, à l'exception des bélières, le porte-baïonnette et le porte-giberne de la cavalerie, le baudrier de sabre et le porte-giberne de l'infanterie sont piqués à jonc de 5<sup>mm</sup> à moitié de l'épaisseur du buffle, et à 15<sup>mm</sup> de distance des bords. L'espace qui se trouve au milieu des joncs est entretenu en jaune au moyen de jaune de chrome. Les bandes de 15<sup>mm</sup> qui longent extérieurement les joncs sont d'un blanc mat.

**247.** Les bélières, la bretelle du mousqueton et les courroies du havre-sac sont unies et entretenues en jaune.

*Ceinturon des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à cheval.*

**248.** Le ceinturon des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à cheval est large de 65<sup>mm</sup>. La longueur du grand côté est déterminée par la taille de l'homme ; celle du petit côté est de 370<sup>mm</sup>, et celle de la pièce dite entre-deux, de 190<sup>mm</sup>. Les anneaux ont à l'intérieur 45<sup>mm</sup> de diamètre. Les anneaux et le porte-agrafe mobile, ainsi que le crochet en S sont en cuivre bruni.

Un bouton en cuir roulé est fixé en dessous du grand côté et près de l'anneau. Il sert, avec une boutonnière placée vers l'extrémité opposée et cousue à demi-épaisseur, à ajuster le ceinturon selon la grosseur de l'homme.

Une traverse en buffle mince, placée plus ou moins près de la boutonnière, et cousue aux deux côtés par le milieu, est destinée à recevoir les ardillons de la plaque, sans percer le buffle de la bande, lorsque le ceinturon est porté en baudrier, pour le service à pied.

Afin de raccourcir ou d'allonger à volonté la bande, une courroie sans couleur, longue de 300<sup>mm</sup> et large de 20<sup>mm</sup>, est cousue au milieu de l'extrémité du petit côté qui n'a pas d'enchapure. Cette courroie s'arrête à une boucle plate en cuivre, à un seul ardillon, fixé par un morceau de buffle avec passant cousu au rempli de l'enchapure. Un porte-agrafe mobile en cuivre fondu, avec chape, est passé dans ce petit côté.

Lorsque le ceinturon est porté en ceinture, l'extrémité de cette courroie est maintenue par un passant en buffle cousu à plat sous la pièce dite entre-deux.

Une boutonnière est pratiquée au milieu de cette pièce pour recevoir un bouton en cuivre servant à fixer un des côtés du porte-baïonnette.



GÉRARD  
des Cent-Gardes.  
Tenue de ville.

*Ceinturon des officiers.*

**249.** Le ceinturon des officiers est large de 65<sup>mm</sup>, la longueur du grand côté est de 1<sup>m</sup> 30<sup>mm</sup> ; celle du petit côté est de 230<sup>mm</sup>, et celle de la pièce dite d'entre-deux de 260<sup>mm</sup>. Ce ceinturon est bordé en galon d'argent, tissu à points de Hongrie, large de 15<sup>mm</sup>.

Il existe au-dessous de l'extrémité libre du grand côté, un passant qui se déplace à volonté pour recevoir les ardillons. Un passant en buffle, cousu à l'autre extrémité, près de l'anneau, reçoit le grand côté lorsqu'il est plié. Le porte-agrafe est fixé à l'extrémité du petit côté.

**250.** Les anneaux, porte-agrafe, crochet de sabre et boutons, sont dorés.

*Bélières.*

**251.** Les bélières des officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes sont larges de 35<sup>mm</sup>. La grande bélière a 900<sup>mm</sup> de longueur, et la petite 460. Deux boutonnières et un bouton à double face, en cuivre, existent à chacune des extrémités des bélières pour les fixer, d'un



côté aux anneaux en cuivre du ceinturon, et de l'autre, à ceux des bracelets du sabre.

*Porte-baïonnette.*

**252.** Au ceinturon des brigadiers et gendarmes, il est adapté un porte-baïonnette échancré en arrondissant, dans sa partie supérieure, de manière à former deux espèces de courroies, dont l'une est placée au bouton de la première bélière en dessous, et l'autre, également en dessous, à un bouton placé au milieu de la partie dite entre-deux du ceinturon, afin que la baïonnette tombe perpendiculairement sur le côté; la longueur du bord du côté formant la grande courroie est de 255<sup>mm</sup>, et de 210<sup>mm</sup> du côté de la petite courroie. A partir de l'échancrure jusqu'à la base de la gaine, il a 160<sup>mm</sup> de longueur; sa largeur, à la hauteur de l'échancrure, est de 130<sup>mm</sup>, excepté au pourtour de l'échancrure; il est bordé d'un jonc comme le ceinturon. Le bouton destiné à fixer le contre-sanglon du fourreau de baïonnette, est en buffle découpé à l'emporte-pièce.

*Bretelle porte-sabre.*

**253.** Une bretelle porte-sabre sert à maintenir constamment le ceinturon à la hauteur des hanches; elle est en galon de fil écri, large de 42<sup>mm</sup>. Une boucle en fer poli, à trois ardillons, est cousue à l'une des extrémités. Un crochet en cuivre, destiné à passer dans l'anneau du ceinturon, est fixé à une enchapure en cuir fauve.

*Porte-épée.*

**254.** Le porte-épée des officiers, sous-officiers et brigadiers est en cuir noir verni, et sa banderolle est en galon de soie pour les officiers, et en fil blanc pour les sous-officiers et brigadiers. Il est confectionné en forme de baudrier; mais étant porté, il n'y a de partie apparente que celle destinée à recevoir l'épée.

*Porte-giberne de la gendarmerie à cheval.*

**255.** Le porte-giberne des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à cheval a 70<sup>mm</sup> de largeur. Il est composé d'une grande bande, d'une petite, et d'un buffle percé de deux rangées de trous, cousu sous la grande bande et long de 135<sup>mm</sup>.

Le porte-giberne est orné d'une boucle à deux ardillons, d'un passant coulant et d'une plaque, dite *agrément*, découpée en *patte d'ours*. Ces ornements sont en cuivre bruni. Quatre boutons à double face sont placés aux deux extrémités des bandes fixées à la giberne.

Le porte-giberne est confectionné sur trois tailles. Le petit côté à toujours 330<sup>mm</sup> de longueur, enchapure non comprise.

Le grand côté, en comprenant l'enchapure formée par les boutons, a, savoir :

1 <sup>re</sup> taille,	1 <sup>m</sup> 190 <sup>mm</sup>
2 <sup>e</sup> id.	1 140
3 <sup>e</sup> id.	1 090

Le porte-giberne étant bouclé, et le passant coulant partageant également l'intervalle qui existe entre la boucle et l'agrément, il doit avoir la longueur ci-après; savoir :

1 <sup>re</sup> taille.	1 <sup>m</sup> 300 <sup>mm</sup>
2 <sup>e</sup> id.	1 250
3 <sup>e</sup> id.	1 200

En conséquence, les commandes sont faites, d'après la taille et la corpulence des hommes, en prenant la mesure avec un fil qui, passant sur l'épaule gauche le long de la couture du collet, se réunira, à ses extrémités, à la hauteur du coude droit.

(A suivre).

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.

SERGEANT BÉNARD

## SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).

Ce jeune homme, dont je n'ai jamais pu savoir le nom, était universellement aimé et considéré ; il avait reçu une bonne éducation, et, pendant notre séjour en Pologne, il avait eu plusieurs fois l'occasion de faire preuve d'un véritable talent sur le piano.

— Que faites-vous là ? m'écriai-je.

— Vous le voyez, répondit-il d'un air égaré, je me réchauffe.

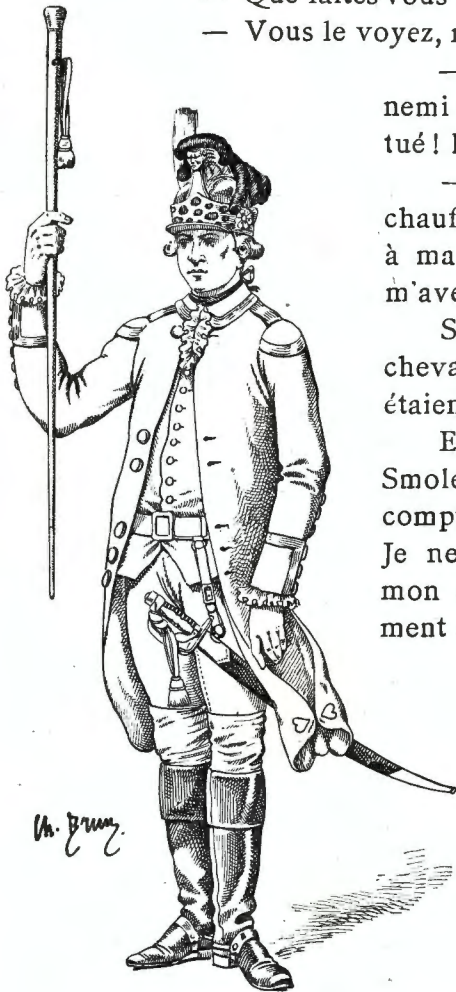
— Mais, malheureux, savez-vous que l'ennemi est à cinq cents pas ! Vous allez être pris et tué ! Levez-vous !

— Non, reprit-il, je suis bien, je me réchauffe. Si vous rentrez en France, faites savoir à ma famille, qui habite Le Havre, que vous m'avez vu là.

Sa tête retomba. Je coupai mon morceau de cheval et je m'éloignai en courant. Les Cosaques étaient déjà à mes trousses.

Enfin, nous arrivâmes à quelques lieues de Smolensk, véritable terre promise où nous comptions passer l'hiver et réparer nos forces. Je ne puis dire quelle était alors l'horreur de mon état : des vêtements en lambeaux, tellement sales qu'on n'en reconnaissait plus la couleur ; les cheveux en désordre, la barbe longue et mêlée ; des lambeaux d'étoffes en guise de chaussures ; un sac vide, des dents longues, des yeux flamboyants, hagards, les yeux de la Faim et de la Fièvre. Jamais brigands de mélodrame ne présentèrent un aspect plus sauvage.

Pour comble de guignon, j'étais attaqué de la dysenterie. Il était temps que le régiment arrivât. Encore un jour d'une marche semblable et, malgré ma



LA GÉNÉRALE

jeunesse et la vigueur de ma constitution, je restais étendu comme tant d'autres sur la route.

Qu'on juge de notre consternation lorsque l'ordre nous fut expédié de nous arrêter, avec défense expresse d'entrer dans la ville. Cet ordre était cependant sage et humain : il avait pour but d'empêcher le pillage des magasins qui formaient notre unique ressource. Mais dans l'excès de notre misère il ne fut pas compris. Nous avons supporté tous nos maux dans l'espoir que Smolensk en serait le terme. Notre état était si affreux qu'il fallait y apporter quelque adoucissement ou périr. Je pris le parti de pénétrer dans la ville à tout prix.

A l'approche de la nuit, je quittai les feux du bivouac avec une dizaine de mes camarades aussi exténués que moi. Une marche de cinq à six lieues sur le flanc de l'armée nous conduisit jusqu'au poste qui gardait l'entrée d'un faubourg. La sentinelle nous cria de passer au large.

— Faites feu, si vous voulez, dit l'un de nous. Il faut que nous mourions ici ou que nous entrions.

— Retirez-vous, reprit la sentinelle, sinon je serai obligé de faire usage de mon arme. C'est la consigne.

— Tirez donc tout de suite, ce sera plus tôt fini. Et pourtant c'est dur d'être traités comme des Cosaques par des compatriotes que nous avons couverts de notre corps depuis Moscou.

L'officier qui commandait le poste entendit l'altercation. Il s'approcha de nous et ne put réprimer un mouvement de pitié en voyant nos figures hâves et nos vêtements en lambeaux.

Nous le supplîames, mais en vain, de nous livrer le passage. Il nous plaignait sincèrement, mais il avait des ordres positifs : la moindre tentative



AUX CHAMPS



pour forcer la consigne devait être réprimée avec la plus grande rigueur.

— Vous pourrez, ajouta-t-il, trouver un abri et probablement des vivres à deux ou trois lieues d'ici, en remontant le Dniester. Il y a là un village où sont cantonnés quelques-uns des nôtres.

Cela dit, il nous tourna le dos comme un homme qui ne voulait pas attendre de réplique.

La nuit était obscure, le froid piquant, la neige épaisse. Aucun de nous n'avait pris d'aliment depuis la veille, et trois lieues nous restaient à faire en pays inconnu, sans certitude de trouver au but un gîte et des provisions. Je compris alors, en le ressentant moi-même, cet abattement profond qui portait un grand nombre de mes camarades à se coucher sur la route pour y attendre la mort. Heureusement pour moi, mes compagnons avaient conservé encore quelque énergie et prenaient la route indiquée. L'instinct de la conservation, l'horreur de la solitude me poussèrent à faire un violent effort pour les suivre. Bientôt, la marche aidant, la circulation de mon sang se rétablit et je repris pleine possession de ma volonté.

Ce fut une longue et pénible marche que celle qui nous amena enfin vers minuit jusqu'à l'emplacement des douze ou quinze huttes que l'officier avait honorées du nom de village. Il était temps d'arriver ; nous étions vraiment à bout de forces et de courage.

Le village paraissait désert. Depuis longtemps sans doute ses habitants l'avaient abandonné. Toutes les portes étaient closes, mais par les interstices des planches, on voyait glisser, çà et là, de minces filets de lumière.

Nous frappons à la première porte.

— Qui est là ? demande une voix à l'intérieur.

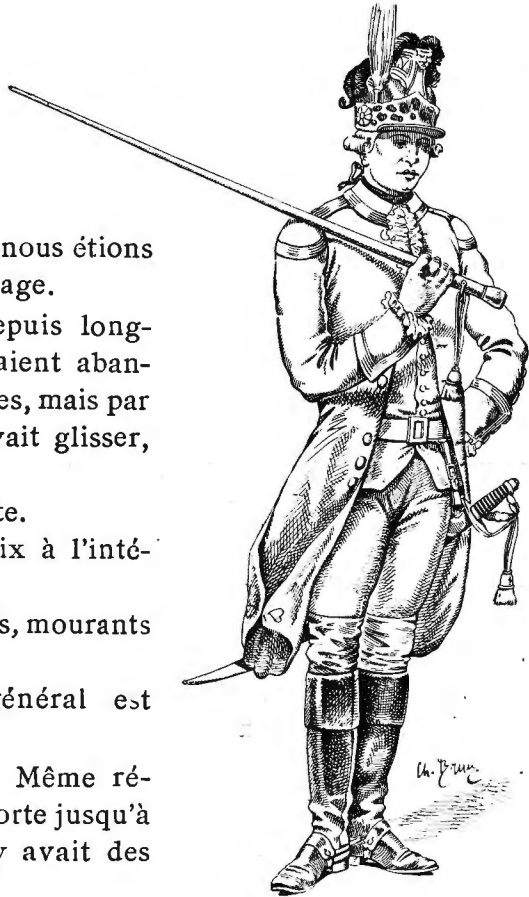
— Des compatriotes, des Français, mourants de faim et de fatigue.

— Passez votre chemin. Un général est logé ici.

Nous allons à la hutte voisine. Même réponse, qui se transmet de porte en porte jusqu'à la dernière maison du village. Il y avait des généraux partout.

— On nous trompe ! s'écrie l'un de nous.

— Camarades, dis-je à mon tour, notre der-



LE RAPPEL



### LES DRAPEAUX

venez de Moscou, nous allons vous ouvrir.

On nous fait entrer en effet dans une salle chauffée au moyen d'un de ces grands poêles comme on en rencontre partout en Russie, et pleine de lanciers polonais. En nous apercevant ils font des cris de commisération.

— Dans quel état, grand Dieu ! dit l'un d'eux ; l'armée a donc bien souffert dans la retraite ?

Mais nous ne trouvons que trois mots à répondre en nous frayant à grand'peine un chemin vers le poêle : Nous avons faim ! Nous avons faim !...

nière heure est venue si nous ne réussissons pas à trouver un abri et des vivres. Nous avons heurté inutilement à toutes les portes, sauf à celle-ci. Elle est notre extrême ressource : il faut nous la faire ouvrir de gré ou de force. Mort pour mort, autant recevoir une balle que crever, comme un chien, de faim et de froid dans la neige.

Mon avis est adopté. Nous frappons à la porte de la dernière maison ; on nous adresse la réponse ordinaire. Sans nous y arrêter, nous commençons à battre les planches mal jointes avec la crosse de nos fusils. Il se fait alors un grand mouvement à l'intérieur, et une voix nous crie :

— Mais qui diable êtes-vous, et que voulez-vous ?

Je réponds :

— Nous sommes affamés, épuisés, mourants. Nous voulons place au feu et à la table, s'il y en a une. Nous venons de Moscou et nous avons de l'argent pour payer.

La voix reprend :

— Nous sommes déjà bien nombreux ; mais, puisque vous

(A suivre).

## Tambour-Major de Dragons

(1774)



LE PAS REDOUBLÉ

C'est dans un recueil d'aquarelles exécutées il me semble de 1767 à 1774 que notre collaborateur Charles Brun a puisé les douze tambours-majors reproduits dans le présent numéro.

Cette suite d'aquarelles, qui porte l'ex-libris de M. de Mondésir (1), maréchal de camp, est très finement exécutée et, indépendamment des douze tambours-majors, représente d'une manière très exacte un grenadier de chaque régiment d'infanterie, de chaque corps de troupe légère, de chaque régiment de marine existant à cette époque.

Les tambours-majors représentés ont tous la même tenue ; celle que donne le dessin en couleurs de notre collaborateur, c'est la tenue en surtout des tambours du régiment d'Orléans dragons, le galon d'argent étant le distinctif du tambour-major, les simples tambours de ce régiment devant avoir un galonnage blanc rayé de bleu.

A l'origine, les dragons, qui n'étaient que de l'infanterie montée, eurent des tambours au lieu de trompettes ; l'ordonnance du 14

janvier 1680 leur donna un hautbois par compagnie conjointement avec un tambour. L'ordonnance du 6 avril 1718 ne reconnaît qu'un tambour par compagnie ; il y a un hautbois par régiment, il compte à la compagnie colonelle et est payé par le chef de corps.

Ce n'est que dans le règlement d'habillement pour les dragons, du 1<sup>er</sup> mai 1750, qu'il est fait mention d'un tambour-major par régiment ; il est dit tout simplement que : « Il y aura un tambour-major indépendamment des douze existant dans chaque régiment, lequel sera toujours attaché et fera nombre dans la première compagnie. »

(1) Alexandre-Louis Thiroux, comte de Mondésir, colonel des chasseurs de Lorraine le 1<sup>er</sup> janvier 1784, maréchal de camp le 9 mars 1788, émigra ; lieutenant-général le 23 août 1814, il ne fut pas admis à l'activité.



Les ordonnances suivantes ne parlent pas du tambour-major, il ne figure pas dans la composition des régiments de dragons, ni dans les tableaux de solde.

Le 25 mars 1776, les dragons sont assimilés à la cavalerie ; ils perdent leurs tambours (1) qui sont remplacés par des trompettes. Voici com-

ment l'ordonnance fixe leur sort :

« Quant aux tambours qui  
 « se trouveront excéder la nouvelle composition,  
 « et qui ne pourront point être admis comme  
 « trompettes, faute de talens nécessaires, ils se-  
 « ront placés dans les compagnies comme Dra-  
 « gons, s'ils ont la taille prescrite, sans pouvoir  
 « prétendre à la haute-paye dont ils jouissaient ;  
 « et il sera expédié des congés absolus à ceux qui  
 « ne se trouveront pas avoir la taille et la tour-  
 « nure nécessaires pour être admis dans les  
 « compagnies en qualité de Dragons.

« Les Tambours-majors prendront leur  
 « rang parmi les Maréchaux-des-logis, et joui-  
 « ront du même traitement. »

Néanmoins, les tambours ne disparurent, pas encore chez les dragons ; ils subsistèrent

je crois, conjointement avec les trompettes, jusqu'à la réorganisation de 1791.

Le règlement d'habillement du 1<sup>er</sup> octobre dit :

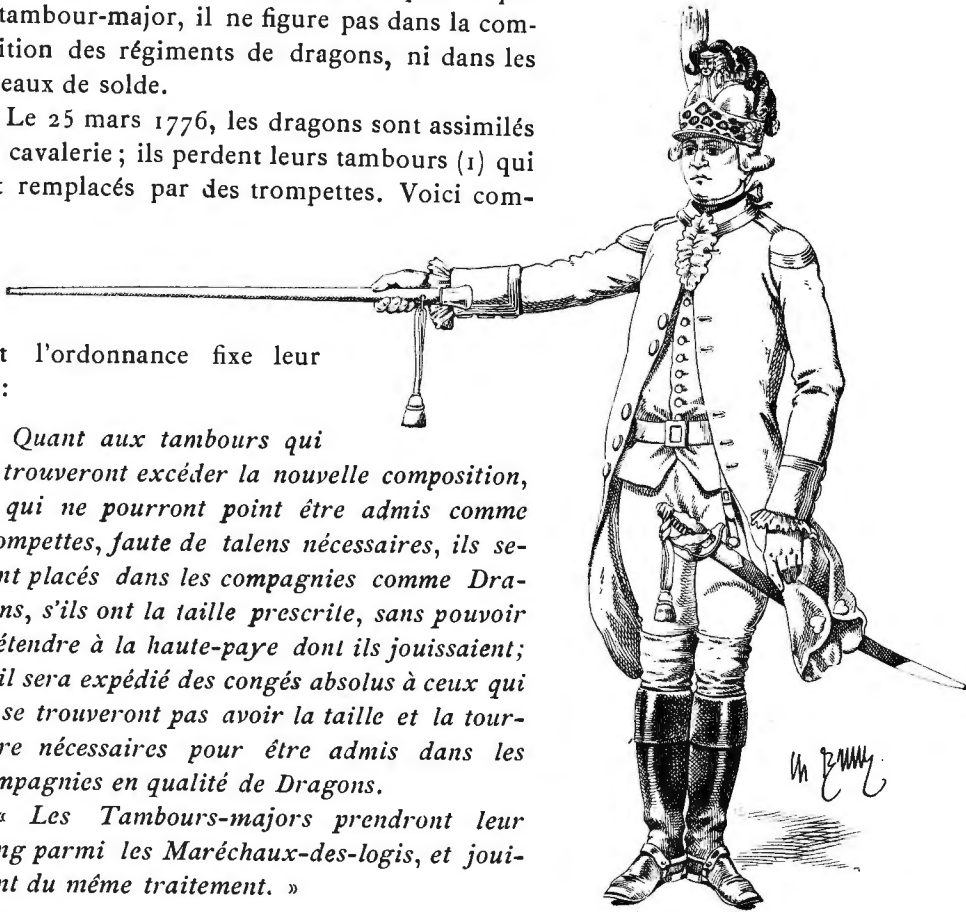
« Le collier ou porte-caisse de tambour, pour les dragons, est semblable à celui  
 « de l'infanterie. »

D'après l'*Historique du 16<sup>e</sup> Dragons*, par le vicomte de Castéra Villemartin, il y avait, en 1788, 4 tambours par régiment de dragons ; l'ordonnance du 17 mars 1788 n'en fait pas mention dans la composition des régiments.

Les formations de dragons à pied de la fin du Consulat et du commencement de l'Empire comprenaient des tambours ; un emploi de brigadier-tambour fut même créé par régiment de dragons le 24 décembre 1803, et ne fut supprimé officiellement que le 12 mai 1814.

L. BERNARDIN.

(1) Les tambours de dragons étaient plus petits que ceux de l'infanterie ; les batteries étaient toutes différentes.



LA CHARGE

## Trompette d'Artois-Cavalerie

(1787)

Ce fut l'ordonnance du 25 avril 1767, confirmée par les suivantes, la dernière étant du 1<sup>er</sup> octobre 1786, qui régla définitivement la tenue des trompettes des régiments de cavalerie.

La couleur du fond de l'habit était bleue couleur du roi, pour les trompettes des régiments royaux et ceux des régiments portant des noms de province; de la couleur de la livrée du mestre de camp titulaire pour ceux des régiments de l'état-major, de la Reine, des Princes du sang.

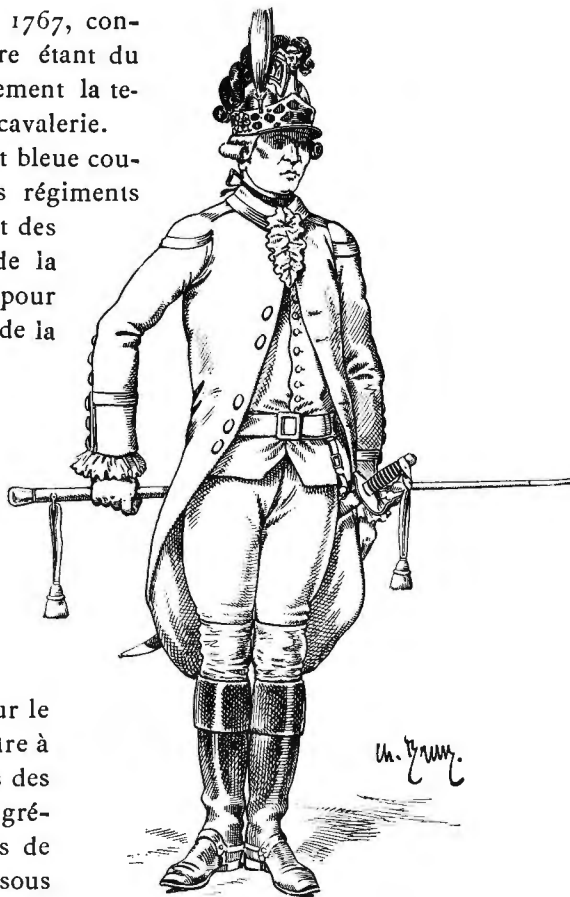
Cet habit, semblable pour la coupe à celui des cavaliers, semblable aussi pour la couleur des collet, revers, parement, doublure, boutons, en tenant compte des distinctions de l'uniforme de chaque corps, devait être bordé d'un galon de livrée de la largeur de 9 lignes, les manches bardées de 7 bandes de même galon cousues sur le dehors du bras d'une couture à l'autre à distance égale; le devant, au-dessous des revers, garni de chaque côté de 3 agréments de galon de livrée de 18 lignes de large; la patte de la poche et le dessous garnis de 6 agréments; le parement de 2.

Les vestes, culottes, bottes et chapeaux étaient semblables à ceux des cavaliers.

Le cordon de trompette devait être de la couleur du galon de livrée.

Notre collaborateur Charles Brun a établi son trompette d'Artois cavalerie, d'après un dessin en couleurs de l'époque; le fond de l'habit, vert, et le galonnage sont bien à la livrée du comte d'Artois, le revers et le parement sont conformes à l'ordonnance de 1786, mais au lieu d'être écarlate, comme le porte l'ordonnance, le collet est cramoisi; la disposition des galons n'est pas non plus tout à fait conforme à l'ordonnance.

Ces divergences ne doivent pas nous surprendre, il y en avait bien d'autres à



LA RETRAITE

cette époque, surtout dans les troupes à cheval ; je citerai seulement comme exemples les trompettes des régiments de Belzunce dragons et de Conti dragons, qui vers 1782, étaient coiffés de chapeaux au lieu d'avoir le casque de troupe réglementaire.

L. BERNARDIN.

## Corps des Chasseurs de Fischer<sup>(1)</sup>

(1743-1761) (*Suite et fin*).

III

Les documents iconographiques de l'époque sur Fischer et son corps sont peu nombreux.

Une planche, publiée chez F. Chéreau, à Paris, vers 1747, faisant partie d'une suite intitulée *Nouveau Recueil des Troupes légères de France*, représente un cavalier des Chasseurs de Fischer ; cette planche qui existe en noir et rarement coloriée porte au bas l'indication suivante :

« Ce corps levé par ordonnance du 1<sup>er</sup> novembre  
 « 1743, forme une compagnie de 500 hommes ;  
 « l'uniforme est, pelisse et doublure demy écarlate,  
 « bordée de poil gris, agréments de laine jaune,  
 « veste verte, agréments et écharpe de laine jaune,  
 « culotte demy écarlate, bottes à la Hussarde, bon-  
 « net noir, plume et cocarde blanche ; leurs armes  
 « sont une carabine à la hongroise, 2 pistolets et  
 « un sabre garni ainsi que le fourreau de cuivre  
 « jaune. L'équipage du cheval est rouge avec 3 pois-  
 « sons de laine jaune. »

Sur les exemplaires coloriés la sabretache est rouge, bordée d'un galon jaune et est garnie de 3 poissons surmontés d'une couronne et de 4 fleurs de lys, le tout jaune.

Le *Recueil de toutes les troupes qui forment les Armées françaises*, dessiné et enluminé d'après nature, dit le titre, à Nuremberg, chez Gabriel-Nicol Raspe, 1761, contient une planche grossièrement enluminée représentant les Chasseurs de Fischer. Le cavalier, qui est à pied et qui doit être un officier, a un bonnet de hussard à flamme noire, plume verte ; veste verte, collet



LE ROULEMENT

(1) Voir pages 3, 19, 35.





*Dessin colorié de Ch. Brun.*

TAMBOUR-MAJOR D'ORLÉANS-DRAGONS.

1767.



*Dessin colorié de Ch. Brun.*

TROMPETTE D'ARTOIS-CAVALERIE.

*Grande tenue, 1787.*



de même couleur, agrémens d'or ; pelisse chaussée verte, tresse d'or, fourrure grise, pattelette rouge sur la manche ; écharpe rouge ; hongroise rouge, bottes de husards ; la sabretache est rouge avec 3 poissons surmontés d'une couronne, deux fleurs de lys au bas, le tout jaune.

Le fantassin a un bonnet vert à galon jaune, ressemblant fort pour la forme au polakem de 1812 ; habit vert à collet, parement et revers de la même couleur, pattes d'épaule rouges, boutons jaunes ; veste et culotte vertes ; guêtres noires à manchettes blanches.

Il n'y a pas de portrait de Fischer dans la collection des portraits aux Estampes à la Bibliothèque Nationale.

Les documents imprimés de l'époque sont aussi peu nombreux. L'« État général des Troupes de France sur pied en mai 1748 », par Sr J. B. V. donne aux Chasseurs de Fischer, la tenue suivante :

*Uniforme de l'infanterie : Habit, veste et culotte de drap verd, leurs armes sont : un fusil, une bayonnette et un sabre. L'uniforme des chasseurs à cheval est, pelisse et doublure demi-écarlate, bottes à la hussarde, bonnet noir, plume et cocarde blanche ; leurs armes sont, une carabine à la hongroise, 2 pistolets et un sabre garni de cuivre jaune, l'équipage du cheval est rouge avec 3 poissons de laine jaune.*

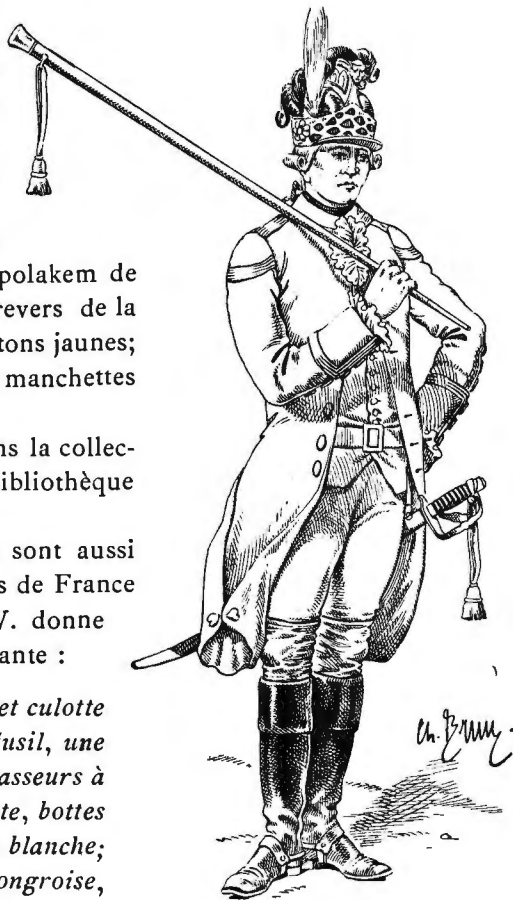
L'« État général des Troupes Françaises, tant dans la Maison du Roi, qu'Infanterie, Cavalerie, Dragons, Troupes légères, Milices des Invalides sur pied en janvier 1753 » donne aux Chasseurs de Fischer la tenue décrite dans l'État ci-dessus de 1748.

L'« État militaire de France pour 1758 » donne la tenue suivante qui a du être prise à la réorganisation de 1757, si ce n'est à celle de 1756 :

« *Uniforme pour l'Infanterie : Habit, veste, culotte, doublure et parements verts, collet rouge, épaulette des deux côtés aurore, poches en long, boutons jaunes d'un côté seulement jusqu'à la taille, trois sur chaque poche, bonnet de drap verd aux chasseurs, de peaux d'ours aux grenadiers.* »

« *Uniforme pour les Hussards (sic) : Veste et pelisse vertes, haut-de-chausse rouge, veste garnie de cinq rangs de boutons jaunes, savoir quatre rangs de petits et un rang de gros au milieu, une pattelette sur chaque manche de drap rouge garnie d'un petit galon aurore, la sabretache de drap rouge bordée d'un même galon, bonnet de drap noir.* »

D'après le général Pajol (*Les Guerres sous Louis XV*), l'infanterie aurait eu en



LA MESSE



1744 le parement et le collet rouges, en 1757 les revers et parement rouges, la cavalerie aurait eu en 1753 la pelisse, le dolman, la culotte et la schabraque verts.

M. Maurice Letestu, amateur aussi éclairé qu'obligeant, a bien voulu communiquer de sa collection, pour être reproduit dans *La Giberne*, un tableau de l'époque, bonne peinture, qui vu son riche costume d'officier supérieur, représente Fischer, il me semble.

La culotte pourrait être en peau couleur chamois, ce qui n'a rien d'extraordinaire.

D'après la tenue, ce tableau serait antérieur à la guerre de Sept-Ans, la croix du Mérite militaire a dû être ajoutée après coup, l'ordre ayant été créé en 1759 (1).

Fischer étant d'origine allemande rien d'étonnant à

ce qu'il appartenait à la religion

réformée, et comme il n'était pas régnicole, il réunissait dans ce cas les titres nécessaires pour être chevalier du nouvel ordre.

L. BERNARDIN.



LA BERLOQUE



LE BAN

(1) Le ruban était bleu; nos lecteurs voudront bien rectifier l'omission du coloriste dans la planche représentant Fischer.

# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

DÉPARTEMENTS (*Suite*).



PLAQUE DE BAUDRIER OU DE CEINTURON  
de Garde nationale, 1830, argent.

*appartient à M. Manière.*

pour la 1<sup>re</sup> compagnie, bleu pour la 2<sup>e</sup>, violet pour la 3<sup>e</sup>, vert pour la 4<sup>e</sup>, rouge et blanc pour la 5<sup>e</sup>, bleu et blanc pour la 6<sup>e</sup>, violet et bleu pour la 7<sup>e</sup>, vert et bleu pour la 8<sup>e</sup> et rouge pour les canoniers ; veste et culotte blanches ; guêtres blanches en été, noires en hiver.

Deux canons de métal de 4 et 5 livres.

Deux drapeaux, dont l'un était blanc, aux armes du roi brodées en soie et or, et attaché à la 1<sup>re</sup> compagnie ; le second, blanc et rose, aux armes de la ville brodées en soie et or, était attaché à la 5<sup>e</sup> compagnie.

## LA FLOTTE, île de Ré.

Deux capitaines, deux lieutenants et deux sous lieutenants.

Uniforme : Habit bleu de roi, parements et revers blancs, collet montant écarlate,

## LA FLÈCHE, en Anjou.

L'état-major était composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un capitaine aide-major, deux sous-aides-majors, deux sous-lieutenants, deux adjudants et un aumônier. Huit compagnies de fusiliers et une compagnie de canoniers commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : Habit bleu de roi, parements et revers rouges, liseré blanc autour des revers et des parements, passepoil rouge au reste de l'habit, doublure et collets blancs, épaulettes avec franges en or et contre-épaulettes en or ; sur les épaulettes était un chiffre brodé en argent, surmonté d'une couronne royale comportant les lettres H et L entrelacées, formant la première lettre de Henri le Grand et la première lettre de Louis XIV, boutons dorés portant l'écusson aux armes de France traversé d'une flèche, de la queue au chef soutenue de deux palmes ; baudrier en écharpe auquel était suspendu un sabre à lame plate et à poignée en cuivre doré ; hausse-col en cuivre doré, avec les armes de France en argent ; chapeau uni avec pompon blanc

## LA GIBERNE

passempoil rouge, doublure blanche, boutons jaunes timbrés R. P., épaulettes, en formes de trèfle, écarlates, bordées de blanc avec un cordonnet or, deux fleurs de lis, écarlates aux retroussis ; veste et culotte de drap blanc.

## LA GUERCHE, en Bretagne.

L'état-major comprenait : Un colonel, un lieutenant-colonel, un major et un porte-enseigne. Une compagnie de *grenadiers*, une de *chasseurs*, une dite de la colonelle et une appelée *nationale* ; ces quatre compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : Habit bleu de roi, parements et revers blancs, doublure, passempoil et collet écarlates, boutons blancs unis.

Le drapeau porte, d'un côté, les armes du roi et de la province écartelées, et de l'autre côté, les armes de la ville (trois léopards avec couronne ducale).

## LAIGLE.

Un état-major et dix compagnies. L'état-major était composé d'un colonel, un adjudant, deux porte-drapeau, un architecte du comité, un aumônier et un major. Chaque compagnie était commandée par deux capitaines, deux lieutenants et un sous-lieutenant et portait le nom du capitaine-commandant.

## LAIGNES

La Garde nationale de cette ville comprenait un état-major et quatre compagnies, dont une de *grenadiers*, une de *chasseurs* et deux de *lanciers*. L'état-major était composé d'un commandant général, un colonel, un lieutenant-colonel, un major, deux porte-étendard. Chacune des compagnies était commandée par deux capitaines et deux lieutenants.

Uniforme : Habit bleu de roi, parements et revers blancs, collet et passempoil rouges, poches en travers, boutons, épaulettes, et contre-épaulettes en argent ; veste et culotte blanches.

Deux drapeaux blancs, portant un canon sur une charrue (qui lui sert d'afût), sur un champ d'or ; l'écusson a pour support du bas deux cornes d'abondance en sautoir, il est surmonté de la couronne royale, sur laquelle flotte une banderole portant ces mots : *amore civium triumphant reges*.



PLAQUE DE SHAKO  
de musicien de la Garde nationale, argentée, 1830.

(A suivre).



# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

### DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE.

#### GENDARMES A PIED (Suite).

##### ÉQUIPEMENT (Suite).

##### *Sachet à capsules.*

**256.** Le sachet à capsules est en buffle, de forme demi-sphérique, garni d'une poche intérieure en mouton doublé de laine. Il se place au porte-giberne de cavalerie et à celui d'infanterie au moyen d'une passe fixée derrière. En dessous, se trouve un petit fourreau en veau pour recevoir l'épinglette.

Le recouvrement du sachet est piqué à jonc, de même que les buffleteries, et se ferme au moyen d'un bouton en buffle roulé.

L'espace qui se trouve au milieu des joncs est entretenu en jaune.

##### *Giberne de la gendarmerie à cheval.*

**257.** La giberne des maréchaux des logis, brigadiers et gendarmes à cheval, a les dimensions suivantes :

Longueur du coffret par devant . . . . .	170 <sup>mm</sup>
Longueur du coffret par derrière . . . . .	170
Hauteur . . . . .	70
Épaisseur . . . . .	55



FIFRE  
des Voltigeurs de la Garde.  
1861-1866.

Le bois du coffret est percé à quatre trous de cartouches dans la partie du côté droit ; l'autre partie est creusé pour le placement des menus ustensiles d'armement.

Les côtés extérieurs de la giberne sont garnis en cuivre bruni, avec des anneaux mobiles ; la pattelette en vache demi-nourrie, estampée et découpée en accolade, a 110<sup>mm</sup> de hauteur au milieu. Une grenade en cuivre à neuf flammes, haute de 70<sup>mm</sup>, est fixée sur la pattelette, à 23<sup>mm</sup> de son bord inférieur.

La martingale de la giberne est en cuir noir ; elle est longue de 150<sup>mm</sup>, et large de 30 à l'une de ses extrémités, et de 20<sup>mm</sup> à l'autre. Une boutonnière est pratiquée à chacune de ses extrémités.

*Couvre-platine.*

**258.** Les brigadiers et gendarmes à cheval ont un couvre-platine dont ils ne doivent pas faire usage pour le service journalier, mais seulement en route dans le cas de détachement.

Ce couvre-platine est en cuir de vache, corroyé à grains, de couleur fauve ; il est formé de trois pièces : celle du fond a, dans sa plus grande longueur, 290<sup>mm</sup> ; l'extrémité vers la crosse a 80<sup>mm</sup> de large ; celle vers le canon a 100<sup>mm</sup> ; sa forme est bombée au centre, de manière à envelopper le chien et la sous-garde ; elle a dans sa plus grande largeur 175<sup>mm</sup>. La pièce de recouvrement a la même longueur que celle du fond ; elle a, du côté de la crosse, 60<sup>mm</sup> de largeur, et du côté du canon 70<sup>mm</sup> ; sa forme suit le renflement de la pièce du fond du côté du chien, et a dans sa plus grande largeur 150<sup>mm</sup>. La pièce du dedans a la même forme et les mêmes dimensions, excepté qu'elle est, dans sa plus grande largeur, de 140<sup>mm</sup>, et suit le renflement de la sous-garde. Elle a trois courroies larges de 22<sup>mm</sup> et de longueurs différentes. Elles vont s'attacher à des boucles dites *anglaises* étamées.

*Baudrier et porte-giberne de l'arme à pied.*

**259.** Le *baudrier* des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied a 70<sup>mm</sup> de largeur ; une petite boucle en cuivre avec enchapure et passant, est placée au milieu de la partie du porte-sabre, pour recevoir le contre-sanglon du fourreau de sabre.

Le fourreau de baïonnette devant être fixé au baudrier, un bouton en buffle est placé au milieu de la partie extérieure du passant du fourreau.

**260.** Le *porte-giberne* est large de 70<sup>mm</sup>. Un contre-sanglon en buffle est cousu à chaque extrémité pour le fixer à la giberne, au moyen des boucles placées en dessous du coffret.

Le baudrier et le porte-giberne sont confectionnés sur trois tailles, savoir :

	Baudrier	Porte-giberne
1 <sup>re</sup> taille. . . . .	1 <sup>m</sup> 66 <sup>mm</sup>	1 <sup>m</sup> 50 <sup>mm</sup>
2 <sup>e</sup> <i>id.</i> . . . . .	1 63	1 47
3 <sup>e</sup> <i>id.</i> . . . . .	1 60	1 44

Les commandes sont faites, autant que possible, d'après la mesure des hommes, prise avec un fil qui passe sur l'épaule, le long de la couture du collet, et se réunit, à ses deux extrémités, à la hauteur déterminée pour le port de la giberne et du sabre.

*Giberne de la gendarmerie à pied.*

**261.** La *giberne* des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied a les dimensions suivantes :

Largeur du coffret, bordure comprise. . . . .	205 <sup>mm</sup>
Hauteur . . . . .	85
Épaisseur . . . . .	58

Le bois du coffret est percé à six trous dans la partie du côté droit ; l'autre partie est creusée pour recevoir les menus ustensiles d'armement.

**262.** La pattelette, large de 230<sup>mm</sup>, déborde le coffret de 15<sup>mm</sup> à ses côtés latéraux, et de 40<sup>mm</sup> par le bas. Une martingale en buffle, arrondie par le bout et longue

de 135<sup>mm</sup> sur 30 de large à la boutonnière, est fixée au côté gauche du coffret, pour pouvoir assujettir la giberne au baudrier du sabre, au moyen d'un bouton de cuir placé à 80<sup>mm</sup> du porte-sabre. Il est aussi placé, derrière la giberne, une traverse large de 45<sup>mm</sup>, cousue au milieu et aux deux extrémités, pour servir de passants à la banderolle. Il est également fixé sous le coffret deux boucles à rouleaux en cuivre qui doivent servir à arrêter les contre-sanglons du porte-giberne, et une vis à bois est placée au milieu pour arrêter le contre-sanglon de la pattelette.

**263.** La pattelette est ornée au milieu d'une aigle couronnée en cuivre tombac estampée, hauteur totale 95<sup>mm</sup>, largeur maximum 90<sup>mm</sup>. Aux angles, 4 grenades, hauteur 45<sup>mm</sup>; la bombe tournée vers l'aigle. Le tout fixé par des tenons qui traversent la pattelette et dans lesquels passe une lanière.

*Fourreau de baïonnette.*

**264.** Le fourreau de baïonnette est en cuir de vache étiré et noirci; il a 500<sup>mm</sup> de longueur, et est garni d'un bout en cuivre, long de 60<sup>mm</sup>, terminé par un bouton à cul-de-lampe et arrêté par trois points de fil de laiton. Une boutonnière est percée à l'extrémité du contre-sanglon pour fixer le fourreau au porte-baïonnette.

La couture du fourreau de baïonnette est faite dans toute l'épaisseur du cuir, elle est pratiquée sur l'un des deux côtés de l'arête, et non sur le plat du fourreau.

*Plaque de ceinturon et de baudrier.*

**265.** Le baudrier et le ceinturon sont ornés d'une plaque portant l'aigle couronnée, autour la légende : *garde impériale*, et au bas le mot : *gendarmérie*. Cette plaque est en cuivre coulé massif, estampée en relief dans l'épaisseur de la matière même. Elle est à angles coupés, et forme un parallélogramme, dont le petit côté a 76<sup>mm</sup>, et le grand 95 avant sa cambrure. L'écusson de la plaque de l'arme à cheval est perpendiculaire à la largeur, et celui de l'infanterie perpendiculaire à la longueur.

Le crochet de la plaque de l'arme à cheval qui est en dessous est soudé à 21<sup>mm</sup> du bord. La barre dite du ceinturon est assez forte pour qu'il y soit fait deux échancrures pour le placement de deux arpillons.

L'agrafe fixée au petit côté du ceinturon n'a que l'ouverture nécessaire pour l'épaisseur du buffle, afin de ne laisser apercevoir aucun vide entre la plaque et le ceinturon.

Les officiers ont la même plaque; elle est dorée sur toutes les faces apparentes.

La plaque du baudrier des sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied a deux barres au lieu de crochet.



BRIGADIER  
des lanciers de la garde  
grande tenue de ville, 2<sup>e</sup> Empire.



*Bretelle de mousqueton.*

**266.** La bretelle de mousqueton a 35<sup>mm</sup> de largeur et 950 de longueur, enchapure non comprise. A l'une des extrémités, il est fixé une demi-boucle en cuivre bruni, avec ardillon ; deux boutonnères sont percées à 30<sup>mm</sup> de distance au milieu de l'autre extrémité pour recevoir un bouton à double face (1).

*Fonte de pistolet.*

**267.** La fonte de pistolet, pour les sous-officiers, brigadiers et gendarmes à pied, est en cuir de vache de couleur fauve et bordée en peau de veau de la même couleur. Elle est composée de la pièce de dessus, d'une pièce de dessous, d'un rond de bout de canon, d'une pièce de recouvrement, d'un bouton et de deux passes.

Cette fonte, devant se porter à la ceinture du côté gauche, est taillée de manière à ce que la crosse du pistolet soit tournée en avant.

La pièce de dessus est jointe à celle de dessous, du côté de la crosse, au moyen d'une couture bordée en veau, et du côté opposé, par un *jonc* en vache ; au milieu de la couture, et à 45<sup>mm</sup> de son bord, est fixé un bouton en cuir roulé. L'orifice de la fonte est bordé en veau, et l'extrémité est jointe au rond de fonte par une couture à deux branches.

La pièce de dessous porte les deux passes qui y sont fixées par deux coutures le long de sa base.

Le recouvrement est taillé en accolade dont la pointe est arrondie et la branche prolongée inégalement. Il est bordé en peau de veau et percé d'une boutonnière à 15<sup>mm</sup> de la pointe.

La ceinture est formée d'une courroie en vache corroyée en couleur fauve ; à l'une de ses extrémités est enchapée une boucle anglaise étamée, ayant dessous une pièce en cuir pour garantir le vêtement. Cette courroie a un passant fixe et un autre coulant ; elle est percée de plusieurs trous à l'autre extrémité.

**268.** Les dimensions de la fonte sont :

Par devant . . .	} Hauteur . . .	du côté de la crosse . . . . .	» 240 mil.
		au milieu . . . . .	» 220
		du côté de la batterie . . . . .	» 260
	} Largeur . . .	à l'orifice . . . . .	» 165
		au rond de fonte ( <i>diamètre</i> ) . . . . .	» 045
Recouvrement . . .	} Largeur . . . . .		» 175
		Hauteur au milieu . . . . .	» 145
Ceinture . . . . .	} Longueur . . . . .		1 280
		Largeur . . . . .	» 030

(A suivre).

(1) Toutes les parties en cuivre employées dans l'équipement sont toujours en cuivre jaune, à moins d'indication contraire.

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.

SERGEANT BÉNARD

# SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).



PLAQUE DE SHAKO  
d'infanterie légère, en fer blanc, 1<sup>er</sup> Empire.

Nos physionomies d'ailleurs eussent parlé pour nous ; il n'était pas possible de résister à l'évidence de leur témoignage. Nos hôtes, saisis de pitié — c'étaient des recrues toutes fraîches, qui n'avaient pas encore souffert — nous livrèrent en silence le reste de leur souper, consistant en un mou de mouton. Ils l'avaient dédaigné et jeté en dépeçant l'animal. Nous le fîmes cuire au four, il nous parut délicieux. Nous le payâmes quatre napoléons. C'était pour rien.

Nos Polonais faisaient partie de renforts réunis à Smolensk ; ils ne nous accompagnèrent pas beaucoup plus loin ; la mitraille des Russes les balaya comme de la poussière à Krasnoë. Je vois encore leurs têtes pressées pour nous examiner avec une consternation bien naturelle.

Et je garde avec plaisir le souvenir de leur uniforme ; il se lie à celui d'une sorte de résurrection. Le morceau d'exécrable viande et la bonne chaleur du poêle m'ont rappelé à la vie après treize jours passés dans la neige, sans autre nourriture que du cheval grillé à la fumée de bois vert.



PLAQUE DE SHAKO  
du train d'artillerie.  
En métal blanc, 1<sup>er</sup> Empire.

## CHAPITRE V

Une muraille d'accès difficile. — Dans Smolensk. — Le pillage. — La monnaie courante. — Je me restaure au dedans et au dehors. — Une pâtisserie improvisée. — M. de Fezensac, colonel du 4<sup>e</sup> de ligne. — L'évacuation impossible. — « Nous aimons mieux mourir ici ». Destruction des remparts. — Le canon de Krasnoë. — La retraite nous est fermée. — Plaisanteries et coups de fusil. — Les blessés de la veille. — Notre unique voiture. — Combat inégal. — Nous sommes sacrifiés. — Miracle de discipline. — Le dernier effort. — Prisonnier.

Nous partîmes le lendemain matin pour venir de nouveau rôder autour

de Smolensk. Il nous semblait que la fin de nos maux dût dépendre de notre entrée dans cette ville. Dieu sait pourtant quel aspect de désolation et de ruine offrait, à l'intérieur, cette terre promise. Nous nous adressâmes inutilement à plusieurs postes ; partout nous fûmes repoussés. Enfin, l'un de nous reconnut un « pays » dans un artilleur placé en sentinelle près d'une embrasure. Ses sollicitations et le spectacle de notre détresse firent impression sur ce jeune soldat. L'endroit était désert. Il fut convenu qu'au moment où il poserait à terre la crosse de sa carabine et s'appuierait sur l'extrémité du canon, nous pourrions passer sans crainte d'être découvert par un officier.

Le signal fut bientôt donné et nous pûmes franchir enfin cette muraille plus inaccessible que celle d'un palais enchanté. Une confusion inexprimable régnait dans la ville. Aucune régularité dans les fournitures ; on eût dit que les magasins étaient au pillage. On a accusé les agents chargés des distributions de vivres d'avoir fait commerce des provisions dont ils avaient la garde. Je ne sais ce qu'on doit en penser. Je croirais plutôt qu'ils ont été incapables de défendre ce dépôt contre l'envahissement d'une foule affamée. Quelques-uns, se voyant ainsi débordés, profitèrent-ils du désordre pour tirer parti de la situation à leur profit ? Ce qui est certain, c'est que les magasins furent vides en quelques heures. Des soldats vendaient de la farine





PLAQUE DE CEINTURON  
de médecin, dorée, 1<sup>er</sup> Empire.

dans les rues. Mon premier soin fut d'acheter trois petits pains, appelés dans le pays *colachiès*, et une bouteille de schnaps. Chacune de ces choses me coûta un napoléon. Les pièces de vingt francs étaient la monnaie courante ; tout objet de consommation valait vingt francs. Il y eût plus d'un juif, à Smolensk, qui dut sa fortune au passage de l'armée française : cela démontre une fois de plus que les

calamités générales profitent toujours à quelques-uns.

Je m'assis sur une pierre, les jambes étendues, le dos appuyé à la muraille, dans la posture la plus commode pour jouir des délices du festin que je m'étais préparé. Puis je savourai lentement mes trois morceaux de pain blanc arrosés de tout le contenu de ma bouteille.

Après le plus copieux repas, un tel excès de boisson m'aurait rendu malade ; mais à ce moment mon estomac avait tellement besoin d'un liquide qui fît contraste avec la neige fondue, que je n'éprouvai pas le moindre étourdissement. Je me sentis au contraire pénétré d'une bienfaisante chaleur qui me rendit une nouvelle énergie ; il me sembla que je faisais un nouveau bail avec l'existence, et je résolus de défendre ma vie le plus longtemps et le plus obstinément qu'il me serait possible.

Les maisons étaient occupées militairement. Dans l'une d'elles on voyait une vingtaine d'individus occupés à faire cuire des galettes : excellente précaution pour continuer la retraite. Il y avait encore place autour du poêle. J'entrai ; on me vendit de la farine, et je pus me donner le plaisir de faire l'apprentissage du métier de pâtissier. Il ne me restait plus ensuite qu'à changer d'habits et à prendre à la hâte des soins de propreté indispensables. J'achetai un pantalon et une capote neufs, fraîchement sortis des magasins de l'Etat, après avoir jeté dans la rue, et pour cause, les guenilles qui me couvraient. Je taillai mes cheveux et ma barbe. Par une dernière prévision, je vidai mon sac ; les objets qui le chargeaient inutilement furent remplacés par de la farine et du sucre ; je glissai mystérieusement sous ma capote une bonne gourde d'eau-de-vie et, métamorphosé de la

sorte, prêt, puisqu'il le fallait, à poursuivre notre marche désastreuse, je ne songeai plus qu'à rejoindre mes compagnons d'armes pour reprendre de conserve avec eux la traversée des steppes de neige qui nous séparaient de la frontière russe.

Le jour suivant, le 4<sup>e</sup> de ligne s'annonça de bonne heure par une vive fusillade. En entrant à son tour dans la ville, maintenant dévastée, mon brave régiment, ou plutôt ses débris, adressait à l'ennemi un dernier salut.

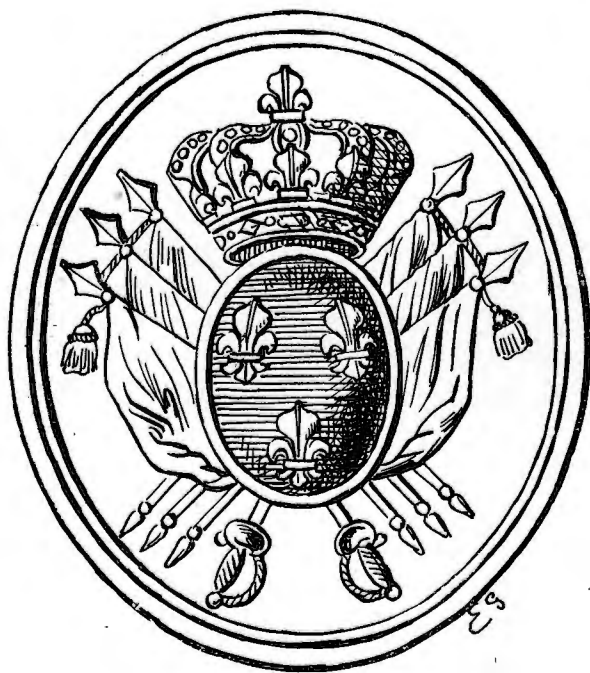
Je rejoignis le drapeau au moment où notre jeune colonel, duc de Fezensac, enlevait ses troupes et les lançait contre les Russes dans le faubourg où ceux-ci avaient osé pénétrer à notre suite ; il les rejeta bien loin par delà le pont qu'il fallait traverser pour entrer dans Smolensk. Ce fut un des plus brillants faits d'armes du 4<sup>e</sup>. Les remparts étaient bordés de soldats qui le regardaient combattre, et qui accueillirent son retour par des applaudissements enthousiastes.

Quant à notre colonel, il alliait la bravoure d'un vétéran à l'élégance des manières et à la séduction de la jeunesse. Le maréchal Ney, qui se connaissait en courage, a dit que celui de M. de Fezensac était véritablement chevaleresque. C'est aussi le jugement de tous ceux qui l'ont vu, comme moi, déployer dans notre retraite une intrépidité de tous les instants et une fermeté qui ne s'est jamais démentie.

Le régiment séjourna dans Smolensk une nuit et un jour. Il s'y ravitailla tant bien que mal, y reçut de faibles renforts, et apprit que l'Empereur lui continuait la tâche glorieuse de rester à l'arrière-garde et d'y périr pour le salut de l'armée. La ville devait être évacuée pendant la nuit ; ordre était donné d'en faire sauter les fortifications après notre départ.

Dans la soirée les hommes valides de notre régiment se divisèrent en petits détachements qui reçurent pour mission de visiter les maisons et d'en faire sortir tous les traînards.

(A suivre).



PLAQUE DE CASQUE  
du régiment du roi-infanterie.  
En cuivre, Louis XVI.

## LÉGION CORSE

(1769-1775)

### I

Une ordonnance du 10 août 1769 prescrivit la formation, sous le nom de Légion Corse, d'une légion de troupes légères, à l'instar de celles existant alors, devant être employée en Corse.

La composition de cette légion fut la suivante :

Un état-major comprenant :

Un colonel, un colonel-commandant, un lieutenant-colonel (les trois sans compagnie), un major, un aide-major d'infanterie, un aide-major de dragons, un sous-aide-major d'infanterie, un quartier-maître, un aumônier, un chirurgien ; en temps de guerre seulement il devait être créé un sous-aide-major de dragons.



CASQUE de sous-officier de la Légion Corse

En cuir noir ; crinière jaune, noire, blanche, bleue et rouge ; plumet blanc à sommet bleu clair ; garnitures en cuivre ; tête de Maure rouge sur le devant.

Une compagnie de grenadiers composée de :

Un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un fourrier, deux sergents, quatre caporaux, quatre appointés, quarante grenadiers, un tambour.

Huit compagnies de fusiliers comprenant chacune :

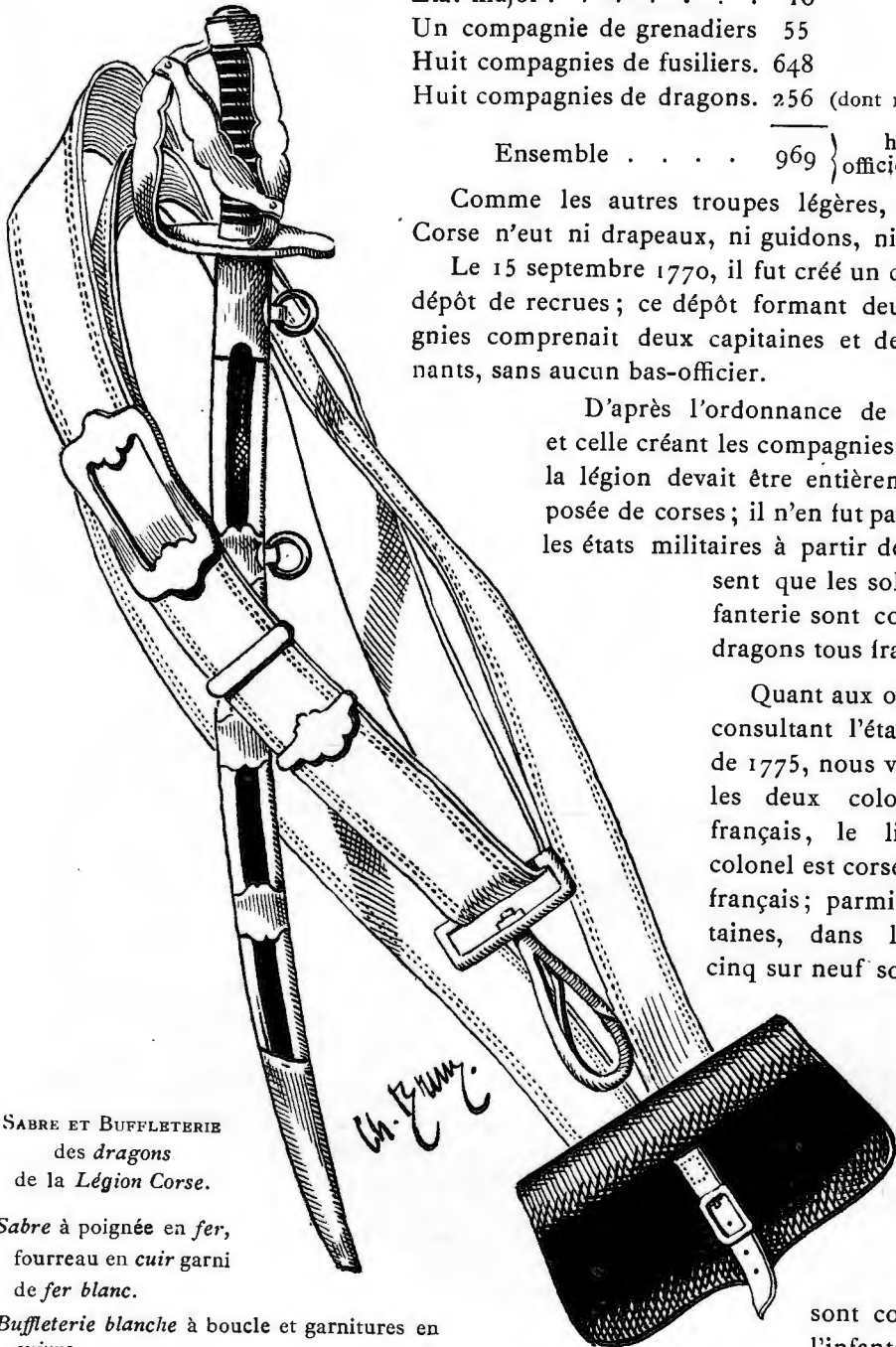
Un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un fourrier, quatre sergents, huit caporaux, huit appointés, cinquante-cinq fusiliers, deux tambours.

Huit compagnies de dragons composées chacune de :

Un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un fourrier, un maréchal des logis, vingt-quatre dragons (sur lesquels dix seulement étaient montés), un tambour (monté).

La force de la légion devait donc être au complet de :





SABRE ET BUFFLETERIE  
des dragons  
de la Légion Corse.

Sabre à poignée en fer,  
fourreau en cuir garni  
de fer blanc.

Buffleterie blanche à boucle et garnitures en  
cuivre.

Etat-major . . . . . 10  
Un compagnie de grenadiers 55  
Huit compagnies de fusiliers. 648  
Huit compagnies de dragons. 256 (dont 112 à pied)

Ensemble . . . . . 969 } hommes  
officiers compris

Comme les autres troupes légères, la Légion Corse n'eut ni drapeaux, ni guidons, ni timballes.

Le 15 septembre 1770, il fut créé un quartier ou dépôt de recrues; ce dépôt formant deux compagnies comprenait deux capitaines et deux lieutenants, sans aucun bas-officier.

D'après l'ordonnance de formation et celle créant les compagnies de recrues la légion devait être entièrement composée de corses; il n'en fut pas ainsi, car les états militaires à partir de 1770 disent que les soldats d'infanterie sont corses et les dragons tous français.

Quant aux officiers, en consultant l'état militaire de 1775, nous voyons que les deux colonels sont français, le lieutenant-colonel est corse, le major français; parmi les capitaines, dans l'infanterie cinq sur neuf sont corses, dans les dragons un seul est corse; chez les lieutenants quatre sur dix sont corses dans l'infanterie, les huit lieutenants

de dragons ont tous des noms français; les sous-lieutenants ne sont pas sur l'état.

Bien que devant faire son service en Corse, la légion n'y fut jamais employée, elle n'y fut pas non plus formée, contrairement à l'ordonnance de création; d'après les états militaires de 1770 à 1775, elle était en rassemblement : à Tarascon en 1770,

à Montauban en 1771, à Strasbourg en 1772, 1773, 1774, à Libourne en 1775.

D'après les mêmes états, en 1771 une des compagnies de dépôt est *en deçà*, l'autre *au-delà* des *Monts* (*sic*), en 1772 et 1773 les deux compagnies sont en Corse; il n'en est pas fait mention sur les états de 1774 et 1775.

En juillet 1775, par suite d'une ordonnance du 26 avril de la même année, la Légion Corse fut transformée et supprimée de nom; son infanterie devint le deuxième bataillon du régiment Royal-corse, ses dragons composèrent la cavalerie de la Légion de Dauphiné dont l'infanterie fut formée par les hommes du régiment de Walsh irlandais supprimé.

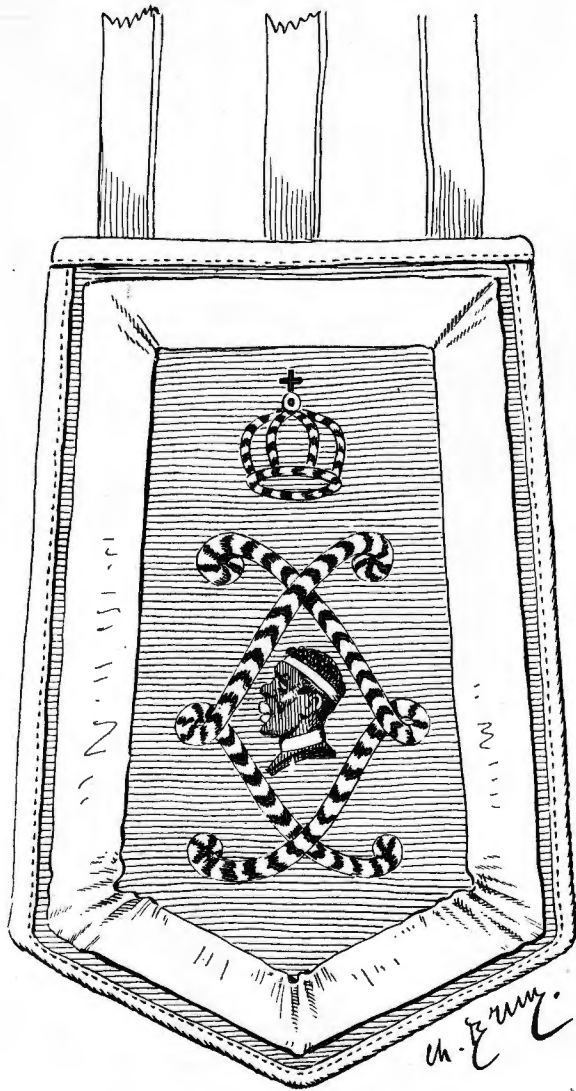
La Légion Corse a eu pour colonel Antoine-Joseph-François Deslacs du Bousquet, marquis d'Arcambal, colonel du régiment de Rouergue infanterie depuis le 5 juin 1763 (le régiment de Rouergue était en Corse depuis novembre 1764), brigadier d'infanterie 22 janvier 1769; il devint par la suite colonel du 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval et maréchal de camp le 1<sup>er</sup> mars 1780.

Le colonel-commandant devait se faire, quelques années plus tard, comme tacticien et écrivain une grande réputation; François-Appoline, comte de Guibert, né à Montauban en 1743, servit en Allemagne dès 1757, capitaine au régiment d'Auvergne, il y fit toute la guerre de sept ans; attaché ensuite à l'état-major général il fut envoyé en Corse en 1768; colonel-commandant de la Légion Corse en 1770, colonel du régiment de Neustrie du 18 avril 1776 au 10 mars 1788, brigadier d'infanterie, 5 décembre 1781, inspecteur des Invalides en 1782, rapporteur du conseil de la guerre en 1787, maréchal de camp 9 mars 1788, inspecteur divisionnaire d'infanterie, fut un des



CASQUE de dragon de la Légion Corse.

Bombe, visière et crinière noires; cimier, tête de lion et jugulaires en cuivre; bandeau de couleur fauve; les jugulaires et le bas du bandeau sont liserés de rouge; plumet blanc à sommet bleu.



SABRETACHE de dragon de la Légion Corse.

Fond rouge ; galon blanc ; chiffre en tresse blanche et noire ; tête de Maure noire, bandeau et collier blancs.

furent pas représentés mais furent publiés et sont aujourd'hui plus oubliés que leur auteur.

Il voulut goûter de la vie politique, fut candidat au bailliage de Bourges, lors des élections pour les États généraux, mais échoua, ses électeurs lui ayant reproché d'avoir demandé pour les soldats : les fers, les coups de bâton, etc., lors du ministère du comte de Saint-Germain ; ces accusations étaient absurdes, il essaya vainement de s'en justifier et après son échec tomba malade et mourut de chagrin, 7 mai 1790, il n'avait que quarante-sept ans. Ce fut un malheur, car la France eut pu mettre à profit, dans les premières campagnes de 1792 et 1793 tout au moins, ses grands talents et ses qualités militaires.

auxiliaires du comte de Saint-Germain lors du ministère de ce dernier.

Ce fut un prussomane fanatique, admirateur forcené de Frédéric, ne comprenant pas, comme la majorité des militaires de l'époque, du reste, qu'il était impossible d'appliquer en France les règles adoptées en Prusse, que le caractère différent des deux nations s'y opposait comme il s'y opposera toujours.

Son bagage littéraire est important, en voici l'énumération :

*Essai général de tactique*, 2 vol. in-4°, Londres 1772, sans nom d'auteur; *Éloge de Catinat* 1774; *Éloge du chancelier de Lhopital*, 1778; *Éloge de Thomas*, son prédécesseur à l'Académie où il fut reçu le 13 février 1786; *Éloge de Frédéric*, lors de sa mort, 1787; *Défense du système de guerre moderne ou Réfutation complète du système de M. Mesnil-Durand*, 2 vol., 1779; *De la force publique considérée sous tous ses rapports*, 1789; *Le Connétable de Bourbon*, tragédie en cinq actes, qui eut deux représentations à la Comédie-Française, août 1775; deux autres tragédies : *La Mort des Gracques*, *Anne de Boleyn*; un livret d'opéra pour l'Académie Royale de musique : *Apelle et Campaspe*, ne





*Dessin colorié de Ch. Brun.*

LÉGION CORSE.

*Tambour de Chasseurs.*

*Chasseur.*

*Grenadiers.*

1769.





*Dessin colorié de Ch. Brun.*

LÉGION CORSE.

*Hautbois de dragons et dragon.*

1769.



PLAQUE DE CARTOUCHIÈRE.  
d'infanterie de la Légion Corse.  
En cuivre doré, 1769.

II

L'ordonnance de création donnait à la Légion Corse la tenue suivante :

*Infanterie* : Veste de drap brun garnie d'un capuchon qui y sera attaché, fermée par derrière, les basques du devant relevés et agraffés à la poche, petit parement fermé en botte et collet de drap vert, doublure de cadis ou serge de même couleur ; gilet de tricot blanc sans poches et ceinture à la corse ; culotte d'étoffe verte avec canons allongés de trois doigts au-dessus du jarret, sans boutonnière ni boucle pour être pris sous les guêtres, lesquelles devaient être de peau jaune suivant l'usage du pays ; bonnet coupé à la corse pour être relevé sur les côtés ; boutons noirs, de jais pour les officiers, boutonnières façonnées en cordonnnet ou tresse verte.

*Dragons* : Tenue ne différant de celle de l'infanterie que par le gilet et la culotte qui devaient être de peau en forme de buffle, et par le casque pour coiffure.

L'armement de l'infanterie comprenait d'après cette ordonnance un fusil garni en cuivre avec baïonnette, un pistolet, un sabre en couteau de chasse porté par un ceinturon en bandoulière ; la giberne percée de vingt coups devait être portée à la ceinture.

Les dragons devaient être armés d'un mousqueton, un sabre, deux pistolets ; le harnachement du cheval à la hongroise comme pour les hussards.

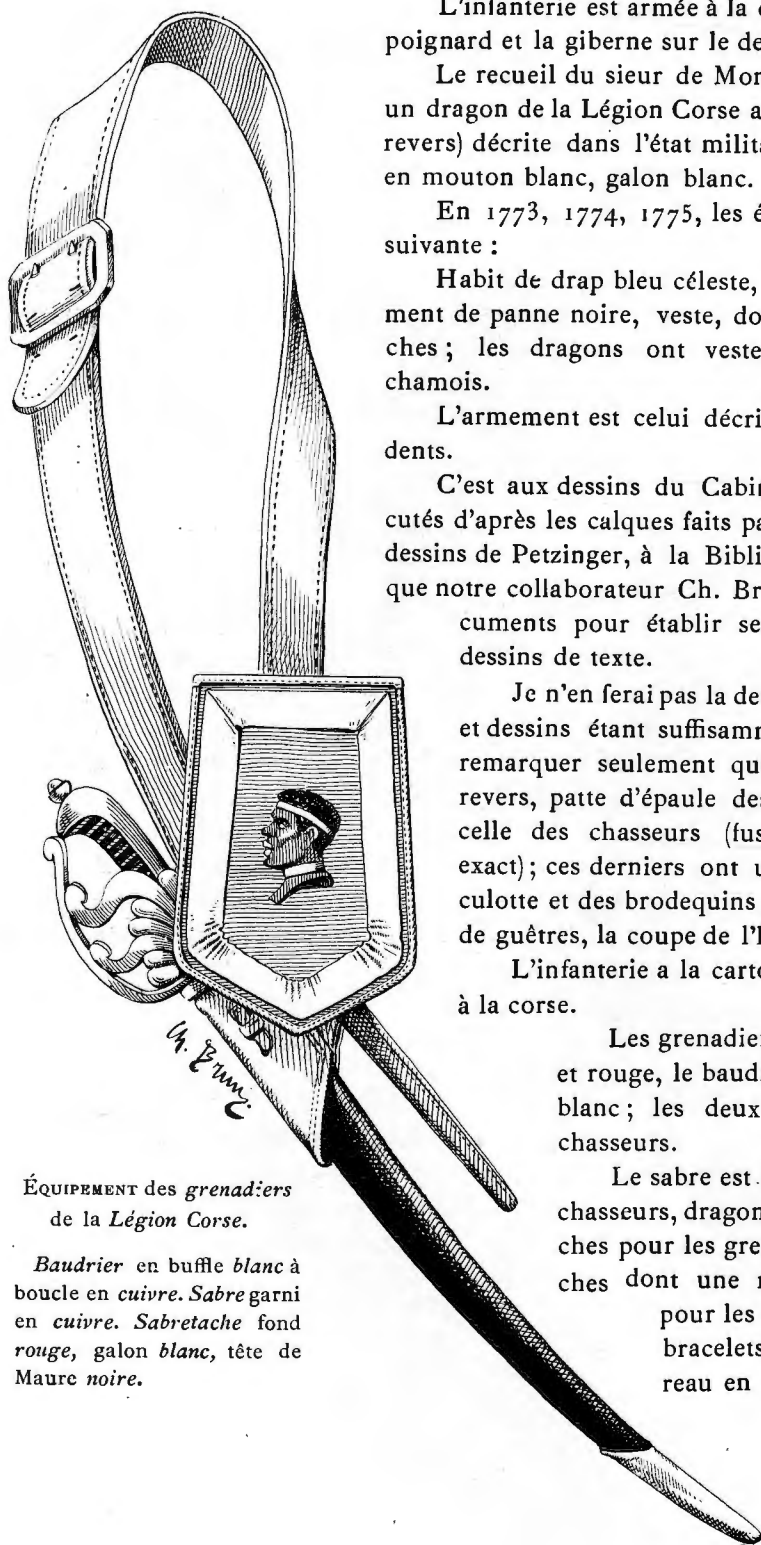
Les tambours à la petite livrée du roi, conformément à l'ordonnance du 25 avril 1767.

Il y a tout lieu de croire que la tenue décrite ci-dessus ne fut jamais mise en usage, car les états militaires de 1770, 1771, 1772, donnent à la légion la tenue suivante :

*Infanterie* : Habit et culotte bleu céleste, collet et parement panne noire, veste et doublure blanches ;

*Dragons* : Veste et culotte chamois.





ÉQUIPEMENT des grenadiers  
de la Légion Corse.

Baudrier en buffle blanc à  
boucle en cuivre. Sabre garni  
en cuivre. Sabretache fond  
rouge, galon blanc, tête de  
Maurc noire.

L'infanterie est armée à la corse avec le pistolet, le poignard et la giberne sur le devant.

Le recueil du sieur de Montigny, 1772, représente un dragon de la Légion Corse avec la tenue (habit sans revers) décrite dans l'état militaire ; la schabraque est en mouton blanc, galon blanc.

En 1773, 1774, 1775, les états donnent la tenue suivante :

Habit de drap bleu céleste, revers, collet et parement de panne noire, veste, doublure et culotte blanches ; les dragons ont veste, doublure et culotte chamois.

L'armement est celui décrit dans les états précédents.

C'est aux dessins du Cabinet des Estampes, exécutés d'après les calques faits par feu A. Millot sur les dessins de Petzinger, à la Bibliothèque de Darmstadt, que notre collaborateur Ch. Brun a emprunté les documents pour établir ses compositions et ses dessins de texte.

Je n'en ferai pas la description, compositions et dessins étant suffisamment explicites, faisant remarquer seulement que la couleur des collet, revers, patte d'épaule des grenadiers diffère de celle des chasseurs (fusiliers pour être plus exact) ; ces derniers ont un pantalon au lieu de culotte et des brodequins au lieu de souliers et de guêtres, la coupe de l'habit diffère aussi.

L'infanterie a la cartouchière en cuir rouge à la corse.

Les grenadiers ont le ceinturon bleu et rouge, le baudrier de sabre en buffle blanc ; les deux sont blanc pour les chasseurs.

Le sabre est à une branche pour les chasseurs, dragonne noire ; à trois branches pour les grenadiers ; à trois branches dont une reliant les deux autres pour les dragons, chape, frettes, bracelets et bout du fourreau en fer, ainsi que les anneaux, fourreau en cuir noir.

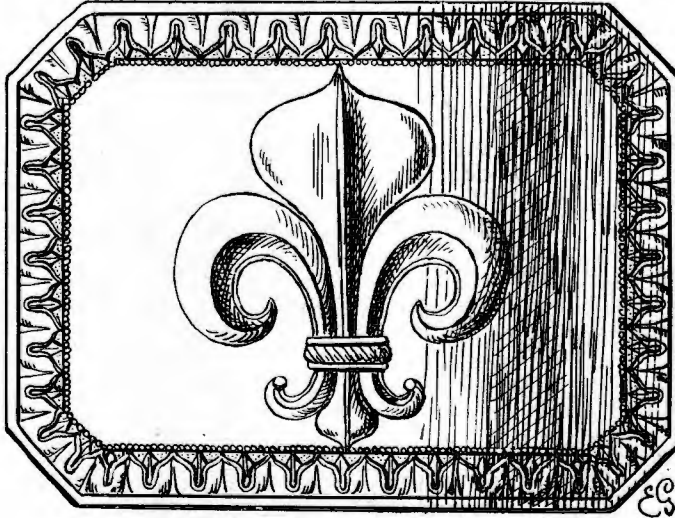
(A suivre).

# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

DÉPARTEMENTS (*Suite*).



PLAQUE DE CEINTURON  
de la garde nationale à cheval.  
En argent, Restauration.

major, deux porte-drapeau, deux adjudants, un tambour-major, un aumônier. Quatre compagnies, portant le nom de leur capitaine-commandant, commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : Habit bleu, revers blancs passepoilés de rouge, parements et collet rouges passepoilés de blanc, poches en travers, boutons blancs aux armes de la ville, portant l'inscription : *Milice citoyenne de La Marche* ; veste et culotte blanches.

Deux drapeaux ; l'un blanc et l'autre des trois couleurs nationales, savoir : rouge, blanc et bleu. Sur le blanc était brodé un écusson renfermant les armes de la ville (fruit d'une grenade entr'ouverte) ; au bas de l'écusson était la devise : *Auget concordia vires*

LAMBALLE, en Bretagne.

État-major composé d'un colonel, un major, un porte-drapeau et un adjudant ; et quatre compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : Habit bleu de roi, collet, doublure et passepoils cramoisis, épaulettes en or, boutons jaunes aux armes de la ville et à celles de France réunies ; sur les retroussis fleurs de lis d'or et hermines.

Drapeau blanc, rouge et bleu, portant la devise : *Amori, patria, libertati, puci, jalutati.*

LANGURE, en Auvergne.

État-major : Un général, un aide-de-camp, un capitaine, un commandant, deux porte-drapeau et deux adjudants. Deux compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : Habit bleu de roi, parements et revers écarlates, passepoil et doublure

LALINDE, en Périgord.

État-Major : Un colonel-commandant, un lieutenant-colonel, deux majors, un quartier-maître, huit capitaines, huit lieutenants, huit sous-lieutenants (dont quatre en premier dans chaque grade), quatre fourriers et un porte-drapeau.

Drapeau blanc, portant au milieu deux mains jointes, au-dessus des deux mains, la devise : *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère*, et au-dessous : *Aimons-nous tous.*

LA MARCHE.

L'état-major comprenait : Deux commandants, dont un en chef, un major, un chirurgien-major et

blancs, boutons blancs, timbrés aux armes de la ville (un coq surmonté d'une fleur de lis) ; veste et culotte blanches.

Drapeaux : Un blanc et un rouge et blanc.

LANGEAIS, en Touraine.

L'état-major comprenait : Un colonel-commandant, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un capitaine trésorier, deux sous-aides-majors, deux adjudants, deux porte-drapeau et un chirurgien-major. Sept compagnies, dont la première était composée de *grenadiers*, commandées chacune par deux capitaines et deux lieutenants.

Deux drapeaux, dont l'un était blanc et l'autre aux armes de la ville (trois tours ailées sur fond d'hermine, terminées par trois fleurs de lis d'or rangées en pointe, sur fond d'azur, et surmontées de cette légende : *Ad patriam*).

LANNION, en Bretagne.

1<sup>o</sup>. — État-major : Un colonel, un lieutenant-colonel, deux majors, un adjudant. Quatre compagnies commandées chacune par deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et un porte-drapeau.

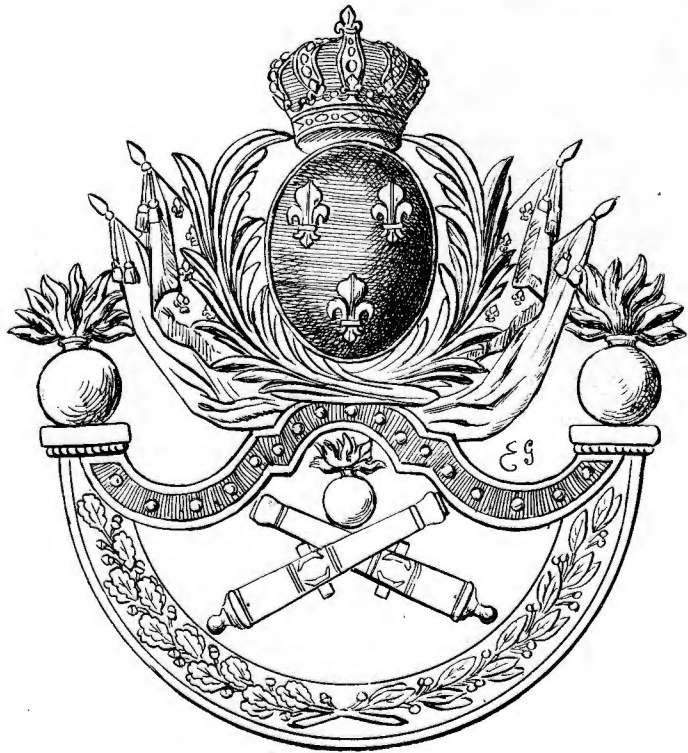
Uniforme : Habit bleu de roi, collet cramoisi, revers, parements et doublures blancs, épaulettes et boutons d'argent ; les boutons portaient les armes, moitié de France et de Bretagne et la légende : *Lannion*.

Drapeaux anciens, blancs, chargés de quatre écussons : celui de la Bretagne et du duc de Penhièvre, au centre ; celui de France, au-dessus, et celui de la ville de Lannion, en bas.

2<sup>o</sup>. — *Volontaires*. État-major composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, deux majors, un porte-drapeau et un adjudant. Une compagnie de *grenadiers*, et deux compagnies de *chasseurs*, commandées chacune par deux capitaines et deux lieutenants.

Uniforme : Habit bleu, parements et revers roses, collet et doublure blancs, boutons d'argent portant les lettres *V. N. L.*, initiales de ces mots : *Volontaires nationaux, Lannion*.

Drapeau des trois couleurs (blanc, rose et bleu), avec cette devise : *Virtutis pramium*.



(A suivre)

PLAQUE DE SHAKO  
d'artillerie de la garde nationale.  
En métal blanc, Restauration.



# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON  
DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE.



LIEUTENANT  
d'artillerie de la garde.

GENDARMES A PIED (Suite).

ÉQUIPEMENT (Suite).

*Dragonne d'épée d'officiers.*

**269.** La dragonne se compose d'un *cordon* (diamètre 4<sup>mm</sup>, longueur ployée en deux, 450<sup>mm</sup>) en *or mat* pour les officiers supérieurs, et en *filé brillant* pour les autres officiers. Ses deux bouts sont réunis et rentrent dans un gland entièrement en or pour tous les grades. La tête de ce gland, en forme de poire (hauteur 30<sup>mm</sup>, non compris le contour, diamètre au renflement 17<sup>mm</sup>), est recouverte à points de Milan, en *cannetille mate* pour les officiers supérieurs, et en *filé brillant* pour les autres officiers. La frange est semblable à celle des épauettes, savoir : en grosses torsades mates (hauteur apparente 45<sup>mm</sup>) pour les officiers supérieurs, et en petites torsades, brunies (hauteur 55<sup>mm</sup>) pour les officiers inférieurs. Le diamètre du gland, mesuré à la frange, est de 30<sup>mm</sup>. Un *contour* (hauteur 10<sup>mm</sup>), formé de cinq tours d'une petite torsade de 5<sup>mm</sup> de diamètre pour tous les grades, mate ou brunie comme

la frange, couvre la réunion de celle-ci avec la poire du gland. Un *coulant en or* (hauteur 10<sup>mm</sup>), même travail que la poire, est mobile le long du cordon

**270.** La dragonne se porte de la manière suivante : l'extrémité double du cordon se fixe au pommeau de l'épée par un nœud coulant ; il fait ensuite plusieurs tours de dehors en dedans autour de la branche de la garde, après quoi il enveloppe d'un tour le bas de la poignée et revient vers la branche en avant de la coquille, de manière que le sommet du gland pende à environ 40<sup>mm</sup> au-dessous de cette coquille.

HARNACHEMENT

**277.** L'équipement et le harnachement des chevaux d'officiers, de sous-officiers, de brigadiers et de gendarmes, sont composés ainsi qu'il suit :

SELLE POUR LES CHEVAUX D'OFFICIERS.

**278.** La selle d'uniforme des chevaux d'officiers est semblable, quant à la forme et aux dimensions, à la selle de la troupe (art. 286). Les quartiers sont en cuir de vache et recouverts de peau de cochon.

Une couverture en veau retourné, s'adaptant à toutes les parties de la selle, sert à en ménager la durée.

*Coussinet.*

**279.** Le coussinet est en cuir fauve ; sa longueur est de 235<sup>mm</sup>, et sa largeur de 180<sup>mm</sup>. Il a un passant pour la croupière. Les angles sont arrondis.

*Sacoches, chapelet, sangles, croupière et courroie de charge.*

**280.** Les sacoches, le chapelet, les sangles, la croupière et les courroies de charge sont conformes à ceux de la troupe.

*Poitrail.*

**281.** Le poitrail est semblable à celui de la troupe, à l'exception des boucles qui sont de forme dite à la française et en fer plaqué en argent. L'aigle du poitrail est en cuivre argenté.

*Etrivières.*

**282.** Les étrivières sont en cuir fauve, leur largeur est de 30<sup>mm</sup>.

*Etriers.*

**283.** Les étriers, du poids et de la forme des étriers de troupe, sont en fer poli.

*Bride, filet et licol.*

**284.** La bride, le filet et le licol sont en cuir noir. Leur forme et leurs dimensions sont semblables à celles de la troupe. Les bouches carrées, et à la française, sont en fer plaqué d'argent.

*Mors de bride.*

**285.** Le mors de bride, de même forme que celui de la troupe, est en fer plaqué d'argent.

SELLE POUR LES CHEVAUX DE TROUPE.

**286.** La selle du cheval de troupe est confectionnée en cuir fauve, de forme à la française par devant, et à troussequin de forme anglaise. — Le siège est en peau de cochon.

**287.** L'arçon est fabriqué en bois de hêtre, collé et nervé ; il a quatre pointes. Les dimensions varient suivant la conformation du cheval ; les pointes et les mamelons du devant servent à soutenir les sacoches ; les mamelons ont 30<sup>mm</sup> de saillie ; ceux du derrière servent au placement des courroies de charge, ils ont 20<sup>mm</sup> de saillie. L'arçon a deux passes en fer étamé de 105<sup>mm</sup> chacune, pour recevoir et mobiliser les sangles ; il y a deux chapes d'étrivières, une chape de croupière, deux boucles pour recevoir le coussinet et deux pour le poitrail.

288. Les quartiers sont en cuir de bœuf, première qualité, bien corroyé; leur épaisseur, avant le grenage, ne doit pas être de moins de 5<sup>mm</sup>; leur grande largeur doit être de 510 à 520<sup>mm</sup>; la hauteur, à partir du siège de 450<sup>mm</sup>. Les angles des quartiers sont arrondis.

289. Deux plaques en cuivre, formant ovale de 45<sup>mm</sup> sur 26<sup>mm</sup>, sont posées derrière le troussequin sur l'entrée des mortaises des courroies de charge; au-dessus de la chape de croupière, au centre du troussequin, est rivé un crampon à rouleau, en fer étamé, ayant dans œuvre 22<sup>mm</sup>, pour la troisième courroie de charge. La courroie de la botte de mousqueton passe dans un dé à rouleau enchapé d'un double cuir large de 25<sup>mm</sup>, long de 90<sup>mm</sup>, fixé au côté droit de la selle sur le mamelon par une vis à tête plate, du diamètre de 10<sup>mm</sup>.

290. Deux *trousse-étriers* en cuir fauve, avec boutons, sont fixés au derrière de l'arçon.

Le crampon de dragonne est en fer étamé. Il a deux anneaux pour recevoir la courroie dite *dragonne* et la courroie porte-selle.

Un passant, d'une longueur apparente de 100<sup>mm</sup>, est fixé au crampon pour recevoir le contre-sanglon de la housse.

291. Les panneaux seront rembourrés: 1° d'une légère couche de paille; 2° de 700 grammes de crin à 3 francs 60 centimes le kilogramme. Le coussinet est rembourré de crin et de bourre. Les panneaux se fixent à l'arçon au moyen de quatre boutons et quatre épinglettes, et sont maintenus dans l'arçon par deux poches en cuir latérales; le poids des panneaux doit être de 1 kilog. 800 grammes.



TAMBOUR OU CLAIRON  
de grenadiers de la garde.  
*Tenue de ville, 1868.*

#### *Observations sur l'ajustement de la selle.*

292. Lorsqu'on place la selle sur le cheval, on cherche à mettre le centre de gravité de l'homme en rapport avec celui du cheval; la selle doit être horizontale, sans plonger en avant et la liberté du garot et celle des rognons doivent avoir le jeu suffisant.

293. Le *poitrail* doit être placé au-dessus de la pointe des épaules de manière à n'en pas gêner le mouvement.

#### *Sangles.*

294. Les sangles sont en tissu de fil écru, elles sont divisées en deux parties, leur largeur est de 96<sup>mm</sup>. L'une des extrémités de chacune de ces parties est bordée et garnie d'une boucle enchapée et d'un contre-sanglon en cuir noir de 300<sup>mm</sup> de longueur, destinés à fixer et à serrer la sangle sur le cheval.

295. La première partie a 1<sup>m</sup>55<sup>mm</sup>; elle se place dans la passe en fer du côté montoir et es trouve double; à 180<sup>mm</sup> de la partie inférieure



est cousue une boucle enchapée de 45<sup>mm</sup> de largeur, servant au contre-sanglon principal; une passe de 140<sup>mm</sup> sur 95 est cousue pour recevoir la partie du contre-sanglon qui dépasse la boucle (un contre-sanglon de rechange est placé dans la sacoche).

**296.** La deuxième partie de la sangle a deux mètres, elle entre dans la passe du côté hors montoir. A son extrémité inférieure se trouve engagée une boucle en fer étamé, dont la largeur dans œuvre est égale à celle de la sangle, elle est destinée à recevoir le contre-sanglon principal, déjà placé à la première partie, pour pouvoir sangler le cheval d'un seul coup. La boucle de la sangle droite s'appuie sur la partie de la sangle gauche qui dépasse la boucle du côté gauche et qui sert à garantir le cheval. Deux passants de 95<sup>mm</sup> sur 22<sup>mm</sup> sont placés au talon de la boucle pour recevoir le bout du contre-sanglon. Ce contre-sanglon étant l'objet principal pour sangler le cheval sera en cuir noir, première qualité; il aura 480<sup>mm</sup> de longueur sur 45<sup>mm</sup> de largeur.

#### *Coussinet.*

**297.** Le *coussinet* est en cuir fauve: sa plus grande longueur est de 310<sup>mm</sup> et sa largeur au milieu de 180; les angles sont arrondis.

Il est percé d'une mortaise au travers de laquelle passe la croupière. Un anneau en cuir, cousu à son angle extérieur du côté montoir, est destiné à recevoir la courroie du portefeuille de correspondance. Un passant en cuir fauve sert à maintenir la croupière.

Le coussinet est fixé à la selle au moyen de deux contre-sanglons et de deux boucles en fer étamé, à rouleau, attachées à l'arçon. Les contre-sanglons ne doivent pas avoir plus de 70<sup>mm</sup> de longueur.

#### *Sacoche.*

**298.** Les *sacoche*s substituées aux fontes, sont formées d'un seul morceau de cuir grênelé de couleur fauve; elles sont fixées au chapelet par une rivure et contre-rivure en fer, et ont 265<sup>mm</sup> de hauteur, 125 de largeur à leur partie inférieure et 95 d'épaisseur.

Elles sont fermées au moyen d'un couvercle en cuir noir, doublé de tôle à l'intérieur. Ce couvercle est cousu après le chapelet, et il est fixé de l'autre côté au moyen d'une patte cousue à la sacoche et percée d'une boutonnière. Un bouton en métal noir verni, à gorge, est placé au milieu du couvercle. L'intérieur de la sacoche est divisé en deux compartiments au moyen d'une pièce de cuir fixée par une couture aux deux côtés de la sacoche.

Les *sacoche*s ont à leur orifice un bourrelet en cuir, garni intérieurement d'une iringle en fer. Une passe, cousue au bas et derrière les *sacoche*s, reçoit les branches du poitrail.

Un crochet en fer étamé est fixé par deux rivures au côté de la sacoche qui est joint à la partie extérieure du chapelet; ce crochet est destiné à fixer la passe en cuir du chaperon.

(A suivre.)

*Le Directeur-gérant : L. FALLOU.*

SERGEANT BÉNARD

# SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).



PLAQUE DE SHAKO  
de la Garde Nationale mobilisée  
En Cuivre, 1809.

L'affaissement moral de la plupart de ces infortunés rendait très difficile l'exécution de notre consigne. Ils étaient entassés par centaines dans des salles où la moitié de leur nombre se fût trouvée à l'étroit. Tous les grades, tous les uniformes y étaient confondus : généraux, soldats, fantassins, cavaliers, Italiens, Wurtembergeois, Polonais et Français, c'étaient de véritables tours de Babel, mais dans lesquelles personne ne songeait à parler. Ils jouissaient en silence du bien-être relatif que leur communiquait la lourde chaleur des poêles, trop

occupés de se chauffer pour s'en distraire, ne fût-ce qu'en répondant à nos objurgations.

— On part, leur disions-nous, levez-vous, suivez-nous ; les Cosaques sont aux portes, ils précèdent les troupes régulières : ils vont envahir la ville et vous massacrer sans pitié. Allons, debout, un peu de courage, un effort, et vous êtes sauvés !

Mais nous ne pouvions les tirer de leur abrutissement. Ils nous regar-





PLAQUE DE SHAKO

de Voltigeur du 75<sup>e</sup> de Ligne. En cuivre, 1<sup>er</sup> Empire.

daient avec des yeux vagues ; on eût dit qu'ils entendaient le son de nos paroles sans en comprendre le sens. Quelques-uns finissaient par dire :

— Nous aimons mieux mourir ici, il y fait chaud.

Injures, menaces, coups même, rien ne venait à bout de cette apathie. Ils ne cherchaient pas à se soustraire à notre brutalité, calculée pour exciter au moins en eux quelque étincelle de colère ; ils restaient accroupis, ou adossés au mur, les mains tendues vers le poêle. Les moins abattus répétaient seulement :

Nous aimons mieux mourir ici.

Vers dix heures, par un temps humide et froid, tous les détachements rejoignirent le régiment sur cette terrasse d'église où j'avais servi de cible aux Russes pendant mon premier séjour. Puis le 4<sup>e</sup> de ligne sortit de la ville et se dirigea sur Krasnoë.

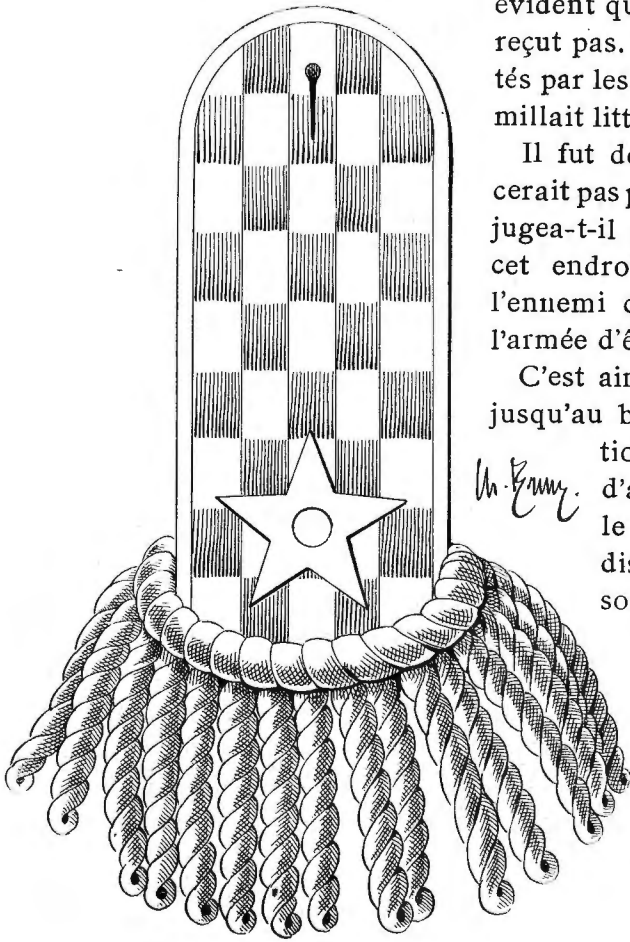
A quelque distance de Smolensk, nous nous arrêtàmes, fascinés par un merveilleux spectacle. Les fortifications de la ville sautaient l'une après l'autre. Des pans entiers d'énorme maçonnerie bondissaient à une hauteur prodigieuse au milieu de gerbes de feu dont les ombres profondes de la nuit décuplaient l'intensité.

Quand l'œuvre de destruction fut accomplie, le régiment reprit sa marche. Les Russes ne nous poursuivirent pas cette nuit-là.

Le lendemain, à l'heure de la soupe, comme nous étions réunis autour d'un chaudron où chacun à son tour avait déposé une poignée de farine et un peu de sel, l'écho d'une cannonade violente arriva jusqu'à notre bivouac.

Il n'y avait pas à s'y méprendre : à deux lieues en avant de nous, le corps d'armée qui nous précédait se trouvait engagé dans une terrible bataille. Nous nous étonnions de ne pas y prendre part ; nos yeux ne quittaient pas le maréchal. Debout, entouré des faibles restes de son état-major, il dirigeait continuellement ses regards dans la direction du combat. Il était





ÉPAULETTE DE COLONEL  
(Brigadier des Armées)

En métal plein or ou argent. (Une sur chaque épaule.)  
(1786).

évident qu'il attendait des ordres; il n'en reçut pas. Sans doute ils furent interceptés par les Cosaques, dont le pays fourmillait littéralement.

Il fut décidé que la division n'avancerait pas plus loin. Peut-être le maréchal jugea-t-il notre présence nécessaire en cet endroit pour contenir au besoin l'ennemi qui nous suivait et empêcher l'armée d'être prise entre deux feux.

C'est ainsi que nous avons accompli jusqu'au bout les devoirs de notre position à l'arrière-garde. Ce fut d'ailleurs notre dernier sacrifice: le jour qui suivit marqua la dispersion du 3<sup>e</sup> corps, et presque son anéantissement, à ce point que ses débris eussent à peine suffi pour former un régiment.

On sait quelle lutte désespérée livrait en ce moment, à Krasnoë, l'Empereur, obligé de se frayer un chemin à travers l'armée ennemie. La vieille garde y fut engagée pour la première fois de la campagne et, malgré l'infériorité du nombre, malgré l'affaiblissement causé

par les privations et les fatigues, elle culbuta, avec sa bravoure cent fois éprouvée, les régiments qui lui furent opposés. Elle passa, mais le serpent russe, coupé par le milieu, resouda ses tronçons derrière elle, et déroula de nouveau sur les hauteurs de Krasnoë les longs anneaux qui fermaient la marche à notre division.

Le bruit du canon ayant cessé pendant la nuit, et la matinée du lendemain s'étant écoulée sans incident particulier, le maréchal nous remit en marche.

Nous arrivions sur le champ de bataille de la veille, lorsque les premiers Cosaques se montrèrent. Je me rappelle jusqu'aux moindres circonstances des événements de ces deux journées, les dernières que je passai avec mes compagnons d'armes.

Inquiets, affaiblis, nous allions le corps penché en avant, le collet relevé

sur les oreilles, quand notre général de division fit entendre une exclamation ponctuée d'un juron énergique ; puis, accourant sur le flanc de la colonne, il s'écria :

— Qu'est-ce que vous faites donc ?

Une voix s'éleva dans les rangs :

— Eh bien, il est encore bon là, le général ! Qu'est-ce que nous faisons ? Parbleu, nous jouons des jambes, quoique nous ne soyons pas à la noce.

— Ne voyez-vous pas les Cosaques ? reprit le général.

— Les Cosaques, voilà une belle vue ! poursuivit la voix ; avec ça qu'elle est rare, surtout depuis le commencement de la retraite !

Le général ne se découragea pas.

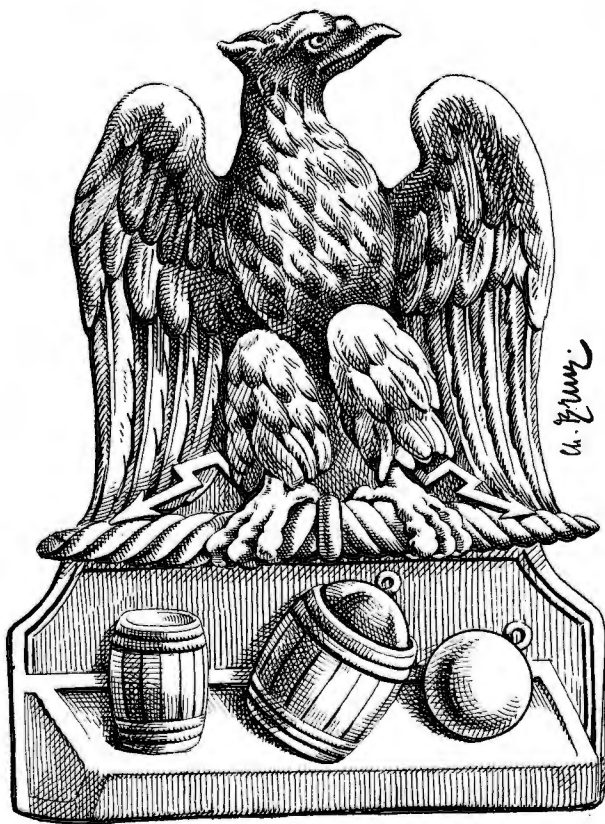
— Allons, allons, fit-il, détachez-vous en tirailleurs. Eloignez ces mouches, il y en a des myriades.

Tirer, tirailler, quand on a l'estomac vide, les jambes rompues, les doigts raides, toutes ses facultés concentrées dans une seule idée, celle de ne pas tomber à terre, parce qu'on sent bien qu'on ne pourrait se relever !

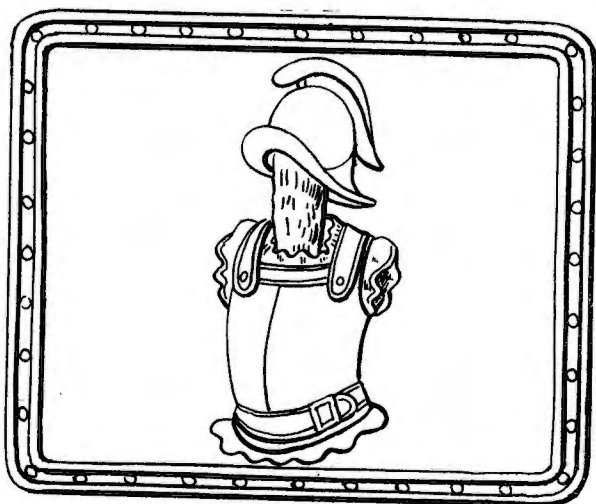
N'importe, le sentiment du devoir l'emportait, joint à l'instinct de la préservation, et l'on se battait quand même ; mais Dieu sait qu'on n'y mettait pas beaucoup d'entrain.

Les Cosaques n'insistèrent pas. L'ennemi voulait nous laisser entrer au centre du demi-cercle formé par ses troupes, afin de nous envelopper plus sûrement.

La route que nous suivions était semée de morts et de blessés appartenant à la vieille et à la jeune garde. Beaucoup de blessés réclamaient du secours avec des plaintes et des supplications touchantes, mais qu'y faire ? Tous les fourgons du régiment avaient été égarés, brisés ou brûlés, et nous étions suivis pour tout équipage d'une mauvaise charrette portant une vivandière et son enfant.



PLAQUE DE SHAKO  
d'Officier d'Artillerie. Dorée, 1<sup>er</sup> Empire.



PLAQUE DE CEINTURON  
d'Officier du Génie. Dorée 1<sup>er</sup> Empire.

Encore ne fut-ce pas pour longtemps. Un peu plus loin, les Cosaques s'en emparèrent et éventrèrent à coups de lance sa propriétaire.

Nous passions donc sans écouter les cris, avec seulement cette pensée qui nous revenait sans cesse : « Bientôt, peut-être, je serai là, étendu comme eux. »

Enfin, nous parvînmes au sommet d'un plateau au-dessous duquel un ravin s'enfonçait. Sur les rampes opposées l'armée russe était échelonnée.

Son effectif se montait à près de 80.000 combattants. De notre côté nous étions au plus 6.000, avec douze pièces de canon.

Que fit le maréchal ? Il commanda de battre la charge, et nous voilà descendant jusqu'au fond du ravin, et cherchant à remonter l'autre pente. C'était pitié de voir cette poignée d'hommes marcher contre ces masses profondes qui jouissaient du double avantage d'une position excellente et d'une écrasante artillerie. Stupéfaits eux-mêmes de notre attaque, les Russes tardèrent à ouvrir leur feu ; mais quand ils nous virent à mi-chemin de la hauteur où ils étaient postés, ils démasquèrent leurs batteries, et plus de cinquante pièces tonnèrent à la fois contre nos rangs clairsemés.

Comme un roquet qui aboie contre un dogue, nos douze canons répondirent. Il y eut de notre côté des prodiges d'héroïsme, mais nous dûmes bientôt reculer en couvrant de nos morts les pentes de la hauteur et le creux du ravin. Les boulets russes nous atteignaient jusque sur la route qui nous avait amenés en face de leurs positions. Cette route était bordée à droite et à gauche par un fossé assez profond. Nos officiers nous engagèrent à nous y jeter, pour éviter le feu de l'ennemi. Pour ma part, m'étant laissé glisser sur la neige le long du talus, je manquai d'être embroché par la baïonnette d'un de mes camarades qui s'était arrêté sottement au fond, le fusil en l'air.

Nous suivîmes le fossé jusqu'à l'endroit où nous avions campé la veille. Les Russes nous laissèrent faire, certains que nous ne pourrions leur échapper. La nuit était venue dans l'intervalle. Le maréchal nous ordonna d'étendre le plus possible les feux de nos bivouacs afin de tromper l'ennemi sur notre force. Le régiment se développa donc sur une longue ligne à l'extrémité de laquelle je me trouvai placé avec une quarantaine des nôtres, assis autour de la même gamelle.



La nuit se passa sans alerte. Mais quand, au petit jour, on nous rassembla sur la route, qu'elle fût notre surprise ! Nous étions réduits à un millier d'hommes. Le maréchal, ayant reconnu l'impossibilité de traverser l'armée russe pour rejoindre l'Empereur, avait rétrogradé avec le gros de la division dans l'intention de passer le Dniester sous Smolensk et de tourner l'aile gauche de l'ennemi : mouvement qu'il exécuta avec son bonheur habituel.

Quant à nous, il était clair que nous étions abandonnés à nos propres inspirations. Il se trouva là un général qui eut le courage de nous lancer contre l'ennemi. Son nom nous était inconnu, il ne portait pas même les insignes de son grade. Il avait un bonnet de peau de mouton et une capote en lambeaux..... Miracle de la discipline, personne ne refusa d'obéir. De rechef nous descendîmes les pentes du ravin qui nous séparait des Russes. Nous étions mille contre quatre-vingt mille.

A peine au bas du ravin nous fûmes foudroyés par l'artillerie. Un boulet emporta le crâne d'un grenadier qui marchait à mon côté et répandit sa cervelle sur mon épaule. Puis les Cosaques exécutèrent sur notre flanc une charge à fond qui acheva de nous culbuter. J'y reçus un coup de lance au

genou, et j'eus grand peine à remonter jusque sur la route, où je bandai ma blessure tant bien que mal avec mon mouchoir.

Cependant les Russes cessèrent leur feu, et un parlementaire vint nous sommer de nous rendre.

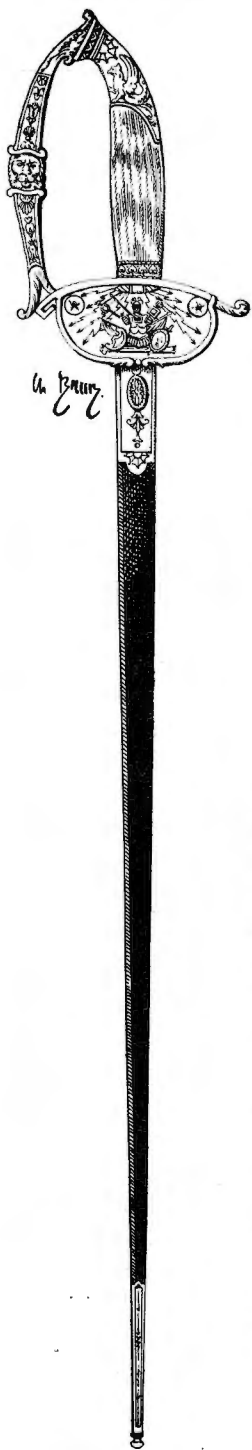
Il ne nous restait que ce parti à prendre. D'ailleurs notre tâche était terminée, le maréchal ayant échappé à l'ennemi, que nous avions tenu en respect jusqu'au dernier moment. Nos officiers décidèrent qu'il fallait se constituer prisonniers. L'amertume de cette résolution fut un peu adoucie par le désappointement que causa aux Russes le départ du maréchal.

Une heure après, je marchais dans les rangs de l'ennemi.

(A suivre).



PLAQUE DE BAUDRIER  
argentée, 1<sup>er</sup> Empire.



EPÉE D'OFFICIER  
A clavier, poignée  
nacre, coquille, garde,  
pommeau et bouts de  
fourreau dorés, 1<sup>er</sup>  
Empire.

## LÉGION CORSE <sup>(1)</sup>

(1769 - 1775)

(Suite et fin)

Le casque est un des nombreux modèles alors mis en essai dans l'infanterie ; ses ornements sont particuliers à la Légion et varient pour les officiers, bas-officiers, grenadiers, chasseurs, dragons ; la peau est tigrée pour les officiers ; la crinière est rouge pour les grenadiers ; noire pour les chasseurs et dragons ; toute la Légion a le plumet blanc à sommet bleu clair, le colonel seul a le plumet blanc.

Quoique le parement soit en pointe, les galons de grade sont posés obliquement sur le bras ; ils sont en argent ou en poil de chèvre blanc et posés à l'inverse de la façon actuelle.

Le galon de livrée des tambours et hautbois est rose, losangé de raies noires et blanches, avec trois raies blanches, une à chaque bord, la troisième au milieu.

J'ignore si, exception faite bien entendu pour les hussards de la Légion de Conflans, la Légion Corse était seule parmi les troupes légères à avoir la sabretache pour les cavaliers et les grenadiers. Un dessin du général Vanson représente un dragon de la Légion corse avec la sabretache ; quant à celle des grenadiers elle ne doit pas nous étonner, le maréchal de Saxe, dans ses *Réveries*, en préconise l'emploi dans l'infanterie.

La sabretache des dragons est recouverte en drap rouge, bordée d'un galon blanc, au milieu de la patelette le chiffre du roi couronné, chiffre et couronne en soutache noire et blanche, au milieu du chiffre tête de maure noire avec tortil et collier blancs.

La sabretache des grenadiers est attachée au baudrier du sabre, elle est en drap rouge, galon blanc, tête de maure noir, tortil et collier blancs.

Pour terminer, disons que le hautbois de dragons de la Légion n'était pas réglementaire, mais qu'il était probablement entretenu aux frais du colonel ainsi qu'il était de tradition dans les dragons.

Les dessins de Petzinger doivent représenter les tenues de la Légion Corse vers 1773 ; c'est par suite d'une erreur typographique que les compositions de notre collaborateur ont la date de 1769 comme légende.

L. BERNARDIN.

(1) Voir page 69.

## Gendarmes de la Maison du Roi

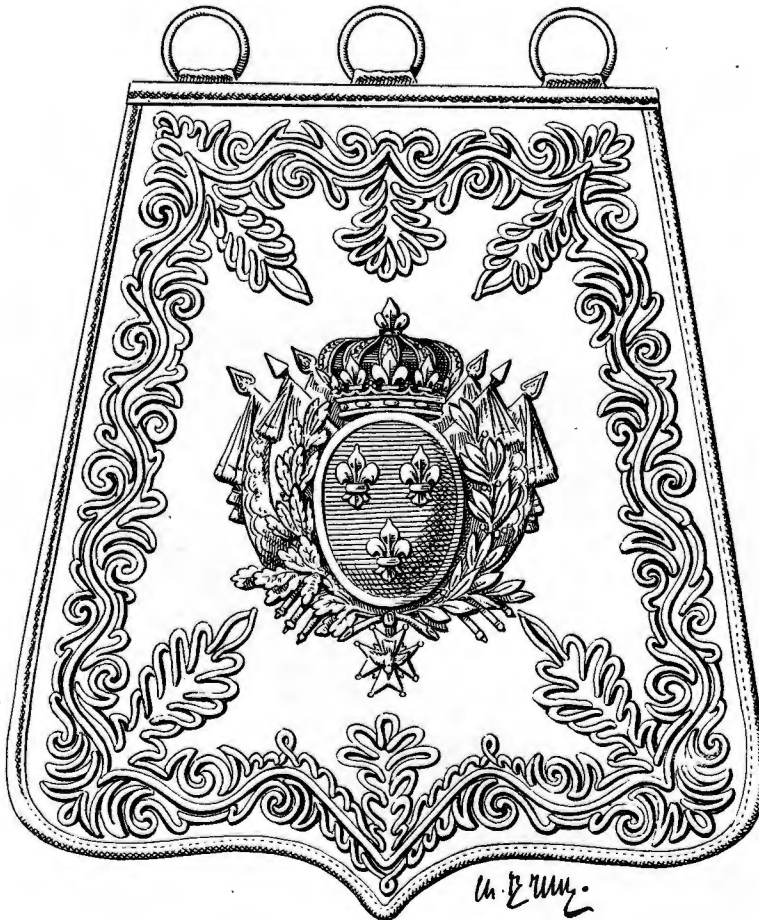
1814 - 1815

La Compagnie des Gendarmes de la Maison du Roi, créée en 1602 par Henri IV, et licenciée par décision royale du 30 septembre 1780, fut reconstituée par ordonnance du 15 juin 1814. Son existence fut de courte durée; la compagnie fit le service auprès du Roi jusqu'au retour de Napoléon; après avoir été envoyée, ainsi que les autres corps de la Maison du Roi, au devant des troupes impériales, elle dut se replier sur Paris, qu'elle quitta le 20 mars 1815 à la suite du Roi, et après une retraite assez pénible, qu'a décrite admirablement dans *Le Cachet Rouge* A. de Vigny, gendarme au corps à la formation de 1814, elle fut licenciée en même temps que les autres compagnies de la Maison. Remise sur pied au retour de Louis XVIII, la compagnie

fut supprimée par ordonnance royale du 1<sup>er</sup> septembre 1815, et dissoute définitivement dans les premiers jours de 1816.

La compagnie des Gendarmes était formée d'un état-major et de deux escadrons, divisés chacun en deux brigades. L'état-major comprenait : un capitaine-lieutenant (général comte de Durfort), un aide-major (général ou colonel), deux sous-aides-majors (majors), deux porte-étendard (chefs d'escadrons), un fourrier, un trésorier, un aumônier, un chirurgien major, huit trompettes et un sous-inspecteur aux revues.

La compagnie



SABRETACHE d'officier de hussards de la garde royale.  
En drap cramoyse, soutaches et plaque argent.





J. Hilpert. 05

*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

OFFICIER DU 14<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE LÉGÈRE

*(En tenue de ville, à Corfou, 1805).*





*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

GENDARMES DE LA MAISON DU ROI.

*(Grande tenue, 1814-1815).*

comprenait : un commandant d'escadron (général ou colonel), quatre lieutenants (même rang que le précédent), huit sous-lieutenants (majors), huit maréchaux des logis, seize brigadiers (majors ou capitaines), et deux cents gendarmes (rang de lieutenants de cavalerie).

Il y avait en outre, lors de la première formation : douze sous-lieutenants, huit maréchaux des logis, seize brigadiers et deux cents gendarmes surnuméraires, sans solde.

## UNIFORME

L'uniforme fut, quant aux couleurs, imité de celui de l'ancien régime ; la grande tenue se composait d'un habit écarlate, doublé de même, à basques longues, collet, revers et parements de velours noir ; un galon d'or bordait le collet, les parements, les revers et les retroussis, le même galon formait un écusson en carré plein à la taille ; il y avait en outre deux boutonnères d'or à pointe repliée de chaque côté du collet, trois horizontales aux parements et sept aux revers ; les pattes de poches à trois pointes, en long, étaient galonnées d'or, et ornées de trois boutonnères ; un passepoil noir, extérieur au galon, dessinait les retroussis et les poches.

Les retroussis, en drap du fond, étaient ornés de fleurs de lis brodées en or sur écarlate ; les boutons, placés sur le galon de bordure, étaient dorés et estampés d'un foudre. Sur l'épaule gauche, épaulette du grade en or, à droite, aiguillette d'or avec trèfle, et, plus tard, avec contre-épaulette du grade. Brides en or. Col en velours noir.

Culotte blanche, bottes à l'écuyère.

Casque en cuir verni noir, cimier doré, plaque de même à foudres ayant au centre les armes de France et au bas une banderole avec la devise : *Quo jubet iratus Jupiter*. Foudres estampés en or sur les côtés de la bombe, plumet blanc, chenille noire en brosse, jugulaires, cercle de visière et porte-plumet dorés.

Giberne à patelette dorée ; porte-giberne et ceinturon, ce dernier porté sur l'habit, en galon d'or rayé de soie noire, plaques et ornements dorés, sabre à fourreau de fer, garde dorée, dragonne en or. Gants blancs à crispins.

Housse et chaperons velours noir, passepoil écarlate, double galon et foudre en or, ceux du capitaine-lieutenant sont en outre ornés de franges d'or à grosses torsades.

Porte-manteau écarlate galonné d'or, manteau blanc à collet écarlate.



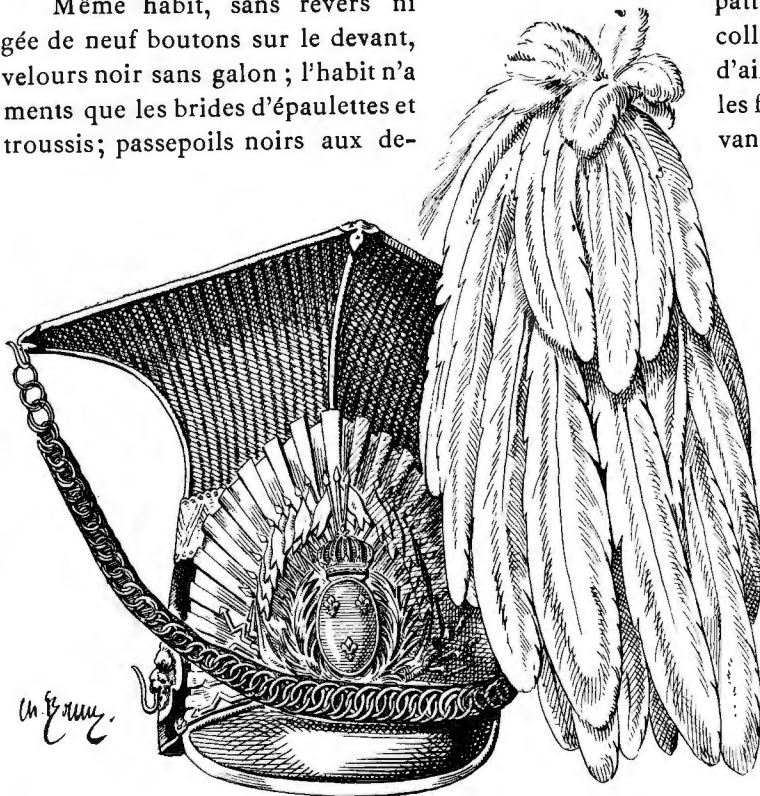
ÉPÉE DE GÉNÉRAL.  
Coquille, garde, pommeau  
et bouts de fourreau dorés,  
1<sup>er</sup> Empire.



PETITE TENUE

Même habit, sans revers ni gée de neuf boutons sur le devant, velours noir sans galon ; l'habit n'a ments que les brides d'épaulettes et troussis ; passepoils noirs aux de-

pattes de poches ; une rancollet et parements de d'ailleurs d'autres ornements fleurs de lys d'or au revants, aux bas et aux re-troussis.



SCHAPSKA d'officiers de lanciers de la garde royale.

Bombe et visière en cuir noir, cimier cramoisi, galon et soutaches argent, cercle de visière, chaînette, têtes de lion, plaque et ornements d'angles du cimier dorés ; plumet blanc.

plumet blanc, glands d'or aux cornes, cocarde noire et une autre blanche, au centre de la noire ; épée avec dragonne d'or.

En tenue de manège, habit bleu de roi, sans couleur distinctive, chapeau, pantalon gris dans les bottes. Bonnet de police bleu de roi, galons, glands et foudres en or.

Les chevaux des gendarmes étaient alezans ou bais, ceux des officiers étaient gris.

Les trompettes avaient l'habit bleu-barbeau, coupé comme celui des gendarmes, galonné d'or sur toutes les coutures ; les revers étaient en velours noir, le collet et les parements en velours cramoisi ; sur les épaules, deux trèfles et une aiguillette en or et soie cramoisie ; chenille rouge au casque ; buffleterie et dragonnes en or et soie cramoisie ; pas de glands aux cornes du chapeau.

L'habit de petite tenue était bleu-barbeau, avec collet et parements en velours cramoisi, passepoil cramoisi.

Equipage du cheval en velours cramoisi, galonné d'or.

Le reste comme les gendarmes.]

Les chevaux des trompettes étaient gris ou blancs.

G. M.

Nota. — Toutes les boutonnières des trompettes étaient à floches, en or.

# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

## DÉPARTEMENTS (*Suite*).

### LA PALISSE, en Bourbonnais.

Etat-major : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un secrétaire et un porte-enseigne. Officiers : huit capitaines, huit lieutenants.

Uniforme : semblable à celui de la ville de Moulins.

Drapeau bleu et blanc avec un écusson au milieu, portant cette devise en lettres d'or : *La loi et le roi*.

### LAROCHE-BERRIEN.

Un état-major composé d'un colonel, un major, un aide-major et un sergent-major ; et quatre compagnies commandées chacune par deux capitaines et deux lieutenants. Un porte-enseigne était attaché à la 1<sup>re</sup> compagnie.

LA ROCHELLE. (Voir la page 140 de la 3<sup>e</sup> année de *La Giberne*.)

### LA TREMBLADE, en Saintonge.

L'état-major comprenait : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un porte-drapeau, un armurier et un chirurgien-major. Il y avait trois compagnies ; la 1<sup>re</sup> composée de *grenadiers*, les deux autres de *chasseurs* ; chaque compagnie, commandée par deux capitaines, deux lieutenants, un sous-lieutenant, un sergent-major et un sergent-fourrier, était composée de cent hommes. On devait former trois autres compagnies sitôt que la ville aurait reçu des armes.

Uniforme : habit de drap bleu de roi, parements et revers blancs, passepoil rose, collet rose, doublure blanche, boutons blancs empreints d'une fleur de lis entourée de ces mots : *Pour le Roi et la Patrie* ; veste et culotte blanches.

Drapeau blanc, avec croix bleue en face et en rose en perpendiculaire, portant au milieu les armes de France avec la devise : *Pro rege et patria*.

### LAUZERTE, en Quercy.

La garde nationale de cette ville était composée d'un état-major, d'une compagnie de *grenadiers*, de quatre compagnies de *fusiliers* et d'une compagnie de *chasseurs*. L'état-major comprenait : un commandant, deux colonels, deux lieutenants-colonels, un major, un aide-major, deux sous-aides-majors, un quartier-maître et un aumônier. Chaque compagnie était commandée par deux capitaines et un lieutenant.

Uniforme : habit bleu de roi, collet, revers et parements rouges, boutons blancs. Sur le drapeau était la devise : *Pro patria et libertate*.

### LAVAUUR.

Un état-major, composé d'un commandant, un major, un aide-major, un sous-aide-major et un porte-drapeau ; et six compagnies commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant.

### LEFFOND.

Un capitaine commandant les deux compagnies. Chaque compagnie était commandée par un capitaine et un lieutenant.

LE LUC.

Etat-major : deux commandants et un major. Officiers : quatre capitaines, quatre lieutenants, cinq sous-lieutenants, dont un porte-enseigne.

Uniforme : habit bleu de roi, collet rouge, revers blancs, boutons jaunes ; veste et culotte blanches.

Drapeau blanc, bleu et rouge, sans devise.

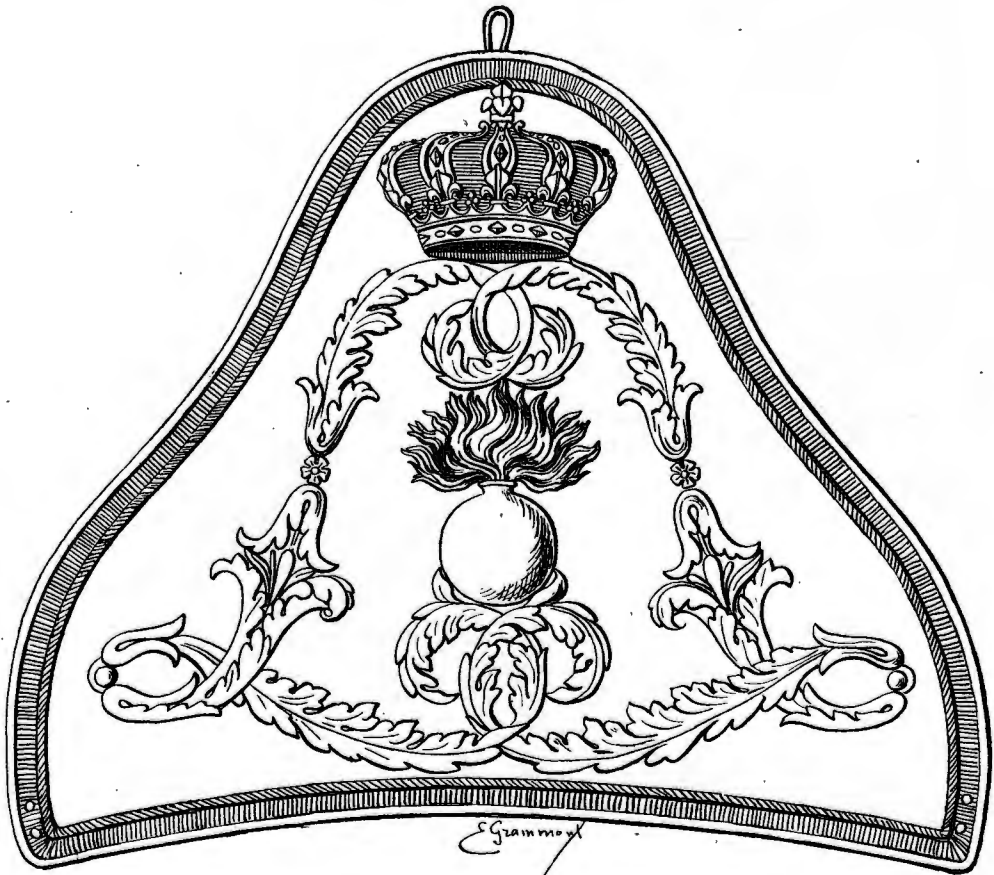
LEVILOUX, en Berry.

L'état-major comprenait : un colonel honoraire, un colonel-commandant, un lieutenant-colonel, un major, un greffier, un quartier-maître, un aide major et deux porte-drapeau. Les quatre compagnies étaient commandées chacune par deux capitaines, deux lieutenants et un sous-lieutenant.

Uniforme : habit bleu de roi, à doublure blanche, collet rouge, revers et parements blancs, boutons jaunes, passepoil rouge, épaulettes en or ; veste et culotte de drap blanc.

Il y avait trois drapeaux, dont deux rouges et blancs, avec la devise : *Discussa tempestate refulgens*, et le troisième rouge, blanc et bleu, avec la devise : *Civis pro libertate miles*.

(A suivre).



PLAQUE DE BONNET A POIL de la garde nationale.

Argentée, Louis XVIII.



# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON  
DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE (Suite).



VISTO

Maréchal des logis au 2<sup>e</sup> régiment  
des cuirassiers de la Garde.

Tenue de ville.

## HARNACHEMENT (Suite).

SELLE POUR LES CHEVAUX DE TROUPE (suite).

### Chapelet.

**299.** Le chapelet est de deux morceaux de cuir fort; le contre-sanglon ayant 320<sup>mm</sup> de longueur apparente et le boucleteau 180, enchapure comprise, tiennent au moyen des deux rivures de la sacoche. Un feutre, en cuir fauve, recouvre la boucle qui se trouve sur la selle. La longueur du chapelet, sur le derrière, est de 310<sup>mm</sup>, et de 305 sur le devant; de 140<sup>mm</sup> de large aux deux extrémités, et de 080 au milieu. L'ouverture pratiquée au milieu du chapelet, et à 25<sup>mm</sup> du bord extérieur, pour le passage des anneaux de dragonne et de porte-crosse, a 40<sup>mm</sup> dans sa plus grande hauteur, et 26 de largeur. Sur le devant de chaque côté du chapelet il y a deux boucles, dont une sans ardillon, enchapée avec passant sous le chapelet, et prise dans la couture. Ces boucles sont destinées à recevoir et fixer le contre-sanglon du chaperon sur la sacoche.

### Etriers.

**300.** Les étriers sont forgés et en fer verni noir. Ils se composent de l'œil, des branches et du support. L'œil sert à passer les étrivières; les branches soutiennent le support qui sert d'appui au cavalier. Ils sont du poids de 800 grammes; leur largeur dans œuvre est de 100 à 105<sup>mm</sup>, et leur hauteur de 110<sup>mm</sup>.

### Etrivières.

**301.** Les étrivières sont en cuir noir avec coulant. Elles servent à supporter les

étriers ; leur longueur est de 1<sup>m</sup>500<sup>mm</sup>, non compris l'enchapure, et leur largeur de 32<sup>mm</sup>. La boucle, en fer étamé et à rouleau, est placée près de l'arçon sous le quartier. Les étrivières doivent être passées entre les quartiers de la selle et de la housse, par dessus le cuir dit *entre-jambe*.

#### *Courroies.*

**302.** Les courroies en cuir fauve sont au nombre de cinq, trois de charge, une dite *porte-selle* et une dite *dragonne*, toutes avec boucles anglaises à l'une de leurs extrémités ; leur largeur est de 22<sup>mm</sup>.

Les deux courroies de charge de côté ont 1<sup>m</sup>100<sup>mm</sup> de longueur ; chacune d'elles a un double boucleteau mobile de même largeur, ayant 35<sup>mm</sup> de longueur, et est garnie d'une boucle à l'une de ses extrémités, et se rattache de l'autre à une alliance garnie d'une boucle et d'un *dé* ovale mobile. La courroie de charge du milieu a 900<sup>mm</sup> de long, y compris l'enchapure ; celle dite *dragonne* a 1<sup>m</sup>10<sup>mm</sup>, et celle dite *porte-selle* 620<sup>mm</sup>.

#### *Croupière.*

**303.** La croupière est en cuir noir et formée de trois pièces, le bourrelet, la branche fourchue et la courroie. Le bourrelet a 440<sup>mm</sup> de long développé ; la branche fourchue a 500<sup>mm</sup> de long sur 44<sup>mm</sup> de largeur près de la fourche. Sa largeur va en diminuant jusqu'à l'enchapure, qui n'a que 30<sup>mm</sup> et enchape une boucle anglaise.

Près de la fourche est posée une grenade en cuivre estampé de 70<sup>mm</sup> de hauteur.

La courroie garnie d'un feutre mobile pour recouvrir la boucle est cousue chair sur chair avec la branche fourchue. Elle a 500<sup>mm</sup> de long sur 35<sup>mm</sup> de large à sa jonction, et 25<sup>mm</sup> à son extrémité.

Au moyen de trous placés de distance en distance, on peut allonger ou raccourcir la courroie à volonté, de telle sorte cependant que la boucle porte toujours sur le coussinet. Cette boucle est recouverte par le feutre en cuir noir.

#### *Poitrail.*

**304.** Le *poitrail* est de la forme dite à la *hussarde*. Tous les cuirs qui le composent sont noirs. La martingale a 950<sup>mm</sup> de longueur sur 25 de largeur ; les deux branches ont chacune 350<sup>mm</sup> de longueur sur 25 de largeur. Les deux boucleteaux qui maintiennent les sacoches ont 500<sup>mm</sup> de longueur sur 22 de largeur ; les trois boucles du poitrail et de la martingale sont en fer noir.

**305.** Sur le rond en cuir est fixé un écusson en cuivre fondu représentant une aigle aux ailes éployées, entourée de rayons et surmontée d'une couronne. Diamètre des plus grands rayons, 60<sup>mm</sup> ; hauteur de la couronne, 35<sup>mm</sup>.

Les boucles cloués aux arçons sont de forme anglaise, étamées.

#### *Botte de mousqueton et courroie.*

**306.** La courroie en cuir noir de la botte du mousqueton a 1<sup>m</sup>500<sup>mm</sup> de long sur 22 de large, et une boucle en fer verni noir, avec passant, est fixée à l'une des extrémités. La botte a 110<sup>mm</sup> de profondeur et 39, dans œuvre, de largeur ; sa longueur apparente est de 150<sup>mm</sup>.



CAPITAINE  
de Chasseurs à pied de la Garde.  
*Petite tenue, 1856.*

*Têteière de bride, rênes, filet et licol de parade.*

**307.** La têteière de bride, les rênes, le filet et le licol de parade, avec sa longe, sont en cuir noir.

**308.** Le cuir de la têteière de bride et des rênes a 22<sup>mm</sup> de large; celui des rênes du filet 20<sup>mm</sup>, celui du licol 22, et celui de la longe 25.

Les boucles sont en fer verni, carrées et à jonc. Celles du licol sont vernies, de forme dite *anglaise*.

La longueur des rênes de la bride est de 1<sup>m</sup>500<sup>mm</sup>; elles sont terminées par une lanière en cuir, longue de 700<sup>mm</sup>, destinée à servir de fouet. Un passe-coulant réunit les rênes.

**309.** La longueur de la rêne du filet est de 1<sup>m</sup>900<sup>mm</sup>, non compris le porte-rêne, et celle de la longe du licol de 2<sup>m</sup>, non compris les enchapures. Un contre-sanglon est placé sous l'enchapure de la boucle de la longe pour la fixer à l'anneau disposé à cet effet. Il n'y a

ni muserolle, ni sous-gorge à la bride; le filet n'a pas de têteières. Les montants se fixent à la têteière de bride.

**310.** Le licol, à l'extrémité de la longe, a une petite courroie avec boucle pour servir à attacher le cheval sans dérouler la longe et pour le fixer à l'anneau du chapelet; la muserolle est ornée d'une couronne en cuivre fondu; hauteur, 35<sup>mm</sup>.

La têteière de la bride se rattache au licol au moyen d'un anneau triangulaire, fixé au licol, et d'un crochet en fer verni fixé à la têteière de bride.



*Mors du filet.*

**311.** Le mors du filet est formé de deux canons plus minces que ceux du bridon et s'articulant à double brisure. Ils se terminent par deux anneaux qui reçoivent en même temps les montants et les rênes.

*Mors de bride.*

**312.** Il se divise en embouchure, branches et gourmettes. Les autres pièces sont accessoires et servent, ou à assujettir l'effet des premières, ou seulement à armer le mors. Ce sont les fonceaux, les anneaux, l'*S*, le crochet et les bossettes.

**313.** L'*embouchure* se place dans la bouche du cheval et s'étend d'une branche à l'autre. Elle se divise en *canons*, *liberté de langue* et *talons*.

Les canons agissent sur les barres.

La liberté de langue est une sorte d'arcade qui sert à loger la langue.

Les talons séparent la liberté de langue des canons.

**314.** Les *branches* se réunissent aux canons par le *banquet*, la *broche du banquet*, l'*arc du banquet* et les *fonceaux*.

**315.** Le *banquet* est un évidement ou mortaise pratiqué en haut de la branche à l'attache de l'embouchure.

**316.** La *broche du banquet* règne au milieu et suit la direction du prolongement des branches. L'*arc du banquet* consolide la branche et contourne le canon.

**317.** Les *fonceaux* forment la contre-rivure qui fixe l'embouchure aux branches.

**318.** Au-dessus des fonceaux s'élève le *haut de la branche*, terminée par l'*œil*, anneau elliptique qui reçoit l'*S* et le crochet de gourmette, en même temps que le porte-mors.

Au-dessus des fonceaux se trouve le *bas de la branche*.

**319.** A la partie moyenne et postérieure de la branche est adapté un *œillet* destiné à recevoir, au besoin, une fausse gourmette en cuir et se bouclant à gauche. Au bas de la branche est un tenon arrondi, où se meut l'anneau de porte-rêne. Un peu au-dessus de ce tenon est rivée une barrette cintrée en contre-bas qui réunit les deux branches et prévient leur écartement et leur gauchissement.

**320.** La *gourmette* se compose de mailles et de maillons en fer. Les mailles agissent sur la barbe du cheval. Les maillons servent à attacher la gourmette. Un seul maillon attache la gourmette à l'*S* placée du côté droit. Deux autres permettent d'allonger ou de raccourcir la gourmette; l'un d'eux, habituellement le second, vient se fixer au *crochet* placé à gauche. Au milieu de la gourmette est un quatrième maillon pour le passage de la fausse gourmette en cuir.

L. F.

(A suivre.)

Le Directeur-gérant ; L. FALLOU.

SERGEANT BÉNARD

# SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).

## CHAPITRE VI

L'hôpital de Koursk. — Un bûcher humain. — Proposition inattendue. — Mes camarades m'engagent à partir. — Nuit pénible. — Un domaine seigneurial. — Le bain russe. — De précieuses guenilles. — Calme séjour. — Ouverture de la campagne de 1813. — Position fausse. Je me retire à l'hôpital de Smolensk. — Traitements barbares. — Le sergent éclopé. — Le sabre du Cosaque. — Je refuse de fuir. — En route pour Simbirsk. — Promenade triomphale.

La litière de paille souillée qui nous servait de couche à l'hôpital de Koursk n'avait pas assez d'attraits pour me faire négliger l'occasion de me lever et d'aller respirer, ne fût-ce qu'un instant, l'air vif mais salubre de l'extérieur. Grâce à ma jeunesse et à la trempe de ma constitution, j'avais pu résister aux plus terribles épreuves, mais ma faiblesse était excessive ; je sentais



GRENADE D'HONNEUR  
Dorée, fond en velours noir,  
Consulat.

néanmoins que le repos et des soins suffiraient pour me rétablir rapidement. Je sortais souvent ; l'exercice me fortifiait, et puis mes excursions dans la ville me procuraient les rafraîchissements qu'on ne nous donnait pas, et dont nous avions tous grand besoin. Il y avait dans notre hôpital des blessures ouvertes, des gangrènes, des fièvres, des maladies aiguës ; le gouvernement russe n'allouait chaque jour, pour les guérir, qu'une maigre ration de pain noir et de poisson salé. Je devins le pourvoyeur de mes camarades, je leur rapportais des légumes frais, c'est-à-dire conservés sous la glace, ou des fruits secs.

Le jour de ma première sortie, comme je mettais le pied dans la vaste





PLAQUE DE SHAKO  
d'Officier du 1<sup>er</sup> Hussards.  
Argentée, 1<sup>er</sup> Empire.

cour de l'hôpital, je fus témoin d'un spectacle répugnant. Une cinquantaine de cadavres, dont les membres gelés avaient acquis la dureté du fer, avaient été disposés en piles, comme des planches dans un chantier ; des moujicks attisaient le feu sous ce bûcher d'un nouveau genre, d'où s'éleva bientôt une fumée grasse et fétide.

Je m'habituai par la suite à cette vue, que la mortalité de nos malades et l'impossibilité de creuser la terre à cette époque de l'année, rendaient malheureusement quotidienne.

Quelque temps après, j'étais dans une rue où se tenait le marché, lorsqu'un bruit d'équipages, arrivant au grand trot, me fit chercher, sous une porte, un refuge contre la brutalité ordinaire des cochers seigneuriaux. J'as-

sistai de là au défilé de plusieurs traîneaux occupés par des voyageurs empaquetés dans d'épaisses fourrures. Le cortège s'arrêta devant une auberge. Je vis alors, non sans une certaine inquiétude, un des voyageurs sortir de son traîneau et s'avancer tout droit à ma rencontre. Cependant sa physionomie était douce, son air jeune, et il portait avec élégance l'uniforme d'officier russe qui, plusieurs fois, je dois le dire, avait été une sauvegarde pour mes camarades et moi.

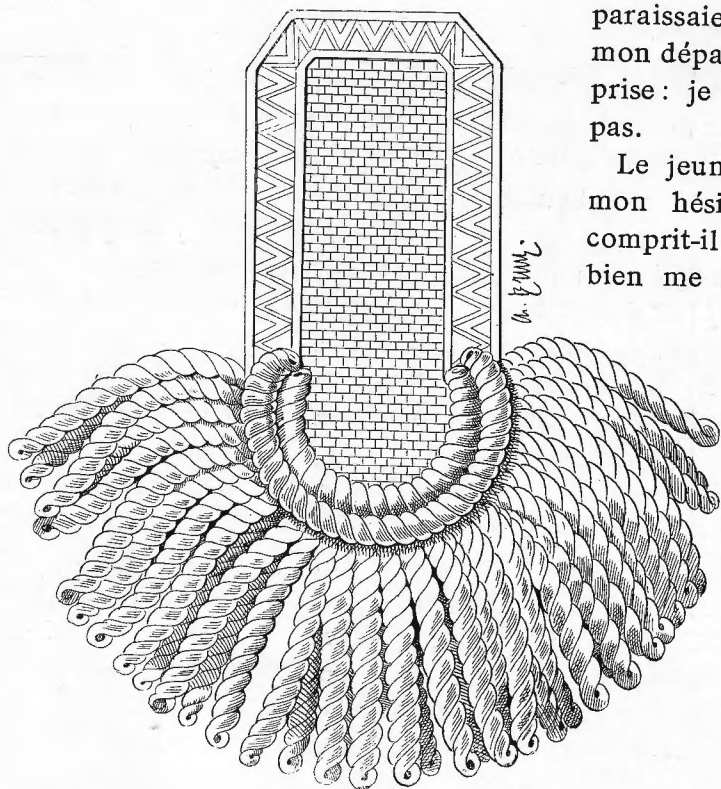
— Vous êtes français ? me dit-il.

— Oui, prisonnier.

— Je sors moi-même des prisons de Turquie, et je compatis à votre malheur. Je n'avais jamais vu de Français, mais j'aime votre nation bien que nous soyons en guerre. Voulez-vous venir avec moi dans mes domaines ? Vous y serez bien accueilli, et vous pourrez y attendre la paix.

Cette proposition n'était pas à dédaigner, dans le dénuement où je me trouvais ; mais avais-je le droit de quitter mes camarades ? Mes services ne leur étaient-ils pas nécessaires ? Je devais au moins les consulter, et, s'ils





ÉPAULETTE D'OFFICIER DU GÉNIE  
En or, franges selon le grade, Consulat.

paraissaient trop malheureux de mon départ, ma résolution était prise : je ne les abandonnerais pas.

Le jeune Russe s'aperçut de mon hésitation ; peut-être en comprit-il la cause ? Il voulut bien me laisser le temps de la réflexion. Il fut donc convenu que, le lendemain matin, un de ses gens viendrait me chercher à l'hôpital, et recevrait une réponse définitive.

A mon retour, je fis à mes compagnons de misère le récit de mon aventure. J'entendis aussitôt sortir de toutes les bouches une exclamation de regret.

Les pauvres gens, incapables de sortir, n'avaient, en effet, de communication avec l'extérieur que par mon intermédiaire ; mais en même temps ils se considéraient presque tous comme perdus — avec raison, hélas ! Il n'y en eut pas un seul qui, le premier moment de déception passé, voulut m'associer plus longtemps à son triste sort et me faire perdre une occasion peut-être unique de salut.

Un officier hollandais, à cheveux gris, qui m'avait pris en affection, et dont mes soins avaient plus d'une fois adouci les souffrances, se prononça énergiquement dans ce sens.

— C'est fait de nous, dit-il. Il serait injuste d'entraîner ce brave garçon dans notre perte ; toutes les peines qu'il se donne ne nous empêcheront pas de mourir. Partez donc, mon cher, et tâchez de sortir au plus vite de cet affreux pays. Si vous pouvez retrouver nos familles, vous leur direz où vous nous avez vus.

— Oui, ajouta un lieutenant, vétéran des guerres de la République, croyez-moi, jeune homme, levez la tente au plus vite, décampez, et retenez bien l'adresse de notre bicoque, afin de n'y jamais revenir.

Le lendemain des événements que je viens de rapporter, j'entendis crier dans la cour de l'hôpital : Karlous ! Karlous !

Cette traduction russe de mon prénom de Charles était le seul nom sous lequel on me connut à Koursk.

Je me présentai. Le jeune seigneur m'avait tenu parole. Son domestique se tenait à la porte avec mission de m'emmener au cas où je consentirais à partir. Mon bagage n'était pas considérable : je portais sur ma personne toute ma garde-robe, composée d'une chemise trouée comme de la dentelle, d'un pantalon frangé et raccourci au point de ressembler à une culotte, d'une capote où les endroits qui ne montraient pas la chemise étaient d'une nuance indéfinissable. C'est dans cet équipage que je fus en quelque sorte poussé par mon hôte devant trois dames fort élégantes et d'une grande distinction, qui prenaient le thé en attendant le départ.

— Croyez-vous, me dit-il, en interrompant les excuses que je commençais, que mes habits étaient neufs au sortir de prison ? Allons, allons, Charles, déridez-vous ; les mauvais jours sont passés. Je me charge de vous rendre frais et gaillard avant qu'il soit longtemps. Vous verrez, vous verrez ! Quant à ma mère et à mes sœurs, elles sont mère et sœurs d'un soldat, et elles savent, par mon exemple, à quelles misères la guerre nous expose.

Il était impossible de résister aux avances amicales et désintéressées de ce jeune homme, chez lequel les façons les plus courtoises s'alliaient à un charmant caractère. Je pris une tasse de thé et nous partîmes.

On m'avait placé dans un traîneau et confié aux soins d'un domestique. Ma faiblesse était encore bien grande. Le froid fut extrêmement vif pendant toute la journée, et la nuit il devint d'autant plus intolérable que les chevaux fendaient l'air avec rapidité. Je n'ai jamais tant souffert du froid que cette nuit-là, sans en excepter celles où nous couchions dans la neige autour du feu des bivouacs.

(A suivre).



PLAQUE DE GIBERNE  
des Grenadiers à cheval et des Dragons de la Garde.  
1<sup>er</sup> Empire. En cuivre.



## Régiment de Saintonge

1684-1792

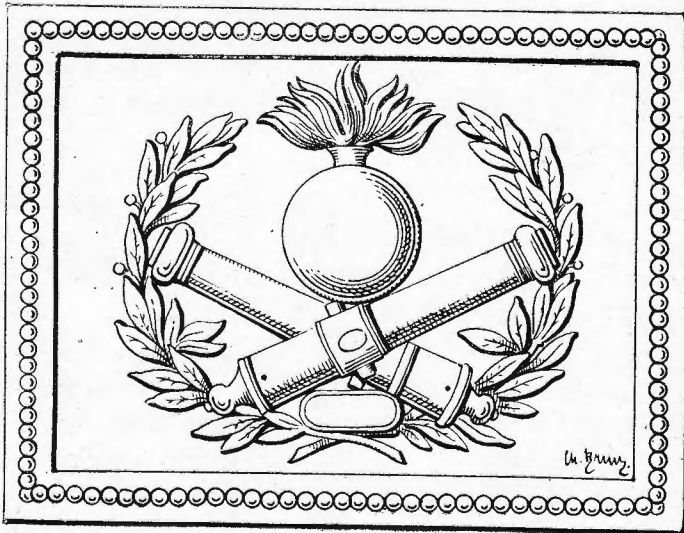
Le régiment de Saintonge-Infanterie, première souche du 82<sup>me</sup> de ligne, a été créé par ordonnance du 8 septembre 1684; le noyau du régiment fut formé par deux compagnies anciennes détachées du régiment de Navarre, autour desquelles vinrent se grouper des recrues et des hommes tirés des milices. Le corps acquit rapidement la cohésion et la solidité des vieilles troupes, et ses brillants services dans les dernières années du règne de Louis XIV lui valurent l'honneur de survivre aux réformes de 1713 et 1714 et d'être maintenu définitivement; il était alors composé d'un seul bataillon.

A partir de 1715, le régiment de Saintonge a subi pour la composition et le rang les mêmes variations que les autres régiments d'infanterie; au classement de 1791, il prit définitivement le numéro 82; ses débris ont disparu dans les amalgames successifs des corps d'infanterie; la 82<sup>me</sup> demi-brigade de 1796 n'avait avec le régiment de Saintonge d'autre corrélation que celle du numéro.

Le régiment a fait toutes les campagnes du règne de Louis XIV, de 1684 à 1715, aux armées d'Allemagne et de Flandre. Sous Louis XV il a pris part aux campagnes d'Italie de 1733 à 1736, d'Allemagne de 1742 à 1745, de Flandre en 1745 et 1746, et d'Italie en 1747; il fut un des vingt-trois régiments attachés au service des ports et des colonies par l'ordonnance du 10 décembre 1762 et fit la campagne d'Amérique de 1780 à 1783; comme 82<sup>me</sup> de ligne, il se distingua à Valmy, à la prise de Spire et fit partie de la garnison de Mayence; son 2<sup>e</sup> bataillon prit part à la défense de Landau.

### UNIFORMES

Le régiment de Saintonge a porté dès sa formation le grand habit gris commun à



PLAQUE DE CEINTURON  
d'Officier d'artillerie légère. Dorée, 1804.

tous les régiments d'infanterie française, le chapeau lampion orné de plumes et d'une cocarde de rubans, la veste longue, la culotte ample et les bas; nous n'avons trouvé aucun renseignement concernant la couleur des parements, de la doublure et autres distinctions; rien n'était arrêté à cette époque à ce sujet, ces couleurs variaient pour ainsi dire à chaque remplacement d'effets, au gré du colonel, et ce n'est guère qu'à



partir de l'ordonnance de 1762 qu'il est possible de trouver des données précises.

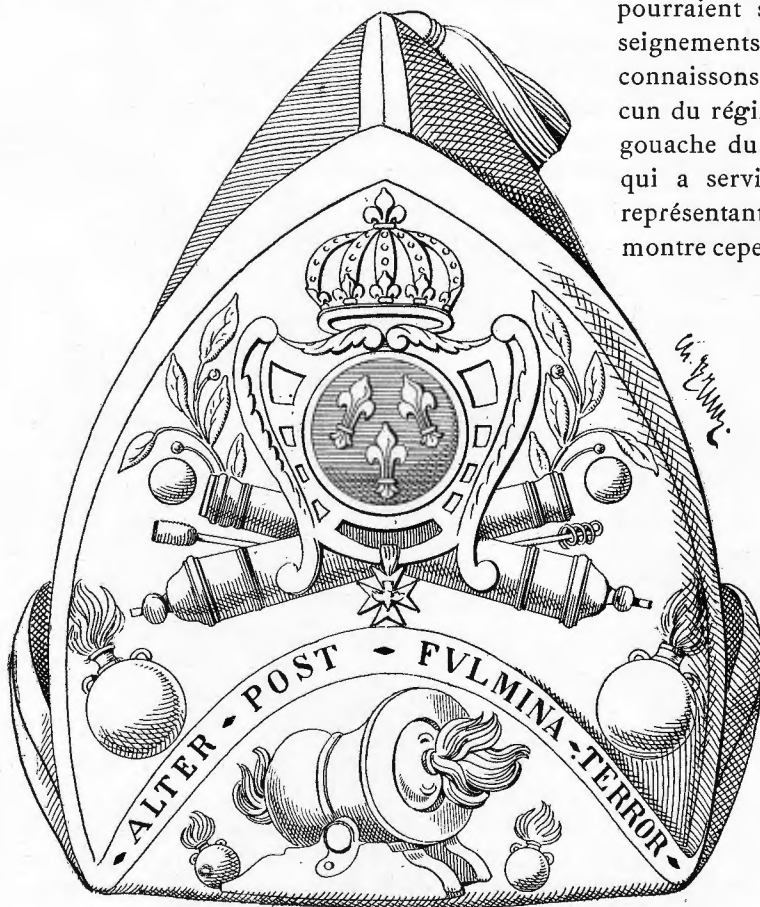
En 1703 l'habit devient gris-blanc, le chapeau bordé d'un galon d'or ou d'argent faux est retroussé sur trois côtés, les plumes disparaissent ; l'équipement est en cuir naturel, il subsistera ainsi jusqu'en 1776. Les officiers commencent à s'astreindre au port de l'uniforme ; le choix des couleurs distinctives continue à être laissé au chef de corps.

De 1734 à 1762, les états militaires nous fournissent quelques indications, sommaires d'ailleurs malheureusement : Saintonge porte l'habit et la culotte gris-blanc, le collet et les parements bleus, la veste bleue également, les boutons jaunes, dont trois sont placés sur les parements et trois sur les poches en travers ; le chapeau est bordé d'un galon de métal ; en 1736 les bas sont remplacés officiellement par les grandes guêtres, en usage déjà dans la pratique, et l'on adopte pour toute l'infanterie la cravate de crépon noir ; chaque régiment ajoutait à la tenue, dont le fond seul était réglementé, de nombreux accessoires, boutonnières, galons, etc., avait sa manière de retaper le chapeau, de porter les cheveux et la moustache ; tout cela constituait au corps une physionomie particulière sur laquelle on n'a aucune donnée ; les portraits du temps

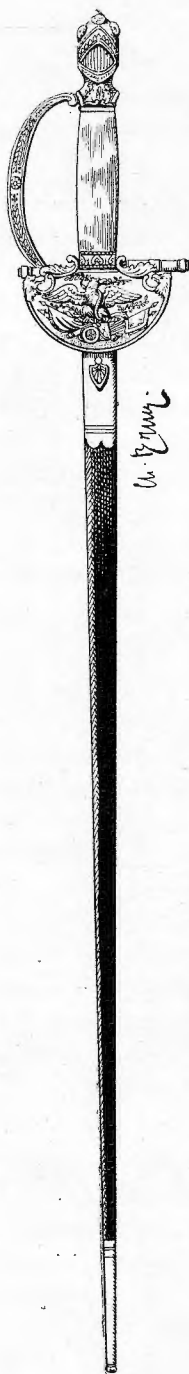
pourraient seuls fournir des renseignements à ce sujet ; nous n'en connaissons malheureusement aucun du régiment de Saintonge ; la gouache du ministère de la guerre qui a servi de base au dessin représentant l'uniforme de 1757 montre cependant une particularité

assez rare à l'époque : les passepoils bleus qui bordent les devants et les pattes de poches. En tenue d'hiver, l'habit se portait boutonné avec le ceinturon par dessus ; en été l'habit était ouvert et le ceinturon sur la veste.

L'uniforme fut de nouveau réglementé par l'ordonnance déjà citée du 10 décembre 1762 et commença dès lors à prendre un aspect plus moderne : l'habit fut rétréci et dut être orné de revers,



BONNET DE BOMBARDIER, 1733  
En drap *bleu*, retroussé de drap *cramoisi*,  
galons et gland *jaunes*, écusson *bleu*, fleurs de lys *jaunes*,  
emblèmes brodés au naturel.



ÉPÉE D'OFFICIER

Poignée nacre, coquille, garde, pommeau et bouts de fourreau dorés, 1<sup>er</sup> Empire.

les dimensions des parements et du collet furent fixées et devinrent uniformes pour tous les régiments, les boutons de couleurs tranchantes furent interdites, le numéro parut pour la première fois sur les boutons. Enfin, l'épaulette, adoptée trois ans avant pour les officiers, fut soigneusement réglementée et désigna dorénavant le grade par le mélange de soie en proportion réglée, ou par l'absence de ce mélange, ainsi que par la grosseur des franges ; un modèle unique de hausse-col fut adopté.

Le régiment de Saintonge reçut les parements et les revers vert de Saxe, l'habit, la culotte et la veste restant blancs, ainsi que pour tous les régiments français (Gardes-Lorraines excepté) ; Saintonge avait le collet et la doublure du fond, les boutons blancs et le chapeau bordé d'argent.

Le grand règlement du 25 avril 1767 ne modifia pas sensiblement la tenue, il en régla seulement un grand nombre de détails laissés jusqu'alors à l'arbitraire des colonels. Les innovations principales qu'il consacra furent l'adoption du col-carcan recouvert en étoffe rouge, en remplacement de la cravate (les régiments dont l'habit avait un collet rouge durent porter le col noir) et la consécration officielle du bonnet de grenadier, en usage depuis longtemps déjà, mais dont il n'existait pas de modèle réglementaire, et qui affectait toutes les formes possibles ; certains corps avaient même porté la mitre de grenadier en étoffe avec plaque de métal, en usage dans les armées allemandes.

Le bonnet de 1767 était en peau d'ours, orné sur le devant d'une plaque de cuivre aux armes de France (auxquelles les chefs de corps ajoutèrent arbitrairement des ornements de toute nature), le calot était en drap de la couleur distinctive, le cordon en fil blanc ; les officiers étaient autorisés à porter le même bonnet, avec plaque dorée et cordon en argent mêlé de soie comme les épaulettes. Dans la pratique on ajouta, à l'encontre du règlement, un plumet blanc surmonté généralement d'une touffe de la couleur distinctive.

Le règlement supprimait le galon métallique des chapeaux et le remplaçait par un galon de fil blanc, quelle que soit la couleur du bouton ; le galon des officiers, fourriers, sergents et tambours-majors était en argent. Chaque soldat dût avoir en outre un bonnet de police en forme de pokalem, blanc ; sur le devant était placé un écusson de drap de couleur distinctive, orné d'une fleur de lys en drap blanc.

Les officiers et la troupe avaient les cheveux en cadenettes retroussés sous le chapeau ou le bonnet, les officiers montés seuls les portaient liés en queue.

Les sapeurs ou, comme on disait alors, les soldats-charpentiers, avaient le bonnet de grenadiers sans plaque et un tablier de peau couleur naturelle.

L'équipement, en peau de couleur naturelle, continuait à être



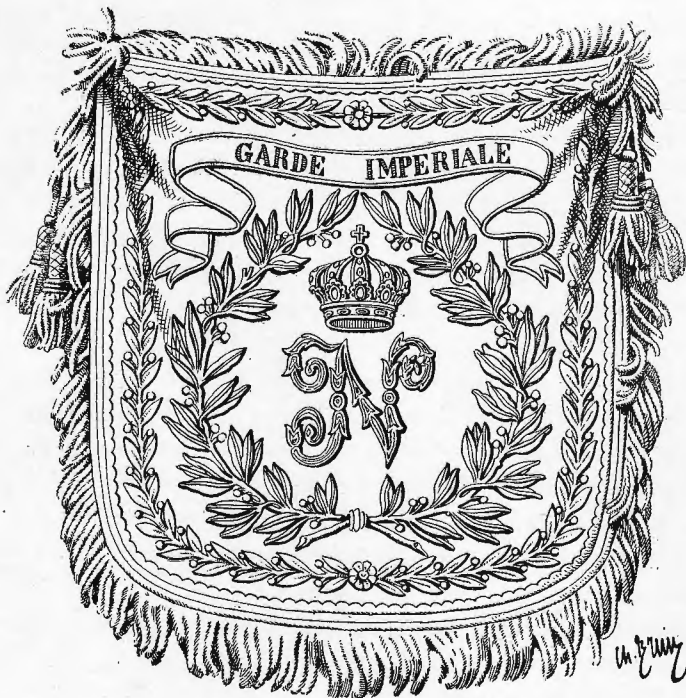
pour les fusiliers un porte-giberne et un ceinturon d'épée, et pour les grenadiers un porte-giberne et un ceinturon de sabre.

Le règlement de 1767 demeura en vigueur jusqu'en 1775, mais vers 1772 Saintonge fut un des régiments qui reçurent à titre d'essai un casque en cuir bouilli à ornements de cuivre et à crinière; cet essai ne réussit pas et les casques disparurent au bout d'un temps assez court.

Le règlement de 1775 laissa subsister l'habit, la veste et la culotte blancs, mais la coupe fut modifiée; l'habit devint à peu près ce qu'il était encore en 1812, le collet était droit, les revers taillés en haut en accolade, la buffleterie en service fut remplacée par les buffleteries blanches croisées, les parements, déjà diminués en 1767, furent encore rétrécis, enfin les casques furent définitivement supprimés, ainsi que les bonnets de grenadiers, tout le monde devant être coiffé du chapeau, dont le galon devint noir. Les couleurs distinctives furent modifiées; Saintonge reçut le collet du fond, les revers et les parements cramoisis avec les boutons jaunes.

La tenue prescrite n'eut pas le temps d'être mise en usage; on dut probablement, par analogie avec ce qui se fit dans nombre d'autres corps, se contenter de remplacer les revers et les parements verts des habits en service par d'autres de couleur cramoisie, et les boutons blancs par des boutons jaunes. Dès l'année suivante, avant que les remplacements aient été effectués, M. de Saint-Germain, devenu ministre de la guerre, appliquant les idées qu'il préconisait depuis longtemps, modifia entièrement l'habillement des troupes.

L'habit à la française fit place à l'habit-veste à l'autrichienne, court, avec revers,



TABLIER DE TROMPETTE  
des Cheval-légers polonais de la Garde,  
(Recto), 1<sup>er</sup> Empire.  
Musée de Varsovie

collet droit et petits parements de couleur, épaulettes, en drap du fond, veste et culottes blanches, modifiées dans leur coupe, chapeau à quatre cornes avec galon noir, en velours pour les officiers, et panache. Le régiment eut l'habit-veste, le gilet et la culotte blancs comme précédemment, le collet bleu céleste, les parements et les revers aurore et les boutons jaunes. Les grenadiers avaient leurs épaulettes terminées par des franges de la couleur des parements; le panache était blanc pour les fusiliers, blanc et rouge pour les grenadiers, et blanc et vert pour les chasseurs; la tenue d'hiver comportait une capote ou redingote blanche, à deux rangs de boutons





*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE SAINTONGE.

*Fusilier, 1757.*

*Fusilier, 1765.*





*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE SAINTONGE.

*Fusilier, 1775.*

*Fusilier, 1791.*



avec collet bleu céleste, parements aurore et épauettes semblables à celle de l'habit-veste.

L'uniforme adopté par M. de Saint-Germain ne survécut pas à son ministère et dès 1779 l'habit à la française blanc, avec culotte et veste de même couleur, fut remis en usage. L'uniforme de l'infanterie fut dès cette époque, quant à la coupe, ce qu'il fut jusqu'en 1812, et jusqu'en 1815 pour la garde impériale. Saintonge eut alors le collet blanc ainsi que les revers ; les parements, les passepoils des revers, des pattes d'épaules, des poches en travers et des retroussis, ainsi que les ornements de ceux-ci, étaient en drap vert foncé ; le chapeau, porté en bataille, était bordé d'un galon noir et surmonté d'un pompon distinctif des compagnies ; les grenadiers avaient les pattes d'épaule en drap écarlate et les chasseurs en drap vert, les grenadiers seuls portaient la moustache ; les boutons étaient jaunes.

Le règlement du 1<sup>er</sup> octobre 1786 maintint cette tenue sans modifications.

Les grenadiers reprirent le bonnet à poil en 1788.

Le règlement provisoire du 1<sup>er</sup> avril 1791 ne modifia guère que la coiffure et les couleurs distinctives ; le chapeau des fusiliers fut remplacé par le casque noir, à cheville noire, ornements de cuivre et plumet blanc à tête de couleur tranchante, surmontant la cocarde nationale. Le bonnet des grenadiers fut agrémenté d'un plumet écarlate ; ils avaient en outre un chapeau.

L'habit eut le collet, les parements ainsi que leur patte, qui venait d'être adoptée, les revers, les passepoils et les ornements de retroussis bleu de roi, les boutons jaunes et les poches en travers ; les grenadiers eurent dès lors l'épauette écarlate à franges qu'ils ont conservée jusqu'à leur suppression en 1868 et que toute l'infanterie a reprise à cette époque.

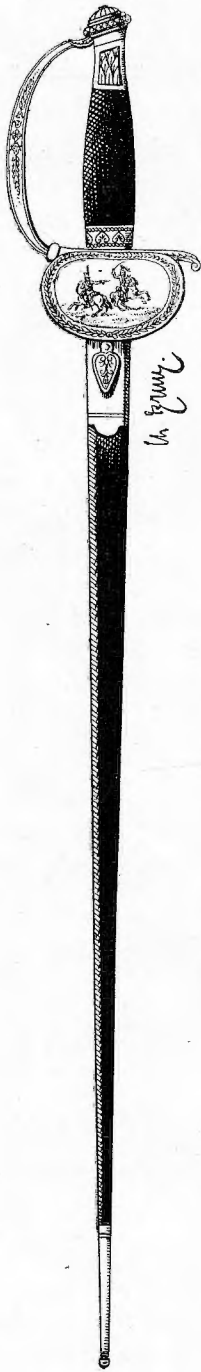
Cet uniforme fut le dernier que porta le régiment de Saintonge ; en 1793, l'habit bleu à revers blanc des volontaires remplaça officiellement les anciennes tenues de l'infanterie. Les vieux habits blancs durèrent d'ailleurs un temps assez long encore ; on n'avait alors ni le temps ni les moyens de pourvoir aux remplacements.

Les tambours du régiment ont, dès sa forma-



TABLIER DE TROMPETTE  
des Cheval-légers polonais de la Garde  
(Verso), 1<sup>er</sup> Empire.  
Musée de Varsovie.





ÉPÉE D'OFFICIER.  
Poignée en ébène,  
garde, pommeau, co-  
quille et bouts de  
fourreau en cuivre  
doré, 1<sup>er</sup> Empire.

tion, porté l'habit bleu à galons cramoyse et blanc de la livrée royale, avec les distinctions de même couleur que celles de l'habit blanc de la troupe. Au mois de septembre 1792, les tambours de Saintonge, devenu 82<sup>me</sup> de ligne, adressèrent à leur colonel une pétition demandant la suppression des galons de livrée; le colonel écrivit le 10 du même mois, du camp de Lanterbourg, au général en chef, pour le mettre au courant de l'incident, s'opposant d'ailleurs formellement à ce que les tambours retirassent leurs galons sans l'ordre de l'autorité supérieure. Une loi votée à la même époque par la Convention décida la disparition du galonnage.

Les musiciens portaient le même habit que les tambours, mais orné seulement d'un galon d'argent au collet.

Les drapeaux d'ordonnance de Saintonge étaient à croix blanche, avec quatre triangles respectivement bleu, jaune, rouge et vert dans chaque carré.

LA GIBERNE.

## L'Insigne de l'Ordre du Lis

Si l'on consulte, soit l'ouvrage de Perrot sur les décorations, soit celui de Tardieu sur les gardes nationales de France, tous deux contemporains de la Restauration, on rencontre une planche consacrée aux rubans de l'Ordre du Lis particuliers à chaque département que surmonte, la représentation de l'insigne, une petite fleur de lis d'argent surmontée d'une couronne royale.

Tous nos lecteurs ont pu apprécier combien grande était la diversité des bijoux qu'ils ont rencontré, à tel point qu'ils ont pu se demander quel était vraiment l'insigne de l'ordre du Lis. Depuis quelques temps sur le marché parisien de la curiosité sont apparus des insignes dont la fleur à elle seule mesure plus de 30<sup>mm</sup>, en argent le plus souvent, parfois en émail blanc. Plusieurs collectionneurs m'ont demandé à ce sujet s'il avait existé un grand module de la décoration du Lis. Sans hésitation je leur ai répondu que *non* et à mon avis ces bijoux ne sont que de maladroites reconstitutions.

(A suivre.)

# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

DÉPARTEMENTS (Suite).



PLAQUE DE CEINTURON DE LA GARDE NATIONALE

En cuivre, 1848.

Collection Niessel.

## LIBOURNE.

1° Officiers de l'état-major : un colonel-général, un colonel, un lieutenant-colonel, un major, deux capitaines aides-majors, deux sous-aides-majors, deux aumôniers et deux porte-drapeau. Officiers des compagnies : douze capitaines, douze lieutenants et douze sous-lieutenants.

2° *Banlieue de Libourne.* Officiers des compagnies : sept capitaines, sept lieutenants et sept sous-lieutenants.

Uniforme : *Infanterie*, habit bleu de roi, passepoil blanc, revers blancs liserés de cramoi-si, parements et collet cramoi-si liserés de blanc, doublure cramoi-sie, boutons blancs ; veste et culotte blanches.

*Dragons* : habit rouge écarlate, doublure écarlate, passepoil blanc, revers et parements de velours noir, boutons blancs.

Drapeau : blanc, bleu et rouge, parsemé d'étoiles d'or, une fleur de lis à chaque bout, un soleil au centre, et la devise : *Fidèle à la nation, au roi et à la loi.*

Guidon (des dragons) : blanc, bleu et rouge, parsemé d'étoiles d'or, une fleur de lis à chaque bout, un soleil au centre, et la devise : *Fidèle à la nation, au roi et à la loi.*

3° *Corps d'artillerie* (attaché au régiment de Libourne) : un commandant, deux capitaines, deux lieutenants et deux sous-lieutenants, comme maîtres canonniers ; quatre sous-lieutenants, comme seconds canonniers ; un porte-drapeau et onze capitaines, comme chefs de pièces.

Drapeau : blanc, parsemé de fleurs de lis d'or et orné d'une ancre et d'un canon en sautoir, surmontés de l'écusson aux armes de France.

## LILLE, en Flandre.

L'état-major était composé d'un commandant-général, un commandant en second, un commandant en troisième, un major-général, un aide de camp général et onze aides de camp. Il y avait neuf divisions.

	Chefs de Divisions	Chefs de Sections
1 <sup>re</sup> division . . . . .	2	7
Compagnie de Rouzé-Mathon, négociant . . . . .	»	7
Compagnie de Renthly-Dathis . . . . .	»	9
Compagnie de Devinck . . . . .	»	11
Compagnie de Brame . . . . .	»	6



	Chefs de Divisions	Chefs de Sections
<i>2<sup>e</sup> division</i> . . . . .	1	7
Compagnie de Duriez-Gossart . . . . .	»	9
Compagnie de Lefèvre-d'Henin . . . . .	»	11
Compagnie de Lacoste . . . . .	»	7
Compagnie de Pritelly . . . . .	»	3
<i>3<sup>e</sup> division</i> . . . . .	1	7
Compagnie de Mastaing . . . . .	»	7
Compagnie de Dubois . . . . .	»	8
Compagnie de Grandel . . . . .	»	8
<i>4<sup>e</sup> division</i> . . . . .	2	12
Compagnie de Dupont, au Picqnet . . . . .	»	8
Compagnie de Bonvalet-Desbrosses . . . . .	»	6
Compagnie de Duthoit . . . . .	»	7
Compagnie de Debras . . . . .	»	7
Compagnie de Gruson . . . . .	»	8
Compagnie de Carlier . . . . .	»	10
<i>5<sup>e</sup> division</i> . . . . .	2	7
Compagnie de Peingué, négociant . . . . .	»	7
Compagnie de le Roy . . . . .	»	7
Compagnie de Stein l'ainé . . . . .	»	8
Compagnie de Fiévet de Chaumont . . . . .	»	8
Compagnie de Tassej . . . . .	»	4
<i>6<sup>e</sup> division</i> . . . . .	2	14
Compagnie de Riquer . . . . .	»	10
Compagnie de la Chapelle . . . . .	»	11
Compagnie de Bluysen . . . . .	»	12
<i>7<sup>e</sup> division</i> . . . . .	2	7
Compagnie d'Auger . . . . .	»	9
Compagnie d'Odéant-Dathis . . . . .	»	8
Compagnie de Lafin . . . . .	»	3
<i>8<sup>e</sup> division</i> . . . . .	2	7
Compagnie de Poutrain . . . . .	»	9
Compagnie Dujardin-Guibrain . . . . .	»	8
Compagnie de Lefèvre fils . . . . .	»	11
Compagnie de Maraccy . . . . .	»	12
Compagnie de Welcomme . . . . .	»	13
<i>9<sup>e</sup> division</i> . . . . .	2	6
Compagnie de Vandeuil fils aîné . . . . .	»	8
Compagnie de M. de Saint-Ouen . . . . .	»	10
Compagnie de Lachez . . . . .	»	8
Compagnie de Rancé . . . . .	»	10
Compagnie de Tilloy . . . . .	»	8

*Canonniers.*

Un commandant, un commandant en second, un capitaine d'armes, un capitaine du drapeau, un porte-drapeau ; quatre-officiers de batteries ; deux commandants les pièces à la suédoise.

(A suivre)

# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON  
DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE (Suite).

### HARNACHEMENT (Suite).

SELLE POUR LES CHEVAUX DE TROUPE (suite).

#### Mors de bride (Suite).

**321.** Les *bossettes* sont en cuivre (diamètre 33<sup>mm</sup>) et se fixent à l'endroit des fonceaux par deux clous rivés, également en cuivre, qui traversent deux oreilles dont la bossette est garnie, l'une en haut et l'autre en bas.

— Les bossettes sont timbrées en relief d'une grenade sur un fond sablé.

#### Dimensions.

Longueur totale des branches. . . . .	180 <sup>mm</sup>
Largeur moyenne de l'embouchure en dedans des branches. . . . .	118
Épaisseur du haut de la branche. . . . .	007
Longueur moyenne de la gourmette. . . . .	175
Largeur de la gourmette	{ au milieu . . . 025 aux extrémités. 020 <sup>1</sup>

#### Bridon d'abreuvoir.

**322.** Le bridon d'abreuvoir est en cuir dit de *Hongrie*, et se compose d'une têtère avec frontail, sous-gorge, d'un mors et d'une rêne.

Il y a à la sous-gorge du côté montoir, une boucle, et sur le dessus de tête, une autre boucle. Toutes deux sont à rouleau et étamées.

Le mors est en fer étamé, brisé au milieu et formant, à ses extrémités, un anneau avec barrette de la longueur de 115<sup>mm</sup>. Les montants sont fixés aux anneaux du mors par une double couture, dans laquelle est arrêté un passant destiné à recevoir la branche supérieure de la barrette.

Les rênes sont fixées aux anneaux par une double couture, avec olives en bois. Leur longueur est de 2<sup>m</sup>200<sup>mm</sup>; leur largeur ainsi que celle du montant, de 25<sup>mm</sup>, et celle de la sous-gorge de 22.



CAPITAINE  
des chasseurs à pied de la Garde,  
1856.



*Licol d'écurie.*

**323.** Le *licol d'écurie* est en cuir dit *de Hongrie*. Ses boucles et anneaux sont en fer étamé. La largeur des cuirs est de 30<sup>mm</sup>; la longueur de la longe est de 2 mètres.

**324.** Il se compose: 1° de deux pièces formant *collier*; 2° de deux *petits montants*; 3° d'un *dessus-de-nez*; 4° d'une *sous-barbe*; 5° d'une *alliance*.

**325.** Les boucles et anneaux sont en fer étamé.

*Housse.*

**326.** La housse est coupée carrément et doublée d'une forte toile grise qui a été mouillée à pleine eau. Une toile cirée imperméable est placée entre la doublure et le drap qui est pareil à celui de l'habit.

Les devants et derrières sont joints par une pièce de cuir noir grenelé, en vache, dite *entre-jambe*. Sa largeur est de 500<sup>mm</sup> par le devant et de 450 par le haut; sa hauteur au milieu est de 280<sup>mm</sup> y compris la bordure.

L'entre-jambe est placée à 180<sup>mm</sup> du bord du devant de la housse dans toute sa largeur, et couvre, des deux côtés, le drap et le galon, dans une largeur de 15<sup>mm</sup>.

Les deux angles du devant sont doublés en cuir de vache, noir, depuis le bord jusqu'au défaut de la pièce d'entre-jambe. Les angles postérieurs sont également doublés d'un triangle de cuir noir dont la base a 440<sup>mm</sup> de longueur.

La housse est fermée, par devant, au moyen d'un boucleteau et d'une boucle anglaise, enchapée et avec passants. L'échancrure est bordée, dans tout son pourtour, par des bandes de cuir noir de la largeur de 15 à 20<sup>mm</sup> de chaque côté.

**327.** . . . . .

**328.** La housse des officiers est bordée d'un galon d'argent, tissé à points de Hongrie. Sa largeur est fixée, pour chaque grade, comme il suit :

Lieutenant et sous-lieutenant . . . . .	50 <sup>mm</sup>
Capitaine . . . . .	55 <sup>mm</sup>
Chef d'escadron. . . . .	60
Lieutenant-colonel et colonel . . . . .	65

Les entre-jambes sont en cuir verni.

**329.** Le galon de la housse des sous-officiers, brigadiers et gendarmes est en fil blanc, également tissé à points de Hongrie; il a 50<sup>mm</sup> de largeur.

**330.** La housse est ornée aux coins postérieurs d'un N couronné en fil blanc sur drap du fond. Hauteur totale 200<sup>mm</sup>, largeur de N 70<sup>mm</sup>, largeur de la couronne 85<sup>mm</sup>.

Cet N couronné est en filé d'argent pour les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, et argent mat pour les officiers supérieurs. Pour les sous-officiers, brigadiers et gendarmes, cet ornement est en fil blanc.

La housse des officiers supérieurs a un second galon en argent de 20<sup>mm</sup> de large, qui est cousu intérieurement à 5<sup>mm</sup> du premier; pour le lieutenant-colonel ce second galon est en or.

*Chaperons.*

**331.** Les *chaperons* sont formés de trois parties de drap bleu, doublées de toile imperméable et de toile écrue; ces parties sont superposées et figurent trois guirlandes. La partie supérieure est fixée à la seconde et ne peut se

relever. Ces guirlandes sont bordées d'un galon de fil blanc de 50<sup>mm</sup> de hauteur.

Les chaperons sont montés sur une traverse en cuir fauve, cintrée, portant à une de ses extrémités un contre-sanglon, et à l'autre une passe en cuir pour les fixer au chapelet et à la sacoche.

La partie supérieure des chaperons est doublée en veau mince noirci.

332. Hauteur	{	du chaperon . . . . .	250 <sup>mm</sup>
		de la guirlande supérieure . . . . .	120
		de la 2 <sup>e</sup> guirlande, à partir du sommet. . . . .	225

La plus grande largeur du chaperon, c'est-à-dire à la deuxième guirlande, est de 300<sup>mm</sup>.

333. Les officiers ont, pour le service isolé et particulier, et notamment pour les tournées, des housses et chaperons également en drap bleu qui, pour les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, sont bordés d'un galon bleu en poil de chèvre, large de 50<sup>mm</sup>; et pour les officiers supérieurs, de deux galons de même espèce, dont l'un a 65<sup>mm</sup> de large et l'autre 20; mais lorsqu'ils sont à la tête de la troupe, ils ne peuvent y paraître qu'avec la housse et les chaperons bordés de galons d'argent.

*Porte-manteau.*

334. Le *porte-manteau* est en drap bleu pareil à celui de l'habit et a la forme d'un carré long; sa longueur apparente est de 600<sup>mm</sup>; ses extrémités ou fonds ont 200<sup>mm</sup> de largeur sur 80 de hauteur; il est doublé en coutil, rayé bleu et blanc.

335. Un recouvrement, pareillement doublé en coutil et large de 310<sup>mm</sup>, est fixé à 80<sup>mm</sup> de la couture du corps du porte-manteau; il règne dans toute sa longueur et fait poche au moyen d'une ouverture au milieu de la doublure, laquelle est en outre garnie, à ses deux côtés latéraux, d'une bande de drap pareil à celui du porte-manteau. Cette ouverture se ferme au moyen de deux rubans en fil gris; les bandes de drap ont chacune 55<sup>mm</sup> de large. Trois contre-sanglons de cuir noir sont assujettis au recouvrement, l'un au centre, et les deux autres à 220<sup>mm</sup> de distance de celui du milieu. Ces contre-sanglons sont cousus à 130<sup>mm</sup> du bord: ils servent à fermer le porte-manteau au moyen de trois boucles en fer étamé, à rouleau, qui sont fixées au corps du porte-manteau. Les chapes et passants de ces boucles sont de même en cuir noir.

336. Une *patte*, longue de 410<sup>mm</sup> et large de 65, est placée à l'ouverture du porte-manteau pour le fermer; elle a six boutonnères qui sont ouvertes à des distances égales, et dans chacune desquelles passe une tresse en forme de lacet! la dernière s'attache à un bouton en os, à quatre



BRUTILLOT  
Maréchal des logis aux lanciers de la Garde,  
Tenue de ville, 1865.

trous, cousu au porte-manteau, à une distance de 40<sup>mm</sup> de l'une des extrémités de la patte.

**337.** Les fonds sont en drap bleu, montés sur un fort carton revêtu d'une toile imperméable. La jonction du corps du porte-manteau et des fonds contient un jonc ou liseré de drap blanc pour la troupe, et un cordonnnet en argent pour les officiers. Le pourtour des fonds est garni à plat d'un galon à points de Hongrie, large de 22<sup>mm</sup>. Pour les officiers, il est en argent, dans la grande tenue, et en poil de chèvre bleu pour la petite tenue. Pour les sous-officiers, brigadiers et gendarmes, il est en fil blanc.

**338.** Le porte-manteau des officiers a les mêmes dimensions et la même forme que celui des sous-officiers, brigadiers et gendarmes. La doublure est en coutil blanc ; les boucles sont en fer plaqué en argent.

## TENUE DES MUSICIENS, TAMBOURS ET SAPEURS

### MUSICIENS

**15.** *Habit* comme celui de la troupe, sauf les marques distinctives ci-après :

**16.** Les musiciens de 3<sup>e</sup> classe portent au collet, aux parements et à la taille de l'habit un galon d'argent, façon dite à bâtons, largeur 22<sup>mm</sup>, posé conformément à la description de l'uniforme des grenadiers de la garde impériale, en date du 22 juin 1854 (*Planche n° 2*).

**17.** Les musiciens de 2<sup>e</sup> classe ajoutent à 3<sup>mm</sup> du galon de collet et de parement un deuxième galon d'argent de la même espèce, mais de 5<sup>mm</sup> de large seulement.

**18.** Les musiciens de 1<sup>re</sup> classe portent le second galon intérieur de la largeur de 10<sup>mm</sup>.

**19.** L'écusson de taille est le même pour toutes les classes de musiciens.

**20.** Les ornements des retroussis représentent des lyres brodées sur drap du fond du retroussis, en filé d'argent au passé, sans cannetilles ni paillettes (hauteur 40<sup>mm</sup>).

**21.** Le sous-chef de musique porte autour du collet une broderie consistant en une seule baguette droite de 8<sup>mm</sup> composée de deux cordons de 3<sup>mm</sup> chacun en cannetille d'argent mat et entre les deux un troisième de 2<sup>mm</sup> seulement, brodé en cannetille brillante. Les trois sont contigus et sans paillette d'aucune espèce.

Dans l'angle de chaque côté du collet est brodée une lyre en cannetille mate et brillante (*Voir la planche n° 6*).

**22.** Les ornements de retroussis sont semblables à ceux des musiciens, mais brodés en cannetille d'argent mat et brillant.

**23.** Le chef de musique porte au collet une broderie en argent se composant : 1<sup>o</sup> d'une baguette dentelée de 10<sup>mm</sup> de large, qui règne autour du collet, excepté à la base ; elle est composée d'un cordon de 3<sup>mm</sup> figurant une torsade, en cannetille mate ; au-dessous, une rangée de paillettes de 2<sup>mm</sup> ; enfin, une dentelure de 5<sup>mm</sup> de haut, à dents rondes, exécutée en cannetille mate, 2<sup>o</sup> d'une seconde baguette de 2<sup>mm</sup> de large en cannetille mate, placée parallèlement à 2<sup>mm</sup> de la dentelure.

L. F.

(*A suivre.*)

*Le Directeur-gérant* : L. FALLOU.



SERGEANT BÉNARD

# SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).



PLAQUE DE SHAKO  
Saint-Cyr, 1808, en cuivre.

Nous arrivâmes à la demeure de mon protecteur le lendemain de notre départ de Kursk. C'était un domaine seigneurial, meublé avec luxe, distribué avec beaucoup de goût et une entente consommée du confortable. L'aspect du pays, surtout en cette saison, la pauvreté des huttes environnantes, la misère et l'abrutissement de la population, faisaient encore ressortir l'opulence de cette superbe demeure. Mais le contraste était encore plus fort entre mes misères passées et l'abondance que je trouvais là.

Dès le matin du jour qui suivit celui de notre arrivée, mon hôte me fit dire de venir le rejoindre au bain qui avait été préparé spécialement pour nous, et dont j'avais pour ma part le plus pressant besoin.

Tout le monde connaît les bains russes ; ils se prennent généralement en commun, et sont considérés comme une occasion de distraction et d'amusement. Mon compagnon fut donc très surpris quand je manifestai l'intention de prendre un bain à part, et il me fit sentir qu'un semblable désir était, venant de moi, presque un affront fait à son hospitalité.



PLAQUE DE SHAKO  
de Grenadier d'Infanterie de Ligne.  
En cuivre, 1814.

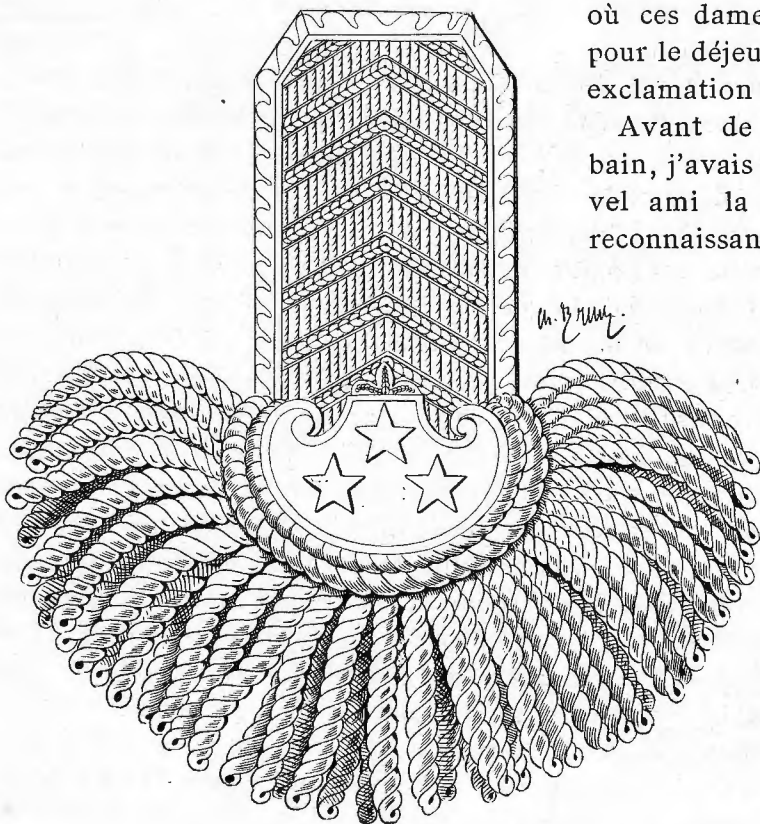
Je me trouvais bien embarrassé ; ce n'était certes pas un excès de réserve qui me poussait à agir ainsi : elle eût été déplacée dans la circonstance ; mais j'avais à soustraire aux regards des valets — et peut-être de leur maître, à qui cette vue pouvait déplaire — plusieurs milliers de roubles, une fortune pour un prisonnier séparé de son pays par des déserts. Cette somme, tout entière en papier, était cousue dans les doublures de ma capote et de mon pantalon : précieuses guenilles que je voyais au moment d'être livrées aux domestiques et jetées dédaigneusement au feu.

Après une vaine résistance à laquelle il

m'était impossible de donner de prétexte sérieux, je pris le parti de céder ; je priai mon hôte d'éloigner son monde, et, quand nous fûmes seuls, je lui confiai mon secret. Je risquais à cette révélation la perte de son amitié, car l'origine de ma petite fortune pouvait paraître contestable à un Russe. Comment lui faire comprendre ce qui avait rendu en quelque sorte légitime le pillage de Moscou ? N'allait-il pas s'indigner et me traiter de voleur ?

Il parut fort surpris, en effet, mais la sympathie que je lui avais inspirée l'emporta. Il comprit que dans l'abandon où, comme tous mes compagnons, me tenait son gouvernement, la possession de ce maigre trésor était devenue pour moi une condition absolue d'existence et de salut.

Après une imperceptible hésitation, il me félicita sincèrement des chances que j'avais, même à son défaut, d'échapper à la mauvaise fortune, et il se mit en riant à découdre avec moi les doublures de mes vêtements. L'argent fut extrait de sa cachette ; on brûla les débris malpropres de ma misère et, quand le bain eut fait disparaître les derniers vestiges des bivouacs et de l'hôpital, je revêtis un uniforme d'officier russe. J'étais à peu près de la même taille que mon hôte ; l'habit militaire m'allait assez bien ; il était d'ailleurs élégant par lui-même ; aussi quand j'entrai dans le salon



ÉPAULETTE DE GÉNÉRAL  
En or, étoiles argent, Consulat.

où ces dames nous attendaient pour le déjeuner, elles firent une exclamation de surprise.

Avant de quitter la salle de bain, j'avais donné à mon nouvel ami la seule marque de reconnaissance qu'il me fût possible de lui offrir.

Je possédais deux montres : une fort riche, qui venait de Moscou ; l'autre très simple, mais que ma mère m'avait donnée. Je présentai celle-ci à mon hôte ; il accepta, me serra la main pour me faire comprendre qu'il était sensible à mon procédé et, depuis,

je l'ai toujours vu porter de préférence ce modeste bijou.

L'incident que je viens de rapporter est le seul qui se rattache à mon séjour dans cette demeure hospitalière ; j'achevai d'y rétablir ma santé dans un calme parfait.

Cependant la campagne de 1813 venait de s'ouvrir. Le gouvernement russe leva de nouvelles armées pour soutenir la guerre, et mon ami fut appelé sous les drapeaux. Au moment de partir, il me proposa de l'accompagner. Tant que nous serions dans l'intérieur de la Russie, il se chargeait de me faire respecter en me présentant comme un parent ; une fois à la frontière, il dépendrait de moi de gagner un territoire ami ou neutre, au moyen de l'argent que j'avais conservé.

Ce plan arrêté, je partis avec lui. Avant de rejoindre l'armée, il avait à passer par Smolensk, dont son père était gouverneur. Je revis en qualité de prisonnier de guerre cette ville que j'avais déjà traversée deux fois, l'une en vainqueur, l'autre en vaincu.

Le gouverneur de Smolensk me fit un accueil poli ; mais il y avait loin de cette civilité contrainte à la cordialité de son fils. Il était aisé de voir que ce noble Russe regardait la conduite généreuse de l'héritier de son nom



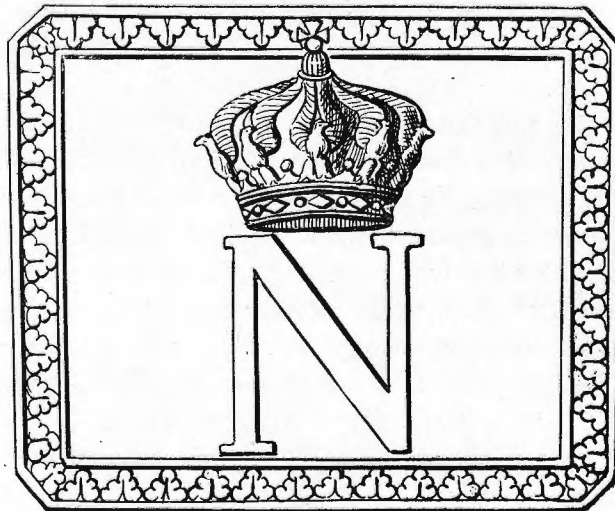
comme un trait de jeunesse tout au plus excusable, mais qu'il fallait bien se garder d'approuver sans conteste.

Le vieux seigneur parut donc oublier, dès le premier jour, que j'étais dans sa maison. A table il ne m'adressait pas la parole. Peut-être craignait-il de se compromettre, et dans ce cas je devais au moins lui savoir gré de ne manquer à aucun des devoirs de l'hospitalité. Jamais il ne prononçait une parole qui fût de nature à me blesser dans mon amour et mon respect pour la France. En revanche, les nombreux officiers, qui s'asseyaient à sa table en se rendant sur le théâtre de la guerre, n'épargnaient à mon patriotisme aucun propos insultant. Cela me fit comprendre que ma place n'était pas sous le toit d'un fonctionnaire russe, et j'annonçai la résolution de me retirer à l'hôpital français ; résolution que j'accomplis le jour même, malgré l'insistance avec laquelle le fils du gouverneur s'efforça de m'en détourner.

Nous avons laissé là six mille blessés ; j'y trouvai cent vingt-neuf malades qui, seuls, avaient survécu. Après le départ de l'armée française, la populace s'était ruée sur ce lieu d'asile ordinairement sacré ; l'hôpital avait été saccagé, les blessés accablés de coups et d'outrages ; plusieurs avaient péri ; les autres étaient restés sans médicaments, sans feu et sans vivres.

Chaque jour il en mourait des centaines, et la police russe obligeait les fiévreux, les éclopés, les dysentériques, tous ceux enfin qui pouvaient à la rigueur se tenir debout, à traîner hors de la ville les cadavres de leurs camarades. Les pauvres gens, au retour de ces lugubres expéditions, se voyaient assaillis d'invectives et de projectiles par la populace. Aussi le lendemain était-ce presque toujours leur tour d'être emportés par les rues et jetés hors des murs.

(A suivre.)



PLAQUE DE CEINTURON  
d'Officier, 1<sup>er</sup> Empire, dorée.

## L'Insigne de l'Ordre du Lis

(Suite)

Depuis vingt ans que je collectionne, je n'ai jamais rencontré ce type avant que tout récemment il apparaisse. Tous les portraits militaires, qu'ils soient à l'huile ou au burin, de l'époque de la Restauration, ne présentent qu'un lis très discret de moyen ou petit module (35 à 40<sup>mm</sup> environ), le plus souvent encadré entre les croix de l'Ordre de Saint-Louis et de celui de la Légion d'Honneur, celles-ci de grand module.

Le lis, dans l'armée française, me paraît donc s'être porté dès 1814 d'une manière très régulière, mais beaucoup plus comme un insigne royaliste que comme une décoration véritable, à un ruban blanc, sous la forme de la petite fleur de lis d'argent que décrivent Perrot et Tardieu.

C'est le même insigne qui fut distribué en 1814 à la Garde nationale parisienne et que remplaça en 1816 celui de la Fidélité, exclusivement réservé aux Parisiens. En 1903, j'ai traité la question dans le *Carnet de la Sabretache* et n'y reviens que pour rappeler qu'en 1814 l'insigne fut une fleur de lis d'argent avec ruban blanc aux liserés de 2 millimètres, et en 1816 le bijou de la Fidélité avec ruban à trois pattes, deux bleues et une blanche, et que leur octroi fut accompagné de très beaux brevets sur parchemin.

Comme pour l'Armée, je constate donc pour les gardes nationales parisiennes une réglementation véritable ; il est loin d'en être de même pour les gardes nationales de province, que ce soit sous la première ou la seconde Restauration.

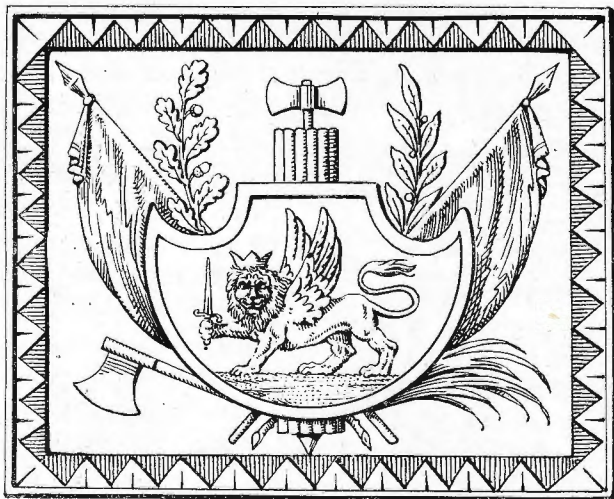
Les promotions sont faites au gré des commandants des légions ; il n'existe aucun brevet régulier pouvant donner au lis le caractère d'un ordre véritable de chevalerie.

J'ai sous les yeux trois documents départementaux :

1° Un brevet provisoire de la 1<sup>re</sup> légion du 3<sup>e</sup> arrondissement du Pas-de-Calais (cohorte urbaine de Béthune), imprimé y compris la signature du colonel de la légion et contresigné par le capitaine des chasseurs d'élite, daté du 14 février 1816.

2° Un brevet très orné et manuscrit daté du 25 octobre 1814 et signé du comte d'Albou, maire de Lyon.

3° Une circulaire du 18 juin 1814 à la cohorte urbaine d'Orléans, attribuant en bloc la décoration aux officiers, sous-



PLAQUE DE CEINTURON  
d'Officier d'Infanterie,  
(République Batave) 1804, argentée.



CASQUE DES GARDES DU CORPS DE MONSIEUR  
 Bombe, visière, couvre-nuque en acier; ornements, jugulaires,  
 rosaces, cimier en cuivre; chenille noire.

(Collection Prince de La Moskowa)

officiers et grenadiers munis de l'armement et de l'équipement.

Il serait facile de multiplier les exemples prouvant le manque absolu de toute régularité des promotions, et si nous passons des brevets aux insignes nous nous trouvons devant une infinité de bijoux très différents de la primitive fleur de lis d'argent. L'ordonnance royale du 16 avril 1824 le constatait non sans quelque amertume.

« La décoration du Lis ayant ainsi fourni le prétexte d'une multitude d'abus, le Roi en a donné la surveillance au Grand Chancelier.

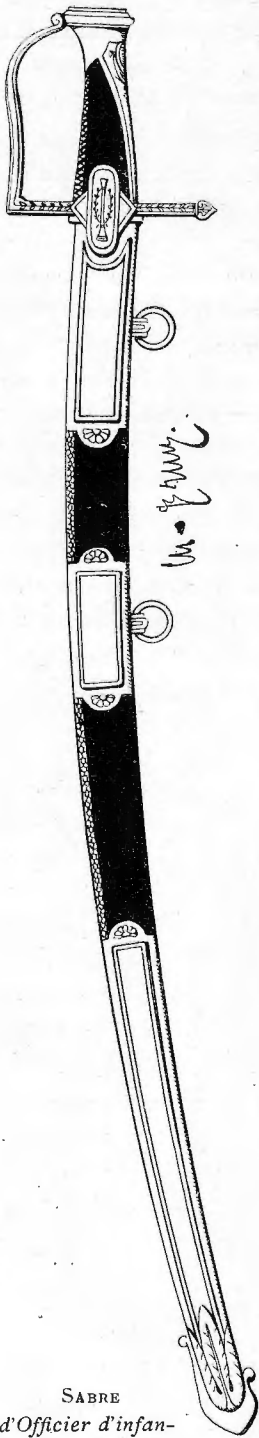
« Il rappelle que cette décoration ne doit être qu'une simple fleur de lis en argent suspendu à un ruban blanc ou de couleur diversement réglée pour chacun des départements du royaume.

« La manie des rubans et des décorations, la cupidité de quelques bijoutiers, la fantaisie et les caprices en ont fait imaginés et fabriqués de diverses formes imitant les ordres royaux et étrangers. »

Les collectionneurs d'aujourd'hui, à l'encontre du Grand Chancelier

de jadis, ne se plaignent point de cette infinie diversité, mais il y a là un fouillis dans lequel il y a à mettre un peu d'ordre. Je mets de côté, d'abord, toutes les médailles de la Fidélité frappées à Gand, tous les insignes des sièges de Bayonne ou de Lyon, des volontaires de 1814, etc., qui n'ont pas eu de reconnaissance officielle et la seule décoration de ce genre reconnue par le Roi, le Brassard vert de Bordeaux.





SABRE  
d'Officier d'infanterie de ligne, 1804.

Poignée ébène, garde en cuivre doré; fourreau cuir et cuivre doré.

Ceci entendu, voici comment il me paraît rationnel de classer les insignes de l'ordre du Lis en trois types.

1° Type à la fleur de lis d'argent et dérivés :

C'est l'insigne primitivement parisien décrit par Perrot et Tardieu, en argent, surmonté d'une couronne royale, d'une hauteur totale, sauf l'anneau de bélière, de 35 à 40 millimètres, orné de façon très variable. La carte d'échantillon d'un bijoutier de Beauvais n'en présente, par exemple, pas moins de cinq spécimens divers : à facettes, à médaillons, etc. Quelquefois le buste de Louis XVIII orne le centre de l'insigne ; plus rarement il fait pendant dans les volutes à celui d'Henri IV.

Quelquefois aussi le bijou est en or, parfois émaillé de blanc avec ou sans couronne, voir même en marcassite ou filigramme d'argent.

Un des dérivés de ce type, assez rare d'ailleurs, se complique d'une double palme de lauriers entourant la fleur de lis.

2° Type dérivé de la Croix de Saint-Louis :

Aussi fréquent que le précédent, le bijou complètement transformé consiste en une croix pattée émaillée blanc généralement aux deux faces, flanquée entre les branches de fleurs de lis d'argent et surmontée de la même couronne que pour le type n° 1. La hauteur est sensiblement la même. Parfois l'émail est bleu sur une des faces. Il l'est presque toujours autour des médaillons centraux, vert par exception.

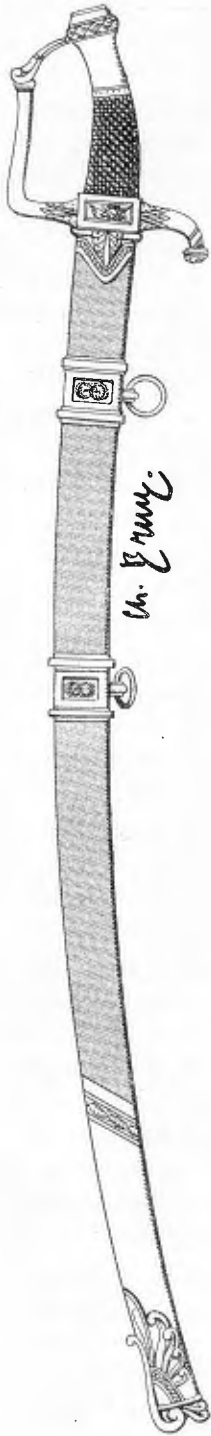
Ces médaillons sont variables : généralement celui de l'avvers représente le buste de Louis XVIII, entouré des exergues : *Vive le Roi* ou *Louis XVIII roi de France* ; très fréquemment celui du revers se compose d'une fleur de lis sur fond rayé azur entouré de l'exergue *Gage d'Union*, devise qui date de l'apparition du bijou de la première Restauration.

3° Type au Soleil :

Ce troisième type est incontestablement le plus rare. De même dimension environ que les deux précédents, il se compose d'une couronne royale surmontant un soleil doré rayonnant dont les rayons sont entremêlés de pommes de pins paraissant les extrémité de thyrses, avec médaillons d'avvers et de revers, le plus souvent au buste d'Henri IV et à la devise *Gage d'Union* entourant une fleur de lis. Parfois ces médaillons sont remplacés par une petite fleur de lis d'argent.

Ce type paraît dater de la première Restauration par le fait qu'on y rencontre bien plus souvent l'effigie d'Henri IV que celle de Louis XVIII. Il en existe un spécimen fort rare et sans couronne.

A quels départements attribuer ces fantaisies, le plus souvent individuelles.



SABRE  
d'aide-de-camp, Consulat.  
Garnitures dorées,  
fourreau en fer bronzé.

A cela les portraits de gardes nationaux ou même civils peuvent aider. Le mieux est de trouver le bijou accompagné du ruban du département. Généralement celui-ci est cousu de curieuse manière, agrémenté d'une rosette découpée. Il y a là tout un sujet d'étude pour les lecteurs de *La Giberne* et une contribution à apporter à l'histoire très embrouillée d'une décoration qui tint moins de l'Ordre que de l'emblème simplement loyaliste.

Je ne peux omettre dans cette courte étude les barrettes destinées à agrémenter le ruban sur l'habit civil. Elles sont très diverses et l'on y retrouve le plus fréquemment comme attribut central le premier type, rarement le deuxième, je n'ai jamais rencontré le troisième. Parfois le lis y est associé à la Croix de Saint-Louis ou à celle de la Légion.

L'ordonnance de 1824 eut-elle quelque résultat ? Il est permis de le croire, car jamais le buste de Charles X n'apparut sur l'insigne ; mais déjà l'Ordre était déconsidéré par la profusion avec laquelle il avait été distribué. Son octroi avait été pourtant, dès l'origine, accompagné d'un serment de royaliste d'assez fière allure.

Capitaine M. BOTTET.



Dessin de M. Orange.

OFFICIER  
d'artillerie à pied, garde royale, 1824.





Dessin colorié de Jacques Hilpert.

GRENADIER A PIED DE LA GARDE IMPÉRIALE

(En tenue de campagne, 1870).





*Dessin colorié de Jacques Hilpert.*

VOLTIGEUR DE LA GARDE IMPÉRIALE.

*(En grande tenue de service, 1854).*

## UN INSIGNE COMMÉMORATIF

DE LA

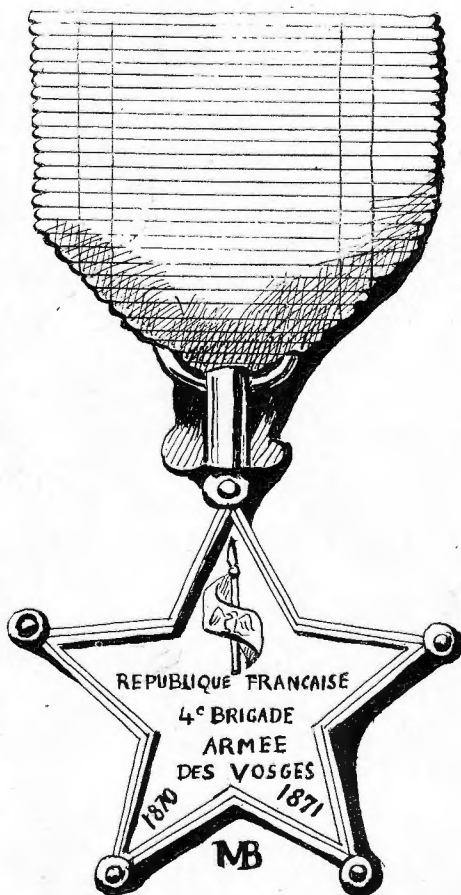
## Guerre Franco-Allemande

Les insignes des Sociétés d'anciens soldats, à part ceux des vétérans des armées du premier Empire, ne présentent généralement qu'un intérêt relatif, encore qu'ils aient leurs collectionneurs; la plupart de ces groupements ne se forment que sur le tard, alors que la mort a déjà fait des vides et que les survivants éprouvent le besoin de se sentir les coudes, et les insignes, au titre de la curiosité, ont le grave défaut de n'être point contemporains des faits qu'ils rappellent.

Ce n'est pas le cas de celui de la Société de la 4<sup>e</sup> Brigade de l'Armée des Vosges frappé pendant l'armistice même. La Société existe toujours à Dijon sous la présidence de M. Paget; je lui souhaite longue existence, mais son étoile fait déjà partie du domaine de la curiosité, par ce fait que la matrice primitive a été brisée.

Je n'ai pas le loisir de retracer ici l'histoire de la 4<sup>e</sup> brigade de l'armée des Vosges, qui fit partie de l'héroïque petite armée que commanda Cambriels, et qui elle-même prit part, sous le commandement de Riccotti Garibaldi, aux brillantes affaires dont les noms sont inscrits sur l'étoile. Cette brigade se composait de corps francs d'origines très diverses, très douteuse même parfois, parmi lesquels les chasseurs du Mont-Blanc firent preuve d'une excellente discipline et d'une bravoure éprouvée.

A ce corps appartenait le père La



INSIGNE COMMÉMORATIF  
de la guerre 1870-1871  
Avers.

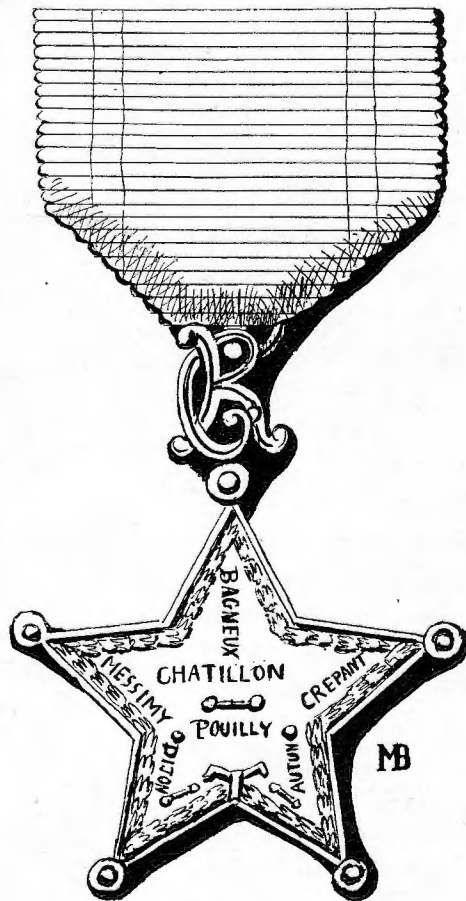


France, un lieutenant d'ugoïsqe mémoire, et le chasseur Curtat qui le 23 janvier 1871, à la reprise de Dijon, s'empara du drapeau du 61<sup>e</sup> poméranien.

Les corps francs en 1870-71 ont été assez décriés, à trop juste raison souvent, pour que la bonne tenue de quelques-uns ne mérite point d'être rappelée. La prise du drapeau du 61<sup>e</sup> poméranien, que rappelle le revers de la médaille, a été elle-même l'objet de polémiques. Qu'importe! il n'en est pas moins vrai que les chasseurs du Mont-Blanc anéantirent un régiment prussien et que dans la lutte acharnée, ou vainqueurs et vaincus firent preuve d'héroïsme, l'ennemi laissa aux mains françaises un trop rare trophée.

A ce titre, l'humble étoile en maillechort au ruban rouge liseré de vert mérite bien de figurer dans *La Giberne*.

Capitaine M. BOTRET.



INSIGNE COMMÉMORATIF  
de la guerre 1870-1871.  
Revers.



# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

## DÉPARTEMENTS (*Suite*).

### LIGNIÈRES, en Berry.

Un major, un aide-major, un capitaine, deux lieutenants, un porte-drapeau et deux adjudants.

Uniforme : habit bleu avec revers et parements blancs, collet rouge, boutons jaunes portant la légende : *Garde nationale de Lignières en Berri*.

### LIMOURS, en Hurepoix.

L'état-major était composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major-général, un aide-major, un trésorier, un adjudant, un aumônier et un chirurgien-major. Il n'y avait qu'une compagnie commandée par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un porte-drapeau.

Uniforme : semblable à celui de Versailles, à l'exception du bouton sur lequel il y avait un L couronné.

Drapeau blanc, bleu et rouge.

### LINAS, île de France.

Etat-major : un colonel d'honneur, un colonel-commandant, un lieutenant-colonel, un major, un sergent-major et deux porte-drapeau. Officiers des compagnies : dix capitaines et neuf lieutenants.

Uniforme : habit bleu de roi, collet et parements rouges liserés de blanc, revers et doublure blancs, passepoilés de rouge, épaulette d'argent, boutons timbrés aux armes de la ville de Paris, poche bourgeoise avec quatre boutons, deux boutons sur la manche, retroussis ornés d'un cœur enflammé avec le drapeau de la liberté, en argent pour les officiers et en drap écarlate pour la troupe ; veste et culottes blanches.

Un drapeau tricolore portant un faisceau d'armes, une branche de laurier en sautoir et le drapeau de la liberté couronné aux armes de France, avec la devise : *Union et liberté*. Un second drapeau blanc portant la légende : *Pro aris et focis*.

### LODÈVE.

L'état-major était composé d'un commandant, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, deux porte-drapeau, un chef de musique, un chirurgien-major et un aumônier. Il y avait huit compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant, et portant la dénomination de : 1<sup>re</sup> compagnie, *district de la rue de Largue* ; 2<sup>e</sup>, *district de la Broussonelle* ; 3<sup>e</sup>, *district de la Grande Rue* ; 4<sup>e</sup> ; 5<sup>e</sup> *district des Récollets* ; 6<sup>e</sup>, *district de la place du Ble* ; 7<sup>e</sup>, *district de la Bouqueris* ; 8<sup>e</sup>, *district du faubourg des Carmes*.

Uniforme : habit bleu de roi, parements et collet écarlates liserés de blanc, revers blancs liserés d'écarlate, passepoil blanc sur le reste de l'habit, doublure blanche.

Drapeaux : un en taffetas blanc et l'autre blanc, bleu et rose.

### LOMINÉ.

Un état-major comprenant : un colonel-commandant, un colonel en second, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un caissier, deux porte-drapeau, deux



DRAPÉAU de la garde nationale de l'île d'Elbe.

Hampe bleu foncé; aigle dorée; soie tricolore, le bleu à la hampe, le rouge à la partie flottante, avec ornements, franges et inscription en argent. Cravate tricolore à broderies et franges en argent.

et même le prieur-curé devaient monter la garde ou se faire représenter.

Uniforme: habit bleu de roi, revers et parements blancs, passepoil et collet rouges, boutons jaunes; veste et culotte blanches.

Drapeau en taffetas des trois couleurs (bleu de ciel, blanc et rose).

#### LONGUYON.

L'état-major était composé d'un colonel, deux lieutenants-colonels, un major, un aide-major, un quartier-maître, un chirurgien-major et un porte-drapeau. Quatre compagnies, dont une, la 4<sup>e</sup>, était composée de *chasseurs*, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme: habit bleu de roi, doublure et passepoils blancs, revers blancs liserés de rouge, collet et parements rouges bordés de blanc, boutons blancs unis; veste et culotte blanches; guêtres noires.

chirurgiens, un adjudant, un tambour-major et un écrivain. Trois compagnies, dont une de *grenadiers*, une de *chasseurs* et la 3<sup>e</sup> de *fusiliers*, commandées chacune par deux capitaines, deux lieutenants et un sous-lieutenant.

Drapeaux aux trois couleurs (rouge, bleu et blanc), ornés du saint patronal de la ville, relevé en bosse d'or, et de la devise: *potius mori quam fedari*.

#### LONGNY, en Perche.

Etat-major: un colonel, deux capitaines, deux lieutenants, quatre sous-lieutenants, un adjudant, un chirurgien-major, un porte-drapeau et un aumônier. Quatre compagnies commandées chacune par un lieutenant et un sous-lieutenant.

Tous les habitants du bourg indistinctement, les ecclésiastiques, les veuves, les filles tenant ménage

(A suivre.)

# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON  
DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE (Suite).

TENUE DES MUSICIENS, TAMBOURS ET SAPEURS

MUSICIENS (Suite)



DE MONTAIGU  
Colonel commandant le régiment  
des guides de la Garde.  
*Petite tenue, 1865.*

**24.** Dans l'angle de chaque côté du collet est brodée en cannetille mate et brillante une lyre accompagnée de deux bandelettes (hauteur 40<sup>mm</sup>). (Voir la planche n° 6).

**25.** La capote est ornée comme l'habit. Toutefois, celle des musiciens des trois classes ne porte ni écusson à la taille ni galon aux parements.

**26.** *Trèfles* du modèle de la gendarmerie départementale en cordonnet d'argent. Pour les musiciens de 3<sup>e</sup> classe, les trèfles portent 10<sup>mm</sup> de laine écarlate et 10<sup>mm</sup> de filé d'argent. La partie du milieu (large de 15<sup>mm</sup>) est en laine.

**27.** Pour les musiciens de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classe, les trèfles sont alternativement formés de 10<sup>mm</sup> de filé d'argent et 10<sup>mm</sup> de laine écarlate ; la partie d'argent du milieu de la patte a 15<sup>mm</sup> de largeur.

**28.** Le sous-chef porte les contre-épaulettes en argent, du modèle prescrit par l'art. 22 de l'instruction du 29 août 1854 sur l'uniforme des musiciens des régiments de la Garde.

**29.** Les contre-épaulettes du chef de musique sont entièrement en argent, du modèle prescrit par l'art. 12 de l'instruction précitée.

**30.** Les brides sont en galon d'argent en point de Hongrie, d'une largeur de 10<sup>mm</sup>.

**31** *Aiguillettes* du modèle décrit par l'instruction du 21 août 1846. Pour les musiciens de 3<sup>e</sup> classe l'aiguillette porte alternativement 25<sup>mm</sup> de filé d'argent et 50<sup>mm</sup> de laine écarlate.

**32.** Pour les musiciens de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> classe, l'aiguillette porte alternativement 50<sup>mm</sup> en filé d'argent, et 25<sup>mm</sup> en laine écarlate.



**33.** L'aiguillette du sous-chef de musique est en filé d'argent. Celle du chef de musique est en cannetille.

**34. COIFFURE.** — *Colback* en peau d'ours noir (hauteur de la carcasse devant 220<sup>mm</sup>, derrière 270<sup>mm</sup>, diamètre supérieur 200<sup>mm</sup>, calot en cuir verni).

*Flamme* mobile en drap bleu clair, longueur sur les coutures 400<sup>mm</sup>. Ces coutures sont garnies d'un cordonnet d'argent et laine écarlate mélangés, et au bout pend un gland en laine avec frange mélangée, argent et laine écarlate (hauteur 60<sup>mm</sup>).

*Plumet.* Hauteur 200<sup>mm</sup>; diamètre supérieur environ 100<sup>mm</sup>; blanc avec le tiers inférieur écarlate; il porte au pied une tulipe en métal argenté (hauteur 45<sup>mm</sup>), au-dessous du plumet à la partie antérieure du colback est un pompon cocarde de forme elliptique (70 sur 45<sup>mm</sup>) aux couleurs nationales et en chardon de laine.

**35.** Le colback du sous-chef est semblable à celui des musiciens.

**36.** Pour le chef de musique, la garniture de flamme est entièrement en argent; le gland a ses franges en petites torsades brunies.

**37.** *Chapeau* semblable à celui de la troupe pour les musiciens et le sous-chef, et du modèle des officiers pour le chef de musique.

La boule du pompon est en chardon de laine blanche.

**38.** *Bonnet de police à visière* semblable à celui des sous-officiers pour les musiciens et le sous-chef. Le centre de la bombe de la grenade est en laine écarlate; la ganse est mélangée 2/3 argent et 1/3 laine écarlate.

Pour le chef de musique la grenade est brodée en argent, la ganse est entièrement en argent.

**39.** *Épée* du modèle des sous-officiers pour les musiciens et le sous-chef, du modèle des officiers pour le chef de musique.

**40.** Sous les armes, porte-épée du modèle dit sautoir, en buffle piqué à jonc et entretenu en jaune et blanc mat.

**41.** Pour la petite tenue le sautoir est en cuir verni noir.

**42.** *Giberne porte-musique.* Modèle des grenadiers de la garde; sur la pattelette même ornement que sur la giberne de la troupe. Pour la grande tenue, la banderolle est en buffle blanc et jaune piqué à jonc. Pour la petite tenue, elle est en cuir verni noir.

**43.** La tenue des élèves musiciens est semblable à celle des musiciens de 3<sup>e</sup> classe, mais sans aucune espèce de galons au collet, aux parements ni à la taille. Les ornements de retroussis sont semblables à ceux de la troupe.

#### TAMBOURS

**44.** *Habillement* comme la troupe, autour du collet et des parements de l'habit, seulement, un galon en argent à cul-de-dé, large de 11<sup>mm</sup>.

*Trèfles.* En laine écarlate, le milieu de la patte traversé par un tissu d'argent de 12<sup>mm</sup> de largeur; la partie de laine qui forme le nœud est également traversée par un tissu d'argent de 6<sup>mm</sup> de largeur.

*Aiguillettes.* Portant alternativement 20<sup>mm</sup> en filé d'argent et 60<sup>mm</sup> en laine écarlate.

*Equipement.* Une *caisse* et ses baguettes, un *collier*, une *bretelle* de caisse, une cuissière.

*Armement.* Sabre semblable à celui de gendarme pour la grande et la petite tenue.

45. *Havre-sac* en veau à poil fauve du modèle de la gendarmerie.

46. Le collet et les parements de l'habit sont bordés d'un galon en argent, façon dite à bâtons (largeur 11<sup>mm</sup>).

47. A la taille est un écusson de même galon tournant autour des boutons et formant une pointe qui s'élève de 90<sup>mm</sup> au-dessus de la ligne des boutons, et une autre qui descend de 50<sup>mm</sup> au-dessous de cette ligne; largeur totale de l'écusson à ses rosaces 130<sup>mm</sup>.

48. Au collet seulement de la capote, même garniture, il n'est point mis de galon aux parements ni à la taille de ce vêtement.

49. *Caisse.* Modèle général; le fût est orné d'une aigle en relief appliquée (hauteur 110<sup>mm</sup>) et de quatre grenades (hauteur 62<sup>mm</sup>), disposées comme dans l'ornement de la giberne. Les cercles sont peints en bleu de ciel foncé, avec des festons blancs surmontés de grenades peintes, la bombe jaune ombrée et la flamme rouge au naturel.

BRIGADIERS TAMBOURS

50 *Habit*, comme celui des tambours. Galons en argent, façon dite à bâtons, largeur 15<sup>mm</sup> au collet, aux parements et à la taille. Galons de grade de brigadier.

51. *Capote*, collet galonné comme à l'habit; point d'écusson de taille ni de galon aux parements.

52. *Trèfles* alternativement formés de 10<sup>mm</sup> de filé d'argent et de 10<sup>mm</sup> de laine de couleur écarlate. La partie d'argent du milieu de la patte a 15<sup>mm</sup> de largeur.

53. *Aiguillettes* en laine écarlate et filé d'argent. Le cordon porte alternativement 40<sup>mm</sup> en filé d'argent et 30<sup>mm</sup> en laine écarlate.

54. *Pantalon*, comme celui de la troupe.

55. *Colback* avec plumet et pompon comme celui des musiciens.

56. *Sabre et baudrier*, comme pour le reste de la troupe. En petite tenue, épée et porte-épée verni noir, comme pour les sous-officiers et brigadiers.

57. *Canne* du modèle général, sans chaîne, avec grosse pomme et bout en argent. Cor lon de canne en laine écarlate et argent. En tenue de ville, le brigadier tambour porte le chapeau.



LECONTE D'OLONDE  
adjutant aux lanciers de la Garde  
Tenue de ville, 1867.

58. *Capote*, comme celle des tambours, avec les galons de brigadier.

59. *Bonnet de police à visière*, comme celui des musiciens.

TAMBOURS - MAJORS

(Grande tenue.)

60. *Habit*. Du modèle de la gendarmerie ; il est orné de la manière suivante :

61. *Collet*. Autour du collet, un galon d'argent, dessin à bâtons, largeur 22<sup>mm</sup> ; au-dessous, à 3<sup>mm</sup>, un second galon d'argent de même dessin, mais de 15<sup>mm</sup> seulement de largeur.

62. *Parements*. Un galon d'argent à bâtons de 22<sup>mm</sup> placé comme le galon des tambours, et au-dessous, à 3<sup>mm</sup>, un second galon de 15<sup>mm</sup> comme au collet.

63. Sur les avant-bras, les galons de grade de maréchal des logis chef, en argent, tissu à point de Hongrie, largeur 22<sup>mm</sup>.

64. *Revers*. Chaque boutonnière du plastron est garnie d'un galon d'argent à bâtons de 15<sup>mm</sup> régnant de chaque côté et formant à l'extrémité une pointe rectangulaire tournée vers le milieu du plastron. La 1<sup>re</sup> boutonnière de galon, celle du bas, a 50<sup>mm</sup> de long, mesurée au milieu ; la 2<sup>e</sup> 60<sup>mm</sup>, la 3<sup>e</sup> 70<sup>mm</sup>, la 4<sup>e</sup> 80<sup>mm</sup>, la 5<sup>e</sup> 90<sup>mm</sup>, la 6<sup>e</sup> 100<sup>mm</sup> ; celle de la pointe en haut du revers 80<sup>mm</sup>.

65. *Basques*. Les pattes de poches (hauteur 110<sup>mm</sup>) sont ornées de trois boutonnières en galon d'argent, à bâtons de 22<sup>mm</sup>, redoublé sur lui-même, formant la pointe à leur extrémité, et suivant à leur naissance le dessin du passepoil tour de poche. Longueur des boutonnières 100<sup>mm</sup>.

Les grenades de retroussis sont brodées en cannetille et paillettes d'argent.

66. La taille est ornée d'un écusson semblable à celui des tambours et fait en galon d'argent à bâtons de 22<sup>mm</sup>.

67. *Trèfles et aiguillettes* du grade de maréchal des logis chef avec les parties de laine de couleur écarlate. Brides de sous-officiers.

68. *Pantalon*, comme celui de la troupe. Passe poil latéral de couleur écarlate, accompagné de chaque côté d'un galon d'argent à bâtons de 22<sup>mm</sup> de largeur.

69. *Colback* recouvert en peau d'ours noir ; hauteur devant 250<sup>mm</sup>, derrière 300<sup>mm</sup> ; diamètre supérieur 220<sup>mm</sup>. Calot en cuir verni noir, légèrement renfoncé. Flamme mobile en drap bleu clair, coupée en quatre fuseaux, longueur des coutures 450<sup>mm</sup>. Elles sont ornées d'une soutache de 3<sup>mm</sup>, accompagnée de chaque côté d'un dessin courant en chamarrure de petite tresse d'argent. Au bout est un gland en grosses torsades d'argent brunies (hauteur de la frange 50<sup>mm</sup>). Sur le devant est un gousset, porte-plumet, auquel est adapté un pompon cocarde comme celui des musiciens. Jugulaire en cuir verni noir.

70. *Plumet* en plumes blanches de vautour (hauteur 250<sup>mm</sup>, diamètre supérieur environ 100<sup>mm</sup>). Il est accompagné, au bas, de trois plumes d'autruche de couleur écarlate. Le pied du plumet est garni d'une olive en métal argenté.

(A suivre.)

L. F.

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.

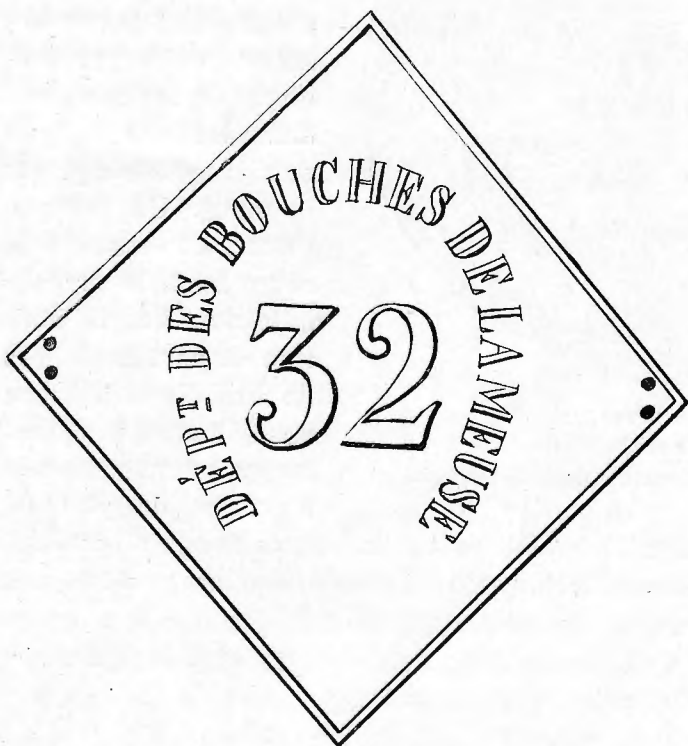


SERGEANT BÉNARD

# SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).



PLAQUE DE SHAKO  
des compagnies de réserve.

En cuivre, 1812.

C'était miracle qu'un seul eût survécu à ce traitement. Parmi le petit nombre de ces derniers, était un sergent, blessé d'une balle à la jambe. La nature avait fait tous les frais de son imparfaite guérison. Il avait conservé sa jambe, dont la blessure s'était cicatrisée ; mais ce membre, incapable d'aucun mouvement, pendait, attaché par une corde au cou de son propriétaire. Il marchait à grand'peine à l'aide de béquilles, et je me faisais un devoir de l'aider à sortir de l'hôpital pour respirer l'air printanier — on était alors au mois de mai.

Un jour, nous cheminions lentement le long du rempart. De l'autre côté de la muraille, sur la crête du glacis, le soleil riait à l'herbe nouvelle : pauvre soleil, bien pâle encore, mais déjà bienfaisant. Mon compagnon conçut le désir d'aller s'asseoir sur ce gazon et de se chauffer aux rayons de ce soleil. Il me pria de le conduire au-delà de ce rempart, à cet endroit qui le tentait. C'était une imprudence ; il était expressément défendu aux prisonniers de sortir de la ville. Je le savais, mais comment refuser à ce pauvre mutilé



PLAQUE DE SHAKO  
Argentée, 1815.

*Appartient à M. G. Courtois.*

l'innocente satisfaction de s'étendre au soleil? Il y avait justement près de là une embrasure dégradée et assez large pour nous donner passage. Nous nous glissâmes par cette brèche sur le bord du fossé. Nous y étions assis depuis quelque temps, parlant de la

France et de notre espérance de la revoir — principal et presque unique sujet de conversation entre prisonniers, — lorsque soudain des cris furieux éclatèrent à vingt pas de nous. Un cosaque s'avancait vers nous le sabre haut, la menace à la bouche. Il était ivre et paraissait hors de lui. Nous n'étions pas debout que déjà il frappait mon camarade à coups de plat de

sabre, en accompagnant cette lâcheté de toutes les injures de son répertoire. Indigné, je l'apostrophai sans réfléchir qu'il ne pouvait me comprendre.

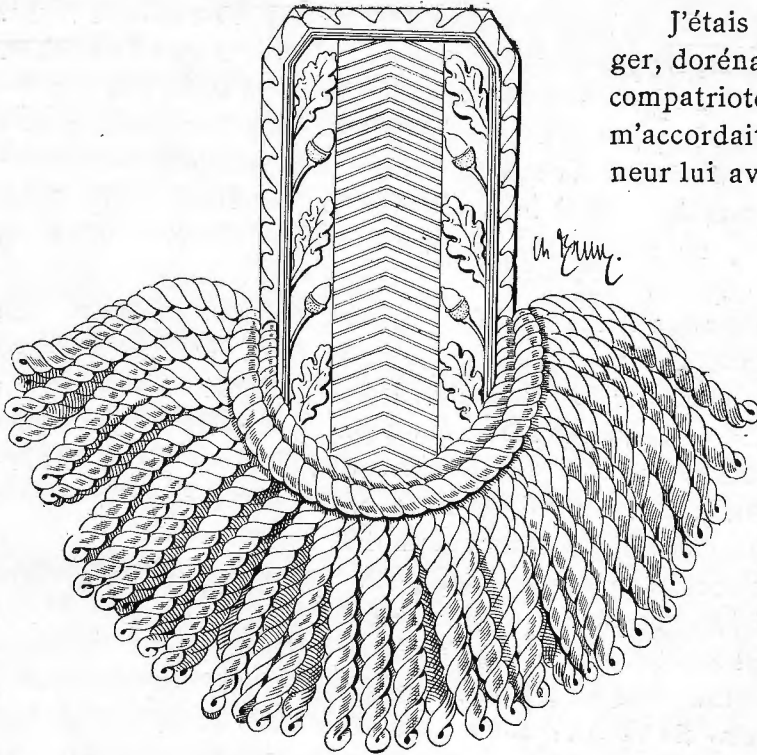
— Vous êtes une brute et un misérable, m'écriai-je; il n'y a qu'un cosaque comme vous qui n'ait pas honte de maltraiter un invalide, alors que je suis là, en face de vous, et prêt à vous répondre.

La colère me suffoquait. Le sergent chercha à me calmer.

— Laisse-le cogner, disait-il, et allons-nous-en. Ne te fais pas une mauvaise affaire.

Les coups redoublaient; le cosaque frappait à tour de bras. Je me jetai sur lui et je n'eus pas grand'peine à lui arracher son sabre. Un instant, j'eus la tentation de le lui passer au travers du corps; mais heureusement je me contins et me bornai à faire voler l'arme de l'autre côté du fossé. Puis, pendant que l'ivrogne courait la ramasser, nous nous hâtâmes de rentrer dans la ville.

Cette équipée aurait eu pour nous des suites fâcheuses, car tôt ou tard nous n'eussions pas manqués d'être reconnus par notre cosaque, qui avait mille moyens de se venger. Par bonheur, dès le lendemain, l'ordre vint de nous conduire dans l'intérieur.



EPAULETTE D'ADJUDANT-COMMANDANT  
En or, Consulat.

J'étais bien décidé à partager, dorénavant, le sort de mes compatriotes. La protection que m'accordait le fils du gouverneur lui avait été évidemment

reprochée et rien n'aurait pu me déterminer à y recourir de nouveau. D'ailleurs, le moyen de salut qu'il me proposait était peu chanceux. Qui me disait qu'une fois engagé dans les lignes russes, je ne serais pas considéré comme espion et fusillé ?

J'allai faire mes adieux à mon jeune Russe et,

malgré ses insistances, nous nous séparâmes.

Notre destination était Simbirsk, sur le Volga. A la suite de cette jolie étape, nous allions être promenés de ville en ville à travers la Russie et la Sibérie, jusque sur la frontière du pays habité par les Tartares indépendants : petite satisfaction de vanité du gouvernement, qui voulut nous montrer ainsi dans toutes les parties de l'empire comme les trophées de la victoire remportée sur nos armes par le climat de son pays.

## CHAPITRE VII

Notre détachement. — Ce qu'on nous donne pour vivre. — Entrée à Moscou. — Accueil sympathique des habitants. — Il n'est pire sourd... — Triste sort d'une famille allemande. — Une ville qui renaît de ses ruines. — Le 15 septembre 1812. — Retour au pavillon mystérieux. — Les moutons de Panurge ; une chasse à l'homme. — Départ. — Une prière. — Le découragement en campagne.

Notre détachement, composé de cent vingt prisonniers, semblait une réduction de la Grande Armée ; on y retrouvait des sujets de toutes les nations qui avaient pris part à la lutte contre le tzar, à l'exception toutefois des Autrichiens et des Prussiens, qui avaient fait la paix et s'étaient tournés



contre nous. Le voyage s'accomplissait sous la conduite d'un officier russe. Chacun avançait comme il pouvait, celui-ci portant son bras gauche avec sa main droite ; celui-là sautillant sur une jambe tandis que l'autre étant remplacée par une canne. Le sergent avec qui je m'étais lié à Smolensk continuait à soutenir sa jambe brisée au moyen d'une corde passée autour de son cou. Il y avait en outre, dans notre troupe, des pieds, des mains, des visages gelés. Nous offrions, en raccourci, le tableau de toutes les infirmités humaines.

Le gouvernement nous avait alloué, en notre qualité d'officiers, une haute paie équivalant à cinquante centimes par jour. Du reste, il ne nous avait pas fait distribuer de vêtements. Notre solde nous suffisait à peine pour vivre, même dans ces contrées où les aliments sont généralement bon marché, il ne nous était pas possible de remonter notre garde-robe. Aussi Dieu sait quelle diversité de trous, de franges et de pièces présentaient nos costumes, moitié français, moitié russes, et composant le mélange le plus hétéroclite de formes et de couleurs.

Nous nous arrêtâmes à quelque distance de Moscou. Pour donner un aspect plus imposant à notre entrée dans la cité sainte, le gouverneur avait fait préparer à notre intention une grande quantité de petites voitures du pays. Lorsqu'on nous fit monter chacun dans un de ces véhicules très modestes, pour ne pas dire très laids, ce fut parmi les Français de la troupe un feu roulant de plaisanteries.

— Un équipage pour moi tout seul ! Décidément les Russes font bien les choses.

— Cocher, touche à l'hôtel.

— On va nous donner un banquet à trois services.

— Et un bal.

— Soyez tranquilles, jeunes gens, interrompit une moustache grise, les Russes la danseront, et c'est l'Empereur qui paiera les violons.

(A suivre).



PLAQUE DE CEINTURON D'OFFICIER GÉNÉRAL

Dorée, 1854.

## SABRE D'OFFICIER des Cuirassiers de la Garde Royale

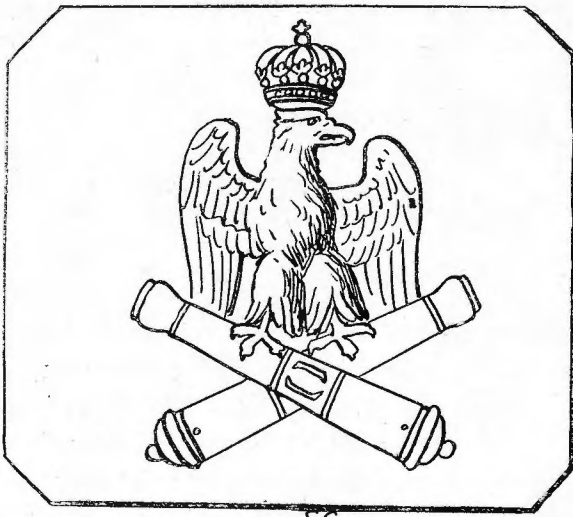
Ce fut le sort de bien des modèles réglementaires de sabres d'officier d'être peu ou prou portés, tel celui d'officier de cavalerie légère modèle 1816

que je n'ai jamais vu qu'une fois. Il paraît en avoir été de même pour le type des cuirassiers de la Garde royale, dérivé du modèle 1816 de grosse cavalerie, dont il diffère seulement par sa coquille assez semblable à celle des gardes du corps. De fait, les sabres de ce modèle, qui appartiennent aux collections, proviennent généralement de l'arsenal de Vincennes.

L'époque de l'apparition de ce type, qui n'est pas décrit dans les aides-mémoires, est d'ailleurs incertaine. Celui que je présente à l'examen des lecteurs de la *Giberne*, et qui provient d'un officier des cuirassiers de la Garde royale, ne diffère du sabre de bataille attribué aux officiers des cuirassiers par Bardin, en 1812, que par



SABRE D'OFFICIER  
de cuirassiers de la  
Garde Royale.



PLAQUE DE CEINTURON  
du Train d'artillerie de la Garde impériale.  
En cuivre, 1<sup>er</sup> Empire.

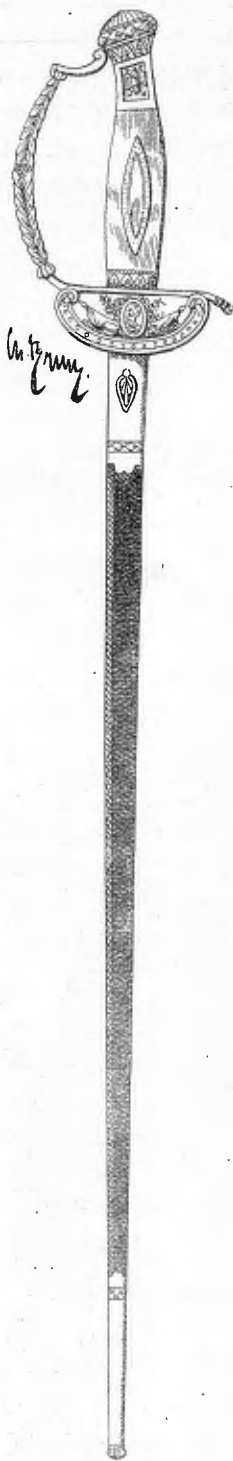
l'addition de fleurs de lys sur la grenade et un pommeau allongé à section ovale de forme assez moderne. C'est à peu près ainsi que les carabiniers de Monsieur conservèrent le sabre à monture de cuivre rouge.

Le sabre de bataille ou forte-épée présente une infinité d'intéressantes variantes; celle du type primitif d'abord, qui date d'environ 1775, dont la caractéristique est la coquille en éventail rattachée à la branche principale coudée à angle droit par quatre petites branches.

Le sabre des grenadiers à cheval est lui aussi une variante du sabre de bataille, mais la construction de sa poignée en diffère assez sensiblement pour se rapprocher davantage du type ancien de l'épée Wallonne. La coquille se compose de deux parties bien distinctes, le plateau à quillon qui se rattache au pommeau par une branche courbe et la garde proprement dite formée d'un médaillon orné d'un attribut à jour rattaché à la poignée par de petites branches. On en connaît pas mal de dérivés : le sabre des officiers des dragons, des officiers montés de l'artillerie de la garde impériale, etc. Les pommeaux en sont plus courbes que ceux des sabres de bataille proprement dits, les dérivés des grenadiers à cheval étant destinés à être montés sur des lames courbes, généralement à la Montmorency, et l'escrime de taille nécessitant une plus grande inflexion de la fusée tandis que les lames des sabres de bataille ne présentent en général qu'une très légère flèche, à l'exception de quelques sabres de chasseurs à cheval montés sur lame demi-courbe. Ces deux types donnèrent lieu sous la Restauration à des variantes particulièrement intéressantes. L'une montée généralement sur lame droite et dont le médaillon est orné d'une palmette est la plus fréquente et arma les officiers de grosse cavalerie.

L'on sait qu'à partir de 1814 les régiments de cuirassiers reprirent les noms des anciens régiments de cavalerie des princes et les armoiries distinctives sur leurs boutons. Jusqu'à présent, sur les sabres des officiers des régiments je n'avais retrouvé que la distinctive du Régiment de la Reine associant les armes de France à celles de Savoie. J'ai vu dernièrement,





ÉPÉE D'OFFICIER  
Poignée nacre, coquille,  
garde, pommeau et bouts  
de fourreau dorés, 1804.

malheureusement très abîmée, la coquille du sabre des cuirassiers d'Angoulême portant les armes et assez paradoxalement pour une arme de cavalerie les ancrs croisées du Grand-Amiral de France.

Capitaine M. BOTTER.

## INFANTRIE DE MARINE

(1846)

L'organisation définitive de l'infanterie de marine, en tant qu'arme distincte, remonte au 14 mai 1831 ; une ordonnance royale en date de ce jour créa deux régiments, ayant l'organisation et la tenue de l'infanterie de ligne, dont ils se distinguaient seulement par l'empreinte de la plaque de shako et des boutons.

Un premier essai d'organisation avait été tenté sous la Restauration ; une ordonnance du 13 novembre 1822 avait créé deux régiments d'infanterie de marine, chacun à trois bataillons de huit compagnies ; la tenue était celle de l'infanterie avec la couleur distinctive écarlate. Cet essai ne fut pas heureux et l'infanterie de marine fut supprimée le 28 août 1827.

Les deux régiments créés le 14 mai 1831 furent augmentés d'un troisième le 20 novembre 1838.

L'infanterie de marine conserva encore quelques années la tenue de la ligne. La décision royale du 1<sup>er</sup> juillet 1845 et le règlement ministériel du 31 décembre de la même année lui donnèrent un uniforme spécial, dont le fond s'est conservé jusqu'à nos jours ; les principales parties de la tenue étaient les suivantes :

### COIFFURE

*Shako* en drap bleu de roi, avec pourtour supérieur et chevrons latéraux écarlates, cordonnnet de même couleur sur la couture de derrière, fausse jugulaire en chaînette, retenue par deux petits boutons d'uniforme,

bourdaloue en cuir noir, cocarde en cuir peint aux trois couleurs, plaque en tombac, du modèle à couronne, portant l'ancre et l'indication du régiment. Pompon spérique à flamme écarlate pour les grenadiers, jonquille pour les voltigeurs, tricolore pour le petit état-major ; pour les fusiliers, pompon ellipsoïde en drap bleu de roi pour toutes les compagnies du 1<sup>er</sup> régiment, écarlate pour le 2<sup>e</sup>, jonquille pour le 3<sup>e</sup> ; ce pompon porte sur le devant le numéro de la compagnie en cuivre découpé.

Les *officiers* ont le pourtour du shako, les chevrons, la plaque et la fausse jugulaire en or ou dorées, le bourdaloue en velours noir ; pompon comme la troupe ; le numéro et le cordonnet d'encadrement du pompon de fusilier en or.

En *petite tenue*, bonnet de police à visière bleu de roi, avec passepoil et ancre couronnée écarlates, galons de grade et ancre en or pour les officiers.

## HABILLEMENT

Tunique en drap bleu de roi, collet échancré, parements en pointe, deux rangs de boutons dessinant un plastron, pattes à la soubise au bas de la taille ; toutes les parties de la tunique sont passepoilées en drap écarlate ; ancre de même couleur à l'intérieur et à l'extérieur du collet. Aux colonies, ce dernier se porte rabattu et le haut de la tunique forme revers comme à un habit civil ; cravate en soie noire.

Pantalon gris de fer foncé, orné de chaque côté d'une seule bande écarlate.

Pour les *officiers*, même tenue en drap fin ; le collet est doublé en velours noir ; boutons dorés, épaulettes du



CASQUE DE CUIRASSIER, 1811.

Bombe en acier, visière en cuir noir cerclé de cuivre ; cimier, jugulaires, porte-plumet en cuivre ; houppette et crinière noires.



*Dessin colorié de René Louis.*

TAMBOUR-MAJOR

ET TAMBOURS D'INFANTERIE DE MARINE.

*Grande tenue, 1846.*





*Dessin colorié de René Louis.*

ÉCOLE DE TROMPETTES

attachée à l'École de cavalerie de Saumur, 1847.

*Elèves trompettes.*

*Trompette-major, instructeur.*

*Brigadier instructeur.*

grade et ancrés du collet en or. Quand le collet est rabattu, la chemise est fermée par deux petits boutons plats en or.

Galons de grade en or liserés d'écarlate pour les sous-officiers; épauettes à franges de la couleur du pompon pour les compagnies d'élite, contre-épauettes bleu de roi à tournantes écarlates pour les fusiliers.

Ceinturon, bretelles de sac et de fusil, etc., en cuir blanc.

Manteau gris bleuté, passepoil écarlate aux devants et au collet; il se ferme par deux brandebourgs en laine. Veste bleu de roi, à un rang de boutons.

Les *officiers* font usage du caban du modèle général, doublé en écarlate, avec nœuds hongrois en or aux manches.

*Ceinturon* d'officier en or rayé de soie noire, celui de petite tenue en cuir noir, hausse col argenté.

*Gants* blancs pour tout le monde.

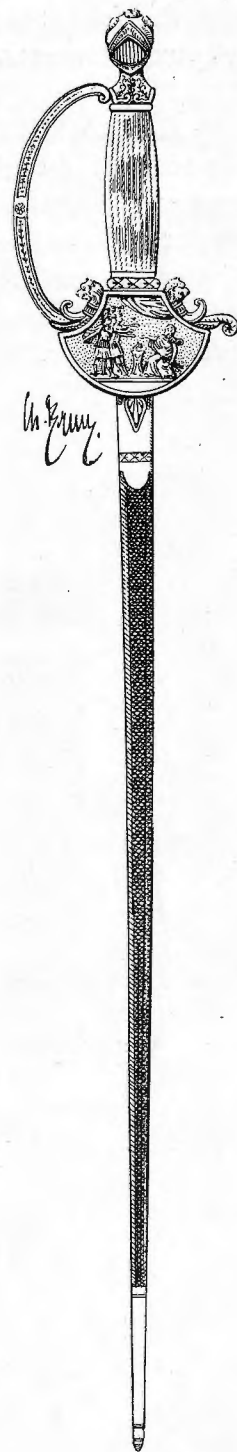
*Schabraque* d'officier bleu de roi à galons écarlates.

### SPÉCIALITÉS

*Sapeurs*: tenue de grenadiers, tablier blanc, gants à crispins, bonnet à poil sans aucun ornement, haches écarlates aux manches.

*Tambours et clairons*: tenue de la compagnie dont ils font partie, galon tricolore au collet et aux parements.

*Tambour-major*: tenue en drap fin, galon d'or au collet et aux parements, deux bandes d'or séparées par un passepoil écarlate au pantalon; colback à flamme écarlate soutachée d'or, plumet tricolore; trèfles d'épaules en or, baudrier et ceinturon en drap écarlate galonnés d'or. Sabre doré.



ÉPÉE D'OFFICIER  
A clavier; pommeau,  
garde, coquille, bouts  
de fourreau dorés.

1<sup>er</sup> Empire.

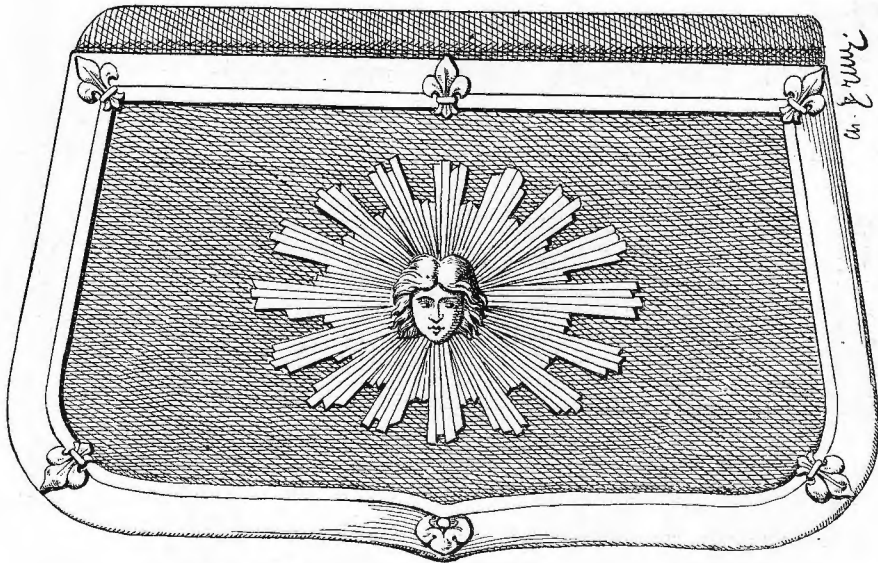


LA GIBERNE

*Musiciens* : tenue de fusiliers, pompon d'état-major, galons d'or au collet et aux parements.

Rien n'avait été prévu comme tenue coloniale, sauf le port du pantalon de toile et du gilet de flanelle. En présence de l'impossibilité de faire campagne sous les climats tropicaux avec les tenues réglementaires, on apporta à ces dernières un grand nombre de modifications où la fantaisie dut se donner libre cours, mais sur lesquelles nous n'avons aucune donnée certaine ; seul le chapeau de paille fut porté en colonne d'une manière à peu près constante.

G. M.



GIBERNE DES GARDES DU CORPS DU ROI, Restauration.  
Pattelette en drap de la couleur distinctive de la compagnie ;  
bordure, soleil et fleurs de lis *argent*.



# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

## DÉPARTEMENTS (*Suite*).

LOUDÉAC, en Bretagne.

Un état-major, comprenant un colonel, un lieutenant-colonel, un major et un aide-major. Quatre compagnies, dont une de *grenadiers*, une de *chasseurs*, la 3<sup>e</sup>, dite de *la Bretagne*, et la 4<sup>e</sup>, dite de *Loudéac*, commandées chacune par deux capitaines et un lieutenant.

Uniforme : semblable à celui de Paris, avec les boutons anglais blancs et les épaulettes d'argent.

LOUANS, dans la Bresse  
Châlonnaise.

Le corps de la garde nationale de cette ville comprenait un état-major, composé d'un chef d'armes, un major, deux aides-majors et un aumônier, et quatre compagnies, de quatre divisions chacune. Les deux premières divisions étaient commandées chacune par un capitaine, les deux autres par un lieutenant. Un porte-drapeau était attaché à la 1<sup>re</sup> division de la 1<sup>re</sup> compagnie et un autre à la 1<sup>re</sup> division de la 3<sup>e</sup> compagnie.

Uniforme : habit bleu de roi, revers blancs et doublure blanche, collet montant écarlate, parements bleu de roi, passepoil écarlate dans toutes les parties de l'habit, boutons jaunes aux armes de la ville ; veste et culotte blanches.

Drapeaux rouges, blancs et bleus, avec la devise : *Pour la Patrie, le Roi et la Loi*.



DRAPEAU DE LA GARDE NATIONALE, Restauration (Face).

Fond blanc ; cravate blanche ; encadrement, franges, pique ajourée, cordons et g'ands, broderies de la cravate, couronne, fleurs de lis, chaîne à coquilles, bordure de l'écusson et de la croix, dorés ; flamme entourant les fleurs de lis, centre de la croix, fond et dessous de la couronne, petites couronnes dans la plus grande chaîne, rouges ; pigeon de la croix, blanc ; fond de l'écusson, bleu de France ; la partie intérieure des branches de la croix est blanche. Dans l'encadrement supérieur, le titre : *Gardes Nationales* ; dans les carrés formés par l'encadrement, les couleurs et armes de la ville ; dans l'encadrement du bas : *Dieu et le Roi* ; dans celui de gauche, le numéro du département ; dans celui de droite, le nom de la ville ou de l'arrondissement, le tout en lettres d'or foncé.

Communication du capitaine H. Boutmy.

LORIENT, en Bretagne.

1° Etat-major : un colonel-général, un colonel, un lieutenant-colonel, un major, deux aides-majors, deux sous-aides majors, un quartier-maître, trois adjudants, deux chirurgiens, deux aumôniers et deux porte-drapeau. Officiers de compagnies : vingt-six capitaines en premier, vingt-six capitaines en second, vingt-six lieutenants en premier, vingt-six lieutenants en second, vingt-cinq sous-lieutenants en premier, et vingt-quatre sous-lieutenants en second.

Uniforme : habit bleu de roi, passeroil blanc, doublure blanche, revers, collet et parements coupés rouges, les retroussis garnis d'une fleur de lis et d'une hermine, boutons en or au soleil, dont sept petits sur chaque revers, trois gros au-dessous, trois petits sur la manche, et trois gros sur les poches ordinaires ; veste et culotte blanches. Epaulettes en or ; épée d'ordonnance en cuivre, et hausse-col en cuivre aux armes du roi en argent, pour les officiers ; un bouton et une houppe au chapeau.

2° *Volontaires*. Le corps des volontaires de Lorient était composé d'un état-major, de dix compagnies et, en outre, de deux compagnies de quarante hommes, dont l'une était à Port-Louis et la seconde à Poscorf. L'état-major de ce corps comprenait : un colonel, un lieutenant-colonel, un major et deux aides-majors. Chaque compagnie était commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : habit bleu de roi, doublure blanche, collet, revers et parements roses, passepoil blanc, boutons en argent au soleil, poches ordinaires, épaulettes en argent ; veste et culotte blanches.

Drapeaux : un blanc et un bleu et rouge avec croix blanche et, au milieu, les armes de la ville.

3° *Dragons-volontaires*. Ce corps, attaché à la ville, était composé de cent quatre-vingt-dix hommes à cheval, dont soixante-dix à Lorient, siège de l'état-major et le reste partagé en détachements à Pontivy, à Quimperlé, à Guéméné, à Vannes et à Baud. Cette troupe était bien montée et bien équipée.

Uniforme : habit rouge, doublé de rouge, parements, revers et collet de velours noir, boutons en argent au soleil, épaulettes en argent ; veste et culotte blanches.

Guidons : le premier aux couleurs nationales portant d'un côté les armes du roi, et de l'autre, celles de la ville de Lorient ; le second était bleu et orné des mêmes armes.

4° *Dragons nationaux*. Ce corps était composé d'un état-major comprenant : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un quartier-maître, deux porte-guidon, un adjudant, un chirurgien-major, un aumônier, un trompette, un maître-maréchal, un maître-sellier, un maître-armurier-éperonnier, un maître-tailleur et un maître-bottier ; et de deux escadrons, de chacun deux compagnies, chaque compagnie composée d'un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, deux maréchaux des logis, quatre brigadiers et vingt-six dragons.

LIRIOL.

(Voir la page 155 de la 3<sup>e</sup> année de La Giberne).

LORME, en Nivernais.

L'état-major était composé d'un colonel-commandant, un colonel en second, un lieutenant-colonel, un major, deux aides-majors, un sous-aide-major et un porte-drapeau. Il y avait quatre compagnies commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : habit bleu, revers et parements blancs, collet rouge, boutons jaunes.

(A suivre.)

# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME

DU RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED ET DE L'ESCADRON  
DE GENDARMERIE A CHEVAL DE LA GARDE (Suite).

TENUE DES MUSICIENS, TAMBOURS ET SAPEURS

TAMBOUR-MAJOR (Suite)



DE MIRANDOL

Colonel commandant le régiment  
des guides de la garde.

En *petite tenue*, 1859.

71. *Cordon de colback* composé de deux nattes en filé d'argent (largeur 35<sup>mm</sup>, longueur de chacun 600<sup>mm</sup>), retombant en guirlande, l'une devant, l'autre derrière le colback, et qui s'attachent à deux agrafes, en haut, près du pourtour. Un pendant (hauteur totale 250<sup>mm</sup>) descend à droite, à l'opposé de la flamme qui pend à gauche. Le pendant est à une seule plaque, même forme que pour le bonnet de gendarme (hauteur de la plaque, non compris le coquillage de 20<sup>mm</sup>, 90<sup>mm</sup>; *id.* totale du gland de plaque 100<sup>mm</sup>). La plaque est en guipure d'argent mat, et le gland en grosses torsades brunies.

72. *Baudrier* en buffle léger recouvert en drap de couleur écarlate et doublé de même. Sa longueur, proportionnée à la taille de l'homme, est telle que le pommeau du sabre arrive à la hauteur du coude, le bras étant ployé près du corps (largeur partout 100<sup>mm</sup>). Il est bordé d'un galon d'argent à bâtons de 22<sup>mm</sup>, laissant en dehors un passepoil de drap et garni en dedans d'une crête en argent. Sur le devant, à hauteur de la poitrine, est appliqué un petit écus-

son porte-baguettes en cuivre ciselé et doré avec baguettes en ébène et ivoire (hauteur de l'écusson 110<sup>mm</sup>). L'intervalle que laissent entre eux les galons et leur crête est rempli par des grenades ciselées et argentées mat et bruni (hauteur 62<sup>mm</sup>), espacées entre elles de 50<sup>mm</sup>. De celle qui surmonte immédiatement l'écusson part une chaînette argentée qui se rattache à la tête des petites baguettes, faite en forme de couronnes dorées. Le coulant du baudrier a 110<sup>mm</sup> de large sur 180<sup>mm</sup> de haut, et se termine en pointe d'écusson. Il est bordé du même galon avec crête intérieure. Le milieu, recouvert de



drap écarlate, est orné du chiffre impérial, un N couronné, exécuté en cuivre ciselé et argenté.

73. *Sabre* du modèle spécial affecté aux tambours-majors. Les crochets d'attache disposés pour s'introduire dans le coulant du baudrier ainsi que le fourreau.

74. *Canne* du modèle général avec pomme et chaîne en argent.

75. *Gants* en peau de daim blanchie.

*Bottes* ordinaires se portant en dessous du pantalon.

PETITE TENUE.

76. Pour la petite tenue, *habit* à revers bleus non galonnés, ayant au collet, aux manches et à la taille les galons indiqués ci-dessus, art. 61, 62 et 66. Point de boutonnières aux poches.

77. *Trèfles et aiguilletes* du grade de maréchal des logis chef, avec les parties de laine de couleur écarlate.

78. *Pantalon* d'uniforme avec passepoil en argent sans aucun galon.

79. *Colback* sans flamme, cordon ni plumet.

80. *Sabre et porte-sabre-sautoir* en cuir verni noir comme les musiciens en petite tenue.

81. *Capote* semblable à celle de la troupe, mais elle est garnie au collet seulement du double galon décrit ci-dessus, sans aucun ornement aux parements ni à la taille. Galons de maréchal des logis chef. Trèfles et aiguilletes comme sur l'habit de petite tenue.

82. *Bonnet de police* semblable à celui des musiciens.

83. Pour la tenue de ville, chapeau semblable à celui de la troupe.

SAPEURS

84. *Habit* comme pour la troupe. Sur le haut de chaque manche sont deux haches croisées surmontées d'une grenade, brodées en fil blanc sur drap bleu du fond.

85. Cet ornement est aussi placé sur la capote et sur la veste; mais pour ce dernier vêtement il est en drap blanc découpé.

86. *Trèfles et aiguilletes* en fil blanc.

87. *Bonnet à poil* sans plaque ni calot, en entier en peau d'ours. Il est orné du cordon de fil blanc et du plumet écarlate.

88. *Chapeau et bonnet de police*. Les mêmes que pour la troupe.

89. *Giberne* comme celle de la troupe; le porte-giberne est orné par devant d'une tête de lion en cuivre, placée au-dessus du croisement des buffleteries (hauteur 60<sup>mm</sup>).

Cet ornement est également placé à la hauteur correspondante sur le baudrier qui, du reste, est le même que pour la troupe.

90. *Tablier* comme dans la ligne, entretenu en jaune; mêmes dimensions avec bavette par-dessus les revers de l'habit. Il est assujéti par une ceinture jaune bordée de blanc, en buffle piqué : largeur 55<sup>mm</sup> avec plaque à grenade.

91. *Gants* en peau de mouton blanchie, avec parements en buffle piqués sur les bords.
92. *Bretelle de mousqueton* et *fourreau* de baïonnette comme pour la troupe, et des longueurs convenables pour l'arme.
93. *Havre-sac* du modèle de la gendarmerie, en veau à poil noir avec fonte d'outil.
94. *Hache, mousqueton.*
95. *Sabre.* Modèle (1816) de l'artillerie.
96. Le brigadier-sapeur porte les galons, les trèfles et les aiguillettes de son grade.

UNIFORME DU  
CORPS DU TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES  
DE LA GARDE IMPÉRIALE

Paris, le 9 mars 1855.

HABILLEMENT. — TROUPE

HABIT.

**Art. 1<sup>er</sup>.** En drap gris de fer foncé. — Boutonnant droit sur la poitrine au moyen de 7 boutons à trous en os noirci. — *Plastron* simulant deux revers du même drap, de la même coupe et des mêmes dimensions que celui des grenadiers et voltigeurs de la garde impériale (*Voir* description de cet uniforme du 19 juin 1854, art. 2). Ce plastron est doublé en drap pareil et fixé sur l'habit par 7 petits boutons d'uniforme de chaque côté. — *Collet* droit fermé par 3 agrafes dans toute sa hauteur (50<sup>mm</sup> en moyenne). — *Parements* droits avec patte à trois boutons découpée en accolade, même forme et mêmes dimensions que pour les grenadiers de la garde (*Ibid.*, art. 6). Ils sont, ainsi que leur patte, en drap du fond. — *Basques* courtes formées chacune de deux morceaux assemblés verticalement par une couture simulant un pli. Les bords sont ornés de deux retroussis en drap du fond passepoilés en drap écarlate avec piqure en soie le long du passepoil.

Largeur de basque, au pli vertical, selon la taille, maximum 205<sup>mm</sup>, minimum 190<sup>mm</sup>.

Largeur à la naissance, y compris le cran, selon la taille, maximum 187<sup>mm</sup>, minimum 170<sup>mm</sup>.

Largeur au milieu, y compris le cran, selon la taille, maximum 165<sup>mm</sup>, minimum 155<sup>mm</sup>.

Largeur au bas (dont 45<sup>mm</sup> au retroussis extérieur pour toutes les tailles 85<sup>mm</sup>).

Les basques doivent tomber parallèlement par derrière sans se croiser ni ouvrir ; celle



STIEZELMANN

*Maréchal des logis* aux lanciers  
de la Garde.

*Tenue de ville*, 1870.

de gauche recouvre celle de droite d'environ 30<sup>mm</sup> par le haut et présente un cran de 10<sup>mm</sup>. Les deux pointes des retroussis se réunissent sur le bord même de la basque à l'endroit où aboutit la couture verticale qui assemble ces deux parties.

Chaque basque est garnie en dessus d'une patte de poche à trois pointes en forme d'accolade posée verticalement. Elle est simulée par un passepoil écarlate, et dans chaque pointe est un gros bouton d'uniforme.

La hauteur de cette patte est égale aux deux tiers de la longueur de la basque ; son passepoil supérieur (longueur 95<sup>mm</sup>) est sur la couture d'assemblage du corps avec les basques. Sa pointe du haut est à 20<sup>mm</sup> du pli vertical, et celle du bas en est éloignée de 10. Celle du milieu est sur la ligne droite qui joindrait les deux aures. Les courbes de l'accolade ont 20<sup>mm</sup> de flèche. Le passepoil du bas a 60<sup>mm</sup> de long environ et rentre sous le retroussis.

Les retroussis sont ornés de quatre grenades brodées en laine écarlate (hauteur 55<sup>mm</sup>, diamètre de la bande 21<sup>mm</sup>, épanouissement de la flamme à sept pointes 33<sup>mm</sup>).

Les basques sont doublées en drap du fond ; il n'est pas mis de poche.

2. Le bas des devants, le collet, les revers, les parements et leurs pattes, le tour de poche et les retroussis sont passepoilés en drap écarlate.

3. *Boutons d'uniforme* en étain, estampés d'un aigle couronné, modèle général de la garde impériale.

4. *Epaulettes* en laine écarlate, modèle général de la garde, doublure en drap gris de fer. — *Brides* en galon de laine écarlate, largeur 10<sup>mm</sup>, doublées du même drap.

5. *Aiguillettes* en laine écarlate, *ferrets* en étain, du modèle de la gendarmerie de la garde, se portant sur l'épaule droite.

PANTALON D'ORDONNANCE.

6. En drap gris de fer foncé. Passepoil en drap écarlate aux coutures latérales. De chaque côté de ce passepoil est une bande en drap écarlate remployée en dessous ; largeur apparente 30<sup>mm</sup>.

PANTALON DE CHEVAL.

7. Semblable à celui d'ordonnance, mais basané, en drap pareil et avec *fausses bottes* en veau noirci, montant intérieurement jusqu'au haut de la rotule, formant par devant le cœur et par derrière une petite pointe.

SHAKO.

8. La *carcasse*, en cuir de vache (hauteur devant 180<sup>mm</sup>, *idem* derrière 210<sup>mm</sup>, est recouverte d'un seul morceau de drap gris de fer foncé. — *Calot* en cuir verni noir (diamètre 140 à 160<sup>mm</sup> selon à la pointure). — *Galon* de pourtour supérieur et doubles chevrons de chaque côté en laine écarlate cul-de-dé ; mêmes dimensions que pour le shako des voltigeurs de la garde (voir leur uniforme, art. 115).

(A suivre.)

L. F.

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.



SERGENT BÉNARD

## SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite).



PLAQUE DE SHAKO

d'officier du 5<sup>e</sup> d'infanterie Westphalienne, *argentée*, 1<sup>er</sup> Empire

Collection Recorbet.

Lorsque notre cortège pénétra dans la ville, toutes les cloches étaient en branle, et la population entière se pressait dans les rues sur notre passage. Nous défilâmes donc jusqu'au Kremlin entre deux haies de curieux. Je dois ici rendre cette justice aux habitants de Moscou qu'ils ne nous firent entendre aucun cri de haine, aucune menace; loin de là, j'obtins de leur part des marques non équivoques de sympathie, car ma petite voiture se trouva encombrée de provisions que des mains anonymes y avaient mystérieusement glissées.

Sur la place du Kremlin, le gouverneur nous passa en revue; il nous demanda pour la forme si nous n'avions aucune réclamation à lui présenter, et ne prêta pas attention à la ferme réponse d'un officier supérieur Hollandais, compris dans notre détachement, qui se plaignit vivement d'être laissé sans moyens de se procurer des vêtements convenables. Le gouverneur eut l'air du prendre cette apostrophe pour un remerciement, et nous tourna le dos après nous avoir annoncé que nous serions logés dans un hôpital situé à une lieue de Moscou.



PLAQUE DE SHAKO  
En métal blanc, 1<sup>er</sup> Empire

Collection Rosset.

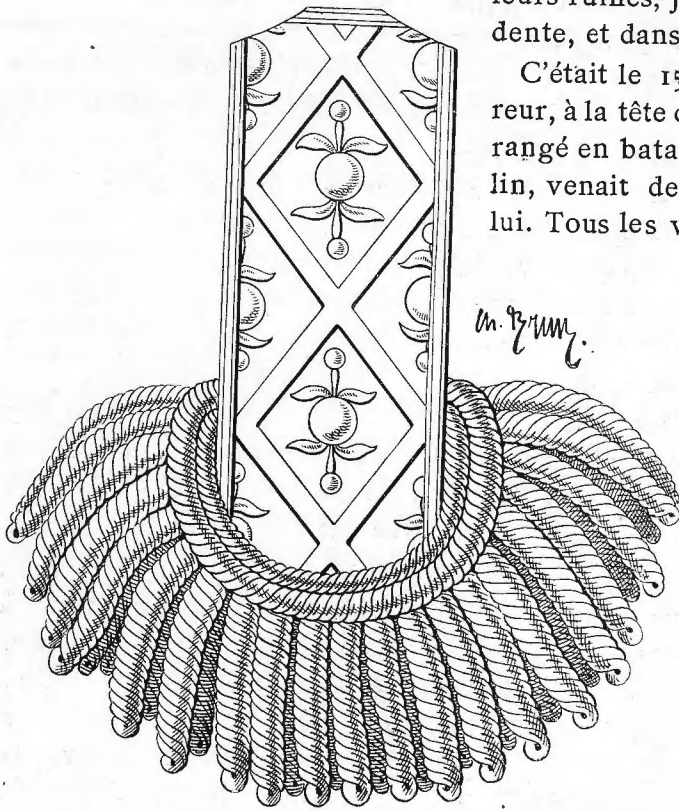
Notre installation provisoire y fut bientôt achevée. On nous laissa ensuite la liberté de nous promener dans la ville et ses environs. Mon premier soin fut d'aller faire visite à une honnête famille allemande qui m'avait hébergé pendant l'occupation de Moscou. Ces braves gens n'avaient pas fui, comme tant d'autres, à notre approche, et s'étaient bien gardés de laisser brûler leur maison ; de notre côté nous les avons protégés ; ils n'avaient subi aucune insulte.

Après le départ de l'armée française et l'incendie de Moscou, cette famille n'eût demandé qu'à continuer paisiblement son commerce ; mais on lui avait fait un crime de n'avoir pas livré sa demeure et ses marchandises à la torche des forçats<sup>1</sup> de

Rostopchine. Quand j'arrivai devant leur habitation, je la trouvai déserte ; une partie du mobilier était brisé, le reste avait disparu ; tout y attestait la colère du maître de toutes les Russies et le passage de ses agents.

Cette destruction m'affligea beaucoup. J'interrogeai les voisins, et ils m'apprirent que les pauvres gens avaient été exilés en Sibérie comme coupables d'être demeurés dans la ville après l'entrée de la Grande Armée.

Je regagnai tristement notre hôpital. En traversant les principales rues, j'eus l'occasion de remarquer l'activité avec laquelle on relevait les maisons ruinées par l'incendie, dont les traces étaient d'ailleurs visibles de tous côtés. De nombreux ouvriers étaient occupés à réparer la partie du Kremlin que nous avons fait sauter en quittant Moscou. Je m'arrêtai longuement en face de cet édifice, tandis que les souvenirs qu'il évoquait en moi repassaient rapidement devant mes yeux. Ce palais dont les murailles se relevaient de



EPAULETTE  
des Adjudants-généraux, dorée, 1798.

leurs ruines, je l'avais vu l'année précédente, et dans quelles circonstances !

C'était le 15 septembre 1812. L'empereur, à la tête du 1<sup>er</sup> régiment de la garde, rangé en bataille dans la cour du Kremlin, venait de nous voir défilé devant lui. Tous les visages avaient un air de

fête ; un frisson d'enthousiasme passait dans les lignes de l'armée. Remise de ses fatigues, fière de ses succès et confiante dans l'espoir d'une paix glorieuse, elle offrait une apparence de solidité et de puissance bien faite pour dissiper les inquiétudes.

C'est qu'elle venait d'assister à un important spectacle. Par ordre de l'Empereur, les aigles russes qui surmontaient le Kremlin avaient été enlevées

et remplacées par l'aigle française. Cette substitution s'était opérée aux cris répétés de : Vive l'empereur ! vive la France ! Puis les musiques de nos régiments avaient exécuté des symphonies guerrières. Le bruit du tambour s'était mêlé aux acclamations de la foule des soldats. C'était un délire général.

En rentrant au quartier mon régiment se croisa avec la garde royale de Jérôme, roi de Westphalie, et un peu plus loin avec celle du vice-roi d'Italie, commandée par le prince Eugène en personne. Les soldats des trois nations échangèrent au passage des hurrahs de joie et de triomphe.

Qui m'eût dit alors que toute cette belle armée allait être détruite et ensevelie sous les neiges ? Qui m'eût dit surtout que de ce jour allait dater une longue suite de revers terminés par l'envahissement de la France ? L'idée seule d'une pareille humiliation m'eût semblée, à moi comme à tous les soldats de la Grande Armée, impossible et monstrueuse..... hélas ?

L'hôpital où nous étions logés était un vaste bâtiment, de l'aspect le plus nu et le plus dégradé ; quelque ancienne fabrique, sans doute, dans laquelle



on avait entassé sur de mauvaises couchettes un certain nombre de malades et de blessés russes. C'était pitié de voir ces malheureux attendre une mort que le manque de soins leur rendait inévitable ; aussi ne restais-je que le temps nécessaire dans ce triste séjour rempli de plaintes, de souillures et d'odeurs nauséabondes.

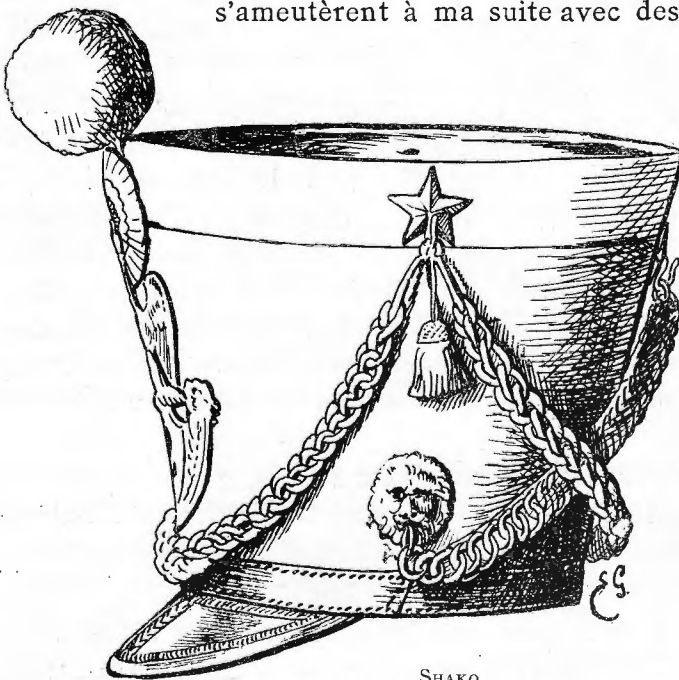
Le lendemain du jour de ma visite au Kremlin je formais le projet de revoir le château et le parc princier où mon bataillon avait été cantonné durant l'occupation de Moscou. Je voulais retrouver aussi le pavillon où étaient cachés ces grenadiers russes auxquels j'avais causé une si grande frayeur en échange d'un des plus violents saisissements que j'ai éprouvés dans ma vie

Deux heures de promenade à travers ces allées majestueuses bordées de coquettes plates-bandes, dans une atmosphère calme et embaumée, au milieu de paysages bornés par les horizons de la campagne, suffirent à chasser de mon esprit les idées noires qui l'avaient envahi, et à retremper mon courage. Il devait être bientôt soumis à une rude épreuve.

Je venais de sortir du parc, heureux de constater qu'il avait été préservé par nos soins, lorsque des paysans, des serfs de ce domaine, s'ameutèrent à ma suite avec des cris et des gestes menaçants.

Guidés par leur instinct de brutes, ils avaient évidemment flairé en moi un prisonnier français, car, tandis qu'ils me montraient de la main, j'entendais sans cesse revenir le mot : *Françous !* Cependant aucun détail de mon costume ne trahissait ma nationalité.

(à suivre).



SHAKO

du 2<sup>e</sup> régiment de Gardes d'honneur, Garde impériale, 1813.

Rouge, galon, cordon natté et glands, ganse de cocarde en *fil blanc* ; plaque et jugulaires à chaînettes en argent ; cercle de la visière argenté. Pompon à la couleur de la compagnie.

Collection E. Grammont.

## SABRES DÉCERNÉS PAR MOREAU

### APRÈS HOHENLINDEN

Dans l'étude que, sous le titre d'*Autour de la Légion d'Honneur*, j'ai consacré aux récompenses militaires en France, je me suis efforcé de retracer les origines de l'arrêté du 4 Nivose an VIII instituant les armes d'honneur; origines doubles et résultant de la combinaison des décrets des Assemblées républicaines au sujet des récompenses nationales avec les arrêtés de Bonaparte, général en chef des armées d'Italie et d'Orient.

La lame, dont le dessin représente la partie curieuse pour notre sujet, semblerait indiquer que le général Moreau, lui aussi, distribua ou du moins songea à distribuer en son nom des récompenses. Elle fait partie de la collection du peintre Francis Tattegrain, un de nos maîtres; elle est en très beau damas ronçoux du Klingenthal rehaussé de méplats d'or ou d'acier poli, de la forme dite demi-courbe, avec le dos en baguette cannelée et biseau. Il est à remarquer qu'elle n'a jamais été ni affutée ni montée.

Evidemment l'inscription — *Donné en l'an IX par le Général Moreau* — se rapporte à la campagne qui aboutit à la victoire de Hohenlinden. Bonaparte était alors Premier Consul, les armes d'honneur instituées et un certain nombre avaient récompensé les braves de l'armée du Danube. J'aurai été tenté de considérer l'arme sur laquelle eut été monté ce beau produit du Klingenthal comme un ordinaire cadeau personnel, d'autant plus que le luxe de sa fabrication la destine au moins à un officier supérieur, si je n'en avais déjà rencontré une semblable, montée celle-ci, il y a deux ou trois ans, lors de la vente d'une collection.

A cette vente figuraient beaucoup de remontrages, curieux souvent par les pièces qui les composaient, mais d'un disparate trop évident pour qu'ils eussent été jugés dignes de figurer au catalogue. Au contraire, le sabre en question était fort bien monté; la poignée et le fourreau du type de cavalerie légère



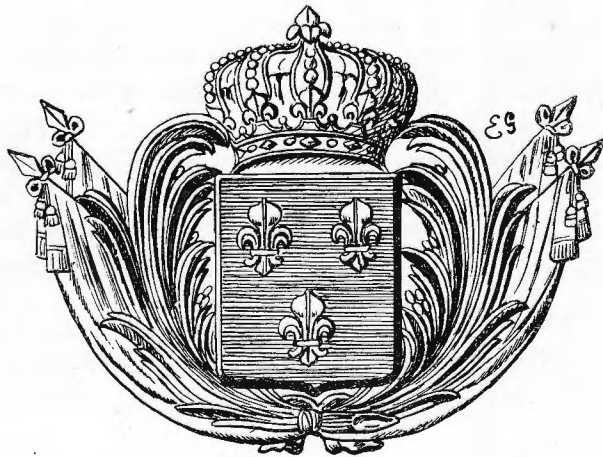
étaient tout à fait dignes de la réputation de la succursale de la manufacture alsacienne, dont les produits rivalisèrent avec ceux de Versailles.

Je regrette d'avoir perdu de vue ce sabre ; il n'est pas impossible que la lame de Moreau en eut remplacé une moins intéressante, car toutes les lames demi-courbes ont à peu près la même flèche. Je ne le crois pourtant pas. Mais l'état de conservation de l'arme, autant que je peux m'en souvenir, ferait croire que l'arme n'avait pas été portée.

J'en arrive donc à cette hypothèse rationnelle que Moreau, en l'an IX ou X, commanda au dépôt du Klingenthal, à Paris, rue de la Loi, un certain nombre de sabres dont les lames furent fabriquées, quelques-unes montées, et qu'il destinait à quelques officiers généraux et supérieurs de l'armée du Danube. Ces sabres furent-ils donnés ? Il est loisible de croire que non, pour des raisons d'ordre tout politique. Le dépôt du Klingenthal disparut au début de la Restauration ; le fonds dut en être liquidé et je me souviens avoir vu, il y a vingt ans, sur le marché de la curiosité parisienne, pas mal de lames non montées qui certainement avaient cette origine.

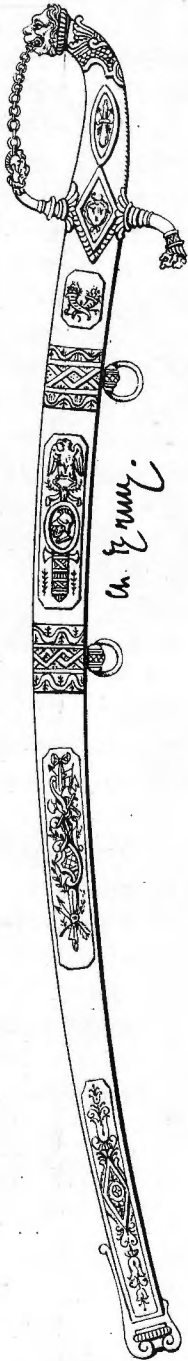
C'est le seul exemple, en dehors des récompenses nationales décernées par le Directoire exécutif ou par le Ministre de la Guerre, et de celles attribuées par Bonaparte en Italie et en Egypte, que je connaisse d'une récompense collective décernée par un général républicain, en son nom. Il est vrai que c'est là plutôt un cadeau, en raison de l'institution antérieure des armes d'honneur. Il serait plus curieux de constater une inscription datant de l'an VI ou de l'an VII ; jusqu'ici je n'en ai rencontré aucunes autres que celles des sabres décernés par l'enfant gâté et terrible du Directoire, qui ne manqua pas d'en faire une large distribution après le XVIII brumaire, en dehors des armes d'honneur à brevet.

Capitaine M. BOTTET.



PLAQUE DE GIBERNE  
de la Garde Royale.  
En cuivre.





SABRE  
d'officier de cavalerie  
légère.  
Entièrement en *cuivre*  
*doré*; poignée *ivoire*.  
1<sup>er</sup> Empire.

## 16<sup>e</sup> DRAGONS, 1797

Le premier corps qui ait porté le nom de seizième dragons a été levé par ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1718, sous le nom d'Orléans, pour Philippe, duc d'Orléans, régent de France ; il recut le 6<sup>e</sup> rang dans l'arme.

Le régiment a toujours conservé le nom d'Orléans ; 6<sup>e</sup> en 1718, il devint 7<sup>e</sup> en 1744 et 9<sup>e</sup> en 1776. Le classement de 1791, en lui retirant son nom, lui attribua définitivement le numéro 16, qu'il a conservé pendant la Révolution et l'Empire ; devenu 11<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> Restauration, il reprit aux Cent-Jours le numéro 16 et fut licencié le 16 décembre 1815. Un nouveau 16<sup>e</sup> dragons a été formé en 1871 avec le 4<sup>e</sup> lanciers.

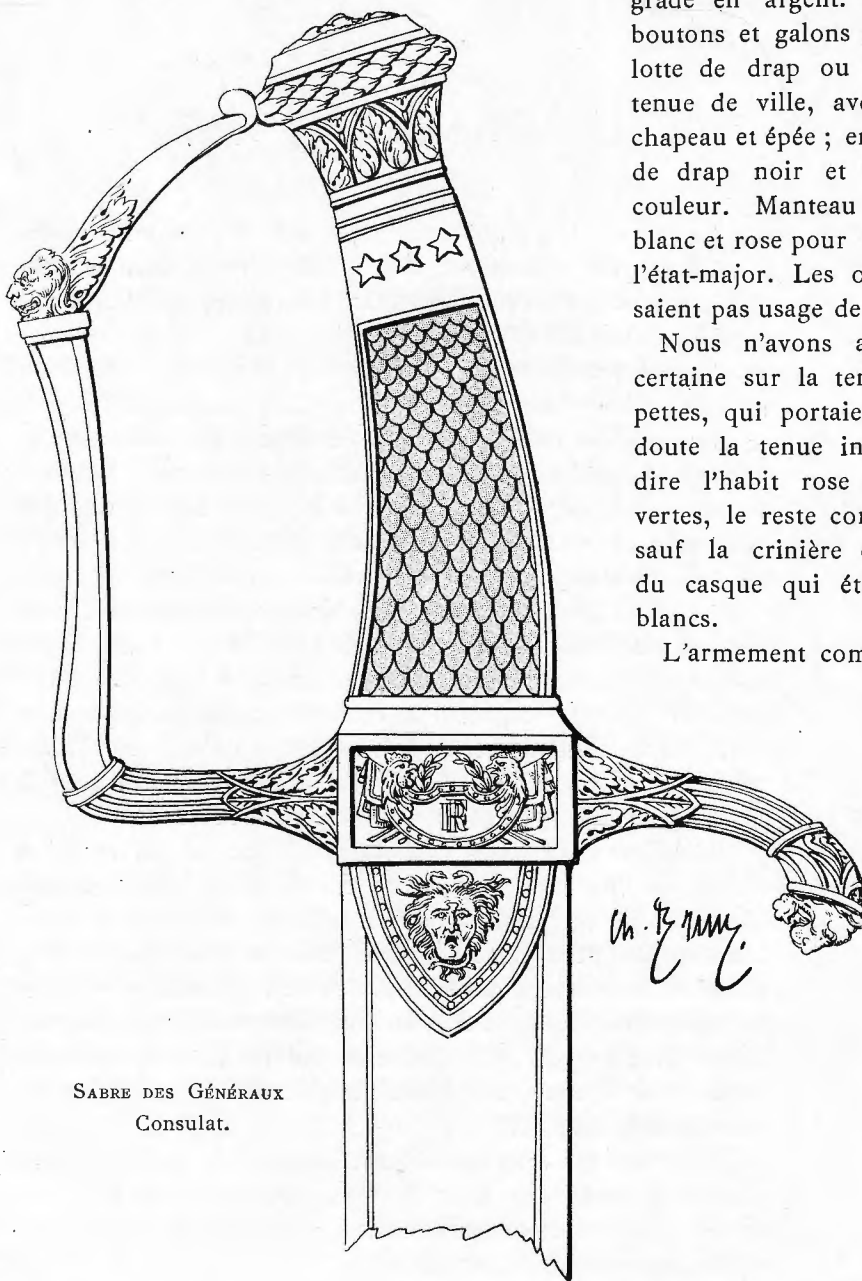
Le régiment d'Orléans avait reçu à sa formation l'habit rouge avec doublure et parements bleu foncé, veste bleue, culotte et bonnet rouge, chapeau galonné d'argent, équipage de cheval rouge ; il a conservé cette tenue jusqu'en 1762 ; on lui a donné à cette date le casque de cuivre et l'habit vert à distinctions roses qu'il a porté, sauf les modifications de coupe et de détail, jusqu'à son licenciement en 1815.

L'uniforme de 1797 comprenait le casque de cuivre à visière de cuir noir cerclée de cuivre, sans couvre-nuque, jugulaires de cuir noir, crinière et houppette de crins noirs, bandeau de peau tigrée, plumet noir et rose. Habit vert, échancré, avec revers carrés, collet ouvert, parements et pattes de parements roses, poches en long liserées de rose, boutons blancs avec n<sup>o</sup> 16 ; veste blanche, culotte de peau, grandes bottes pour le service à cheval et guêtres noires ou blanches pour le service à pied.

Manteau en drap gris-blanc, bonnet de police vert à passepoils roses, veste d'écurie verte, pantalon de cheval gris ou vert. Housse et chaperons verts, galonnés de blanc ainsi que le porte-manteau. Surtout vert.

L'équipement était assez particulier ; le sabre se portait au baudrier, comme dans l'infanterie ; la giberne était celle des troupes à pied et le bonnet de police se roulait dessous, contrairement à l'usage des autres corps de cavalerie, où on le plaçait sous l'habit, sur la poitrine, ou dans le paquetage du cheval. (Notons en passant qu'à cette époque les dragons faisaient partie de la cavalerie légère.)

Les officiers portaient la même tenue, avec épaulettes du



SABRE DES GÉNÉRAUX  
Consulat.

grade en argent. Casque doré, boutons et galons en argent ; culotte de drap ou de casimir en tenue de ville, avec bas blancs, chapeau et épée ; en hiver, culotte de drap noir et bas de même couleur. Manteau vert, plumet blanc et rose pour les officiers de l'état-major. Les officiers ne faisaient pas usage de la giberne.

Nous n'avons aucune donnée certaine sur la tenue des trompettes, qui portaient sans aucun doute la tenue inversée, c'est-à-dire l'habit rose à distinctions vertes, le reste comme la troupe, sauf la crinière et la houpette du casque qui étaient en crins blancs.

L'armement comprenait le fusil de dragon modèle 1777, à garniture de fer, le sabre également monté en fer, la bayonnette et le pistolet. Les hommes à pied avaient le sac d'infanterie.

G. M.

## TROMPETTES DE DRAGONS (1<sup>er</sup> Empire)

Une des questions les plus complexes, en ce qui concerne la reconstitution des anciennes tenues, est celle des uniformes des têtes de colonne pendant la Révolution et l'Empire. La fantaisie des chefs de corps se donna libre cours, en l'absence de toute prescription réglementaire, surtout dans les troupes à cheval. En effet, une loi





Dessin colorié de Roger Roux.

DRAGONS DU 16<sup>e</sup> RÉGIMENT (*En tenue de campagne, 1797*).





*Dessin colorié de Roger Roux.*

TROMPETTE DU 25<sup>e</sup> DE DRAGONS  
(Compagnie d'élite, 1813).



PLAQUE DE CEINTURON  
d'officier du génie.  
*Dorée, 1804.*

de 1792, qui supprimait les galons de livrée dans la tenue des tambours et trompettes, ne contenait aucune autre disposition; la tenue réglementaire consistait donc dorénavant en l'habit bleu de roi prescrit par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1791, mais dépouillé de ses galons; cet habit n'avait plus aucune raison de subsister, au moins dans les corps dont la troupe était vêtue d'une autre couleur et il ne tarda pas à disparaître. A partir de cette époque jusqu'au 30 mai 1810, date à laquelle la tenue à la livrée impériale fut réglementée, les

uniformes des têtes de colonne varièrent à l'infini.

Dans les premières années de l'Empire, les trompettes de dragons portaient généralement un habit de la couleur distinctive du régiment; les collets, parements, etc., que la troupe portait en couleur tranchante, étaient alors en drap vert; l'habit était soit à revers verts, avec galons d'argent ou blancs au collet, aux parements, aux revers, aux boutons et aux poches, ou sans revers avec galons au collet, aux parements et aux poches, et doubles boutons en galon sur la poitrine. Le reste de la tenue était semblable à celle de la troupe, sauf la houpette et la crinière du casque, toutes deux en crins blancs; les trompettes de la compagnie d'élite portaient le bonnet à poil et les épaulettes de grenadiers, mais ces dernières, au lieu d'être écarlates, ce qui aurait manqué de grâce sur des habits à tons rouges ou jaunes, étaient en fil blanc; plumet écarlate pour la compagnie d'élite, généralement blanc et couleur distinctive pour les autres.

Le décret du 30 mai 1810 vint essayer de mettre un peu d'ordre dans cette bigarrure. Il prescrivit pour les trompettes le port d'un habit vert à la livrée impériale; aux dragons, l'habit fut conforme à celui de la troupe, avec galons à la livrée impériale au collet, aux parements, autours des revers et des poches; il y avait en outre sept bandes transversales de même galon sur chaque manche. (Le galon était à fond vert liseré de rouge sur ses deux bords, et portant alternativement des N couronnés et des aigles, vert foncé sur écussons jaunes.) Le reste de la tenue sans modification.

Le décret du 7 février 1812 (1), complété par la circulaire ministérielle du 2 août suivant, maintint l'habit vert avec collet et parements de la couleur de ceux de la troupe, mais les basques furent raccourcies entièrement, les revers disparurent et l'habit boutonna droit, de manière à cacher complètement le gilet, au moyen de neuf boutons entre lesquels étaient placées quatre boutons double en galon de livrée; les galons des manches furent remplacés par autant de chevrons arrondis;

(1) Cette tenue ne fut portée qu'à partir des renouvellements de 1813.





CASQUE

d'officier de cuirassiers de la garde royale, Louis XVIII.

Bombe en acier argenté; cercle de visière, cimier, plaque, jugulaires, tulipe de plumet, dorés; chenille en oursin noir; plumet blanc; turban en peau d'ours noir.

Collection Refoulé.

le ceinturon fut porté sur l'habit; le bonnet à poil des compagnies d'élite fit place au casque, orné d'une aigrette en crin rouge-écarlate, les épaulettes blanches furent remplacées par d'autres en laine de la couleur de l'aigrette. La culotte de peau, les grandes bottes, le harnachement, ne subirent aucun changement; le manteau resta, comme précédemment, en drap blanc piqué de bleu, mais il fut dorénavant confectionné à manche. Les compagnies du centre perdirent leurs plumets, auxquels fut substitué un pompon à la couleur de l'escadron, et le cordon de trompette, qui, antérieurement, était d'une manière générale en laine rouge, fut dès lors mélangé de jaune et de vert.

Nous croyons, sans cependant pouvoir être absolument affirmatif à ce sujet, que la crinière écarlate, encore en service aujourd'hui, fit dès cette époque son apparition dans quelques régiments de dragons.

LA GIBERNE.



# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871).

Par L. FALLOU.

## DÉPARTEMENTS (*Suite*).

### LURE, en Franche-Comté.

A l'état-major : un colonel d'honneur, un commandant, deux porte-drapeau, un adjudant, un aumônier et un chirurgien-major. Deux compagnies, dont une de *grenadiers* et une de *chasseurs*, commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : habit bleu-céleste, doublé et liseré de blanc, revers et parements écarlates, boutons blancs empreints d'un soleil.

Drapeaux blancs ornés d'un soleil, avec la devise : *Undique nos tuere*.

### LYON.

Cette ville n'avait de garde nationale que dans un seul quartier, celui de *Portefroc*, formant une compagnie d'environ six cents hommes, avec un capitaine-commandant, un lieutenant et un enseigne.

L'uniforme de cette compagnie était le même que celui de Paris, à l'exception du bouton qui était timbré des armes de la ville.

### MAINTENON.

État major : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un porte-drapeau, un chirurgien, un aide-major, un secrétaire-général et un maréchal des logis. Deux compagnies, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : habit bleu de roi, doublure blanche, revers et parements chamois, collet et passepoil écarlates, boutons blancs aux armes de la garde nationale?, semblables au cachet.

Drapeau en taffetas bleu et blanc et cravate violette, parsemé de fleurs de lis, portant comme emblème : *Maintenon*, et pour devise : *Vive la Nation, vive le Roi*.

### MANTES-SUR-SEINE.

L'état-major était composé d'un colonel-commandant, d'un major, d'un aide-major et d'un adjudant-major. Officiers des compagnies : dix capitaines, vingt lieutenants et vingt sous-lieutenants.

### MARENNES, en Saintonge.

1°. — Un état-major et sept compagnies; l'état-major composé d'un colonel commandant en chef, un colonel en second, un porte-drapeau, un commissaire-inspecteur, un quartier-maître trésorier, un adjudant, un écrivain et un tambour-major; les compagnies, dont une de *grenadiers*, une de *chasseurs* et les autres de *fusiliers*, étaient commandées chacune par deux capitaines, deux lieutenants et un sous-lieutenant.

Uniforme : habit bleu de roi, à parements et revers roses liserés de blanc, collet blanc liseré de rose, doublure blanche, les retroussis ornés de grenades (pour les *grenadiers*), de cors de chasse (pour les *chasseurs*) et de fleurs de lys (pour les *fusiliers*), de couleur rose, boutons blancs empreints d'une fleur de lis au centre et de



REVERS DU DRAPEAU de la garde nationale  
Restauration.

Fond en soie blanche ; inscription et fleurs de lis d'or ; branches brunes, feuilles vertes, ruban blanc. (Le nom de la ville était ajouté à la suite de l'inscription existante.)

3°. — *Volontaires à cheval*. Un capitaine-commandant, un capitaine en second, deux lieutenants, un sous-lieutenant, un porte-étendard, six officiers à la suite, un adjudant, quatre maréchaux des logis et quatre brigadiers.

Uniforme : habit bleu de roi, doublure et liseré blancs, parements et revers blancs liserés d'écarlate, collet écarlate passepoilé de blanc, mêmes boutons et épauettes que l'infanterie, aiguilletes en argent ; veste et culotte blanches.

Etendard portant d'un côté : une tour de gueule sur fond d'argent, édiflée sur un mont de sable entre la mer et un marais, avec un bélier grim pant et une syrène tenant un filtre à la main (emblème du repos), pour support, et la devise : *Virtus et labor edificaverunt hanc arcem* ; sur l'autre côté : l'écusson de France chargé de trophées, avec la devise : *Rex, lex*.

MARLERAUL, en Normandie.

Un état-major composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un porte-drapeau, un adjudant et un aumônier ; et deux compagnies commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sergent-major.

Uniforme : habit bleu de roi, à doublure blanche, parements et revers blancs liserés d'écarlate, collet rouge, boutons jaunes empreints des lettres M. T. ; veste et culotte blanches.

Drapeaux en taffetas blanc, ornés, au centre, d'un rond bleu sur lequel étaient trois fleurs de lis.

la devise : *Vive le Roi et la Nation*, épauettes en argent ; veste et culotte blanches ; pompon aux trois couleurs.

2°. — *Compagnie des volontaires à pied*, composée, en officiers, de trois capitaines, d'un lieutenant et de trois officiers à la suite.

Uniforme : semblable en celui décrit ci-dessus, à l'exception des parements et des revers qui étaient écarlates.

Drapeaux : le premier aux armes de France ; le second à la tour d'or en chef, avec ces mots : *Vive le Roi et la Nation* ; la devise du troisième était : *Le Roi et la Loi*, avec trois fleurs de lis d'argent, de gueule et d'azur ; sur le quatrième, cinq fleurs de lis d'or, d'azur au triangle d'or chargé d'un soleil d'argent, accolé de trois fleurs de lis d'argent.

(A suivre.)



# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite).

## UNIFORME DU CORPS DU TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES DE LA GARDE IMPÉRIALE

HABILLEMENT. — TROUPE (Suite)

VESTE.

**11.** Du modèle des grenadiers de la garde (*Voir leur uniforme, art. 19*). Confectionnée en drap gris de fer foncé; pattes écarlates au collet.

BONNET DE POLICE.

**12.** En drap gris de fer foncé, passe poils et galons cul-de-dé, largeur 30<sup>mm</sup>, en laine écarlate. Gland et grenade brodée en laine écarlate. Même coupe et même confection que pour le bonnet de police des grenadiers de la garde (*Voir leur uniforme, art. 20*). — Il y est ajouté une mentonnière en cuir noir de 20<sup>mm</sup> de large.

MANTEAU.

**13.** En drap gris de fer foncé. Modèle de l'artillerie à cheval de la garde. La rotonde est également garnie par devant de 4 boutonnières de chaque côté, en galon de laine écarlate de 22<sup>mm</sup> de large, mais façon cul-de-dé. Les boutons sont en étain, diamètre 17<sup>mm</sup>.

MARQUES DISTINCTIVES DES GRADES ET FONCTIONS  
DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

**14.** Les galons de *soldat de 1<sup>re</sup> classe* et de *brigadier* sont en laine écarlate cul-de-dé, largeur 22<sup>mm</sup>.

**15.** Ceux de *maréchal des logis*, *maréchal des logis fourrier*, *maréchal des logis chef*, sont en argent, façon à lézardes, largeur 22<sup>mm</sup>, lisérés en drap écarlate. — Ils sont placés de la manière affectée aux escadrons du train des équipages de la ligne, savoir :

*Soldat de 1<sup>re</sup> classe.* — Un galon placé sur chaque avant-bras, obliquement et plongeant du dehors en dedans; il forme avec le bord supérieur du parement un angle d'environ 25°, touche le coin supérieur interne de la patte à trois boutons, et rencontre la couture antérieure de la manche à environ 12<sup>mm</sup> du parement; les deux bouts du galon sont pris dans les coutures de la manche.



DUPRÉ

*Maréchal des logis* aux lanciers  
de la Garde.

*Tenue de ville*, 1868.



*Brigadier.* — Un premier galon de laine comme le soldat de 1<sup>re</sup> classe, et au-dessus à 3 mil. de distance, un second galon parallèle.

*Maréchal des logis.* — Sur chaque avant-bras, le galon en argent posé de la même manière que les galons de soldat de 1<sup>re</sup> classe.

*Fourrier*, soit brigadier, soit maréchal des logis. — Outre les galons d'un de ces deux grades, il porte comme marque distinctive de cet emploi un galon d'argent à lézardes (largeur 22<sup>mm</sup>) placé obliquement sur le haut de chaque bras, plongeant de dehors en dedans. — Distance jusqu'à la couture d'emmanchure en dehors 90<sup>mm</sup>, *idem, idem* en dedans 150<sup>mm</sup>. Les deux bouts de ces galons sont pris dans les coutures des manches.

*Maréchal des logis chef.* — Sur chaque avant-bras deux pareils galons que ceux de maréchal des logis placés de la même manière que ceux de brigadier.

16. Les *chevrons d'ancienneté* sont en laine écarlate pour soldats et brigadiers, et en argent-façon cul-de-dé et non lisérés pour les sous-officiers.

17. L'*habit de trompette* est garni au collet, aux parements et à l'écusson de la taille d'un galon à losanges tricolores, comme il est dit pour les tambours des grenadiers de la garde. (Voir leur uniforme, art. 51 et 52). — Leurs épaulettes et leurs aiguillettes sont les mêmes que pour la troupe.

18. Les fers à cheval placés sur les manches des *maréchaux ferrants*, et les colliers placés sur celles des *bourreliers* (hauteurs de ces ornements, 60<sup>mm</sup> sur 57<sup>mm</sup>) sont brodés en laine écarlate sur drap du fond. — Les ouvriers en fer et en bois répartis dans les escadrons ne portent aucun signe distinctif de leur spécialité.

19. Les *aiguillettes d'adjudant sous-officier*, bien que leur épaulette soit en or, sont en cordon présentant alternativement des parties en argent de 50<sup>mm</sup> de long, et d'autres en laine écarlate de 25<sup>mm</sup>.

20. Leur *shako* est galonné en argent, mais le galon de pourtour supérieur, largeur 20<sup>mm</sup>, est traversé au milieu par une raie de soie garance de 2<sup>mm</sup>. Il en est de même pour le chevron large. Le plus étroit est traversé d'une semblable raie de 1<sup>mm</sup> seulement. — La ganse est en argent mélangée d'un tiers de garance.

21. Le *bonnet de police d'adjudant* est bordé d'un galon d'argent de 30<sup>mm</sup> traversé au milieu d'une raie garance de 3<sup>mm</sup>. — Le gland est en laine écarlate recouvert de deux rangs de petites torsades d'argent bruni. — La grenade, ainsi que celle de son habit, est brodée en argent sans paillettes.

22. Les *épaulettes de sous-officiers* ont les tournantes guipées en argent (Voir uniforme des grenadiers de la garde, art. 43). — Les brides sont en argent, largeur 10<sup>mm</sup>, traversé d'une raie garance de 1<sup>mm</sup>. Doublure gris de fer.

23. Les *aiguillettes de sous-officiers* sont entièrement écarlates, sans mélange d'argent.

24. Leur *bonnet de police* est en tout semblable à celui de la troupe.

#### HABILLEMENT DES OFFICIERS

##### HABIT.

25. Confectionné en drap fin, des mêmes couleur, nuance, forme et dimensions

que pour la troupe, à l'exception des parements qui, en raison de la finesse du drap, ont les proportions suivantes :

Hauteur du parement . . . . .	60 mil.
<i>Idem</i> de la patte. . . . .	90 —
Largeur <i>idem</i> . . . . .	30 —

Les boutons sont en argent. — Les brides d'épaulettes, en galon, d'argent de 10<sup>mm</sup>, sont doublées en drap gris de fer. — Les grenades des retroussis sont brodées sur même drap en cannetille et paillettes d'argent.

**26. Epaulettes** en argent, du modèle général, à petites torsades brunies pour officiers inférieurs; à grosses torsades mates pour officiers supérieurs. Doublure en drap gris de fer foncé. — Brides en galon cul-de-dé de 10<sup>mm</sup>, doublées comme les épaulettes.

**27. Aiguillettes** en argent, du modèle affecté à la gendarmerie de la garde impériale. — Elles se portent sur l'épaule droite.

PANTALONS.

**28.** Comme ceux de la troupe. Celui de cheval est basané tout en drap du fond sans fausses bottes de cuir.

CAPOTE.

**29.** En drap bleu impérial, collet et parements en même drap. Elle croise sur la poitrine au moyen de deux rangées de sept boutons d'uniforme également espacés entre eux dans chaque rangée. Ces rangées sont distantes transversalement de 340<sup>mm</sup> aux boutons du haut, 310<sup>mm</sup> aux 3<sup>mes</sup>; 200<sup>mm</sup> aux 5<sup>mes</sup> et 100<sup>mm</sup> à ceux du bas.

Cette capote arrive à 330<sup>mm</sup> de terre l'homme étant debout.

Derrière, dans les plis, deux pattes de poche en accolade (longueur 300<sup>mm</sup>, largeur à la pointe du bas 40<sup>mm</sup>, à celle du milieu 30<sup>mm</sup>); un gros bouton à chaque pointe et un troisième à la taille. L'entrée des poches est en dessous des pans.

Les devants sont passepoilés en drap du fond. La jupe est parementée par devant en drap pareil sans aucune doublure de soie, serge ou autre tissu quelconque.

Brides d'épaulettes comme sur l'habit, elles sont doublées en drap gris de fer foncé.

*Collet* en drap du fond passepoilé de même, échancré du devant de 70<sup>mm</sup> de chaque côté sur une hauteur moyenne de 60<sup>mm</sup>; une agrafe au pied.

*Parements* en drap du fond, coupés droits, hauteur 60<sup>mm</sup>, ouvrant sur le côté au moyen d'une fente fermée par deux petits boutons dont l'un dans le parement même à 15<sup>mm</sup> au-dessous de son bord supérieur, et l'autre à 25<sup>mm</sup> au-dessus de ce même bord.



MARÉCHAL DES LOGIS  
des Cuirassiers de la Garde.  
*Grande tenue de service.*

BONNET DE POLICE

**30.** Comme celui de la troupe, mais le galon est en argent à cul-de-dé, largeur 30<sup>mm</sup>. — Le gland, suivant le grade. Pour officier supérieur, un deuxième galon de 10<sup>mm</sup> est placé en dedans du premier. — Pour lieutenant-colonel, ce deuxième galon est en or.

SHAKO

**31.** Semblable à celui de la troupe quant à la forme, aux dimensions et à la couleur. Il est galonné en argent de la même manière que ce dernier l'est en laine écarlate. — Le galon de pourtour à lézardes est plus ou moins large, selon le grade. — La ganse, mêmes dimensions que pour la troupe, est en tresse carrée de filé d'argent pour officiers supérieurs, et en torsades mates de 5<sup>mm</sup> de diamètre pour officiers supérieurs. — Cocarde en poil de chèvre et argent. — Cercle de visière et jugulaires dorés.

**32.** *Plumet* en plumes de vautour écarlate. Pour état-major, il est blanc, avec un tiers d'écarlate au pied. — *Olive* en torsades d'argent, petites pour officiers, grosses pour officiers supérieurs.

**33.** *Pompon* de petite tenue en laine écarlate comme pour la troupe.

**34.** *Couvre-shako* comme celui de la troupe.

MANTEAU

**35.** En drap bleu foncé, du modèle général. La rôtone est garnie sur le devant des mêmes boutonnères qu'au manteau de troupe, mais elles sont en galon d'argent cul-de-dé, de 22<sup>mm</sup> de large.

ÉQUIPEMENT. — TROUPÉ.

**36.** *Ceinturon* en buffle blanc piqué sur les bords, semblable à celui de l'artillerie à cheval de la garde impériale, mais il n'a que deux anneaux pour recevoir les bélières, et un seul entre-anneaux. — Les *médillons d'agrafe* sont estampés en relief d'un aigle couronné.

**37.** *Giberne* semblable à celle de l'artillerie à cheval de la garde, mais l'ornement de la pattelette consiste dans un aigle couronné. Le *porte-giberne* est comme celui de l'artillerie à cheval de la garde.

**38.** *Bretelle de mousqueton* en buffle blanc piqué sur les bords, portant à l'une des extrémités deux boutonnères pour un double bouton en cuivre (diamètre 15<sup>mm</sup>) ; elles sont espacées de 60<sup>mm</sup> de tête en tête. A l'autre extrémité une boucle en cuivre avec ardillon mobile en laiton. Largeur de la bretelle 35<sup>mm</sup>, longueur 900<sup>mm</sup>.

**39.** *Dragonne* en buffle blanc, du modèle général, mais piquée sur les bords de son cordon.

(A suivre.)

L. F.

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.



SERGENT BÉNARD

## SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

*(Suite)*

PLAQUE DE SHAKO  
du 67<sup>e</sup> régiment d'infanterie  
En cuivre, 1<sup>er</sup> Empire.

Fort de mon mépris, j'aurais poursuivi tranquillement ma route, en l'agrémentant de réflexions philosophiques sur la lâcheté et l'inhospitalité de la populace, si dans un des fréquents coups d'œil que je jetais néanmoins en arrière, je n'eusse vu deux des plus acharnés se baisser comme pour ramasser des pierres.

J'allongeai le pas prudemment en songeant que si l'un des mougiks se hasardait à passer des paroles aux actes, je serais lapidé avant l'arrivée d'aucun secours. Je gagnai donc de l'avance, et j'allais

être hors de la portée de leurs bras, lorsque le plus hardi me lança un caillou qui me déchira la joue. Comme je l'avais pressenti, tous les autres l'imitèrent à l'instant, et je me vis assailli d'une grêle de projectiles qui heureusement ne m'atteignirent pas ou ne me firent que de légères contusions.

L'hésitation n'était plus possible, les coquins m'auraient assommé sur place. Je pris mes jambes à mon cou. J'étais jeune, plein de vigueur, la crainte doubla mes forces; je courus à perdre haleine en criant au secours.



PLAQUE DE SHAKO

d'officiers de grenadiers du 3<sup>e</sup> de ligne

En cuivre doré, chiffre rapporté et doré, 1<sup>er</sup> Empire.

Les paysans s'étaient remis à mes trouses ; ils vociféraient toutes les imprécations de la langue russe, et Dieu sait si elle en est riche ! Je ne puis concevoir, en vérité, comment je serais sorti de leurs griffes, si quelques soldats, conduits par un officier, ne se fussent approchés. Ils se mirent entre moi et mes agresseurs, qui s'arrêtèrent respectueusement à la vue des épaulettes.

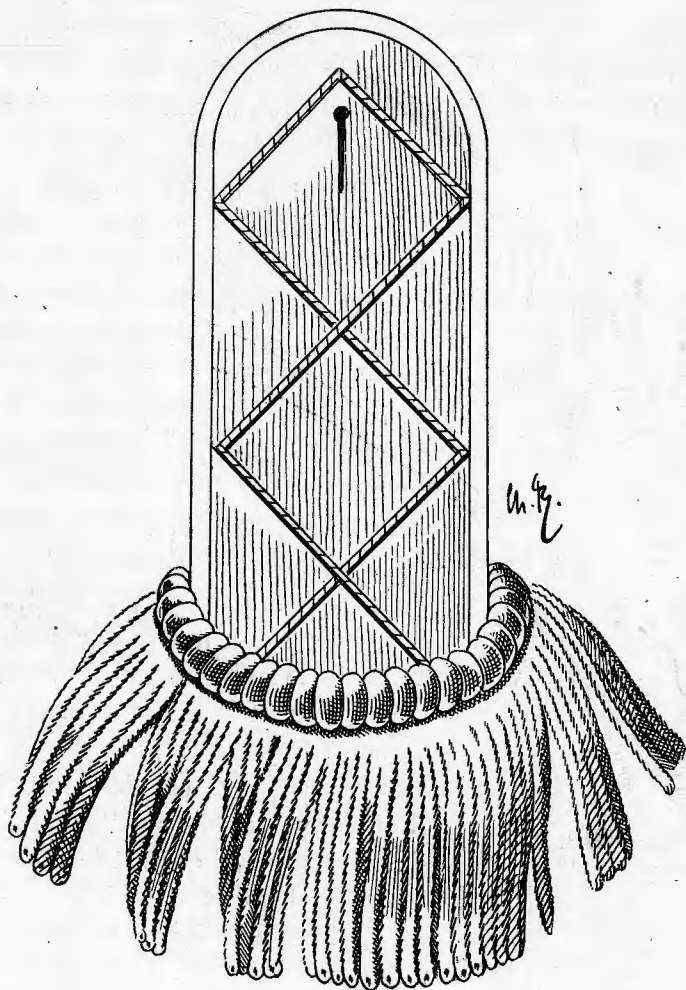
Je rentrai à l'hôpital, fort essoufflé, mais sans mal sérieux. Dans la soirée, nous reçûmes l'ordre de nous tenir prêts à partir le lendemain. Le gouverneur de Moscou aurait dû nous

donner des vêtements, ou tout au moins nous faire distribuer des capotes et des chaussures, car nos habits étaient en loques et plusieurs d'entre nous marchaient presque nu-pieds. Le cuir n'est pourtant pas cher dans le pays, et ce n'eût été qu'une faible dépense pour le gouvernement que de nous faire cadeau à chacun d'une paire de ces bottes que portent les soldats russes ; mais les dix sous par jour qui nous étaient alloués avaient épuisé la générosité de nos ennemis, et malgré nos plaintes réitérées, malgré l'approche de l'hiver et la perspective d'un long voyage vers le nord, on resta parfaitement insensible à notre misère.

Je souffrais surtout pour mes compagnons, car grâce à l'ordre sévère qui avait présidé à mes dépenses, je me trouvais encore possesseur de quelques roubles, et j'avais pu me procurer des vêtements.

Au moment du départ, on nous dit qu'on allait nous conduire à Wladimir : c'était la route des possessions asiatiques de la Russie. Cette direction ne prévoyait rien de bon. J'adressai alors à Dieu une prière bien fervente. Ma pensée ne se concentrait pas sur moi seul, sur les dangers que j'allais courir ; elle se reportait avec une douceur mêlée d'amertume sur ma famille, sur ma mère.





ÉPAULETTE de lieutenant, 1783.

Je priai le Seigneur de nous donner à tous deux la force : à elle, pour supporter le chagrin de mon absence et la supposition de ma mort ; à moi, pour souffrir courageusement les maux de l'exil.

On a raison de dire que les malheureux trouvent des consolations et des forces infinies dans la prière ; celle-ci me rendit toute mon énergie morale. En campagne, le découragement est la pire des maladies, et quand il s'empare des esprits, il fait plus de ravages que l'ennemi même (1).

## CHAPITRE VIII

NOUS VOYAGEONS EN VOITURE. — UN VRAI FRANÇAIS. — COMMENT ON NOUS APPREND LA VICTOIRE DE DRESDE. — L'APPROCHE DE L'HIVER.

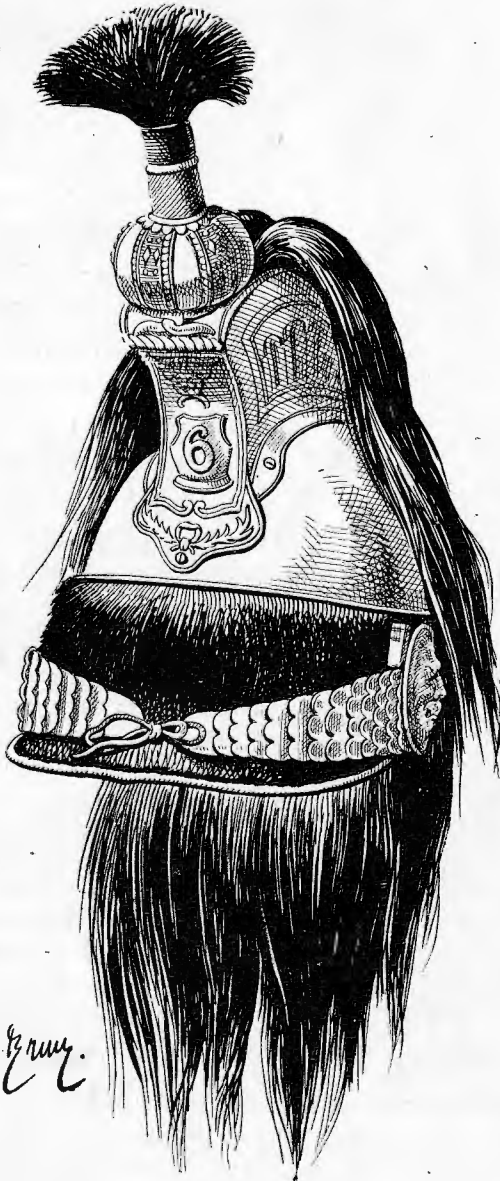
— LE POPE D'ARDATOV. — ENTERREMENT MILITAIRE. — QUINZE JOURS A SIMBIRSK. — CE QU'ATTENDAIENT LES TARTARES EN 1812. — ON NOUS FRACTIONNE PAR TROUPES DE VINGT. — DEUX NOUVEAUX AMIS. — LA CLÉ D'UN CŒUR. — JE TIENS LA COMPTABILITÉ DU DÉTACHEMENT. — ON NOUS DIRIGE SUR KASAN. — MÉPRIS DE CONQUÉRANT. — DES CHOUX ET DU POISSON, DU POISSON ET DES CHOUX. — UN HONNEUR DÉSAGRÉABLE. — ORTHODOXIE FORCÉE. — UN MOT MAGIQUE. — CHANGEMENT A VUE.

A partir de Moscou, on nous fit voyager en voiture. Ce nous fut un mince soulagement, car les chariots du pays, sortes de cages en bois posées sur quatre roues fort basses, ne sont rien moins que suspendues, et c'est de cahot en cahot que nous avançons sur des chemins défoncés. Nous n'attribuâmes pas, du reste, à un excès de sollicitude cette mesure de l'administration mos-

(1) Les suicides, pendant la marche sur Moscou, comme après Waterloo, se comptèrent par milliers dans l'armée.  
F. S.



covite; il était visible qu'elle voulait au moyen de ce cortège frapper l'esprit des campagnards en leur donnant une haute idée de la puissance du gouvernement. Quand les paysans voyaient passer sur la route une longue file de charrettes contenant des prisonniers français, comment auraient-ils mis en doute le succès des armes russes ?



CASQUE d'officier de cuirassiers, 1<sup>er</sup> Empire.

Bombe argentée; cimier, lentille de la houpette, cercle de visière, jugulaires et leurs rosaces et porte-plumet dorés; turban en peau d'ours noir; houpette et crinière noires. Sur le devant du cimier, cuirasse argent. portant le numéro du régiment en cuivre doré.

Parmi nous se trouvait un jeune homme de haute naissance, un Montmorency, je crois; il était officier dans l'état-major. C'était un grand cœur, qui aimait la patrie par-dessus tout. A Smolensk, où je l'avais trouvé, le gouvernement russe lui avait fait offrir le commandement d'un régiment; mais il avait noblement refusé, préférant partager nos souffrances plutôt que de manger le pain de l'ennemi. Sa bourse, un peu mieux garnie que celle de la plupart de ses camarades, leur était toujours ouverte. Dans le trajet que nous fîmes à travers les provinces de l'Empire, il conserva toujours cette sérénité dans le malheur, qui est la récompense du devoir accompli jusqu'au bout. Il supportait cependant avec peine, comme nous tous, la privation de nouvelles de France et ne négligeait aucune occasion d'en obtenir.

Après notre entrée à Wladimir, avec l'accompagnement habituel du carillon des cloches et des clameurs de la foule, ce jeune officier profita de la visite d'un aide de camp du gouverneur, chargé de recueillir nos réclamations, pour lui demander des nouvelles de l'armée française. Il lui fut répondu que Napoléon venait de perdre une grande bataille et que ses troupes avaient été mises en déroute. (A suivre.)

## SABRE D'INFANTERIE

A COQUILLE



MB

J'ai dénommé dans ma monographie de l'arme blanche, sabre d'infanterie à coquille, le type qui dans son épanouissement est devenu le sabre révolutionnaire et qui apparut vers 1775 dans les troupes d'infanterie. J'eusse dû l'appeler *petit Montmorency*, car la lame offre, à part la longueur, tous les caractères de la fameuse lame du 2<sup>e</sup> chasseurs, devenue celle des grenadiers de la Garde impériale, dont elle a la courbure, les pans creux et les gouttières, et il est plus rationnel de classer les sabres par la lame que par la monture.

Il ne faudrait pas confondre cette arme avec le sabre de grenadier : celui-ci est un modèle bien défini, le briquet régularisé en l'an IX sous le nom de modèle d'infanterie 1790, à branche unique, coudé à angle droit, à poignée métallique ou à cordons et à lame plate.

La monture du sabre d'infanterie à *coquille* se compose essentiellement d'une coquille fermée : 1<sup>o</sup> d'un plateau découpé dans une lame de laiton dont le prolongement rétréci formant branche principale, se relie au pommeau; 2<sup>o</sup> de branches ad-

ventives, généralement au nombre de trois, sur lesquelles se détache le plus souvent un attribut rapporté et brasé : soleil, grenade, cor de chasse, ancre; d'une fusée recouverte de basane avec filigrane et d'un pommeau à calotte à dos prolongé arrondi au sommet et ajusté au plateau par un goujon. Il serait assez long de rechercher dans quel corps ce sabre fut mis d'abord en service; peut-être fut-ce dans les grenadiers-royaux, il le fut certainement pour les grenadiers d'infanterie et dans les chasseurs d'avant la Révolution aux noms de montagne. Et à ce sujet la *Giberne* attribuait à un régiment de cavalerie un sabre dont la coquille s'orne d'un dauphin qu'on dût restituer aux chasseurs du Dauphiné.

Le sabre nous est venu de l'Orient, en passant par l'Allemagne, et le modèle à coquille a eu



des ancêtres d'assez grand âge. C'est à ce titre que *La Giberne* reproduit la curieuse coquille en fer forgé ci-jointe, qui date au moins des commencements du XVIII<sup>e</sup> siècle. La structure avec un demi-plateau du côté extérieur en est curieuse; les ornements, de facture assez naïve, sont d'un style Renaissance bien accusé; mais s'il y a lieu d'appliquer la théorie de la permanence du style, c'est bien pour les armes et surtout en Allemagne.

En résumé, c'est une pièce fort intéressante, surtout quand on la rapproche des sabres à coquille français. Je regrette de ne pouvoir rien dire de la fusée et du pommeau et de la lame beaucoup plus modernes. L'ensemble appartenait à un officier bavarois tué le 2 décembre 1870 sur le plateau de Villiers par M. P..., un Parisien alors officier d'état-major de la Garde nationale, qui le considère à juste titre comme un trophée.

Capitaine M. BOTTET.

## I<sup>er</sup> RÉGIMENT ÉTRANGER

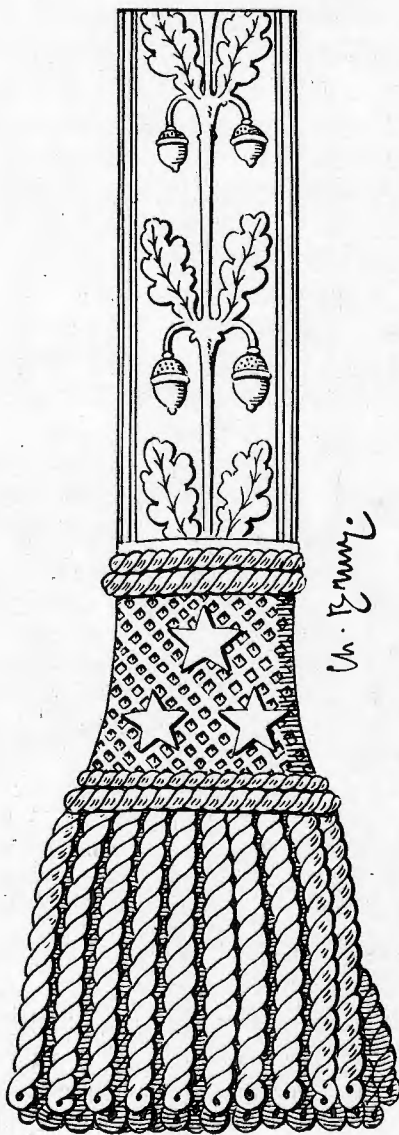
1858

Un ancien légionnaire du 1<sup>er</sup> étranger de 1858, M. le Commandant Brecht, a bien voulu nous communiquer de très curieux renseignements au sujet de la tenue verte portée par ce régiment, et relever quelques erreurs dans l'article que nous avons publié sous ce titre dans le numéro de *La Giberne* de janvier 1902; nous sommes heureux de pouvoir rectifier celles de nos assertions qui sont erronées et faire connaître quelques détails de tenue inédits jusqu'à présent et que nous ont appris les notes et les dessins de M. le Commandant Brecht, croquis qui ont servi de base aux dessins de M. Lapeyre.

La tenue en tunique et en shako n'a jamais été portée en Algérie; elle a été mise en service en 1855 à la 2<sup>e</sup> légion étrangère, alors en formation; le corps l'a conservée jusqu'à son départ pour l'Afrique, le 26 juin 1856 (il était devenu 1<sup>er</sup> régiment étranger par décret du 16 avril).

Avant l'embarquement, les tuniques et les shakos ont été reversés et les hommes de troupe sont partis en emportant seulement la veste, la capote et le képy, les officiers et les sous-officiers continuèrent seuls à faire usage de la tunique, mais abandonnèrent également le shako. La planche de M. Beuvry (n<sup>o</sup> de janvier 1902), est exacte à la date de 1855, comme tenue de garnison en France.

Les képys reçurent en Afrique une modification peu réglementaire, et dont l'usage se prolongea long-



DRAGONNE  
de général de division, 1803.  
En or, étoiles argent.



temps à la légion, après la suppression de la tenue verte, le numéro du régiment placé sur le bandeau du képy, au lieu d'être découpé en drap garance comme le prescrivait la décision ministérielle du 30 janvier 1855, était en cuivre; le 2<sup>e</sup> étranger, qui portait la tenue bleue, avait adopté également cette disposition (1).

L'uniforme vert, maintenu par la décision du 1<sup>er</sup> janvier 1858, fut supprimé par le décret du 14 octobre 1859, qui donna au 1<sup>er</sup> étranger la tenue bleu foncé qu'avait constamment porté le 2<sup>e</sup>; ainsi que nous l'avons dit plus haut, le képy conserva son numéro de cuivre.

Le bataillon de tirailleurs créé par l'ordonnance constitutive du 3 février 1855 fut formé le 13 mars à Auxonne; le 1<sup>er</sup> avril 1856, trois compagnies seulement, sur dix que prévoyait l'ordonnance de formation, avaient pu être mises sur pied.

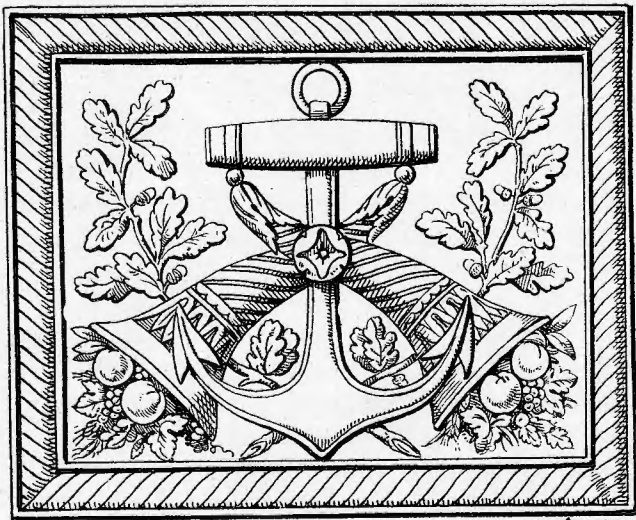
Le décret du 16 avril 1856, licenciant la deuxième légion étrangère pour en former le 1<sup>er</sup> régiment étranger, avait conservé deux compagnies de tirailleurs, attachées chacune à un des bataillons du régiment. Après avoir fait les campagnes de 1857 et 1858 en Kabylie et de 1859 au 2<sup>e</sup> corps de l'armée d'Italie, ces compagnies furent licenciées par décret du 28 octobre 1859.

De même que les autres compagnies du régiment, les tirailleurs avaient versé les shakos en s'embarquant; leurs képys avaient reçu le numéro en cuivre sur le bandeau; ils ont conservé leur tenue verte jusqu'à leur suppression.

M.

## ANNEXE AU CHAPITRE DES CHAPEAUX

Aristote, dans son chapitre des chapeaux, a certainement omis de décrire la coiffure des



PLAQUE DE CEINTURON  
d'inspecteur de la marine, argentée, 1804.

armées françaises, depuis le temps de Louvois jusqu'à celui ou le shako et le casque les remplacèrent d'une manière plus pratique, pensait-on, du moins, jadis.

Nous avons assisté aux derniers temps de l'évolution du shako : le chapeau eut aussi la sienne dont il faudrait de longues pages pour retracer les étapes facilement retrouvables d'ailleurs dans les cartés du militaire, les états de France, les règlements de 1779 et de 1786, etc. Ce fut la coiffure du soldat jusqu'en 1806; depuis il n'a plus constitué qu'une coiffure de

(1) Ces dérogations à la tenue réglementaire ne sont pas rares à la légion; nous avons rencontré, il y a quelques années, de nombreux permissionnaires dont le képy, dépourvu de jugulaires apparentes, portait sur la couture de jonction du bandeau et de la visière, une ganse semblable à celle en usage dans la gendarmerie, mais de couleur verte.



CASQUE  
du duc de Luynes,  
colonel général des dragons,  
1784.

ville, sauf pour les officiers généraux, qu'il coiffe encore en grande tenue ainsi que les polytechniciens dont il partage le front penseur en moyenne et extrême raison. C'est un ancêtre qui agonise.

Ce que les règlements ont omis de décrire, c'est sa physionomie. Rappelons en passant le galon d'or et d'argent dont celui du soldat s'ornait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, attribut que faisait miroiter le sergent recruteur aux yeux des futurs soldats du Roi. Pendant plus d'un siècle on peut à première vue distinguer le sous-officier du soldat rien qu'à considérer son chapeau ; voici comment :

Le chapeau retapé militairement, c'est ainsi que le désigne les règlements de l'an VI et de l'an XII est en réalité le tricorne. La partie postérieure est relevée tout droit tangentielle-ment à la génératrice de la calotte. A droite et à gauche les bords repliés forment deux cornes et la troisième se forme tout naturellement

par-devant, plus ou moins accusée. C'est de cette forme qu'est issu le bicorne, qui ne s'en distingue que par l'applatissage au fer de la corne antérieure le long de la coiffe.

Je laisse ici de côté le chapeau des chasseurs d'avant la Révolution, issu d'une mode étrangère, celui à claque, la plus incommode des coiffures, lui d'origine civile.

Donc les cornes étant pas mal gênantes pour le mouvement du fusil, le soldat qui portait l'arme à gauche avançait la corne droite et le sous-officier qui portait l'arme à droite avançait la corne gauche. Quant à l'officier tant que sa coiffure fut relativement de petite envergure, il la porta à peu près d'équerre, la corne gauche en avant, puis à mesure que le chapeau grandit et cette apogée paraît devoir être fixée à l'an XII, de plus en plus dans le sens longitudinal et tout à sa fantaisie. A ce sujet je renvoie au musée de l'Armée, les lecteurs de *La Giberne*. Consulter les copies des charmants croquis de Wateau de Lille qui de son pinceau écrivit, lors des préparatifs de la grande expédition, un chapitre des chapeaux daté du camp de Boulogne. Corne à droite, corne à gauche, cocarde en arrière, cocarde en avant, tout y passe et la physionomie caractéristique des braves de la future Grande Armée s'accroît de celle de leur chapeau.

Bien entendu, cette fantaisie quelque peu échevelée se calma sous l'Empire. Le chapeau républicain s'humanisa comme il convenait à des gens qui allaient à la Cour ; mais, moins farouche d'aspect, le chapeau ne tenait plus sur la tête et dut s'agrémenter d'une jugulaire cordon.

Dire les modes du chapeau militaire sous la Restauration serait bien long. Notons en passant que l'influence étrangère se fit sentir dans la maison du Roi, tandis que dans la ligne il conservait la forme à la française. Longtemps encore sous Louis-Philippe les vieux officiers portaient le chapeau en diagonale.

Le génie réglementateur du Maréchal Soult veillait et les règlements de 1844-45 unifièrent le port du chapeau. C'est de cette époque que la tactique fournit les deux expressions *en colonne* et *en bataille* dans leur application à la coiffure des officiers des états moyens, des services et de





*Dessin colorié de Lucien Lapeyre.*

TIRAILLEUR DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
*de la compagnie de tirailleurs du 1<sup>er</sup> régiment étranger  
1<sup>er</sup> bataillon (Sétif, 1857).*





*Dessin colorié de Lucien Lapeyre.*

SERGEANT DE GRENADIERS  
du 1<sup>er</sup> régiment étranger (Bougie, 1858).

la gendarmerie ; en colonne pour la ligne, la troupe qui marche le nez au vent, en bataille pour la maréchaussée, dont le chapeau aux ailes éployées a semblé longtemps la barrière aux débordements des ennemis de la société, eût dit Joseph Prud'homme. Dès lors les règlements ne connurent plus de position intermédiaire et la mode plus guère.

Ce n'est point que la fantaisie eut abdiqué ses droits devant les règlements. La grandeur du chapeau fut en raison directe du poids des franges des épauettes, et il y eut quelque différence entre le port coquettement incliné sur le surcol droit du chapeau du sous-lieutenant de carabniers et celui du vieil intendant.

Le chapeau en colonne agonise. Tant pis, car il avait une allure bien martiale et bien française. Le chapeau en bataille semblait devoir résister plus longtemps ; comme attribut de la maréchaussée, il semblait d'un symbole. Pourtant, il était incommode ; aux revues, par son manque d'équilibre, il compromettait parfois le prestige du corps. Des chefs de légion avaient dû apporter un correctif au mouvement d'armes que *La Giberne* ne peut manquer de transmettre aux générations qui ne connaissent plus les beautés du maniement d'armes.

*L'arme sur l'épaule — droite,*  
deux temps, trois mouvements.

Au commandement préparatoire, le gendarme penche la tête à gauche de 45 degrés, à droite et de 15 degrés en arrière, et reste dans cette position.

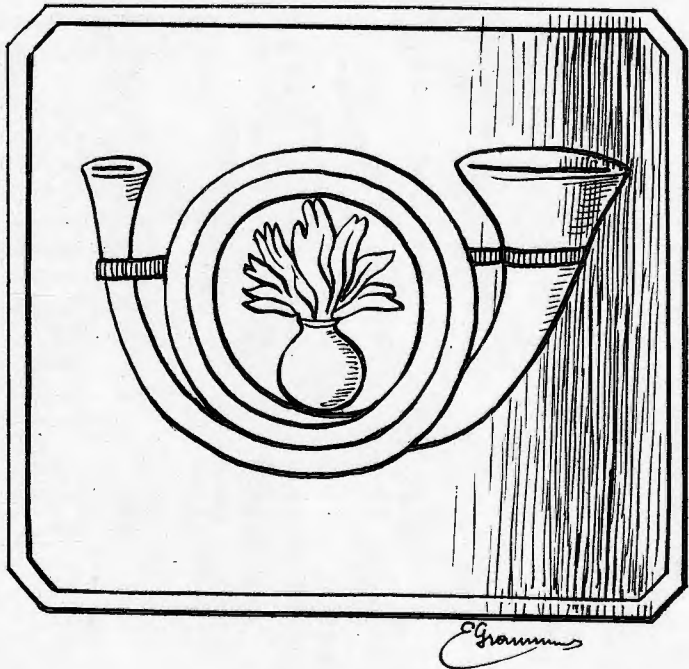
Au commandement de *droite*, il exécute les mouvements prescrits par l'école du soldat. Au troisième mouvement, en même temps qu'il renvoie la main dans le rang, il replace la tête dans la position normale par un mouvement souple et bien accentué.

Faute de quoi, les chapeaux roulaient à terre.

Plus de chapeaux de gendarmes ; avec quoi donc les Malvina de Satory peuvent-elles donc faire leur café maintenant, troublant problème qui se résoudra dans une infusion de chicorée. Le chapeau reparaitra-t-il dans l'armée française en

colonne ou en bataille. J'en doute. L'essai fâcheux qu'en fit certaine compagnie boër ne lui a pas donné un regain de popularité et puis le chapeau mou s'il est pratique en campagne, ne sera jamais un effet de grande tenue. Les vieux chasseurs savent qu'il faut des années pour faire un bon chapeau qui tienne sur la tête et ma foi, après tant d'épreuves les chapeaux boërs eux-mêmes auraient perdu cette belle couleur blême si réjouissante à nos yeux parisiens.

Casquette, képi ou casque, *that is the question*, pendant que les chapeaux s'en vont dans l'armoire aux vieilles lunes. Ce n'est pas une raison pour que Dumanet ne rêve à la plume



PLAQUE DE CEINTURON

des sapeurs des chasseurs à pied de la Garde impériale

En cuivre, 1<sup>er</sup> Empire.



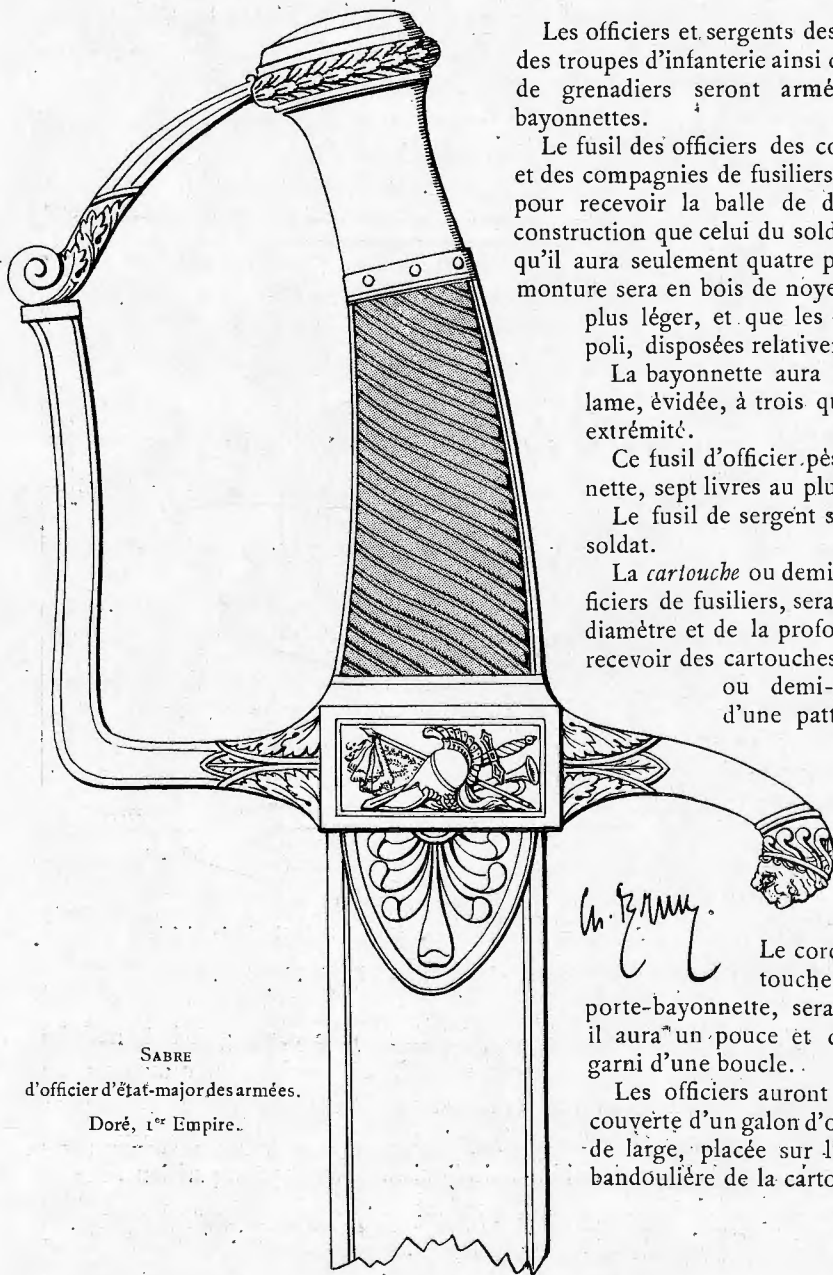
blanche, à défaut du bâton de maréchal dont le bois d'essence particulière ne croit plus que sur la rive droite du Rhin.

Capitaine M. BOTTET.

## ORDONNANCE DU ROI

CONCERNANT L'ARMEMENT DES OFFICIERS ET DES SERGENTS DE COMPAGNIES DE FUSILIERS ET DE GRENADIERS.

Du 31 octobre 1758 et 9 décembre même année.



SABRE  
d'officier d'état-major des armées.  
Doré, 1<sup>er</sup> Empire.

Les officiers et sergents des compagnies de fusiliers des troupes d'infanterie ainsi que ceux des compagnies de grenadiers seront armés de fusils avec leurs bayonnettes.

Le fusil des officiers des compagnies de grenadiers et des compagnies de fusiliers sera du calibre de seize, pour recevoir la balle de dix-huit, et de la même construction que celui du soldat, avec cette différence qu'il aura seulement quatre pieds de longueur, que sa monture sera en bois de noyer, qu'il sera plus fini et plus léger, et que les garnitures seront en fer poli, disposées relativement à sa longueur.

La bayonnette aura huit pouces et demie de lame, évidée, à trois quarts et tranchante à son extrémité.

Ce fusil d'officier pèsera, armé de sa bayonnette, sept livres au plus.

Le fusil de sergent sera semblable à celui du soldat.

La *cartouche* ou demi-giberne à l'usage des officiers de fusiliers, sera percée de huit trous, du diamètre et de la profondeur convenables pour recevoir des cartouches à balles; cette cartouche

ou demi-giberne sera couverte d'une patte en maroquin rouge ou noir; elle sera ornée d'une fleur de lys brodée en or ou en argent sur son milieu suivant l'uniforme de chaque corps, doublée et bordée d'une peau blanche.

Le cordon qui portera cette cartouche avec sa traverse et son porte-bayonnette, sera de buffle blanc piqué; il aura un pouce et demi de largeur, et sera garni d'une boucle.

Les officiers auront une épaulette de drap, couverte d'un galon d'or ou d'argent d'un pouce de large, placée sur l'épaule pour contenir la bandoulière de la cartouche.

(A. suivre).



# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871)

Par L. FALLOU

## DÉPARTEMENTS (*Suite*).

### MARLY-LE-ROI.

Un commandant en chef; cinq capitaines; quatre lieutenants; quatre sous-lieutenants. Drapeau bleu et blanc, portant un M couronné (signifiant Marly).

### MARNAY, en Franche-Comté.

L'état-major comprenait : un commandant-général, deux porte-drapeaux, deux aide-majors, un aumônier et un chirurgien-major. Les deux compagnies étaient commandées chacune par deux capitaines, deux lieutenants et deux sous-lieutenants.

Uniforme : habit bleu-de-roi, à revers, parements et doublure blancs, collet et passepoil rouges, fleurs-de-lys en drap rouge aux retroussés, boutons jaunes et plats, empreint d'un soleil et des armes de la ville; veste et culotte blanches.

Drapeaux : le premier bleu-de-roi et blanc, le deuxième jaune et noir.

### MARSAL, en Lorraine.

A l'état-major : un commandant, un major, un lieutenant, un porte-drapeau, deux sergents-majors et deux volontaires.

Uniforme : habit vert, revers, doublure et parements ventre-de-biche; boutons jaunes; veste et culotte ventre-de-biche.

### MARSEILLE.

La garde nationale de cette ville était composée d'un état-major et quatre brigades de trois bataillons. L'état-major comprenait : un commandant-général, un major-général, un commissaire-général, un aide-major-général, un secrétaire-général, un sous-commissaire-général, cinq aide-de-camp et deux chirurgiens-majors. Chaque brigade était commandée par un commandant. Les divisions, numérotées de un à douze, étaient commandées chacune par un chef de bataillon, un aide-major et quatre capitaines.

### MAS-DAZIL, province de Foix.

L'état-major était composé d'un colonel, un colonel en second, un lieutenant-colonel, deux majors, un aide-major, un adjudant, un sergent-major, un aumônier, un chirurgien et un tambour-major. Il y avait quatre compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et deux sous-lieutenants; la 1<sup>re</sup> compagnie avait en outre un capitaine commandant et un lieutenant en second.

Uniforme : habit gros-bleu, doublure blanche, collet, revers et parements roses, les boutons blancs, empreints de deux mains unies au milieu, les retroussis ornés chacun d'une fleur-de-lys et d'une grenade, épaulettes du grade en argent; veste et culotte blanches.

Drapeaux : un blanc et un blanc, bleu et rouge, portant la devise : *dulce et decorum pro patria mori*.

### MASSIAC, en Auvergne.

Etat-major composé d'un commandant en chef, un major, un adjudant et un porte-drapeau; et deux compagnies commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme : surtout bleu-de-roi, parements et revers blancs, collet et passepoil écarlates, boutons blancs, épaulettes blanches; veste et culotte blanches.

MATOUR.

Un état-major composé d'un commandant, un major, un aide-major, un inspecteur, un secrétaire, un enseigne, deux chirurgiens-majors, deux aumôniers et un armurier; et deux compagnies, dont une dite *Castellane*, et l'autre dite *Jarnac*, commandées chacune par un capitaine, deux lieutenants, un sous-lieutenant et un adjudant.

Uniforme : semblable à celui de Paris.

Drapeau en taffetas blanc, portant, d'un côté : un bonnet (emblème de la liberté) dans un écu entouré d'une couronne civique, et, au bas, la devise : *Propriété et liberté*; de l'autre côté : l'écu de France, entouré de fleurs-de-lis, et la même devise.

MAULE-SUR-MANDRE.

Officiers : un commandant-général, un commandant en second et quatorze lieutenants.

MAUPERTUIS, en Brie.

Etat-major : un commandant-général, un major-général, un colonel et un major. Deux compagnies commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Uniforme (projeté) : habit bleu avec collet rouge, revers et parements jaunes, boutons blancs; veste et culotte blanches.

Drapeau blanc, orné d'un faisceau de trois lances, et d'une inscription portant ces mots : *Union, patriotisme, subordination*; aux quatre angles du drapeau la lettre M, initialé de la ville.

MAURE, en Aunis.

Un état-major, composé d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un quartier-maître-trésorier, un porte-drapeau, un chirurgien-major et un adjudant; et trois compagnies, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sergent-major.

Uniforme : habit de drap bleu-de-roi, à parements et revers de drap chamois, collet montant en drap écarlate, doublure blanche lisérée d'écarlate, boutons jaunes empreints d'une fleur-de-lis et de la légende : *Vive le roi et la nation*; veste et culotte de drap blanc; chapeau bordé d'un galon noir, orné d'une ganse d'or, d'une cocarde nationale, d'un bouton et d'un pompon.

Drapeau portant, d'un côté, les armes de France brodées et cette devise autour :

*Tout citoyen français devient brave guerrier,  
Quand il faut soutenir les lis ou ses foyers.*

de l'autre côté, un emblème représentant la réunion des trois ordres (une crosse, une épée et une pelle liées ensemble par un nœud de ruban) ayant pour support une corne d'abondance et un rameau d'olivier en sautoir, avec cette devise autour :

*Pour la chose publique, unissons nos efforts,  
L'abondance et la paix naîtront de nos accords.*

MEAUX.

L'état-major comprenait : un commandant-général, un commandant-adjoint et un chirurgien-major. Deux divisions : la 1<sup>re</sup>, de deux compagnies, la 2<sup>e</sup>, de trois compagnies. Les compagnies, numérotées de un cinq, étaient dénommées : la 1<sup>re</sup>, dite *de Châage*; la 2<sup>e</sup>, *de Saint-Nicolas*; la 3<sup>e</sup>, *de Saint-Christophe*; la 4<sup>e</sup>, *de Saint-Rémy*; et la 5<sup>e</sup>, *du Marché*.

Uniforme : semblable à celui de Paris, à l'exception des parements qui étaient du fond de l'habit, et des boutons qui étaient aux armes de la ville de Meaux.

Drapeaux blanc, garni de quatre fleurs-de-lis d'or à chaque angle, et portant, dans une croix, la devise : *Formidabilis ut castra*.

(A suivre.)



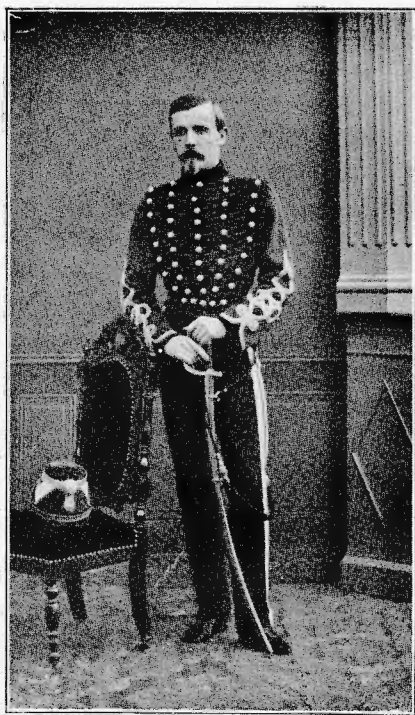
# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite)

## UNIFORME

### DU CORPS DU TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES DE LA GARDE IMPÉRIALE



LIEUTENANT  
du train des équipages  
*Tenue de ville.*

#### *Équipement des officiers.*

**40.** *Giberne* semblable à celle des officiers d'artillerie à cheval dans la garde ; mais l'ornement de la pattelette consiste seulement dans un aigle couronné, sans canons.

**41.** *Porte-giberne.* En galon d'argent, largeur 55<sup>mm</sup>, avec trois raies noires de 2<sup>mm</sup> et demi, et doublé de marocain noir. — Pour la petite tenue il est en cuir verni noir. — L'un et l'autre sont ornés sur le devant d'un *écusson* doré, estampé d'un aigle et surmonté à 100<sup>mm</sup> d'une *couronne* d'où s'échappent les chaînettes d'épinglettes. — *Boucle* et *fleuron* de bout de bande dorés.

— *Ceinturon.* En galon d'argent à deux raies noires pour la bande de ceinturon et une seule pour les bélières. Doublure en maroquin noir. — Dimensions de celui de la troupe. Même agrafe, mais dorée. — Pour la petite tenue le ceinturon est en cuir verni noir.

**43.** *Dragonnes* du modèle général. — Gland en petites torsades d'or brunies ou en grosses torsades mates selon le grade. Cordon noir.

Les adjudants-sous-officiers portaient en toutes tenues l'équipement de petite tenue des officiers.

#### *Petit Équipement.*

**44.** Semblable à celui des escadrons du train des équipages de la ligne. — Il en est de même pour les ustensiles de pansage.

#### *Armement.*

**45.** *Soldat de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe.* Un sabre du modèle affecté à l'artillerie à cheval de la garde. — Un mousqueton, sans baïonnette. Il se porte habituellement à la *botte*.

**46.** *Sous-officiers, brigadiers et trompettes.* Un sabre, même modèle que pour les cavaliers, et un pistolet du modèle général.

**47.** *Officiers.* Sabre du modèle d'officier d'artillerie. — Pistolets du modèle général d'officiers.



*Harnachement.*

**48.** Semblable à celui de l'artillerie à cheval de la garde, mais la couleur gris de fer foncé remplace partout le bleu, et de plus, pour les officiers l'argent est substitué à l'or pour les galons et les broderies. Toutefois, les canons de ces broderies n'existent pas dans les ornements du tapis ni ailleurs.

## OBJETS DIVERS

*Uniforme des maîtres-ouvriers.*

**49.** Les maîtres ouvriers du corps du train ont un uniforme spécial qui se compose comme il suit :

*Un habit frac* en drap gris de fer foncé, collet, parements, doublure de basques en retroussis du même drap, le tout passepoilé en drap écarlate, mêmes boutons que la troupe.

Le *corsage*, le *collet*, les *parements* sont de tout point semblables à ceux décrits ci-dessus pour la troupe. Il n'y est point mis de revers et il ferme droit au moyen d'une rangée de 9 gros boutons d'uniforme.

Les *basques* sont longues de manière à tomber à 150<sup>mm</sup> de terre l'homme étant à genoux. Leur largeur moyenne à leur jonction avec le corsage est de 310<sup>mm</sup> environ; 290<sup>mm</sup> au quart en descendant; 270<sup>mm</sup> à moitié de leur hauteur; 220<sup>mm</sup> aux 3/4, et pour toutes les tailles de 110<sup>mm</sup> au bas, dont 60<sup>mm</sup> pour le retroussis de devant et 50<sup>mm</sup> pour celui de derrière. — Il n'y est appliqué aucune patte de poche ni pattes à la soubise. — L'entrée des poches est verticale et pratiquée en dessous de chaque basque. Les retroussis sont ornés d'étoiles découpées en drap garance.

*Épaulettes et aiguillettes* comme pour la troupe; brides, *idem*.

Il n'est point mis de pattes de ceinturon à ce frac.

Les maîtres-ouvriers portent les galons de maréchal des logis.

*Pantalon d'ordonnance* comme les sous-officiers des compagnies.

*Capote* en drap gris de fer foncé, de la même coupe et des mêmes dimensions que pour la capote des officiers. Cette capote n'a aucun passepoil de couleur tranchante; il n'y est point adaptée de patte de ceinturon non plus qu'aucune patte, contre-épaulettes, brides ni boutons sur les épaules.

Il y est placé des galons de maréchal des logis.

*Bonnet de police* comme les sous-officiers des compagnies.

*Chapeau* en feutre noir à poils ras, de la forme dite à trois cornes, bordé en poil de chèvre noir, façon dite cordé plein, largeur sur chaque face de chapeau 35<sup>mm</sup>. La ganse est en fil blanc cul de dé, façon dite à la suisse, largeur 40<sup>mm</sup> y compris une raie noire de 3<sup>mm</sup> tissée au milieu dans le galon. — Cocarde en poil de chèvre sans aucun mélange d'argent.

*Bottes, cols, gants* comme la troupe.

*Ceinturon de sabre* en buffle blanc pour être porté sous l'habit; *bande* de ceinture de 40<sup>mm</sup> de large composée de deux morceaux : un court par devant, un long par derrière et d'un *entre-anneaux* avec deux bélières, et crochet d'agrafe.

*Sabre* comme la troupe.

*Porte-manteau* comme la troupe.

*Habillement des Enfants de Troupe.*

*Une veste* comme celle de la troupe.



DE LARMINAT  
sous-lieutenant de dragons  
Grande tenue de service, 1864.

Une *capote* semblable à celle des maîtres-ouvriers; doit être très ample et pouvoir se porter par dessus la veste. — Les boutons sont faites en drap; pour les enfants les plus petits le nombre peut en être réduit.

Un *pantalon* comme le pantalon d'ordonnance de la troupe.

Un *bonnet de police* comme la troupe.

*Bottines ou Brodequins* selon l'âge.

*Porte-manteau* comme la troupe et des mêmes dimensions.

Lorsque l'enfant de troupe est employé comme trompette, il reçoit le complément des effets de toute nature attribués aux fonctions qu'il remplit. — Hors le cas prévu par le présent article aucun enfant de troupe ne doit porter ni galons ni marques distinctives quelconques.

*Cette description fut modifiée par une décision ministérielle, datée du 5 octobre suivant (1855).*

## RÉGIMENT DES ZOUAVES

DÉCISION DU 13 MARS 1855

HABILLEMENT — TROUPE

*Veste*

**Art. 1<sup>er</sup>.** De forme arabe, en drap bleu foncé.

Les manches sont d'un seul morceau et leur couture est placée en-dessous. Cette couture s'arrête à 230<sup>mm</sup> du bas du parement et laisse une fente qui se ferme au moyen de sept agrafes. Les parements sont en pointe (hauteur à la pointe 60<sup>mm</sup>, non compris la tresse); ils sont en drap garance.

**2.** La veste est encadrée d'une tresse ronde de 3<sup>mm</sup> de grosseur, cousue sur le bord même, et d'une tresse plate (façon dite au boisseau), largeur 15<sup>mm</sup>. l'une et l'autre en laine jonquille. — Le parement ainsi que sa fente sont bordés de la même tresse plate. — Sur chaque devant est une fausse poche dite *tombeau*, bleu du fond, entourée d'une tresse au boisseau de laine jonquille, de 10<sup>mm</sup> seulement de largeur. Cet entourage remonte vers l'encolure et forme à son extrémité un trèfle qui laisse voir le drap du fond au milieu de chacun de ses fleurons.

**3.** La veste est doublée en toile de coton.

*Gilet dit sedria.*

**4.** De forme arabe, en drap bleu foncé, doublé en cretonne de coton. Sur le devant et autour de l'encolure est une tresse jonquille de 15<sup>mm</sup>.

*Pantalon.*

**5.** De forme arabe, en drap garance. Les ornements en tresse ronde de 3<sup>mm</sup> de grosseur placés sur les côtés autour des poches, sont les mêmes que sur ce dernier pantalon, mais les tresses sont en laine jonquille. — La doublure et les poches sont en toile de coton. — Il se



porte sans bretelles, et la ceinture se serre à volonté au moyen d'un lacet et de 4 œillets garnis en dessus de droits-fils.

*Collet à capuchon.*

**6.** Semblable à celui des chasseurs à pied de la garde. Comme lui, confectionné en drap gris de fer bleuté. La doublure est en toile de lin. Chaque côté de devant est orné de 4 boutons en galon Soubise-hussard en laine écarlate, largeur 22<sup>mm</sup>; ces boutons sont espacées entre elles de 80<sup>mm</sup>, celle du haut a 150<sup>mm</sup> de long au milieu, celle du bas, 80<sup>mm</sup>; les deux intermédiaires suivent une ligne droite tirée de celle du haut à celle du bas. Sur chaque boutonnière de droite est un petit bouton en cuivre du modèle général de la garde. Au pied du capuchon est une agrafe. Pour la facilité de la coupe, il est mis au bas de l'une des deux pièces de derrière un chanteau d'environ 300<sup>mm</sup> et un autre d'environ 150<sup>mm</sup> au bas de l'une des deux pièces de devant.

*Ceinture.*

**7.** En tissu de laine bleu de ciel : longueur 4<sup>m</sup>20 c. sur 40 c. environ de largeur.

*Calotte dite chechia.*

**8.** En tissu de laine feutrée garance, avec gland en soie retorse jonquille. Longueur de la frange 140<sup>mm</sup>, grosseur du gland 45<sup>mm</sup>. — Longueur apparente du cordon d'attache 170<sup>mm</sup>.

*Turban.*

**9.** En tissu de coton blanc de 4<sup>m</sup>80 c. de longueur, sur 1<sup>m</sup>10 c. environ de largeur.

*Jambières.*

**10.** De forme arabe, en peau de mouton fauve; elles descendent un peu au-dessus de la cheville.

MARQUES DISTINCTIVES DES GRADES ET FONCTIONS DE SOUS-OFFICIERS  
ET SOLDATS

**11.** Les galons de grade de *soldat de 1<sup>re</sup> classe* et de *caporal* sont en laine garance, cul-de-dé de 22<sup>mm</sup> de largeur.

**12.** Ceux de *sous-officiers* sont en or, façon dite à lézardes, largeur 22<sup>mm</sup>, lizérés en drap garance.

**13.** Les uns et les autres se posent en pointe, comme dans les chasseurs à pied.

**14.** Les *chevrons d'ancienneté* de caporaux et soldats sont en laine écarlate, cul-de-dé en 22<sup>mm</sup>. — Pour sous-officiers, ces chevrons sont en galon d'or, cul-de-dé, non lizérés.

**15.** Les *adjudants sous-officiers* portent les galons de sergent-major surmontés d'un troisième galon semblable. — La tête du gland de leur chechia est coquillée en or et la frange est recouverte de deux rangs de frange d'or dite à graine.

**16.** Les *clairons* sont distingués par une tresse au boisseau de la même largeur que celle d'encadrement (15<sup>mm</sup>), mélangée aux trois couleurs nationales, qui règne autour de l'encolure seulement, au lieu de la tresse jonquille. Une tresse semblable borde les parements et leur fente.

**17.** Les *caporaux-clairons* portent autour de l'encolure et des parements la même tresse tricolore affectée aux clairons, et sur les manches les galons de caporal.

(A suivre.)

Le Directeur-gérant : L. FALLOU.



SERGEANT BÉNARD

# SOUVENIRS DE 1812

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE

(Suite)



PLAQUE DE SHAKO  
du 23<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
En étain, 1<sup>er</sup> Empire.

Vrai bulletin russe !  
Nous sûmes plus tard  
que cette bataille était  
celle de Dresde, que  
l'Empereur avait livrée  
aux Autrichiens, aux  
Prussiens et aux Russes  
les 26 et 27 août 1813,  
et qui s'était terminée  
en faveur des Français  
par la plus incontestable  
des victoires.

Nous étions en route  
pour Simbirsk, mar-  
chant directement vers  
le Volga, ce grand fleuve  
qui semble une pre-  
mière barrière naturelle  
entre l'Europe et l'Asie.

La saison s'avan-  
çait. L'hiver, qui se  
montre de bonne heure  
dans ces régions, s'an-  
nonçait par des rafales.

A la seule pensée des

souffrances qu'il nous avait causées dans la retraite de l'année précédente, tous les fronts s'assombrissaient. Les teintes grises de l'atmosphère, le voile de brouillard qui y flottait perpétuellement, étaient en harmonie avec l'état d'abattement dans lequel plusieurs de nous étaient tombés. On se lasse à la fin d'être traînés dans des charrettes, le long des routes, pendant des mois, comme ces bestiaux qu'on couche sur la paille pour les conduire à la boucherie. Nos blessés se plaignaient de l'humidité et de la fraîcheur ; leurs douleurs



PLAQUE DE SHAKO

d'officier de grenadiers du 66<sup>e</sup> d'infanterie de ligne.

*Dorée, 1<sup>er</sup> Empire.*

s'exaspéraient à ce traitement ; la nostalgie, pire que les blessures, achevait de ruiner leur constitution.

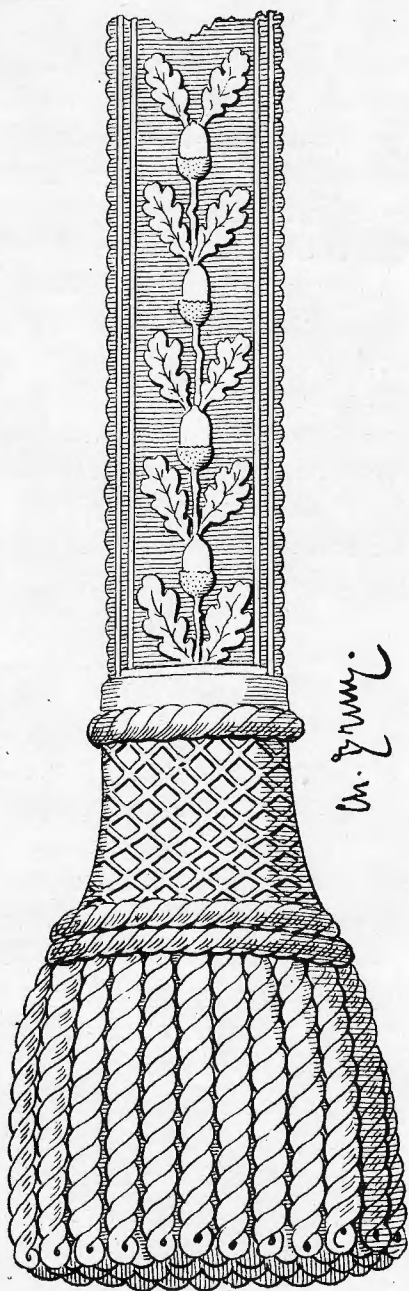
A quelques lieues d'Ardatov, d'eux d'entre eux succombèrent ; l'un avait perdu une jambe à Valoutina ; l'autre, à la prise de Smolensk, avait reçu une balle en pleine poitrine. Grâce aux soins qui leur avaient été donnés dans cette dernière ville pendant l'occupation française, leurs blessures étaient en voie de guérison quand l'irruption des Cosaques dans Smolensk après son évacuation par

l'armée en retraite, avait interrompu cette double cure. Enfin nos deux compagnons n'avaient échappé par miracle aux fureurs de la populace juive que pour se voir promenés sans pitié de ville en ville comme des bêtes curieuses... La mort leur fut une délivrance.

Bien que nous fussions en pays schismatique, il nous semblait dur de les enterrer sans aucune cérémonie religieuse ; nous résolûmes donc de requérir l'assistance d'un pope pour prononcer des prières sur leur tombe. Cette idée n'était pas orthodoxe, j'en conviens, mais nous étions des soldats peu versés dans l'étude des dissensions entre les diverses Eglises, et il nous suffisait que le prêtre grec fût chrétien pour avoir recours à son ministère dans une question de religion. Si nous nous trompâmes, ce fut avec une entière loyauté, dans un sentiment de foi sincère et naïve.

Le pope était une manière de curé de village très ignorant, très fanatique et très intempérant, comme tous ses pareils. Notre proposition lui parut un véritable scandale. Non seulement il nous refusa ses prières, mais il nous accabla de ses malédictions. Les autorités civiles se montrèrent plus intolérantes encore que ce membre du clergé : on eut le courage de nous faire attendre un jour entier l'autorisation nécessaire. Nous vîmes le moment où il





DRAGONNE  
de général de division.  
En or, 1798.

nous faudrait abandonner sans sépulture les corps de nos infortunés compagnons. Nous étions tous dans une profonde indignation.

Enfin nous obtînmes la permission de creuser les deux fosses; nous y descendîmes nos compatriotes, et après un dernier adieu, nous plantâmes sur chaque tombe une croix portant le nom du mort et l'indication de son grade.

Simbirsk est située à quelques centaines de pieds de hauteur au-dessus du Volga. C'est une ville fort triste, mais qui commande un admirable paysage.

En cet endroit le fleuve se divise en plusieurs branches pour courir dans des gorges très resserrées. La chaîne qu'il traverse borne l'horizon vers le sud; dans toutes les autres directions, c'est le steppe qui s'étend à perte de vue. Quelques maisons de plaisance s'égrènent sur le flanc de la colline; de l'autre côté du fleuve, trois ou quatre gros villages complètent harmonieusement l'ensemble du tableau.

Notre halte dans cette ville calme et salubre dura quinze jours, et ce fut une de nos meilleures étapes. Nous reçûmes des habitants et même des fonctionnaires un accueil bienveillant dont il faut chercher la cause autant dans leur éloignement du théâtre de la guerre que dans le voisinage des provinces tartares. Au delà de Simbirsk, en effet, nous n'avions plus devant nous que les Tartares soumis, les Tartares indépendants et les populations indigènes de la Sibérie. Je ne me doutais guère de la cordialité qui m'attendait chez les Baskirs, Kalmoucks et autres peuplades tributaires à demi-nomades dont le renom est aussi mauvais que leurs mœurs sont hospitalières.

On m'a dit, pendant mon séjour en Tartarie, que les habitants de ces provinces n'attendaient en 1812 que l'approche d'une division de la Grande



Armée pour se soulever en masse ; je n'ai pas eu de peine à le croire en voyant avec quelle impatience ils supportent la domination russe.

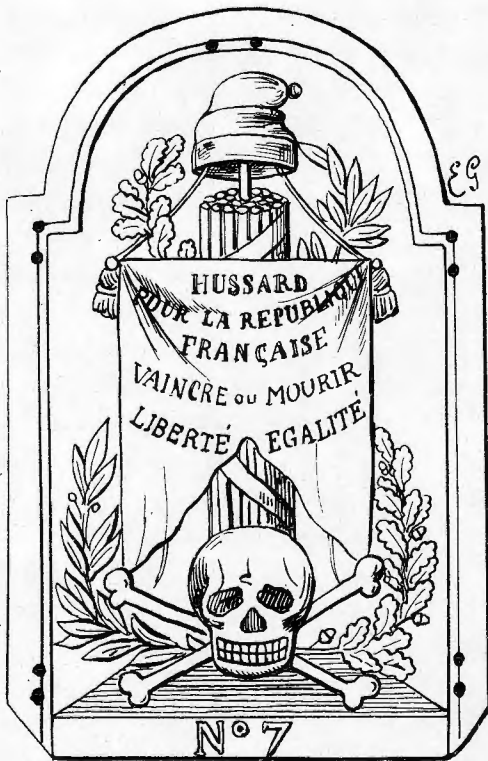
Au moment de nous conduire dans ce pays, le gouvernement jugea nécessaire de prendre quelques précautions. Un ordre de Pétersbourg enjoignit au gouverneur de Simbirsk de fractionner les prisonniers par troupes de vingt, pour éviter de fournir un noyau aux révoltes possibles et pour nous montrer en même temps sur une plus grande étendue de territoire. Les listes furent dressées dans le cabinet du gouverneur ; on se garda de nous consulter pour les former ; aussi, bien des liens d'amitié cimentés par une commune misère et des services mutuels se trouvèrent-ils violemment rompus ; nous nous séparâmes au milieu d'une consternation générale ; le matin de notre départ, la grande rue de Simbirsk ressemblait à un marché d'esclaves.

Le sergent dont j'avais fait la connaissance à Smolensk vint m'embrasser en suffoquant. Sa jambe brisée pendait toujours au bout d'une corde. Il ne faisait pas partie de mon détachement et nous n'espérions plus nous rencontrer. Il me fit promettre d'aller voir sa mère à Paris, à mon retour. Penser à Paris, alors que nous nous en éloignons de plus en plus !

Je perdais plusieurs amis ; je m'en fis bientôt de nouveaux dans la petite troupe de vingt hommes qui se trouvèrent réunis sous la conduite d'un Cosaque : le Cosaque lui-même et Wolff, mon ancien camarade, passé depuis fourrier dans la garde impériale. Autrefois on nous voyait souvent ensemble ; le hasard et le malheur nous ayant rapprochés, nous devînmes inséparables. Nous nous aimions beaucoup, et nous étions prêts à nous défendre l'un l'autre jusqu'à la mort : ce qui n'empêchait pas que nous ne fussions jamais d'accord.

Quant à notre Cosaque, une bouteille d'eau-de-vie offerte avec grâce m'assura son affection en me plaçant très haut dans son estime. J'avais jugé adroit de nous ménager le bon vouloir d'un homme en situation de nous susciter chaque jour et à chaque heure des vexations et même des tourments de toute sorte.

(A suivre.)



PLAQUE

En cuivre, du 7<sup>e</sup> hussards, Révolution.

# INSIGNE

## DES CANONNIERS BOURGEOIS DE VALENCIENNES

Ce serait une œuvre de grand intérêt patriotique que de réunir et de compléter les historiques de nos vieilles corporations militaires, canonniers ou arquebusiers clients de Sainte-Barbe. La révolution ne les abolit que de nom, car elles formèrent les meilleurs éléments des gardes nationales de première formation. De toutes, les canonniers sédentaires de Lille subsistent; quelques-unes ont laissé des traces, celle de l'Arquebuse de Soissons, par exemple, dont le ravissant pavillon de style Louis XIII abrite aujourd'hui la Direction du génie. Les canonniers sédentaires de Valenciennes, eux, n'ont été dissous qu'en 1878 lors du démantèlement des remparts que leurs devanciers avaient par deux fois si bien défendus.

M. Cliche-gras, ex-lieutenant en premier au bataillon de 1869 à 1878, et un curieux épris de recherches historiques, a bien voulu me donner sur le curieux insigne que représente *La Giberne* et sur les canonniers bourgeois quelques renseignements de nature à intéresser nos lecteurs.

L'antique *milice communale*, fondée en 1382, eut dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle une existence quelque peu troublée.



Ininterrompue jusqu'alors elle fut dissoute par décret présidentiel du 11 janvier 1852, probablement pour les mêmes raisons que la Garde nationale de Strasbourg. Ce ne fut qu'en 1865, date rappelée par l'insigne, que les anciens canonniers furent autorisés à se constituer en Société d'assistance mutuelle.

En 1869, le bataillon des canonniers sédentaires fut reconstitué et l'insigne cessa d'avoir raison d'exister.

C'est par erreur que je l'ai orné d'un ruban que je pensais en raison de la bélière devoir exister rouge et jaune aux couleurs de la ville. D'après mon aimable correspondant, il se suspendait simplement à un bouton: il devint rare et rares aussi ceux qui peuvent encore le porter, et auxquels nous souhaitons de représenter encore longtemps l'antique milice de 1382.

CAP. M. BOTTET.



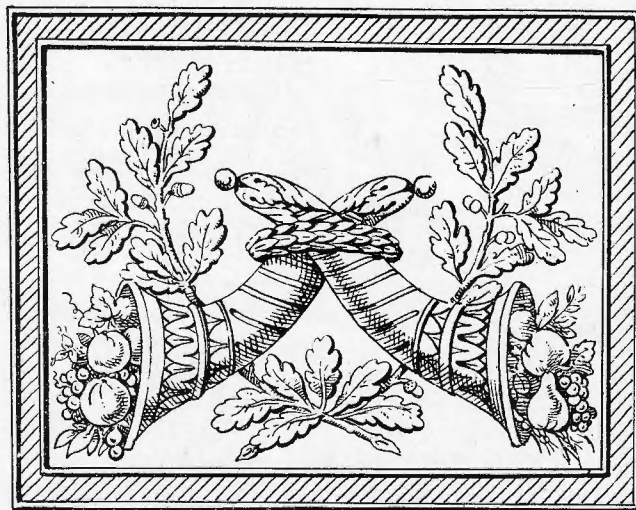
## ORDONNANCE DU ROI

CONCERNANT L'ARMEMENT DES OFFICIERS ET DES SERGENTS DE COMPAGNIES  
DE FUSILIERS ET DE GRENADIERS

*Du 31 octobre 1758 et 9 décembre même année (Fin) (1)*

La cartouche ou demi-giberne des sergents sera percée de douze trous, elle sera couverte d'une patte de peau de vache rouge ou noire, et garnie d'une fleur de lis empreinte en or ou en argent sur le milieu ; le cordon avec sa traverse et porte-bayonnette sera de buffle jaune piqué, il aura un pouce et demi de largeur et sera garni d'une boucle ; l'épaulette du sergent sera de drap sans galon.

La cartouche à l'usage de l'officier des compagnies de grenadiers ne différera de celle de l'officier des compagnies de fusiliers, qu'en ce qu'elle sera garnie d'une grenade en or ou en argent, au lieu d'une fleur de lis ; et la cartouche du sergent de grenadiers sera seulement garnie d'une grenade peinte en or ou en argent.



PLAQUE DE CEINTURON

de commissaire des guerres, *argentée*, 1804.

(1) Voir page 170



# MORT DU MARÉCHAL BRUNE

RELATION OFFICIELLE MANUSCRITE

Communiquée par M. le comte DES SALLES

A Avignon, le 6 juillet 1815.

LE MAJOR DU RÉGIMENT DE BOURBON, COMMANDANT SUPÉRIEUR  
DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE,

A Monsieur le marquis de Rivière, gouverneur  
de la Provence, à Toulon.

MONSEIGNEUR,

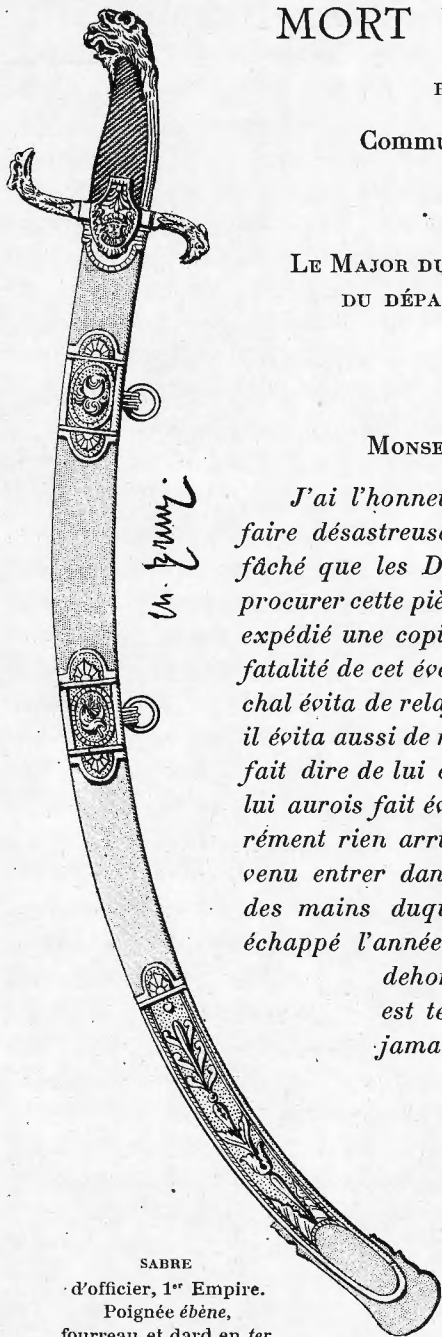
*M. Brune*

*J'ai l'honneur de vous faire passer le procès verbal de l'affaire désastreuse de la mort de M. le maréchal Brune. Je suis fâché que les Délais de la justice ne m'aient pas permis de me procurer cette pièce plutôt, pour éviter un plus long retard, j'en ai expédié une copie à Son Excellence le Ministre de la Guerre. La fatalité de cet événement a été bien extraordinaire, car le maréchal évita de relayer à Aix, où malgré cela il courut des risques, il évita aussi de relayer à Orgon, et si de Saint-Andiol il m'avait fait dire de lui envoyer des chevaux de relays et une escorte, je lui aurois fait éviter Avignon et Orange, et il ne lui serait assurément rien arrivé du moins jusque-là. — Au lieu de cela, il est venu entrer dans une ville où il y a toujours les mêmes hommes des mains duquel assurément Napoléon ne se serait jamais échappé l'année passée si on ne l'eut pas fait passer par les dehors de la ville déguisé. La population de ce pays est terrible pour ces sortes d'horreurs et on ne doit jamais s'y fier; les excès se trouvent dans tous les partis, car il y a encore beaucoup de ces affreux glaciéristes.*

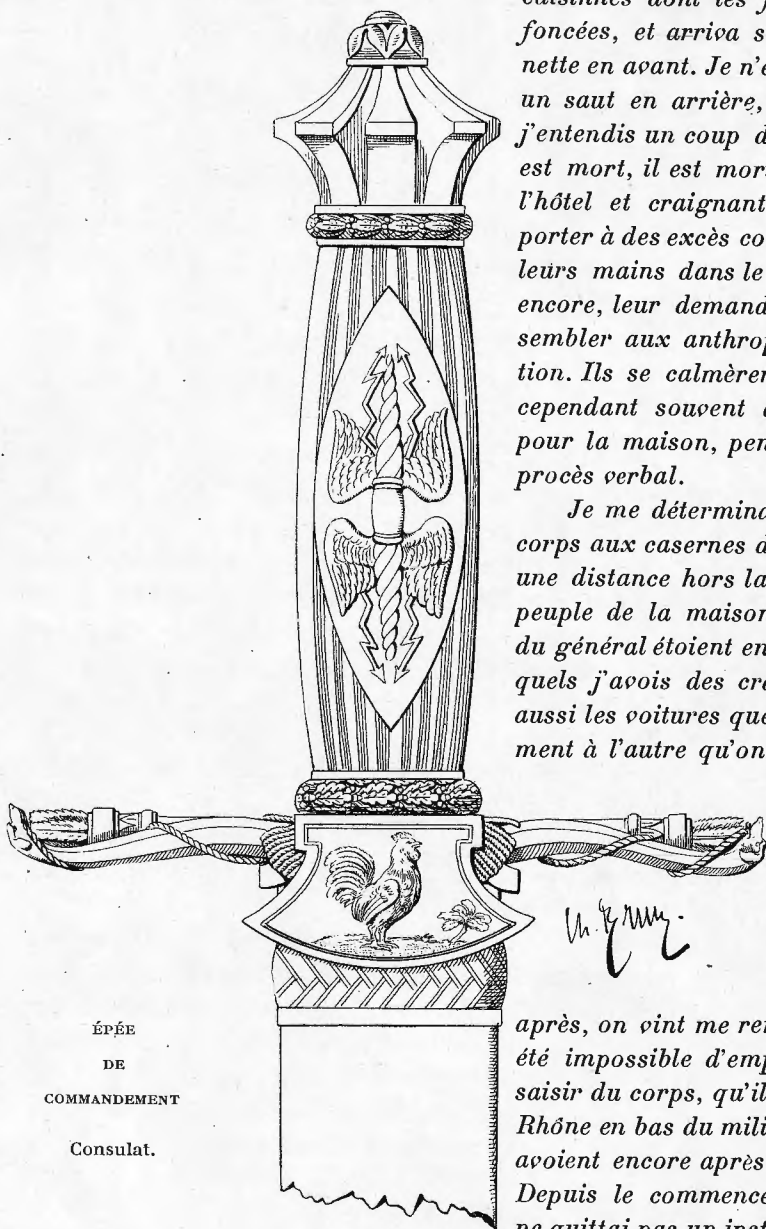
*M. de Saint-Chaman et moi et toutes les Autorités de la ville avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour empêcher ce malheur.*

*Les compagnies de garde nationale d'élite se conduisirent à merveille; je les fis mettre vers la fin en bataille devant la porte de l'hôtel sur six files de profondeur*

*et ils la protégèrent. Plusieurs fois ces gens croisèrent la bayonnette avec eux; pendant ce temps on avait grimpé de toutes parts sur les toits de la maison, et lorsque je vis les portes de derrière foncées et qu'on tâchait d'enfoncer les fenêtres des cuisines, j'entrai seul par la grande porte et tout seul je me mis au bas de l'escalier pour empêcher qu'on ne pût monter. Au même instant, une foule déboucha par les*



SABRE  
d'officier, 1<sup>er</sup> Empire.  
Poignée ébène,  
fourreau et dard en fer.  
garnitures en cuivre.



ÉPÉE  
DE  
COMMANDEMENT  
Consulat.

cuisinnes dont les fenêtres avoient été enfoncées, et arriva sur l'escalier la bayonnette en avant. Je n'eus que le tems de faire un saut en arrière, dans le même moment j'entendis un coup de pistolet et on cria : il est mort, il est mort. Je sortis alors devant l'hôtel et craignant de voir le peuple se porter à des excès contre le corps et tremper leurs mains dans le sang, je les haranguai encore, leur demandant s'ils voulaient ressembler aux anthropophages de la Révolution. Ils se calmèrent un peu, me donnant cependant souvent des inquiétudes même pour la maison, pendant qu'on dressait le procès verbal.

Je me déterminai à envoyer déposer le corps aux casernes de la cavalerie, qui est à une distance hors la ville, pour éloigner le peuple de la maison où les aides de camp du général étoient encore cachés et pour lesquels j'avois des craintes. Il restoit encore aussi les voitures que je craignais d'un moment à l'autre qu'on ne voulut piller. J'en-

voyai la moitié de la troupe tant bataillon d'élite que garde nationale pour escorter le corps, l'autre resta en bataille devant la maison. Quelque tems

après, on vint me rendre compte qu'il avoit été impossible d'empêcher le peuple de se saisir du corps, qu'ils l'avoient jetté dans le Rhône en bas du milieu du pont et qu'ils lui avoient encore après tiré des coups de fusil. Depuis le commencement jusqu'à la fin, je ne quittai pas un instant la place et j'ai fait tout ce que mon devoir exigeoit de moi dans

une situation des plus pénibles que j'eusse éprouvé de ma vie. La garde nationale que nous ne fimes convoquer qu'un peu tard (parce que nous craignons encore de faire du bruit et qu'il ne nous arrivât les plus furieux anarchistes qui ne s'y trouvèrent pas du tout), se comporta aussi parfaitement bien. Tous les fonctionnaires civils et militaires firent l'impossible, mais c'étoit un torrent impossible à arrêter. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence,  
Le très humble et très obéissant serviteur,

Signé : LAMBOT.





*Dessin colorié de J. Hilpert.*

GRENADIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE, 1857  
*Sapeurs et tambours en grande tenue de service.*





*Dessin colorié de J. Hilpert.*

GRENADIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE, 1857

*En tenue de ville.*

*En tenue de service.*

# D'après un Règlement de police du Royal-Carabiniers

DU MOIS DE FÉVRIER 1757

Les officiers ne pouvaient être reçus au corps que s'ils étaient suffisamment instruits de tous les principes sur lesquels les carabiniers devaient être exercés, savaient faire l'exercice à pied, commander à pied et à cheval et saluer de même; s'ils ne pouvaient présenter un cheval noir avec tous ses crins, de la taille et de la tournure de ceux des carabiniers.

Ils devaient porter exactement l'habit, la veste, la culotte, les bottes, le chapeau et la cocarde uniformes du régiment.

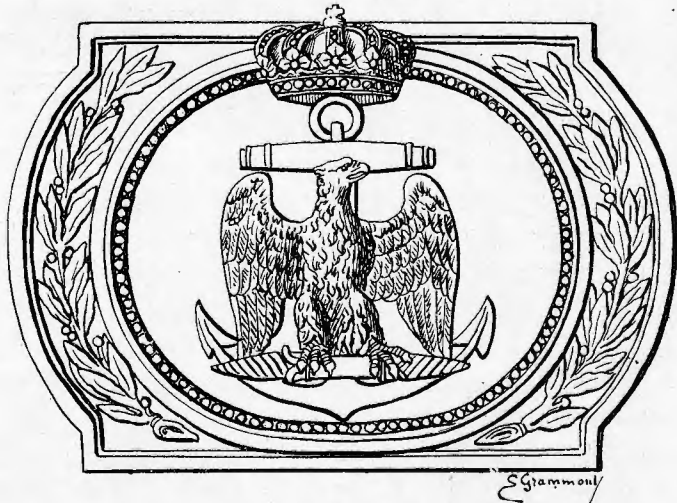
Chaque carabinier reçut un porte-manteau uniforme, capable de contenir les objets ci-après « et rien de plus », savoir :

4 chemises, dont une sur lui? et les autres dans le porte-manteau, « elles auront des manchettes uniformes, d'un pouce de hauteur seulement »;

2 culottes de peau et une de toile, dont une sur lui?; 3 mouchoirs; 1 gilet; 1 bonnet; 2 paires de bas; 1 col; 2 paires de guêtres, dont une noire; 2 paires de manchettes de bottes; 2 paires de souliers, dont une paire vieille pour l'écurie; 1 sac à poudre avec la houppes, et une petite boîte à pommade; 3 peignes, dont un courbe pour tenir la tresse, un pour lui et le troisième pour le cheval; 1 vergette; 1 paire de décrotoirs; 1 licol; 1 bridon d'abreuvoir; 1 paire de trouffières avec des anneaux de fer; 1 boîte à graisse, avec de quoi noircir et entretenir les cuirs; 1 petit sac avec de la terre de pipe, pour blanchir la bandoulière et la courroie de cartouche; 1 paire de ciseaux; 1 étrille; 1 brosse; 1 cure-pied; 1 éponge; 1 époussette; 1 havre-sac.

Le porte-manteau devait pouvoir contenir, en sus des objets désignés ci-dessus, l'habit de carabinier, lorsqu'il était en buffle.

La couverture du cheval et le sac à avoine sous le porte-manteau.



PLAQUE DE CEINTURON  
d'officier des marins de la Garde, 1<sup>er</sup> Empire, dorée.  
Collection Bottet.





ORNEMENT DE HAUSSE-COL.  
En argent, 1<sup>er</sup> Empire.

Les cheveux du toupet devaient être tenus très courts ; si ceux des côtés devaient être un peu plus longs pour pouvoir les friser « avec une boucle horizontale », ceux de derrière devaient toujours être tressés et relevés sous le chapeau avec un peigne.

Le carabinier ne pouvait se présenter à aucune inspection « sans être poudré ». Il devait porter « une moustache et il leur sera défendu de la couper sous le nez, et celui qui la coupera, ou ne la tiendra pas comme il est

« ordonné, demeurera aux arrêts jusqu'à ce qu'elle soit comme elle doit être. »

« En temps de paix, on pourra couper les moustaches, depuis le premier septembre jusqu'au premier de mars.

« Les Carabiniers feront leur barbe de deux jours l'un, et toutes les fois qu'ils seront commandés.

« Ils viendront le matin aux écuries en papillottes : ils en mettront dès que la retraite sera sonnée, et ils en auront toujours lorsqu'ils seront en sarreaux.

« Ils ne porteront d'autres culottes que de peau ou de drap chamois ; ils pourront porter en été des culottes de toile.

« Ils porteront des bandoulières blanches.

« Les carabiniers viendront aux écuries à cinq heures du matin en été, et à sept heures en hiver, ils seront avertis par un trompette qui sonnera un appel ; et lorsqu'il n'y aura pas de trompette, on avertira par un autre signal, avant lequel il sera défendu de descendre, sous peine d'être aux arrêts pendant un prêt.

« Il leur sera défendu de fumer dans les rues, sous les armes et dans les écuries, sous peine d'être appointés de deux gardes.

« On fera les crins et les oreilles des chevaux tous les mois, depuis le premier mai jusqu'au premier octobre, et tous les deux mois le reste de l'année.

« On coupera tous les mois les queues à huit pouces de terre, on ne coupera sur l'encolure que ce qu'il faut précisément de place pour la tétière de la bride ; et lorsqu'il y aura trop de crins sur l'encolure, on l'arrachera par dessous sans en jamais couper.

« Le poil des jambes sera fait tous les deux mois. »



# LA GARDE NATIONALE

(1789-1871)

Par L. FALLOU

DÉPARTEMENTS (*Suite*).

## MEULAN

Un commandant-général des quatre compagnies. Chaque compagnie était commandée par deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sergent-major ; le porte-drapeau était attaché à la quatrième compagnie. La première compagnie formait le *district de la Rue-Basse* ; la deuxième, celui de *la Tannerie* ; la troisième, de *la Rue-Haute* ; et la quatrième, *du Fort*.

En outre de ces quatre compagnies, il y avait une cinquième compagnie, dite *Bourgeoise*, dont l'existence remontait à Henri IV et qui possédait un état-major particulier, ainsi composé : un colonel en chef, un capitaine, un major, un aide-major, un capitaine-lieutenant, un porte-drapeau, un guidon et un brigadier.

Uniforme des quatre premières compagnies : semblable à celui de Paris, sauf le parement qui était écarlate avec une patte bleue, et les boutons aux armes de la ville de Meulan et empreints de la devise : *Regi et regno fidelissima*.

Drapeaux : de quatre couleurs pour les quatre premières compagnies (un par compagnie) ; celui de la compagnie bourgeoise portait les armes de France et celles de la ville (un champ de fleurs-de-lis sans nombre), avec la devise empreinte sur les boutons, devise donnée par Henri IV, et, de plus, les emblèmes de l'arquebuse et les armoiries du colonel.

## MIALET. — CÉVENNES

L'état-major comprenait : un colonel-commandant, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major et un adjudant. Il y avait quatre compagnies, dont la première était composée de *grenadiers*, les deuxième et troisième, de *fusiliers*, et la quatrième, de chasseurs ; chacune d'elles était commandée par deux capitaines, un lieutenant et un sous-lieutenant : les troisième et quatrième compagnies avaient, en outre, un sergent-major.

Uniforme : habit bleu, revers, doublure et parements blancs, passepoil rouge.

## MIRABEAU

Un état-major composé d'un colonel-commandant, un major, un aide-major, un quartier-maître-trésorier et deux porte-drapeaux ; et trois compa-

gnies, dont une de *grenadiers*, une de *chasseurs*, et la troisième, dite *Colonelle*. Chaque compagnie était commandée par deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et un sergent-major ; la troisième avait, en outre, un adjudant, et le sergent-major était remplacé par un sergent.

Uniforme : habit bleu-de-roi, avec revers et parements écarlates, doublure et collet blancs, boutons blancs timbrés des armes de la ville ; veste et culotte blanches.

Drapeaux : portaient au centre les armes de la ville, dont le fond était écarlate entouré d'un liseré bleu avec des bandelets blancs.

MIREMANDE (Voir la page 155 de la troisième année de *La Giberne*.)

#### MERVILLE, en Flandre

Un commandant, quatorze capitaines, quatorze lieutenants, un porte-drapeau et un adjudant.

Drapeau : rouge, bleu et blanc, portant la légende : *Louis XVI, restaurateur de la liberté française*.

#### MÉZIÈRES

Une compagnie de *l'arquebuse*, commandée par un colonel, un lieutenant-colonel, six capitaines et six lieutenants.

#### MONISTROL, en Velay

Un commandant, un major, deux capitaines, quatre lieutenants et quatre sous-lieutenants.

#### MONTAIGU, en Poitou

Etat-major : deux commandants, dont un en second, trois majors, dont deux en second, deux porte-drapeaux, un secrétaire, un aumônier et un chirurgien-major. Une compagnie de *grenadiers*, une de *chasseurs* et deux de *fusiliers* ; chacune commandée par deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants et un sergent-major.

Uniforme : habit bleu, doublure bleue, revers et parements blancs, passe-poil rouge, collet rouge, boutons blancs ; veste et culotte blanches.

Deux drapeaux, un blanc et l'autre bleu, blanc et rouge.

#### MONTARGIS

L'état-major était composé d'un colonel-général, un commandant, un major, deux aide-majors, un aide-de-camp, deux chirurgiens-majors, dont un adjoint, et un aumônier. Une compagnie de *grenadiers*, cinq de *fusiliers* (numérotées de un à cinq), une de *chasseurs* et une de cavalerie dite *chancelière*. Chaque compagnie d'infanterie était commandée par deux capitaines, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, deux porte-drapeaux et un sergent-major : la compagnie de cavalerie avait cinq officiers, trois maréchaux-des-logis et deux brigadiers.

(A suivre.)



# LA GARDE IMPÉRIALE

(1854-1870)

(Suite)

## RÉGIMENT DES ZOUAVES (Suite)

MARQUES DISTINCTIVES DES GRADES ET FONCTIONS DE SOUS-OFFICIERS  
ET SOLDATS (Suite)



A. VIRIOT  
Dragon.

18. Les *clairons-musiciens* qui composent la fanfare portent autour de l'encolure, à la place de la tresse jonquille, une tresse d'or de 15<sup>mm</sup> de large. Les parements sont semblables à ceux du reste de la troupe.

19. Le *sergent-major-clairon* porte autour de l'encolure une tresse d'or de 15<sup>mm</sup>, comme il vient d'être dit, et au-dessous, à 3<sup>mm</sup>, une seconde tresse d'or de 10<sup>mm</sup> de large seulement. Les parements sont semblables à ceux de la troupe. — Il porte sur les bras les galons de sergent-major.

### HABILLEMENT DES OFFICIERS

#### TUNIQUE DE GRANDE TENUE

20. En drap bleu foncé, passe-poilée du même drap. Sa coupe est la même que celle de la tunique des officiers du bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, telle qu'elle est décrite dans la décision du 25 novembre 1854.

Les *parements* sont en drap garance passe-poilés en drap bleu foncé. — Les *boutons* sont en cuivre doré, demi-sphériques (diamètre des gros 20<sup>mm</sup>; *idem* des petits 15<sup>mm</sup>). Ils sont estampés en relief d'un aigle couronné. — Le *collet* est orné de chaque côté d'une grenade brodée en cannetille et paillettes d'or sur drap bleu. — Les *brides d'épaulettes* sont en galon d'or ou d'argent de 10<sup>mm</sup>, comme le corps de l'épaulette du grade ou des fonctions.

#### TUNIQUE DE PETITE TENUE

21. Semblable à celle de grande tenue; mais il n'y est mis de bride et de



bouton que sur l'épaule droite, et ses manches sont fendues en dessous sur une longueur de 250<sup>mm</sup> ; cette fente est fermée par des agrafes. Le dessus des manches est orné de *nœuds hongrois* en tresse plate de 3<sup>mm</sup> de largeur en or, ou alternée d'or et d'argent, indiquant le grade ainsi qu'il est prescrit pour le dolman de petite tenue d'officiers de hussards. (Voir, petite tenue des officiers des *Guides*.)

PANTALON

22. Confectionné en drap garance et de la forme affectée aux pantalons d'officiers de chasseurs à pied de la garde impériale. (Uniforme de ce corps, art. 170.)

Pour la grande tenue, ce pantalon est orné, sur chaque couture latérale extérieure, d'un galon d'or de 30<sup>mm</sup>, façon *Soubise-hussard*. Le pantalon de petite tenue est garni d'un simple passe-poil bleu.

SHAKO

23. Semblable à celui des officiers de chasseurs à pied de la Garde impériale ; mais les galons sont en or. — Pompon sphérique écarlate. — Point de plumet, excepté pour les officiers supérieurs, qui portent le même plumet que les officiers supérieurs des grenadiers de la Garde.

BONNET DE POLICE

24. Du modèle général. Turban en drap garance, bandeau en drap bleu foncé. Hauteur totale devant, 100<sup>mm</sup> ; *idem* derrière, 150<sup>mm</sup> ; *idem* du bandeau, partout, 30<sup>mm</sup>. Diamètre du calot, selon la pointure, environ 125<sup>mm</sup>. Largeur de la visière au milieu, 40<sup>mm</sup>. Les coutures verticales sont ornées chacune d'une tresse plate en or de 3<sup>mm</sup> pour lieutenant et sous-lieutenant ; de deux tresses pour capitaine ; de trois pour officiers supérieurs. — Sur le calot est un nœud hongrois à un seul brin pour officiers inférieurs, et à deux brins pour officiers supérieurs. — Le bandeau est orné d'une petite grenade brodée en or. Sur la visière repose une fausse jugulaire en galon d'or de 5<sup>mm</sup> de large ; tresses horizontales suivant le grade.

CABAN

25. Du modèle général. En drap bleu foncé, doublé en drap garance. Sur les manches, nœuds hongrois en or indiquant les grades. — Ce caban est en outre garni d'un capuchon du même drap et doublé en garance.

26. *Cravate* en soie noire.

27. *Bottes* ordinaires. Celles des officiers supérieurs et autres officiers montés sont garnies d'éperons de fer poli vissés aux talons.

(A suivre).